
Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 28 février 2022

La séance est ouverte à 17 heures 05 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY – Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD - Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Cristina MARTINEAU – M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON – M. Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN - Mme Laure-Emmanuelle PRADELLE – M. Stéphane FRIOUX – Mme Aurélie LOIRE - M. Olivier GLUCK – Mme Laura GANDOLFI – M. Gaëtan CONSTANT – M. Antoine COLLIAT – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Muriel BETEND – Mme Antoinette BUTET – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD – Mme Béatrice VESSILLER – Mme Sylvie DONATI – M. Laurent QUIQUEREZ - M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Jacques VINCE – Mme Caroline ROGER-SEPPI – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Zemorda KHELIFI – M. Sébastien CHATAING – M. Mariano BERON-PEREZ – M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO – M. Maxime JOURDAN – M. Antoine PELCÉ – M. Floyd NOVAK – Mme Morgane GUILLAS – Mme Marwa ABDELLI – M. Prosper KABALO – M. Loïc CHABRIER – Mme Virginie DEMARS – Mme Sabrina BENHAIM – M. Mahrez BENHADJ – Mme Emilie PROST – M. Stéphane COLSON

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Melouka HADJ-MIMOUNE – (pouvoir à Mme Laura GANDOLFI)

M. Jacques GERNET – (pouvoir à M. Alain BRISSARD)

Mme Katia BUISSON – (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

Mme Anaïs D'HOSTINGUE – (pouvoir à Mme Sabrina BENHAIM)

- : -

M. LE MAIRE.- Bonjour à chacune et chacun d'entre vous. En attendant que l'on commence ce Conseil municipal, vous avez pu prendre connaissance des visuels de la campagne incitant les Villeurbannaises et les Villeurbannais à aller s'inscrire sur les listes électorales. C'est une petite capsule avec des signes du zodiaque qui parlait de la réalité et invitait ensuite à aller s'inscrire sur les listes électorales. Je ne doute pas que c'est une préoccupation que partage l'ensemble des représentants de ce Conseil municipal.

Nous sommes ravis d'accueillir parmi nous Frédéric Lamantia dans un Conseil municipal dans un format classique avec accueil du public. Au regard de l'actualité particulière sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir dans un instant, je lui ai demandé de nous préparer un témoignage à ces heures sombres que nous sommes en train de vivre en Europe. Monsieur Lamantia si vous voulez nous dire le choix que vous m'avez proposé après une mure réflexion, la parole est à vous.

M. LAMANTIA.- Monsieur le Maire, je vous remercie de m'accorder la parole. Cet instant grave où la musique est peut-être encore un moyen de pouvoir se parler et se comprendre. J'ai donc choisi ce soir en ouverture de ce Conseil municipal deux titres.

Le premier est une chanson tirée d'un film soviétique, un film de guerre, mais c'est une chanson qui parle d'amour avec des acteurs russes et ukrainiens, qui sont ensemble et c'est la première chanson que je jouerai, que j'ai retranscrite à cet effet.

La seconde sera somme toute plus classique, mais néanmoins très porteuse de sens puisque c'est la chanson : « *Quand on a que l'amour* » de Jacques Brel.

(Une musique est jouée.)

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Lamantia. Si certains doutaient encore de la force symbolique d'un orgue municipal, je crois que vous nous aidez à en comprendre le sens.

Je l'ai dit en introduction, nous sommes dans un contexte historique extrêmement particulier et ce Conseil municipal se tient à ce moment-là, moment d'inquiétudes pour l'ensemble de l'Europe et pour notre pays, et nous vivons un moment historique qui restera comme un événement tragique de l'histoire européenne.

Ce soir, nous avons bien sûr souhaité dire toute notre solidarité à l'Ukraine et à tout son peuple. Nous avons placé ce Conseil sous les couleurs des trois drapeaux : français, européen et ukrainien. Ce drapeau a une saveur particulière puisqu'il nous est confié par la communauté ukrainienne de la Métropole de Lyon. L'ensemble des stocks de drapeaux sont actuellement indisponibles. Ils ont eu la gentillesse de nous prêter le drapeau qu'ils utilisent pour leur rendez-vous dans une communauté ukrainienne, qui a la particularité de se réunir assez régulièrement dans la petite église Sainte-Athanase, qui pratique le culte orthodoxe ukrainien près de Cusset, pour celles et ceux qui se demandaient à quoi servait cette petite église historique.

Je ne m'arrogerai pas ce soir les prérogatives de la diplomatie internationale. Ce n'est pas la place d'un maire. Cela ne m'empêche pas d'avoir un certain nombre de convictions et de relayer des positions prises par nos dirigeants, mais je crois que nous n'avons pas intérêt de donner l'impression aux Villeurbannais et Villeurbannaises que depuis une

municipalité nous pouvons agir dans le ballet de la diplomatie internationale. Il est important de préserver la valeur de la parole des élus.

Avec d'autres chefs d'État, le Président Macron a usé de tous les pouvoirs que lui confèrent la Constitution et la présidence française de l'Union Européenne pour tenter d'éviter cette guerre. Manifestement, il s'est trouvé en face de quelqu'un qui ne partageait pas cet objectif et cela certainement depuis le début.

Cette guerre est avant tout un drame humain pour l'ensemble du peuple ukrainien avec à sa tête un Président qui donne au monde une leçon de courage. Nous voyons ces derniers jours des images sidérantes, qui renvoient aux heures les plus sombres de l'histoire européenne. C'est un événement dont certainement nous ne mesurons pas encore toutes les répliques et toutes les conséquences à court, moyen et long terme. Toutes les mesures visant à isoler et à mettre la pression sur la Russie sont utiles. Elles doivent être à la hauteur de l'agression de l'Ukraine. Elles viennent aussi appuyer tous ces Russes qui s'opposent courageusement à cette guerre.

Dans cette perspective de soutien et dans cette forme de boycott, le Président de l'ASVEL a devancé les responsables de l'Euroleague, en annonçant que le club refusait d'aller jouer en Russie. Je soutiens pour ma part pleinement cette position.

Si à l'échelle d'une commune nous n'avons pas le pouvoir diplomatique de l'action, nous pouvons pour autant agir. Nous pouvons être au côté des Villeurbannais d'origine ukrainienne. Il se trouve, et je vous l'ai expliqué en signifiant d'où venait ce drapeau, qu'une communauté ukrainienne est implantée à Villeurbanne. J'ai pu avoir dès jeudi soir des contacts avec des Villeurbannais d'origine ukrainienne et j'aurai l'occasion de les rencontrer dans les jours qui viennent pour leur témoigner notre solidarité et identifier avec eux quelle aide nous pourrions leur apporter.

Villeurbanne prendra, mais ce ne sera une surprise pour personne, toute sa part dans l'accueil des réfugiés ukrainiens. Cet accueil se travaillera bien sûr au niveau européen et de l'État, mais nous serons fortement mobilisés pour accueillir des réfugiés le cas échéant. On parle déjà de plus de 150 000 personnes qui auraient franchi la frontière. Je ne doute pas de notre capacité collective à nous mobiliser pour répondre à la part qui sera la nôtre.

Cette actualité raisonne aussi particulièrement par rapport à une délibération qui va être présentée à notre Conseil quand Villeurbanne avec la Ville de Lyon, le TNG et le TNP avait déjà fait la preuve de sa capacité à accueillir, cette fois-ci, une troupe de femmes afghanes actrices, qui ont été accueillies en août dernier à Villeurbanne et dont la délibération sera l'objet tout à l'heure et qui d'ailleurs auront les premières présentations la semaine prochaine, les 10 et 11 mars.

Il nous revient aussi de donner un débouché à la solidarité des habitantes et des habitants qui se manifestent spontanément auprès de la mairie depuis plusieurs jours, bien sûr, en organisant des collectes et en regardant aussi comment on peut mobiliser ce souhait de s'investir autour des dimensions de l'accueil et notamment de l'accueil de réfugiés ukrainiens par des particuliers, puisque ce sont aujourd'hui des propositions qui nous sont faites.

En conclusion de mon propos, en cette veille de date historique pour notre ville que constitue la commémoration de la rafle du 1^{er} mars, que nous commémorerons ensemble dimanche prochain, la situation nous dit combien tous les équilibres sont fragiles. Nous dit combien les valeurs de la démocratie sont sans cesse menacées par les forces obscurantistes, les forces de régression, de négation de l'histoire. Toutes celles et ceux qui attisent la haine, qui exacerbent les tensions, qui désignent les boucs émissaires, qui travestissent l'histoire, qui flattent les instants les plus grégaires, devraient se rappeler que nos systèmes sont fragiles, réversibles et surtout jamais à l'abri du retour de la barbarie.

Et pour celles et ceux qui douteraient de l'importance de ces commémorations, comme celle que nous nous apprêtons à célébrer ensemble dimanche prochain, je crois que cette force symbolique des commémorations, pour se redire « plus jamais ça » transmet par celles et ceux qui ont vécu ces conflits, plus que jamais est importante parce que finalement nous sommes aujourd'hui les passeurs de cette mémoire. Nous ne l'avons pas vécue personnellement et il nous revient de faire passer de génération en génération la fragilité de ces valeurs de liberté, de démocratie, de fraternité, auxquelles nous sommes, j'en suis persuadé, toutes et tous extrêmement attachés.

Je vais revenir à l'ordre du jour de notre Conseil et peut-être noter, comme je le fais régulièrement, quelques éléments à l'ordre du jour en matière d'événements.

D'abord partager avec vous que les données épidémiques sont plutôt rassurantes. Bien sûr, la crise n'est pas derrière nous, mais si les évolutions des indicateurs importants comme la diminution du taux d'incidence, aujourd'hui 663 pour 100 000 habitants (- 48 % en 7 jours) et la diminution du nombre de personnes hospitalisées : 851 à ce jour, pour le territoire qui nous occupe (- 15 % en 7 jours), on peut imaginer que nous allons pouvoir petit à petit voir les contraintes qui pesaient sur nos événements et sur un certain nombre de consignes sanitaires s'alléger progressivement. C'est en tout cas le souhait que je formule.

Dans ce cadre-là, nous allons pouvoir, par exemple, pour le 6 mars, organiser une commémoration dans ces formes habituelles avec du public, prises de parole et convivialité.

Le 8 mars pour la Journée des droits de la Femme et des femmes, nous pourrions organiser également des manifestations. Je rappelle à ce titre qu'une formation d'une heure est proposée aux élues femmes. Nous avons aujourd'hui encore deux places pour que cette formation puisse se tenir. Je rappelle qu'elle est ouverte à l'ensemble des composantes de ce Conseil municipal.

Du 9 au 23 mars, nous accueillerons l'exposition Charb, qui sera accueillie juste derrière moi, dans le hall de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de capitale française de la culture. C'est une exposition inédite de Charb, qui a été assassiné lors de l'attentat contre Charlie Hebdo le 7 janvier 2015 et une quarantaine de planches seront présentées en hommage à l'engagement et au travail du dessinateur.

Le 20 mars, nous pourrions également retrouver les Foulées de Villeurbanne ;

Du 30 mars au 3 avril, le retour de la Fête du livre, non pas le retour comme si l'édition de l'année dernière ne s'était pas tenue, mais elle s'était tenue dans une forme distancielle. Cette fois-ci, nous pourrions à nouveau accueillir le public.

Au moment où j'avais écrit ces quelques mots d'introduction, j'avais envie de le fêter et me réjouir avec vous de cela. Vous comprendrez que mon ton est un peu plus posé au regard de l'actualité, mais je ne doute pas que nous trouverons quand même du plaisir à nous retrouver et à retrouver ces moments de convivialité. Je suis de toute façon persuadé que nous en avons besoin au regard de ce que nous devons affronter collectivement.

Enfin, dernier point d'information, Monsieur Chabrier avait fait part de son souhait pour son groupe lors du dernier Conseil municipal de voir se tenir une Commission générale portant sur les projets urbains. Nous avons retenu la date du 11 avril à 18 heures pour tenir cette Commission générale, comme vous nous l'aviez demandé.

Elle aura pour objet de balayer l'ensemble des grands projets urbains qui concernent notre ville.

Voilà pour les différents points d'actualité que je souhaitais partager avec vous avant de commencer ce Conseil municipal du 28 février 2022.

Je rappelle donc que ce Conseil municipal est en présentiel avec du public puisque la situation sanitaire le permet. Par ailleurs, ce Conseil municipal comme tous les autres de ce mandat, est retransmis en direct sur le site Internet de la Ville et pour démarrer ce Conseil, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance Madame Marwa Abdelli.

Nous allons procéder à l'appel nominal. Madame la secrétaire de séance, voudriez-vous procéder à l'appel s'il vous plaît.

(Madame Abdelli procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.-Le service des assemblées se déplacera parmi vous afin de vous faire signer le registre de présence.

Avant d'examiner les différents projets de délibérations de ce jour, je vous informe d'ores et déjà de la date du prochain Conseil municipal : il aura lieu le lundi 28 mars 2022 à 17 heures et si la situation le permet il se tiendra dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui en présentiel.

Nous allons maintenant procéder à l'adoption par le Conseil municipal du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ? Je mets donc ce procès-verbal aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu par ailleurs communication du compte rendu des décisions que j'ai prises en vertu de la déclaration qui m'a été accordée par le Conseil municipal par la délibération du 4 juillet 2020. Y a-t-il des remarques ? *(Aucune)*

Nous allons passer à l'examen du premier projet de délibération.

1 - GARANTIE D'EMPRUNT FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT AU 17-19, RUE BOURGCHANIN - M. Jonathan BOCQUET

J'ai un dépôt, Monsieur Colliat. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

2 - GARANTIE D'EMPRUNT FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT AU 1, RUE RENÉ PROLONGÉE - M. Jonathan BOCQUET

Je n'ai pas de demande d'intervention. Un dépôt pour Monsieur Colliat. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

3 - GARANTIES D'EMPRUNT RHÔNE SAÔNE HABITAT SOUTIEN À LA REPRISE DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS SITUÉS RUE FRÉDÉRIC MISTRAL ET AVENUE FRANCIS-DE-PRESSENSÉ - M. Jonathan BOCQUET

J'ai deux dépôts : Madame Thouvenot et Monsieur Chikh. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

4 - GARANTIES D'EMPRUNT RHÔNE SAÔNE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS SITUÉS 3 RUE CHARLES MONTALAND - M. Jonathan BOCQUET

J'ai deux dépôts : Madame Thouvenot et Monsieur Chikh. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

5 - GARANTIES D'EMPRUNT VILOGIA ACQUISITION EN VEFA DE 3 LOGEMENTS SITUÉS 80, RUE ANTONIN PERRIN - M. Jonathan BOCQUET

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

6 - GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA (SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN) - RÉHABILITATION DE 35

LOGEMENTS SITUÉS 155, AVENUE ROGER SALENGRO - M. Jonathan BOCQUET

J'ai un déport : Madame Melouka Hadj-Mimoune. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

7 - GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA (SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN) - RÉHABILITATION DE 42 LOGEMENTS SITUÉS 155, AVENUE ROGER SALENGRO - M. Jonathan BOCQUET

J'ai un déport : Madame Melouka Hadj-Mimoune. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

8 - GARANTIE D'EMPRUNT FONCIERE SOLIDAIRE DU GRAND LYON - ACQUISITION DE 14 LOGEMENTS ET 13 STATIONNEMENTS AU 149-151, COURS TOLSTOÏ - M. Jonathan BOCQUET

J'ai déport : Madame Melouka Hadj-Mimoune. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

9 - OCTROI DE LA GARANTIE À CERTAINS CRÉANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE - Mme Agnès THOUVENOT

J'ai deux situations de déport : Monsieur Jonathan Bocquet et Monsieur Olivier Glück. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

10 - REMISE GRACIEUSE DE DETTES CONCERNANT LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES - M. Jonathan BOCQUET

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Nous abordons une nouvelle série de rapports où cette fois-ci il y a des demandes d'intervention.

11 - ADOPTION D'UNE « CHARTE ACHAT DURABLE ET RESPONSABLE » - M. Jonathan BOCQUET

J'ai deux demandes d'intervention. Est-ce que Monsieur Bocquet, vous souhaitez en dire quelques mots avant les demandes d'intervention ?

M. BOCQUET.- Oui, je veux bien présenter le plan d'actions associé à la Charte. Merci Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter la Charte d'achat durable et responsable, mais surtout le plan d'action qui est associé. Une fois n'est pas coutume, cette charte a été présentée en avant-première et discutée avec les acteurs économiques. Ce sont eux qui demain vont répondre à nos marchés. Il semblait normal qu'ils soient partie prenante de l'élaboration de cette charte et aussi de la concertation.

De toute façon, vous ne la découvrez pas puisque la plupart des élus ici présents ont contribué à son élaboration et je remercie d'ailleurs également les membres du groupe progressiste et notamment les membres de la CAO, qui ont contribué à la définition des enjeux prioritaires de la charte.

Je remercie également l'ensemble des services associés parce qu'il y en a beaucoup qui ont été mis au travail dans cette dynamique-là.

On est dans une délibération qui clairement répond à notre enjeu de transition écologique et de lutte contre les inégalités et de beaucoup d'autres objectifs.

La première charte de ce genre à Villeurbanne date de 2010. Ce n'est pas une innovation. Cela fait de nombreuses années que la Ville est dans une telle démarche, mais les lignes continuent d'avancer et il convient de renouveler nos ambitions et de rehausser nos niveaux d'exigence en prenant en compte à la fois les nouveaux enjeux auxquels nous faisons face et aussi les nouvelles opportunités, les nouvelles possibilités, à la fois techniques, juridiques et technologiques.

Cette charte repose sur la volonté de considérer d'abord la commande publique comme un outil support de politique publique durable, plus largement d'ailleurs, ma conviction notre conviction, est qu'il faut considérer que toutes les fonctions ressources des collectivités sont de véritables leviers politiques.

La commande publique est un outil concret pour faciliter cette transition écologique et sociale en développant en généralisant la pratique de l'achat public durable et responsable. L'idée c'est d'acheter non seulement en inscrivant dans les critères d'achat des critères de régularité juridique et d'efficacité économique. On ne les perd pas de vue, mais c'est aussi considérer que c'est un levier qui permet d'avoir des impacts positifs sur le territoire, sur l'intégration de dispositions en faveur de la protection de l'environnement, du progrès social, de la santé des usagers, du développement économique durable. La réalisation d'économies intelligentes également, au plus près du besoin, en prenant en compte les coûts indirects cachés et le cycle de vie du produit, l'ensemble des étapes de la vie du produit ou de la prestation et la sobriété énergétique en termes de ressources.

Cette délibération peut paraître symbolique, elle est d'abord symbolique, mais elle ne peut pas rester un texte déclaratif et c'est pourquoi je vous présente ici, au-delà de la déclaration d'intention, le plan d'action. De nombreuses collectivités se sont engagées dans ce genre de charte depuis plusieurs années, mais ce sont des textes qui ont eu parfois très peu d'effets tangibles, du fait soit d'un défaut d'ingénierie interne de maîtrise des outils de la commande publique, soit d'un défaut d'acculturation ou d'appropriation

par les services qui ont des injonctions contradictoires -je fais partie de ceux qui leur demandent des économies, donc on ne peut pas en même temps leur demander des démarches vertueuses d'achat- ou d'un manque de portage politique ou d'inadéquation avec la réalité économique des marchés. La déconnexion entre les injonctions des élus et la réalité des entreprises a aussi parfois été un obstacle.

Et forts de ces constats, nous avons pris le sujet dans le sens inverse : la charte n'est pas le but, mais bien le prétexte. Prétexte à un plan d'actions en trois dimensions :

- Dimension de démarche globale à l'échelle de la collectivité.
- Dimension d'objectifs déclinés direction par direction. Chaque service maîtrise mieux son métier et ses marchés que n'importe qui d'autres.
- Un accompagnement des acteurs économiques pour progresser ensemble.

Ce plan d'actions va mobiliser l'ensemble des services de la collectivité et donc il est vital qu'il soit approprié par tous les élus et par toutes les directions.

Beaucoup de chartes sont restées lettre morte, car au-delà de la déclaration d'intention il n'y avait pas de diffusion au sein des prescripteurs et des acheteurs, c'est-à-dire ceux qui à un moment donné actionnent le levier de l'achat public. Il s'agit avant tout que nos orientations se diffusent en interne et auprès de nos partenaires.

Là-dessus, nous avons été exigeants sur le fait qu'il ne s'agisse pas d'une injonction unilatérale. Il s'agit au contraire de questionner en amont les caractéristiques du marché fournisseurs et des entreprises et de les accompagner sur le plan des progrès sociaux et environnementaux, qui peuvent d'ailleurs être intégrés directement au marché. C'est ce que l'on a entamé, en lien avec Paul Campy, en consacrant des temps d'écoute des acteurs économiques du territoire, qui permettent d'élaborer des cadres d'achats toujours plus innovants et plus exigeants en termes d'objectif, l'échange de bonnes pratiques, le *sourcing*, l'intermédiation, la coopération et des attentions particulières qui peuvent être portées aux TPE et PME, qui n'ont pas toujours l'ingénierie pour répondre à la commande publique et pour comprendre les process des collectivités.

Vous voyez ici le calendrier. Cela demande de préciser l'expression des besoins de la collectivité le plus en amont possible et d'élaborer des cahiers des charges très fins, à la fois réalistes et exigeants, une meilleure planification en interrogeant le besoin sous les angles économique, social et environnemental, la déclinaison du plan d'actions transversale à tous les services et toutes les directions avec la mise en œuvre opérationnelle des objectifs stratégiques posés par la charte et la mise à disposition des outils et la mobilisation en fonction des directions.

Ce sera tout l'enjeu et toute la responsabilité de la direction de la commande publique de fournir ces outils aux autres directions. On vous a mis dans le diaporama des exemples d'outils, qui sont non exhaustifs et peut-être pourrions-nous procéder à de nouvelles innovations.

L'idée est que ce plan d'actions soit évalué et requestionné annuellement pour que l'on puisse monter en exigence. C'est un plan d'actions qui va organiser la mobilisation des outils réglementaires de la commande publique, mobiliser aussi de manière plus marquée les outils déjà constitués par la DJCOP, qui va permettre d'identifier par direction les

segments d'achats stratégiques sur lesquels on peut avancer plus vite que d'autres et qui pourraient faire effet d'accélérateur pour des secteurs économiques. Valoriser aussi ce qui existe déjà; tant en interne qu'en externe; avec des entreprises qui sont en avance par rapport à d'autres.

Cet engagement annuel de chaque direction a contribué à cette démarche, pilotée par un comité de suivi, et chaque élu thématique aura la charge de la démarche de son propre service.

Un travail interne et un travail externe, qui nous engagent à mieux suivre l'exécution des contrats. C'est souvent l'une des failles de la commande publique : une fois le marché attribué on n'a pas toujours un suivi exemplaire de celui à qui on l'a attribué et du respect du contrat initial. Assurer un bilan annuel interne, et le cas échéant, des clauses de progrès avec les prestataires.

Sur cette dernière diapositive, vous voyez le plan d'actions et une sorte de schéma directeur pour nos services et nos partenaires. Dans cette démarche vertueuse, vous voyez bien que cela se décline par des éléments précis, concrets, très opérationnels et ce n'est pas juste une déclaration d'intention, même si elle nous importait parce qu'il y a du symbolique dans ces transitions. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai deux demandes d'intervention. La première pour le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Madame Sylvie Donati, la parole est à vous pour deux minutes.

Mme DONATI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, les collectivités publiques sont des acteurs majeurs de l'économie. En toute rationalité, la Ville ne pourra jamais subvenir seule à l'intégralité de ses propres besoins et une partie des entreprises dépend aussi de cette commande publique.

Néanmoins, nous ne sommes pas des clients comme les autres. L'achat de biens et de services auprès du secteur privé concourt à l'exécution du service public. C'est à ce titre que des garanties existent pour sécuriser nos contrats sur le plan juridique et financier.

Aujourd'hui, ce sont donc des exigences d'ordre politique durable, politique au sens littéral du terme, de la vie de la cité, que nous rajoutons à ce corpus pour le mettre en conformité avec nos orientations. Ce n'est pas une coquetterie d'élus, bien loin de là, mais bien une réponse aux enjeux de notre siècle. La dominante est bien sûr tournée vers la responsabilité sociale des entreprises, la lutte contre les exclusions, l'incontournable transition écologique et la préservation du vivant dans son ensemble.

La concurrence ne se joue pas seulement sur les prix, mais sur la capacité des entreprises à nous suivre dans ces objectifs que nous nous sommes fixés pour ce mandat. La collectivité doit assumer son rôle de régulateur sur le marché des biens et des services. Nous nous réjouissons que notre démarche ne soit un cas isolé. Nous rejoignons ainsi Lyon et la Métropole, qui ont adopté des chartes similaires. C'est à notre sens une condition de la viabilité économique du dispositif en permettant des économies d'échelle.

La coconstruction du dispositif est elle-même un gage de son efficacité, de sa viabilité, en partant du réel, tant du côté des pratiques au sein des services, que des attentes du monde économique.

L'enjeu est désormais d'encourager et accompagner des entreprises désireuses à répondre à ces nouvelles exigences, et favoriser finalement les pratiques vertueuses. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe Les Écologistes, Monsieur Antoine Colliat, la parole est à vous.

M. COLLIAT.- Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Chaque année la Ville de Villeurbanne achète plusieurs dizaines de millions d'euros de biens et services. Elle répond ainsi à une partie des besoins de ces 153 000 habitants. Si la Ville met en œuvre ces politiques pour partie par des achats, la nature qualitative de ceux-ci constitue aussi des leviers pour agir ici et ailleurs sur la transition écologique, l'inclusion sociale, la santé, la préservation des ressources et des écosystèmes.

La « Charte achat durable et responsable » fixe une ambition forte pour que les dépenses de la Ville soient en cohérence avec son projet politique. Elle répond à notre devoir d'exemplarité et permet de mettre en adéquation les fins et les moyens. Avec d'autres collectivités, comme la Métropole et le SYTRAL, qui ont adopté une démarche similaire, nous pouvons avoir un effet levier important pour agir sur l'offre des entreprises, pour l'emploi durable et la réduction de l'empreinte environnementale.

Mais c'est dans la façon dont la charte sera déclinée au jour le jour qu'elle produira ses effets. La Ville ne part pas de rien. Elle a déjà une culture en la matière. Aujourd'hui, elle doit aller plus loin. Nous partageons les orientations complémentaires présentées par Jonathan Bocquet et pour nous, Écologistes, il est nécessaire que cette politique soit co-pilotée au sein de notre collectivité par une ou des ressources clairement identifiées, avec la nécessité si besoin de les renforcer.

La formation et la sensibilisation doivent également pouvoir concerner l'ensemble des fonctions et métiers.

Enfin, l'évaluation dans une démarche d'amélioration continue nous permettra d'être toujours plus performants au fil du temps.

En termes d'évaluation, le bilan des émissions de gaz à effet de serre que la Ville réalise tous les trois ans, nous donne quelques indications. De 2016 à 2019, l'augmentation des émissions de CO₂ a progressé de 34 % sur le scop 3 « achats d'intrants ». Nous voulons être volontaires et organisés pour améliorer ce résultat.

Au-delà de l'achat, comme la charte l'indique, la location peut-être une solution pour du matériel peu utilisé ou réparable au fil du temps. En matière de construction et de rénovation, nous serons amenés à faire davantage appel à des matériaux biosourcés.

L'équation n'est pas facile à résoudre quand nous connaissons les besoins en équipement public de notre Ville.

La « Charte achat durable et responsable » ne fera pas tout, mais elle est un outil de pilotage essentiel. Le groupe Les Écologistes votera évidemment ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet, souhaitez-vous revenir sur ces interventions plutôt consensuelles et qui appellent à continuer les efforts engagés ?

Je veux, en tout état de cause, saluer la qualité du travail qui a été mené par les différents adjoints, que Jonathan Bocquet a cités, et par les services, car dans un moment de début de mandat où il faut lancer un certain nombre de consultations sur des projets importants pour le programme que nous avons présenté aux Villeurbannais.e.s, se mobiliser en parallèle sur la méthode et sur les moyens de la commande publique, ce n'était pas évident. Je les remercie infiniment de leur mobilisation.

Deuxième élément que je souhaite noter dans la démarche qui est proposée par Jonathan Bocquet, à laquelle Paul Campy a été associé, et qui nous a permis de présenter cette démarche, non pas dans son détail, mais dans son intention, le 8 février dernier, au Palais du travail, avec des représentants des entreprises Villeurbannaises, je crois que c'est l'état d'esprit à la fois constructif, pragmatique et de coopération dans lequel nous souhaitons être avec celles et ceux qui voudraient pouvoir prétendre à la commande publique Villeurbannaise. Je crois que l'on a besoin d'eux aussi pour faire évoluer un certain nombre de pratiques, pour nous interpellier sur la manière dont nos commandes publiques peuvent parfois les empêcher de se positionner.

En tout état de cause, ce n'est pas en leur tordant le bras que l'on arrivera à conduire un certain nombre d'évolutions attendues, que ce soit pour la sobriété énergétique, la diminution de notre empreinte carbone, que Monsieur Colliat vient de rappeler, mais aussi la santé de celles et ceux qui produisent les services, la santé, des agents.e.s de la Ville qui sont concernés.e.s. C'est une démarche globale sur laquelle on a tous besoin de s'engager collectivement pour faire évoluer progressivement nos pratiques et le travail qui est ici proposé me semble aller dans le bon sens. Il n'y a pas d'autre demande d'intervention. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

12 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - M. Yann CROMBECQUE

J'ai deux demandes d'intervention. Monsieur Crombecque, est-ce que vous présentez préalablement ce rapport ?

M. CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, je vais laisser les questions venir et répondre dans un même élan.

M. LE MAIRE.- Très bien. Première intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste. La parole est à M. Chabrier pour trois minutes.

M. CHABRIER.- Merci Monsieur le Maire. Cette délibération est une délibération habituelle puisque l'année dernière on en avait eu une de la sorte. Nous vous avons déjà fait part de notre *satisfecit*. Nous allons renouveler nos encouragements à persévérer dans

cette voie de coopération avec les services de l'État puisque c'est quand même l'objet même de cette délibération.

Je ne vais pas revenir sur certains points puisqu'il ne s'agit pas de lire de manière exhaustive les différents axes qui sont l'enjeu du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Je note deux points principaux :

D'abord, le renforcement des moyens humains et techniques et la volonté d'associer les habitants. Quelques remarques quand même et peut-être quelques interrogations, même si tout ceci va dans le bon sens.

On note notamment une poursuite du développement de la vidéoprotection et du fonctionnement du Centre de Supervision Urbain avec des réalisations très précises, notamment le long du Cours Émile Zola et sur la rue du 8 mai 1945 et l'extension du dispositif dans le secteur de la place Grand Clément avec un niveau d'investissement qui est quand même plutôt appréciable.

Vous sollicitez ici le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, qui est mis en place par l'État. C'est son rôle. Le déploiement de la vidéoprotection : on vous redit que c'est plutôt une bonne chose, mais il nous est expliqué que le remplacement sera influencé par la possibilité de faire de la vidéo-verbalisation. Nous n'avons rien contre, bien évidemment, mais nous espérons que ces nouvelles caméras ne serviront pas uniquement à verbaliser les véhicules mal garés. Il faut aussi que les mesures mises en place servent à apaiser les quartiers et réduire les points de *deal*.

Autre axe important : la formation des habitants à la médiation. C'est bien, bien évidemment, mais cela peut rester de l'accessoire. On ne peut pas dire un gadget, car c'est quand même utile, mais on ne peut pas faire reposer sur la seule initiative des citoyens le règlement des problèmes d'insécurité. Ce n'est pas leur rôle. Il est nécessaire de voir plus large même si la vigilance citoyenne peut être quelque chose de positif. D'ailleurs, cela a été évoqué précédemment dans le cadre d'actions, qui ont fait l'objet de propositions issues du travail de la conférence citoyenne de consensus.

À ce sujet, beaucoup d'actions ont été menées autour de l'animation des espaces publics pour éviter les points de *deal*. À ce jour, je ne sais pas si Monsieur l'adjoint peut nous donner des retours sur l'évolution des endroits où cela a été mis en place. On a noté que vous êtes assez volontaires pour prendre des mesures pour lutter contre la délinquance. Tout cela va dans le bon sens, mais on attendra quand même et je ne fais pas le process maintenant, car ce sont quand même des actions à long terme et on ne peut pas exiger des résultats immédiatement. Mais à un moment donné il faudra faire le bilan pour savoir si toutes ces mesures concrètes ont leur efficacité et amènent surtout des résultats visibles pour l'ensemble des citoyens. Vous savez que c'est un des sujets, même s'il n'est pas utile de créer des polémiques sur cette question, qui animent principalement nos habitants. Vous vous en êtes vous-mêmes rendu compte.

Nous voterons bien évidemment pour cette délibération et sur ce sujet-là, qui est sensible, nous ne ferons pas de démagogie. Nous accompagnerons votre démarche si elle nous semble positive et le fait que vous coopérez de manière efficace avec les services de l'État, aussi bien la Préfecture, que le Parquet, est plutôt quand même un *satisfecit* que

P'on vous donne puisque cela traduit quand même une prise de conscience du sujet. Attendons quelque temps encore pour voir les résultats concrets de ces actions.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est aux interventions conjointes du groupe Communistes et Républicains et Villeurbanne Insoumise Ensemble !, Madame Danielle Carasco.

Mme CARASCO.- En espérant que cette fois-ci je ne pleure pas. Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération est rédigée en deux parties. La première porte sur la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, qui nous paraît aller dans le bon sens puisqu'elle évoque la prévention et l'insertion.

Nous apprécions l'ensemble du texte, très complet, et pour sa qualité, hormis l'objectif numéro 2 de l'axe de travail 1, qui va élargir et coordonner l'utilisation des caméras de vidéoprotection.

La deuxième partie est donc la demande de financement à l'État pour installer des caméras de surveillance sur certains boulevards. C'est sur cette demande de financement pour de la vidéosurveillance que nous devons voter ce soir.

Nous l'avons déjà dit dans notre tribune du VIVA et nous le répétons ce soir : les caméras de surveillance ne font que déplacer les problèmes. Le *dealer* ira trafiquer dans la rue d'à côté, le chauffeur ira garer sa camionnette plus loin. L'étude la plus récente sur l'efficacité de ces caméras date de décembre 2021 à Grenoble et elle a montré que sur 1 939 enquêtes, seuls 11 % étaient élucidés grâce à la vidéosurveillance.

Chers collègues, il y a plus d'un an notre majorité a participé à une réunion où nous avons invité Sébastien Roché, directeur de recherche au CNRS et spécialisé sur les questions de délinquance et d'insécurité. Nous rappelons ici l'un des éclaircissements qu'il nous a apportés. Il faut cesser de confondre les outils et les situations qu'ils sont censés régler. Le *deal* est un problème économique et social. Les personnes mal stationnées est un problème social et un problème de mobilité. Bien poser les problèmes c'est déjà commencer à mieux y répondre. Réprimer n'est donc pas suffisant. Il faut surtout prévenir et créer de la solidarité. Si pour régler les problèmes de sécurité routière on avait utilisé que des radars et la gendarmerie sans que les passagers n'aient de ceinture de sécurité et d'airbag ou de panneaux sur le bord de la route, nous serions beaucoup moins efficaces qu'aujourd'hui pour prévenir les accidents.

Bien sûr, la prévention est sûrement moins voyante à court terme, mais elle est plus efficace à long terme. Nous pensons que l'argent public serait mieux utilisé pour développer davantage l'axe de travail numéro 3, à savoir : renforcer la présence sociale et l'animation au cœur des quartiers, augmenter le nombre d'intervenants sociaux dans les espaces ouverts aux publics. Dans quel monde veut-on vivre ? Prenons un peu de hauteur. La loi sécurité globale, le projet de caméras à reconnaissance faciale porté par Laurent Wauquiez à la Région, nous sommes dans une pente de plus en plus technophile, sécuritaire et liberticide. Voulons-nous vraiment ajouter notre pierre à cet édifice ? Que fait-on de la liberté de circuler sans être filmé ? Quel monde voulons-nous ? Nous sommes favorables à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, qui est présentée dans les délibérations, mais nous l'avons dit ce soir on

nous sollicite sur une demande de financement pour de la vidéosurveillance, nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Crombecque, il n'y avait pas beaucoup de questions, mais plutôt des prises de position, mais je vous laisse réagir et je me permettrai d'intervenir un peu après.

M. CROMBECQUE.- Merci Monsieur le Maire. Par rapport aux deux interventions un peu différentes puisque nous avons le plaisir d'avoir un bon point par rapport à l'intervention de Loïc Chabrier et on a un questionnement éthique par rapport à l'intervention de Danielle Carasco.

Peut-être rappeler que la stratégie territoriale a été validée par les partenaires institutionnels, que ce soit l'État, la Métropole et l'État dans toute sa diversité : l'Éducation nationale, le procureur de la République, la police, la préfecture, mais qu'elle a été aussi élaborée avec le soutien des citoyens Villeurbannais, en tout cas de citoyens Villeurbannais, que ce soient des membres de collectifs, des représentants des conseils de quartier, des membres de la conférence de consensus et donc tous ces éléments qui sont présents dans le texte, dont le rapport ce soir n'est vraiment qu'une petite partie de la stratégie, mais était un élément partenarial, et y compris les questions de tranquillité publique à travers la surveillance par les caméras de vidéo, sont des éléments qui étaient demandés par nos concitoyens et par des partenaires.

Il est bien évident, et on a rappelé depuis le début du mandat, que les caméras ne sont qu'un outil au service d'une politique qui repose sur un triptyque, qui n'est pas celui dont on pourrait faire l'extension de "Liberté, égalité, fraternité", mais en tout cas qui est celui de la prévention, de la nécessaire tranquillité publique et de la réparation de l'accompagnement aux victimes.

À travers ces éléments, l'ensemble des axes qui sont présentés dans la stratégie et qui sont un peu plus que la question de la vidéoprotection sont, bien évidemment, tournés autour de la prévention et de la réparation puisque c'est le FIPD par rapport à l'axe des caméras. Il fallait déposer le dossier avant le 27 mars. C'est pour cela que l'on vous présente ce rapport ce soir, mais par exemple le FIPD permet le financement de l'opération "Raid Prox", qui vise à rapprocher la police et la population, notamment en demi-journée, les jeunes de secteur, et l'après-midi le grand public. Là aussi cela a été financé l'année dernière et ce sera redemandé cette année. C'est déjà aux alentours du 6 mai sur un autre secteur que celui de l'année dernière.

Un autre élément est abondé par le FIPD : l'accompagnement social au commissariat de Villeurbanne.

La demande qui est faite aujourd'hui ne porte que sur un des axes et concernant la sollicitation du FIPD c'est bien normal que la mairie utilise les moyens de l'État, elle le faisait avant et elle le fait aujourd'hui. C'est naturel de le faire dans une séquence.

J'entends Danielle Carasco qui a des préventions ou des interrogations. C'est vrai qu'un sociologue est venu nous porter les limites, mais de toute façon rassurez-vous, mes chers collègues, quand on demande des fonds au FIPD, dans son cahier des charges, il faut que l'on analyse ce que cela a apporté. Donc on aura aussi des éléments de constat.

Aujourd'hui, les vidéos sont utilisées certes par la police nationale qui fait des demandes pour résoudre un certain nombre d'enquêtes, qui peuvent être résolues. Contrairement à ce qui pouvait se passer, je rappelle à tout un chacun, et y compris parfois les habitants nous en faisaient le reproche, on avait des caméras qui filmaient et on se demandait pourquoi elles filmaient. Je vous rappelle, et dites-le aux habitants, en tout cas, nous, quand on les rencontre on leur dit et on a un *satisfecit* de leur part.

Aujourd'hui, en permanence de 9 heures à 19 heures, nous avons deux ASVP, qui sont présents au CSU et la présence humaine derrière les caméras permet d'assurer une tranquillité et une mobilisation si nécessaire des forces de police municipale sur le territoire, en tant que besoin, voire la sollicitation des forces de la police nationale, qui sur un certain nombre de sujets, notamment les trafics de drogue, qui est la plus efficace, en tout cas celle qui doit agir pour résoudre ces problèmes. Cela fait partie d'une articulation plus large.

Je le dis, la stratégie c'est un tout. Ce n'est pas à la découpe. Dans la stratégie, il y a cette question de la vidéosurveillance, qui est utilisée à la fois pour la tranquillité publique, mais je le dis aussi parce que la sécurité c'est aussi la sécurité des piétons, des cyclistes. Quand on regarde les axes qui sont mis, ce sont des axes potentiellement accidentogènes. La présence humaine derrière les caméras permettra aussi de lutter contre des comportements routiers anarchiques, qui sont aussi dangereux que d'autres comportements.

Je vous rassure, nous ne faisons pas de la vidéosurveillance l'alpha et l'oméga de notre politique. C'est un outil qui est utilisé avec des renforts humains. N'oublions pas la question de départ, c'est-à-dire la prévention, et la question ensuite de la réparation. Je vous annonce d'ores et déjà que nous menons aujourd'hui un travail avec l'ensemble des chefs d'établissement de l'Éducation nationale à travers un groupe de travail en préfecture sur la sécurisation des abords des établissements scolaires. Une fois que nous aurons terminé nos rondes de discussion avec les chefs d'établissement Villeurbannais nous solliciterons sans doute le FIPD pour des aménagements pour la sécurisation de ces espaces.

Voilà rapidement, parce que nous pourrions y passer des heures, les éléments sur la stratégie et sur ce qui vous est demandé. Pour être précis, sur la somme de 320 000 € nous espérons obtenir 50 % de cette somme à travers le FIPD. Pour le moment, on ne sait pas parce que le barème n'a pas été encore clairement fixé par la circulaire de l'État.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Crombecque. Au passage, j'en profite pour vous remercier pour votre mobilisation avec les services sur ces questions de tranquillité et de sécurité. Nous avons fait le choix avec notre majorité de les mettre au cœur de notre début de mandat. Vous n'avez pas ménagé votre peine avec les services : près de 50 rencontres avec les collectifs d'habitants. Cela me permet de commencer à répondre aux deux questions de Monsieur Chabrier. Pour l'instant, je crois que la meilleure réponse c'est le retour des collectifs habitants, qui n'ont pas ménagé leur peine pour nous alerter sur la situation sur les réseaux sociaux avec parfois des méthodes sympathiques.

Il semblerait qu'aujourd'hui ils actent le fait que nous soyons au travail et que les premiers résultats commencent à se faire connaître, ce qui n'empêche pas que ces

difficultés peuvent se reporter à d'autres endroits, qu'elles peuvent donner lieu à des évolutions, mais pour autant il n'y a pas d'inaction aujourd'hui relevée par les collectifs, que ce soit au Tonkin, Charpennes, ou même plus récemment autour de l'Astroballe avec les difficultés rencontrées avec le marché illégal qui s'y tient régulièrement et sur lequel on a eu une intervention massive ces derniers jours.

Vous remercier, Monsieur Crombecque, pour ce travail conduit avec les habitants, également pour la stratégie de sécurité qui a été élaborée. Madame Carasco, c'est ce que je retiendrai de votre intervention. Nous sommes d'accord sur presque tout. C'est ce qui m'intéresse. On a un point de divergence, qui vous amène quand même à un petit procédé risqué, c'est de voter contre le fait que l'on demande de l'argent pour financer notre stratégie. Cette manière de faire vous appartient, mais je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur endroit pour faire valoir votre point de vue, en tout cas de cette manière. Je vais rester sur la note positive : nous sommes d'accord sur une stratégie équilibrée, qui travaille à la fois sur les enjeux de prévention et de traitement de l'insécurité sous toutes ces formes, dans les prérogatives qui sont celles de la Ville.

Je ne me proclame pas responsable de la sécurité des habitants.e.s. C'est un pouvoir pour lequel j'ai un certain nombre de responsabilités, mais pas toutes.

Monsieur Chabrier, j'ai bien entendu vos propos assez positifs sur le travail de cette majorité. J'aimerais parfois que le ministre de l'Intérieur les entende pour qu'il nous alloue les moyens associés aux efforts que nous avons réalisés sur ces 18 premiers mois parce que pour l'instant à part des déclarations dans la presse à chaque déplacement, je n'ai encore strictement rien vu. Je ne veux pas polémiquer parce que ce n'est pas votre intention, mais je vous le dis, si vous dites que nous partageons un volontarisme en la matière, on aura besoin à un moment ou un autre de soutiens en effectifs affectés à Villeurbanne. Je ne peux pas me satisfaire aujourd'hui des annonces globales qui disent plus 300 policiers, sans que je n'aie aucune indication sur le nombre affecté à la deuxième commune de ce territoire. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation à ce sujet.

Enfin, puisqu'il s'agissait de parler de la vidéoprotection et non de l'ensemble de la stratégie, mais on en a parlé, avec notre majorité, vous voyez qu'il y a quelques éléments de désaccord, mais on avait fait le choix d'aborder la sécurité sans totem ni tabou en allant à la rencontre des habitants.e. Y compris dans la conférence du consensus citoyenne cette question de la vidéoprotection n'a pas été posée comme quelque chose à rejeter ou comme quelque chose qu'il fallait forcément développer. Les gens sont comme vous, ils sont circonspects sur ces moyens-là. Pour autant, on nous demande, dans des stratégies, de les développer pour pouvoir bénéficier de l'appui des moyens de la police nationale. Yann Crombecque l'a rappelé, y compris pour protéger nos propres forces de police nationale et de police municipale. C'est pour cela que la vidéo individuelle portée par les agents de police municipale n'a fait aucune difficulté de mise en œuvre. Ils l'utilisent et ils sont très contents de l'avoir. Ils trouvent que cela calme le jeu quand ils sont en situation d'intervention.

Je vous propose pour nos travaux de continuer dans cette ligne très pragmatique et très volontariste. En revanche, et je terminerai là-dessus, une petite déception pour Monsieur Chabrier : je crois que l'on ne peut pas aujourd'hui dans un moment où on demande à chacune et à chacun de respecter le droit, de respecter la règle, commencer à dire que

pour telle infraction il faudrait être plus coulant que sur une autre, etc. L'idée n'est pas de faire la chasse à la voiture ou de se dire que l'on a uniquement dans notre visée les automobilistes malveillants, mais pour autant on a un vrai enjeu de sécurité routière aujourd'hui et ils feront l'objet également d'une intervention de notre part s'ils ne respectent pas un certain nombre de règles dans cette ville et la vidéo-verbalisation fait partie de l'attirail que nous entendons mobiliser, au même titre, que nous ne restons pas sans rien faire face à d'autres infractions commises sur ce territoire.

Il s'agit aussi, d'une manière équitable, d'aborder un certain nombre de choses. On ne peut pas avoir chacun sa propre appréhension de ce que l'on peut faire ou de ce que l'on ne peut pas faire. Je sais que vous serez vigilant à ce que ce volontarisme soit suivi de résultat. Vous nous l'avez dit et on ne manquera pas, avec Monsieur Crombecque et avec les équipes, de revenir vers vous pour vous présenter les évolutions liées à ce travail.

M. CHABRIER.- Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je n'ai jamais dit que nous étions contre le principe de la vidéo-verbalisation.

M. LE MAIRE.- Merci de le préciser. Ce sera au PV et on sera tous d'accord là-dessus.

M. CHABRIER.- J'ai voulu dire que cela ne pouvait pas servir uniquement à cela. Si j'en juge à votre réponse, on est d'accord.

M. LE MAIRE.- Parfait. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (14 contre) -

13 - MODIFICATION N°3 DU PLU-H (PLAN LOCAL DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND LYON - AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET - Mme Agnès THOUVENOT

Il y avait une demande d'intervention qui a été retirée, mais Madame Thouvenot va quand même présenter rapidement cette intervention, qui revêt un caractère important pour les projets de Villeurbanne.

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la modification numéro 3 du Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat porté par la Métropole de Lyon. Au cours du précédent Conseil municipal nous avons déjà évoqué ce sujet, notamment autour des demandes d'emplacements réservés que la commune sollicitait pour ses propres équipements municipaux.

Cette fois-ci c'est un avis global que la Métropole de Lyon nous demande de rendre. C'est un avis favorable. La délibération est exhaustive. Je soulignerai quatre points principaux concernant Villeurbanne.

Premièrement, c'est l'augmentation du coefficient de pleine terre. Celui-ci augmente de 5 % dans la plupart des zonages. C'est important et cela va nous permettre à la fois d'accroître les espaces verts et donc le bien-être des habitants, mais c'est aussi lutter contre les îlots de chaleur urbains, dont on bénéficiera tous compte tenu du réchauffement climatique.

Deuxième élément, en termes d'habitat, nous nous félicitons, car le secteur de tailles minimales de logements s'applique désormais à la fois dans le neuf -c'était déjà le cas auparavant- mais aussi dans l'ancien. C'est un élément technique, mais qui est important et qui permet de lutter contre les ventes à la découpe, et de ce fait de l'inflation des logements.

Nous intégrons également dans cette modification le bail réel solidaire que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises.

Troisièmement, la modification vient protéger du patrimoine végétal, mais aussi du bâti, notamment ce patrimoine ordinaire ouvrier, spécifique à Villeurbanne.

Dernier point sur les normes de stationnement, nous avons eu des discussions nourries avec la Métropole. Celle-ci parie sur une forte démotorisation en lien notamment avec les lignes de transport en commun et les aménagements de voies cyclables.

Nous avons apporté un point de vigilance. Nous ne contestons pas le bien-fondé de réduire la place de la voiture en ville -la délibération suivante sur la Zone de Faibles Émissions va y revenir- mais nous attirons une vigilance collective sur le fait que des zones d'emplois sont déconnectées des zones d'habitat et tout le monde ne travaille pas à Villeurbanne ou dans la très proche agglomération. Le recours à la voiture est nécessaire pour se rendre au travail. Dans un contexte où l'espace public va être de moins en moins dévolu à la voiture, il faut que l'habitat et l'activité économique puissent accueillir les moyens de déplacement des particuliers et donc c'est un point de vigilance que nous avons fait remonter à la Métropole et une évaluation précise sera à conduire d'ici la modification numéro 4 du PLU.

M. LE MAIRE.- Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

14 - AVIS SUR LE PROJET D'AMPLIFICATION DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS DE MOBILITÉ DE LA MÉTROPOLE DE LYON AUX VÉHICULES PARTICULIERS ET DEUX-ROUES MOTORISÉS DE CRIT'AIR 5 ET NON CLASSÉS - Mme Pauline SCHLOSSER

Je crois que j'ai des demandes d'intervention de la totalité des groupes. Madame Schlosser, voulez-vous présenter le rapport avant les interventions ? Je vous laisse le présenter.

Mme SCHLOSSER.- La Métropole demande à la Ville de Villeurbanne de donner un avis sur la concertation du projet d'extension de la Zone à Faibles Émissions que l'on appelle ZFE. La ZFE s'applique déjà à Villeurbanne, notamment aux professionnels, et dans le périmètre les véhicules les plus polluants sont interdits, à savoir les Crit'Air 3 et plus.

Cette concertation porte sur des mesures relatives aux véhicules non pas professionnels, mais particuliers et des deux-roues motorisés en particulier sur des Crit'Air 5 et plus et non classés. Elle s'intéresse plus largement à la démarche globale de la Zone à Faibles

Émissions, la phase dite 5 et plus étant présentée comme une préfiguration des phases ultérieures et le dispositif ZFE devant être plutôt appréhendé dans sa globalité.

Pour rappel, la mise en place de la Zone à Faibles Émissions était une obligation pour toutes les métropoles de plus de 150 000 habitants, dont Villeurbanne fait partie et qui prévoit la suppression de la circulation et du stationnement dans son périmètre par étape en commençant pour les particuliers par les véhicules Crit'Air 5 et plus dès janvier 2023, puis les Crit'Air 4 en 2024, etc.

Ces véhicules seront interdits de circuler et de stationner à l'intérieur d'une zone, qui comprend pour le moment les secteurs de Villeurbanne situés à l'intérieur du périphérique.

La Métropole souhaite aller plus vite en proposant la sortie des Crit'Air 5 et plus dès 2022 avec pour horizon la sortie du diesel en 2026. Pourquoi le diesel ? Parce que c'est le type de motorisation qui pollue le plus pour les courtes distances et cela concerne fortement les déplacements en voiture à Villeurbanne, car plus de 50 % d'entre eux font moins de 3 kilomètres.

Il y a urgence en effet à agir pour améliorer la qualité de l'air. À Villeurbanne, à titre d'exemple, tous les groupes scolaires sont concernés par une mauvaise qualité de l'air et nous subissons trop régulièrement des pics de pollution.

Les quartiers les plus défavorisés, les Buers, Cyprian, Saint-Jean, les Brosses, sont souvent à proximité des grands axes routiers et donc aussi les plus sujets aux problématiques de pollution.

La Ville de Villeurbanne est donc favorable au principe de Zone à Faibles Émissions qui permettra d'améliorer la qualité de l'air et de répondre aux enjeux de santé publique. Mais il sera important d'accompagner les habitants, en particulier les plus fragiles, en activant plusieurs leviers :

- Le développement des solutions de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, c'est le cas par le développement de transports en commun, comme les projets T6, T9 et BHNS, dont on entend beaucoup parler ;
- Le développement de l'autopartage ;
- Le développement de l'aménagement cyclable, continu et sécurisé, qui est particulièrement adapté aux courtes distances ;
- La mise en place de mesures d'accompagnement au changement de pratique ;
- Le soutien financier au changement de motorisation pour ceux qui auront toujours besoin de se déplacer quotidiennement en voiture ;
- Enfin, évidemment, le contrôle sera nécessaire pour garantir l'efficacité des mesures notamment par la mise en place de lecture automatique de plaques.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Première intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste, Madame Émilie Prost.

Mme PROST.- Je vous remercie Monsieur le Maire. Je compte grouper cette intervention avec celle sur la déclaration suivante, pour faire le lien entre les deux.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons aujourd'hui à débattre de la première étape d'amplification de la ZFE sur le territoire de la Métropole. Nous intervenons bien sûr au nom de notre groupe, mais de manière plus large nous nous inscrivons dans la dynamique des élus Progressistes de Lyon et de la Métropole pour nous opposer à cette vision de la ZFE.

Nous ne reviendrons pas sur la nécessité de poursuivre le travail engagé depuis plus de 6 ans et sur le fait que nous sommes favorables à la ZFE. Cependant, nous restons attentifs à son acceptation par nos concitoyens, condition essentielle à sa réussite.

Nous notons en ce sens l'intérêt de la mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation parmi vos propositions. Car oui le souci de concilier transition écologique et justice sociale, de prendre en compte les plus précaires et les classes moyennes fragilisées, doit être au centre de nos réflexions si nous ne voulons pas transformer cette ZFE en zone à forte exclusion.

Concrètement, d'ici quelques mois, ce sont plus de 30 000 véhicules qui vont devoir "s'évaporer de la Métropole", comme les Verts aiment à nous le rappeler, et cela va aussi concerner Villeurbanne.

Quelles sont les réponses concrètes apportées à leurs propriétaires ? Prenons l'exemple de Madame B., 30 ans, aide-soignante au Médipôle. Elle vit à Trévoux. Elle ne souhaite pas déménager et de toute façon elle n'a pas les moyens de vivre à Villeurbanne, par exemple. Elle commence sa journée de travail à 6h30. Pour arriver à l'heure, elle a acheté une Renault Clio à 1 500 €. C'est aussi ce qu'elle gagne tous les mois. Cette voiture diesel immatriculée en 2000 est donc un Crit'Air 5. Dans 10 mois, madame ne pourra plus entrer en ville ni même arrivée à l'heure. On lui parle d'un bus à haut niveau de services qui devrait arriver un jour, mais pour l'instant le premier bus part de Trévoux à 6h30. Elle doit le prendre jusqu'à Saint-Germain-au-Mont-d'Or pour rejoindre un autre bus puis le métro 1 à Bellecour.

Autre exemple, Madame X, 58 ans, agente au collège Le Plan du Loup à Sainte-Foy-lès-Lyon, qui habite le quartier des Buers depuis toujours. Elle doit faire au moins une heure de transports en commun : bus 17, métro A, bus C 19. Comme cela devient un peu dur elle a décidé d'acheter un Renault Scénic, environ 3 500 €, soit presque deux mois de salaires. Son véhicule Crit'Air 4 sera *a priori* interdit dans moins de deux ans. Elle ne sait pas si elle pourra de nouveau dépenser 3 500 € pour s'acheter une nouvelle voiture pour ces dernières années avant la retraite.

À tous ces habitants de Villeurbanne et à ceux qui viennent y travailler et qui demain devront se séparer de leur véhicule, que dites-vous ? Ne vous inquiétez pas nous allons vous aider à acheter une voiture d'occasion avec un reste à charge de 4 000 € sans compter les frais d'entretien.

Pour espérer bénéficier d'un reste à charge de 1 000 €, il faudrait, comme vous le citez dans votre avis, que le marché du véhicule d'occasion n'augmente pas, mais surtout ne pas dépasser 6 000 € de revenu fiscal de référence, revenu qu'un salarié au SMIC vivant

seul dépasse, et c'est heureux, et ce qui est totalement déconnecté des réalités pour la plupart des familles.

Bien sûr, il est aujourd'hui essentiel de questionner la place de la voiture dans nos villes, mais nous devons le faire en intégrant pleinement les contraintes économiques et la capacité de la collectivité à fournir des alternatives. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une solution qui offre aux plus aisés le confort d'une voiture électrique et laisse les autres littéralement sur le bord de la route.

Comme sur la transition au sens global nous ne pouvons pas exiger de tous les Villeurbannais la même chose. Qui aujourd'hui a les moyens de remplir son frigo d'une alimentation bio, de se vêtir responsable et d'acheter un véhicule électrique ? Sûrement pas les personnes données en exemple. Exemple que nous aurions pu multiplier : employés de commerce, enseignants, personnels de la ville.

C'est pourquoi nous défendons une écologie sociale avec une responsabilité commune et différenciée. Nous refusons une écologie autoritaire que prône l'exécutif de la Métropole et de la Ville de Lyon et que malgré cet avis vous adoubez ici aussi à Villeurbanne.

Cette écologie qui impose à chaque individu d'endosser une responsabilité qu'il n'a pas les moyens de porter, même s'il la comprend. Je ne paraphraserai pas ici le candidat communiste à la présidentielle, qui martèle qu'il n'est pas pour une écologie qui vise à faire porter les efforts liés à la transition sur les plus "modestes", mais comme notamment votre groupe à la Métropole, Monsieur le Maire, ainsi que vos consœurs de Vaulx-en-Velin et Vénissieux, nous nous inquiétons de voir une partie de la population exclue. Ainsi, comme le groupe Socialiste, lors du dernier Conseil métropolitain, et suite à votre avis, nous réclamons aussi qu'il faut plus de dérogations, plus d'aides et plus de temps et les vœux pieux formulés lors de cette délibération, malheureusement, ne nous rassurent pas.

Si vous approuvez malgré tout ce projet d'amplification, vous signez à la Métropole un chèque en blanc, sans aucune assurance sur les mesures qui accompagneront cette ZFE et qui pourraient nous apporter à tous des garanties. Ce sera le prix de l'obstination du Président de la Métropole, mais qui ne sera pas à vos côtés pour expliquer aux habitants le prix de la décision.

Monsieur le Maire, pour conclure, vous évoquez souvent vos valeurs humanistes et cet équilibre dur à trouver, certes, entre justice sociale et écologie, mais il est encore temps de ne pas vous renier et, comme nous, de ne pas voter pour cette délibération en demandant que soient validées au préalable de véritables mesures d'accompagnement.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des grandes lignes de votre avis dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère. Nous notons notamment la nécessité de limiter l'étalement urbain et de proposer aux citoyens des équipements publics de proximité.

Nous sommes en accord avec cette stratégie et nous aurons certainement l'occasion d'évoquer à l'avenir la question des financements.

En conclusion, nous donnerons un avis favorable sur ce dernier rapport sur le PPA, mais en conformité avec nos précédentes interventions nous voterons contre sur celui relatif à la ZFE. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Cercle Radical et Place Publique, Madame Marwa Abdelli.

Mme ABDELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues, le cadre qui est le nôtre aujourd'hui ne permet pas de discuter du détail des dizaines de questions qui se posent légitimement au sujet de la ZFE.

De cette ZFE, les grandes lignes nous sont imposées par l'État et les modalités précises ont déjà été arbitrées pour cette étape par la Métropole. Il ne nous reste qu'à donner un avis sur cette amplification aux véhicules de Crit'Air 5 et plus.

De nombreuses questions se posent encore et méritent une certaine vigilance. Notre avis ne peut donc pas être un blanc-seing à l'amplification de la ZFE et, à ce titre, nous souscrivons aux remarques formulées par l'avis proposé aujourd'hui, notamment :

- L'impossibilité dans l'immédiat du contrôle des restrictions ;
- La différenciation entre les Villeurbannais dans la ZFE et ceux hors de la ZFE ;
- Le principe même de demander un effort financier, même modeste, aux plus pauvres ;
- Le nécessaire développement préalable des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

D'autres collectivités ont déjà, avec plus ou moins de bonne foi, exprimé toutes ces objections, mais finalement, malgré ces complexités, l'amplification de la ZFE permet de mettre la santé humaine au premier plan. La qualité de l'air que nous respirons toutes et tous est le premier des enjeux que nous devons prendre en considération. Ce sont ces questions de santé, de protection des habitants et d'amélioration de la qualité de l'air qui doivent *in fine* guider notre action.

Nous agissons donc aujourd'hui dans le sens d'une nécessaire lutte contre les pollutions atmosphériques. Il restera à garantir au fur et à mesure de son application la justice et l'équité de cette ZFE, qui est une mesure sociale puisque ce sont les plus précaires qui subissent le plus la pollution.

On ne peut pas décréter l'urgence écologique et ne pas en tirer les conclusions qui s'imposent. Le groupe Cercle Radical et Place Publique soutient sans équivoque l'amplification de la ZFE et l'avis proposé par la majorité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Communistes et Républicains, Madame Muriel Bétend.

Mme BÉTEND.- Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. Nous sommes globalement d'accord avec l'avis qui nous est présenté. Pendant sa rédaction le groupe Communistes a proposé plusieurs ajouts qui n'ont pas été retenus, comme la création d'un fret métropolitain combinant le réseau de trams et des plates-formes municipales de livraison à vélo ou encore des sociétés publiques pour l'autopartage de masse.

Toutefois, nous déplorons que malgré notre insistance les rédacteurs de ce texte aient renoncé à intégrer le principe de gratuité des transports en commun. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce texte. Car en plus d'être un engagement de campagne, c'est pour nous la condition même de réalisation de la ZFE.

À l'exception du centre de la Métropole, tout le territoire est aménagé pour la voiture. De nombreux quartiers et bassins d'emploi sont peu ou mal desservis par les transports en commun. Il faut développer le réseau et rendre les transports gratuits, sinon les gens continueront de prendre leur voiture.

Grâce aux aides et en se serrant la ceinture, certains pourront s'acheter une voiture moins polluante, mais polluante quand même, et ceux qui n'auront pas les moyens continueront d'utiliser leur vieille voiture, simplement pour aller travailler. Ils risqueront les amendes et continueront de polluer. Ce n'est ni juste ni efficace.

Dans un rapport rendu ce mois-ci, Oxfam et Greenpeace démontrent que 60 milliardaires français polluent autant que la moitié de la population du pays. Pire, en alimentant ces fortunes sans contrepartie environnementale, le plan de relance sert en fait à augmenter les émissions de CO2. Autrement dit, tandis que l'on subventionne les plus riches pour qu'ils polluent encore plus, on demande aux gens modestes de faire des efforts pour réduire la pollution qu'ils respirent. La Métropole de Lyon ne peut sans doute rien contre les milliardaires, mais elle peut rendre les transports gratuits et Villeurbanne doit lui rappeler.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble !, Madame Agathe Fort.

Mme FORT.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons voter pour cet avis de la Ville. Nous comptons sur nos collègues métropolitains pour que les réserves et les remarques que nous faisons ensemble sur ce projet de ZFE soient bien prises en compte. Nous sommes contents que le groupe Les Écologistes, majoritaire à la Métropole, vote cet avis, ce qui permettra, on l'espère, de faire intégrer nos mesures proposées.

Nous partageons bien les interrogations et propositions émises dans l'avis, notamment sur les mesures d'accompagnement. Ces mesures doivent empêcher l'augmentation de la ségrégation socio-spatiale. Quand on regarde les cartes qui montrent la répartition des véhicules en fonction de leur vignette Crit'Air, le constat est évident : ce sont les communes dont les populations sont les plus pauvres qui ont aussi le plus grand nombre de vieilles voitures. Pour ces personnes, l'amplification de la ZFE sans aide et alternative efficace pourrait se transformer en double peine : pauvreté et immobilisme contraint.

Ceci étant dit, listons quelques actions indispensables :

- Rendre tous les habitants et habitantes de la Métropole éligibles aux aides. Il n'y a pas que les personnes qui travaillent ou habitent dans le périmètre ZFE qui ont besoin d'y aller ou de le traverser.
- Rendre le système d'aides financières proportionnel aux revenus. Actuellement, il fonctionne par tranche, ce qui va créer des effets de seuil. À un euro de revenu près, on n'aurait pas le droit au même montant d'aides.

- L'augmentation du budget consacré à ces aides : nous le trouvons trop faible au vu des besoins anticipés. Il faudrait le multiplier par 3. L'écologie sociale a un coût.
- Et enfin, une mesure qui n'est pas reprise dans l'avis de la Ville, mais qui était bien dans le programme de Villeurbanne en commun : la gratuité progressive des transports en commun.

Je termine en précisant que la ZFE dans sa forme actuelle est vectrice d'inégalités sociales. La preuve en est que nous devons imaginer toute une batterie de mesures accompagnatrices pour ne pas exclure encore plus les plus fragiles, alors même que nous ne sommes pas capables d'exclure de la zone des voitures récentes, mais polluantes comme les SUV.

À l'échelle nationale, il faudrait refondre complètement ce dispositif. Pour être acceptée, l'écologie doit être juste. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Monsieur Yann Crombecque.

M. CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous sommes dans une urgence climatique rappelée par de nombreux intervenants, dans les médias, et le rapport du GIEC aujourd'hui vient lui aussi le confirmer. Chaque jour qui passe confirme les prévisions des scientifiques qui nous alertent depuis près de 50 ans maintenant.

Villeurbanne est une ville à la population particulièrement jeune et une majorité de ces jeunes concitoyens verra dans les années à venir, si nous ne faisons rien, sa qualité de vie fortement dégradée. Face à ce constat, il y a le dire et le faire. Le faire c'est soutenir la mise en place de la ZFE, qui est une des réponses à la mauvaise qualité de l'air, qui est responsable de 48 000 morts prématurés par an en France.

Nous pouvons regretter que le gouvernement se soit défaussé sur les élus locaux puisque la loi climat et résilience impose le calendrier, la définition des périmètres, les mesures dérogatoires et le contrôle.

Notre groupe est favorable au principe de la ZFE afin d'améliorer la qualité de l'air et répondre aux enjeux de santé, repenser la conception des espaces publics et offrir un cadre de vie plus agréable. Pour autant, nous souhaitons insister sur les mesures d'accompagnement nécessaire, tant sur le plan pédagogique que sur le plan de la justice sociale.

Stéphane Frioux aurait pu nous rappeler, en sa qualité d'historien, la mise en place de la lutte contre la pollution de l'air à Los Angeles où les premières règles et contrôles édictés au début des années 60 pesèrent sur les plus modestes aux véhicules les plus anciens, entraînant une opposition à ces mesures.

Cet exemple peut nous sembler lointain, mais il illustre pour nous la nécessité d'accompagner pour la faire accepter la mise en place de la ZFE. L'enfer est parfois pavé de bonnes intentions et pour nous la ZFE ne doit pas être vécue comme une mesure punitive pour les ménages les plus modestes. Il convient de tenir compte de la complexité pour les ménages modestes de changer de véhicule, dans un contexte où la hausse des coûts de la l'énergie pèse déjà fortement sur les budgets.

Dans le même esprit, on compte de nombreux salariés parmi les foyers modestes, qui travaillent en périphérie dans des lieux parfois mal desservis par les transports en commun.

Notre groupe souhaite, tout en soutenant la mise en place de la ZFE, un renforcement de la communication auprès des habitants, afin de permettre aux ménages concernés de pouvoir mobiliser les aides. Nous insistons sur la nécessité d'un accompagnement humain au plus près des habitants pour favoriser le recours aux aides. Pour nous, l'Agence des mobilités ne peut se réduire à une agence centralisée, localisée à Lyon, et à une déclinaison des démarches *via* Internet.

Nous devons tenir compte de la fracture numérique qui frappe certains de nos concitoyens et de la complexité pour certains d'entre eux des démarches administratives à accomplir.

Notre groupe souligne sa volonté de voir les aides annoncées bénéficier au plus grand nombre. Aujourd'hui, le système annoncé, basé sur des critères établis par l'État, ne garantit pas l'accès aux aides, notamment pour les personnes seules.

Par ailleurs, les aides annoncées risquent de laisser un reste à charge trop élevé pour les ménages les plus modestes.

Pour notre groupe, le contrôle ne peut intervenir avant 2024, car outre le fait que techniquement le contrôle effectif des dérogations liées à la ZFE n'est à ce jour pas possible, ce contrôle par le stationnement risque de créer des efforts de bord importants entre les secteurs payants et non payants de la commune.

Enfin, il existerait une différence de traitement entre les ménages disposant ou non d'un stationnement privé et donc non soumis au contrôle.

Notre groupe appuie les propositions de mise en place de dispositifs de type pass ZFE mobilité pour les visiteurs occasionnels, de création d'un comité de suivi et d'évaluation associant les communes, les acteurs économiques, mais aussi les citoyens, de constitution d'un groupement d'achats d'automobiles, afin de faire baisser les prix des véhicules.

Vous aurez compris que nous refusons d'opposer santé publique, transition écologique et existence de justice sociale. Nous devons les trois à nos concitoyens.

Nous rejoignons ainsi par cohérence la position du groupe Socialiste à la Métropole, mais aussi celui à la Région. Tout en restant vigilant pour l'avenir, notre groupe votera en faveur de ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Génération.s et Les Écologistes, dans une intervention conjointe. C'est monsieur Laurent Quiquerez qui prend la parole.

M. QUIQUEREZ.- Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, chers collègues, la Ville doit donner son avis sur une nouvelle étape de la mise en place de la ZFE de la Métropole de Lyon. Elle va concerner maintenant les véhicules particuliers comme cela a été dit. Mais rappelons surtout que depuis des années l'Union Européenne condamne la France pour la mauvaise qualité de l'air d'une douzaine de Métropoles, dont la nôtre.

En Europe, de nombreuses villes, plus ou moins grandes, ont déjà des ZFE. La première date de 1996 en Suède. Il y a 25 ans. Ils ont déjà interdit le diesel. La France a un retard énorme à combler après des années bien peu ambitieuses sur ce dossier.

L'étape pour laquelle nous allons nous prononcer ce soir concerne l'interdiction des véhicules particuliers Crit'Air 5 et non classés dans le périmètre défini en 2020 pour les véhicules professionnels.

Pour Villeurbanne, c'est la partie à l'intérieur du périphérique, comme pour Bron et Vénissieux. Cela concerne les diesels de plus de 20 ans et les véhicules à essence de plus de 23 ans. Sur les quelques 62 000 véhicules particuliers immatriculés sur la commune sont concernés 844 Crit'Air 5 et 1 250 véhicules non classés, c'est-à-dire plus anciens.

Si la Métropole a décidé de faire cette interdiction au 1^{er} septembre, quatre mois avant la date imposée par la loi, c'est pour se donner quatre mois complets de pédagogie et de sensibilisation avant de passer aux sanctions en 2023.

En ce sens, nous saluons cette anticipation. En revanche, nous regrettons que le gouvernement repousse encore son engagement à mettre en place le contrôle, car sans contrôle la mesure sera inopérante.

Mi-janvier, un pic de pollution a placé Lyon au 21^e rang des villes les plus polluées du monde devant des villes aussi polluées que Bangkok ou Shanghai. La ZFE est un outil efficace pour lutter contre la pollution atmosphérique, car le trafic routier représente 66 % de la pollution au dioxyde d'azote et aux particules fines.

Les objectifs de santé publique nous conduisent à agir fermement pour réduire la pollution qui porte atteinte aux voies respiratoires des plus fragiles, jeunes enfants, personnes souffrant de problèmes cardiaques ou les terrains asthmatiques. Et cela c'est punitif. Plus que de changer de motorisation, il faut accompagner les changements de comportements en tenant compte à la fois des besoins et des ressources de chacune et chacun. Par exemple avec le SYTRAL et la Métropole nous déployons des politiques de mobilité décarbonée et non polluante. La densification des transports en commun qui va répondre aux problématiques qui ont été soulevées avec deux nouvelles lignes de tramway dans Villeurbanne, T6 et T9, qui relie des quartiers populaires. Un bus à haut niveau de services, route de Genas, des voies cyclables plus nombreuses, des espaces plus confortables et sûrs dans les rues pour les piétons.

Voilà pour celles et ceux qui le peuvent une activité physique de 30 minutes par jour à pied ou à vélo est bien meilleure pour la santé que la sédentarité dans sa voiture. C'est surtout bien moins coûteux.

Pour celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer autrement qu'en voiture, cela a été abordé, les aides financières pour acheter un véhicule récent, donc moins polluant, sont indispensables, notamment pour les ménages les plus modestes.

En ce sens, nous souscrivons à l'idée d'offrir par anticipation ces aides aux habitants de Villeurbanne, qui seront concernés par la ZFE à terme, comme à Saint-Jean ou aux Brosses. Pour autant, il conviendra de vérifier la bonne adéquation des mesures d'accompagnement aux besoins réels des habitants, quitte à les adapter le cas échéant.

Nous portons la transition écologique pour la justice sociale, notamment avec une politique tarifaire des transports en commun depuis 2021, qui bénéficie à 83 000 personnes pour l'abonnement à 10 €, mais aussi pour 60 000 personnes à la gratuité des transports en commun.

M. LE MAIRE.- Sauf si vous me dites que votre intervention est groupée avec la précédente, je vous demande de vous rapprocher de la conclusion, s'il vous plaît.

M. QUIQUEREZ.- Je vous remercie. La gratuité des transports en commun est effective. Nous allons voter cette résolution, car nous sommes fiers de poursuivre ce chantier avec volonté et confiance et très attentifs aux enjeux sociaux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Schlosser.

Mme SCHLOSSER.- Je veux juste préciser qu'il ne faut pas confondre la pollution de l'air causée par les véhicules automobiles en particulier le dioxyde d'azote et les gaz à effet de serre. Aujourd'hui, un nouveau rapport du GIEC est sorti, qui donne des pistes sur comment on va pouvoir s'adapter au changement climatique, mais le transport automobile cause beaucoup de gaz à effet de serre, mais dans nos métropoles c'est surtout le dioxyde d'azote qui pose problème. L'objectif de la ZFE est bien de lutter contre ce dioxyde d'azote. Il se trouve que les véhicules diesel émettent moins de CO2 que d'autres types de motorisation. En revanche, sur le dioxyde d'azote ils en émettent plus, en particulier pour de courtes distances puisque le diesel est plutôt un type de motorisation qui a été fait pour de longues distances. Le véhicule diesel s'il est adapté pour faire un trajet Marseille/Paris ne sera pas adapté dans nos métropoles puisqu'il va venir générer du dioxyde d'azote.

Je retiens des interventions que nous sommes à peu près tous d'accord pour dire qu'il y a urgence à agir et à trouver des solutions, à activer les différents leviers. La ZEF en est un. En revanche, il faut que l'on soit vigilant à la justice sociale, à prendre en considération que ceux qui sont les plus touchés par cette pollution, ce sont aussi ceux qui ont très souvent moins de revenus. Il va falloir accompagner en activant différents leviers tous ensemble. Vous en avez cité un certain nombre. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Schlosser. Vous me permettrez quelques mots, car c'est à la fois un sujet extrêmement important et Madame Prost m'a quand même cité souvent. Si je ne répondais pas, il y aurait une forme de déception.

Peut-être d'abord revenir sur l'inquiétude la plus importante qui était la vôtre : est-ce que je vais renier mes valeurs humanistes et mon sens de l'équilibre ? Même si le "en même temps" ce n'est pas mon "truc", en tout cas de moins en moins. Je ne suis pas sûr d'aller complètement dans cette direction, mais pour autant bien sûr je ne vais pas me renier sur cet équilibre et ce pragmatisme dont j'essaie de faire mien en matière d'action politique. D'ailleurs, je crois que vous êtes embêtés par cet avis formulé par notre majorité, car il n'est pas si loin des exigences que vous formulez. Je vois bien que vous oscillez entre "on va voter contre", mais en même temps ce qu'il dit sur la question de la prise en compte des plus fragiles, sur le rythme, etc., va quand même un peu dans les éléments d'alerte que vous partagez. N'hésitez pas, je n'ai pas encore soumis le texte aux voix. Vous pouvez encore changer d'avis, si j'ai réussi à vous convaincre.

Moi, en tout cas, au-delà de la boutade, je suis très satisfait de la qualité du travail qui est le résultat de cet avis qui vous est proposé entre l'ensemble des groupes, même si on voit encore quelques nuances formulées par les uns ou par les autres, notamment sur la question de la gratuité des transports en commun, mais avouons-le ce n'est pas l'objet de cette délibération. Par ailleurs, il y a un accord politique entre les membres de la majorité qui siègent aujourd'hui au SYTRAL et qui siègent à la Métropole du Grand Lyon. Si vous n'êtes pas d'accord avec vos représentants élus à la Métropole, il faut leur dire et qu'ils ne continuent pas à siéger ou qu'en tout cas ils portent ce dossier-là où il va se décider.

Pour autant, je suis sensible à votre appel puisque j'ai fait partie de ceux qui étaient plutôt favorables à ce que l'on étudie cette gratuité des transports en commun. J'ai même des collègues maires dans des grandes villes pas si éloignées qui l'expérimentent. Je regarde avec attention ce qui se passe. On peut quand même noter que la Métropole a donné des signaux forts en matière de politique tarifaire sociale depuis ces 18 premiers mois. On peut toujours dire que ce n'est pas assez, mais en même temps cela n'avait jamais été fait jusqu'à présent. Je me félicite de toutes ces avancées. On verra bien dans quelle direction elle nous emmène.

Je voudrais revenir à l'objet de cette délibération. Je ne veux pas me laisser instrumentaliser entre choisir entre la santé publique et le portefeuille des ménages et les plus modestes. Ce sera ma ligne politique tout le long des débats que nous aurons. Vous interpellez ma capacité à tenir ces débats à la Métropole. Je crois que je fais partie des quelques élus qui ont pris la parole dans la presse récemment sur ce sujet. Je dis que je suis vigilant et je le serai et tout le monde sait que je le serai. Je ne suis pas inquiet ni pour moi-même ni pour ma vigilance ni sur celle des autres sur le fait que je serai vigilant. Je crois que tout le monde a bien compris que je serai très vigilant sur ce dossier-là. Au-delà d'impacter les Villeurbannais.e.s, qui sont déjà dans le périmètre, il va y avoir des débats sur l'extension de ce périmètre et va se poser la question de Saint-Jean, des Brosses, et pour moi cela fait aussi partie des éléments de discussion à venir, notamment sur la préservation des ménages les plus modestes. Je l'ai déjà dit dans cet exécutif et à la Métropole, dans des réunions préparatoires. Il me semblerait logique que l'on cale à tout le moins le calendrier sur l'arrivée de ces dits transports en commun. Cela fait partie de ces choses posées sur la table et qui sont dans le débat.

En même temps, aujourd'hui, ce débat existe. On fait toujours le procès, en tout cas, ils sont certains à dire qu'il n'y a pas de discussion ni de débat. Là il y a un débat. Notre Ville peut formuler un avis. Elle passe du temps pour l'écrire, pour faire en sorte de se mettre d'accord sur un certain nombre de propos. Je me félicite de cet exercice démocratique, car il est vital pour ce que l'on a à mettre en place.

Ce que l'on a à mettre en place c'est à la fois la qualité de l'air : on est intransigeant, car ce n'est pas possible de continuer à avoir autant de morts. Pauline Schlosser l'a rappelé avec beaucoup plus de talent pédagogique que le mien. On voit l'expérience de l'enseignante sur contre quoi on se battait, mais pour autant, je le dis, le compte n'y est pas sur l'accompagnement social concernant les ménages. Le compte n'y est pas au niveau local, mais il ne l'est pas moins au niveau national. Cette obligation de ZFE en 2025 ce n'est pas une obligation dont on se serait saisi spontanément. D'abord, c'est l'exécutif précédent, dont vous êtes assez proches, qui la mis en place. Ensuite, c'est le

gouvernement actuel, dont vous êtes aussi assez proches, qui l'a mis en place. J'attends que le gouvernement soit aussi à la hauteur de cette ambition et vienne accompagner les efforts que la Métropole va mettre en place pour accompagner ce dispositif, car je ne doute pas que dans les échanges et dans les débats que nous aurons à la Métropole on arrive à améliorer notre capacité d'accompagner, notamment les ménages les plus modestes, dans cette évolution essentielle, dont personne ne remet en cause la nécessité, y compris les personnes concernées.

En revanche, vous avez raison, quand ils sont confrontés à leurs Clio de 2000, j'ai bien noté qu'il va nous falloir accompagner ces ménages dans ces évolutions. Je ne sais pas si comme le propose Villeurbanne Insoumise Ensemble ! il faut tripler les aides. En tout cas, on voit bien qu'il va falloir être tout aussi volontariste sur l'objectif visé que sur les moyens associés pour accompagner cette évolution. J'espère du fond du cœur, et j'y serai vigilant, que nous trouverons les espaces pour accompagner ce changement indispensable.

Je vous remercie pour la qualité des interventions précédentes qui participent à ce débat. Voulez-vous que l'on fasse d'abord le Plan de Protection de l'Atmosphère puisqu'il y a une intervention groupée et après une autre demande d'intervention et après je fais voter les deux rapports ou on les fait séparément ? On les fait séparément. On fait le premier rapport qui est le 2022-69 sur la ZEF. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (7 contre - 5 abstentions) -

15 - AVIS SUR LE PROJET DE TROISIÈME PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE POUR LA PÉRIODE 2022-2027 - Mme Agnès THOUVENOT

C'est un avis que nous devons rendre auprès des services du préfet. Madame Thouvenot, vous nous en dites un mot avant les interventions ?

Mme THOUVENOT.- Pour préciser que c'est un outil de planification qui vise à ramener la concentration des polluants dans l'atmosphère à un niveau conforme pour que l'on ait une qualité de l'air qui soit soutenable.

Par rapport à la délibération précédente, la ZFE concernait seulement les mobilités. Le Plan de Prévention de l'Atmosphère concerne l'industrie, les modes de chauffage et l'agriculture.

Vous l'avez lu dans l'avis que rend la Ville, nous vous proposons un avis favorable avec des points d'observation. Quelque part, l'exercice est à la fois formel et paradoxal. Formel parce que finalement beaucoup d'éléments relèvent de normes nationales, du législateur, et donc on est dans une demande d'application de normes à l'échelle locale, et paradoxale en même temps parce que l'ADEME va supprimer ses financements dans le cadre des feuilles de route de la qualité de l'air de l'agglomération lyonnaise. Par rapport au débat que nous avons précédemment, nous voyons bien qu'il faut accompagner à la fois les particuliers, mais aussi les acteurs économiques.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Villeurbanne Progressiste, on est d'accord que l'intervention était commune aux deux délibérations.

Mme PROST.- Oui.

M. LE MAIRE.- Je ne vous prive pas d'un temps de parole. Ensuite, on a une intervention conjointe entre le groupe Génération.s, Cercle Radical et Place Publique, groupe Communistes et Républicains, Villeurbanne Insoumise Ensemble ! Socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s, Les Écologistes. C'est Madame Béatrice Vessiller qui prend la parole.

Mme VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues. En effet, cette intervention est faite au nom de l'ensemble des groupes de la majorité.

Nous devons rendre un avis sur le Plan de Protection de l'Atmosphère élaboré par le préfet, soumis à l'avis des communes.

De PPA en PPA, il s'agit du troisième depuis 2008, même si la situation de la qualité de l'air dans la Métropole s'est améliorée, la pollution est toujours préoccupante avec environ 15 000 habitants exposés à des niveaux de pollution supérieurs au seuil que définit l'OMS pour la santé publique.

Une partie de ces 15 000 habitants sont des Villeurbannais, notamment ceux qui habitent à proximité des grands axes de circulation. Pour ce qui concerne Villeurbanne, c'est notamment le boulevard Laurent Bonnefoy.

Au plan national, rappelons encore que la France paye des pénalités à l'Union Européenne pour non-respect des normes de qualité de l'air dans notre Métropole, comme dans une douzaine d'autres agglomérations. Alors sur le fond, nous ne pouvons que saluer les orientations et les actions du Plan puisqu'elles vont dans le sens de ce que nous portons depuis des années, tant en termes d'alerte que d'actions des collectivités où Les Écologistes et la gauche sont en responsabilité, mais il convient de questionner la place de l'État dans l'accompagnement de certaines mesures, soit au plan financier, soit au plan du respect de leur application. Cela a été dit dans le débat précédent, mais évidemment cela se pose ici dans ce plan global qu'est le PPA.

Définir une liste d'actions à mettre en œuvre : c'est bien et le PPA en compte 35, mais pour améliorer la qualité de l'air il faut des budgets et des moyens de contrôle. L'État est bon conseiller, mais pas payeur.

Le PPA demande à l'ensemble des parties prenantes, notamment, d'engager de nouveaux projets pour la filière air-bois, le meilleur accès au traitement des déchets verts, des mobilités moins polluantes.

Le PPA prévoit, concernant le chauffage, l'interdiction des poêles à bois non performants ou des cheminées à foyer ouvert.

La Métropole a mis en place depuis plusieurs années une aide financière au remplacement des appareils de chauffage au bois, la prime air bois, qui a été majorée en 2022 pour les ménages les plus modestes. Mais le préfet doit aider, d'une part, à sensibiliser et informer les habitants sur la pollution aux particules générées par le chauffage bois non performant parce que l'on estime que l'on a une méconnaissance de ces problèmes de

pollution aux particules par le chauffage bois. D'autre part, l'État doit mettre en place le contrôle par le respect de l'interdiction puisque le PPA prévoit l'interdiction de ces installations de chauffage.

Un des points centraux de ce troisième Plan concerne la mobilité puisque nous l'avons vu précédemment la pollution aux oxydes d'azote et à l'ozone provient largement des véhicules motorisés. Là encore, les collectivités ont besoin de plus de soutien pour sensibiliser au changement de comportement, pour soutenir le développement des lignes de transports en commun, la décarbonation des flux de bus, l'aide à la lutte contre l'autosolisme, les aménagements pour les mobilités actives.

Au-delà des déplacements urbains, qu'a fait l'État pour le fret ferroviaire depuis des décennies pendant lesquelles la part des marchandises transportées par camion n'a cessé de croître au détriment du train ? Ne parlons pas du tout TGV, plus lucratif que les grandes lignes classiques ou les dessertes de proximité.

C'est un enjeu qui concerne l'aménagement du territoire et la transition énergétique. L'État doit annoncer le cap et mettre les moyens partout en France pour inverser la tendance en faveur des mobilités non polluantes et décarbonées.

Dans le cadre de France Relance l'État local a commencé à travailler avec les concessionnaires autoroutiers sur la mise en place de voies de covoiturage et de couloirs réservés sur les autoroutes, notamment A42 et A43. Villeurbanne est intéressée par un tel projet sur l'A42, qui permettrait de réduire la circulation arrivant du nord du département et de l'Ain, mais pour l'instant pas de calendrier de réalisation annoncé ni de décision ferme ni de financement.

Les collectivités agissent déjà. Elles sont prêtes à agir plus, mais l'État ne peut pas être seulement un commanditaire ; il doit prendre sa part des dispositions et des engagements financiers dans la transition énergétique et la baisse de la pollution indispensable pour la santé publique.

Nous voterons bien sûr l'avis favorable sur le PPA assorti des différentes observations. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la première adjointe, souhaitez-vous réagir ?

Mme THOUVENOT.- Il me semble que l'essentiel a été dit, sachant qu'à l'échelle nationale il faut redemander des financements pour accompagner les territoires dans cette phase de transition.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

16 - TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DE L'AUTRE SOIE À LA SAS AUTRE SOIE ET APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE - M. Alain BRISSARD

J'ai une demande d'intervention. Monsieur Brissard, souhaitez-vous en dire un mot avant l'intervention ?

M. BRISSARD.- Non. J'interviendrai peut-être en réponse à l'intervention.

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention pour le groupe Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.e.s. Monsieur Ikhlef Chikh, la parole est à vous.

M. CHIKH.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Il y a maintenant presque deux ans, nous avons pris rendez-vous auprès des Villeurbannais.es pour renforcer la place de la nature en ville en nous appuyant notamment sur l'énergie citoyenne et le désir des habitants de contribuer à l'aménagement et à l'entretien de nouveaux jardins partagés.

Nous avons aussi promis d'engager la réalisation de grands parcs pour notre Ville, à l'image de ce parc de l'Autre Soie, dont la délibération pose aujourd'hui une étape essentielle.

Véritable poumon vert au cœur d'un projet social et urbain de grande ampleur, nous savons tout ce que ce parc va apporter : amélioration de la qualité de l'air, rafraîchissement de l'espace public, animation d'un quartier à travers son ouverture à tous les habitants pour se promener, s'aérer, se retrouver, flâner, pratiquer du sport et tant d'autres activités que les habitants du quartier pourront ajouter à cette liste qui ne fait que commencer.

Cet îlot de fraîcheur sera un lieu accueillant pour les riverains ainsi que pour toutes les Villeurbannais.es, qui promeut la mixité sociale et intergénérationnelle.

Le projet de l'Autre Soie réinvente la façon dont nous aménageons l'espace public. L'humain est au cœur du projet et cela tranche avec l'image parfois froide et désincarnée de certains aménagements urbains des décennies passées. Sans vouloir vous abreuver de chiffres, j'en citerai un : ces 1,5 hectares de verdure sont bien concrets. Ils ont une identité et une utilité qui n'attendent que l'ouverture de la concertation, le dimanche 23 avril prochain, pour continuer de se transformer avec les habitants.

C'est bien en permettant à la Ville de trouver sa juste place et en laissant faire les habitants qu'il deviendra un parc autogéré. Je dis « autogéré » et nous assumons ce terme parce qu'il dit la confiance à l'égard des usagers actuels et futurs du lieu. Il allie la diversité des usages. La mixité appelle à vivre ensemble plutôt que vivre avec ou même vivre chacun chez soi. Ce terme « autogéré », je le rappelle dit que c'est en faisant alliance avec les habitants, avec les associations, que Villeurbanne sera au rendez-vous qu'elle a donné.

Dans un autre registre, et à plus petite échelle, le succès des plantations citoyennes et des jardins partagés repose sur la confiance accordée aux Villeurbannais.es en leur permettant de prendre une part active au verdissement de leur ville et cela de la plantation à l'entretien des végétaux. Et cette confiance aussi, comme la main verte, elle ne s'invente pas, elle ne se décrète pas, elle se cultive. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Brissard, un commentaire sur la main verte ou sur tout autre chose ?

M. BRISSARD.- En tout cas, Monsieur Ikhlef Chikh a bien résumé l'état d'esprit dans lequel nous engageons ce projet, également la façon dont on souhaite développer la végétalisation à Villeurbanne. J'espère que nous aurons tous la main verte et que nous

saurons passer le flambeau aux habitants pour qu'ils prennent le relais de la Ville dans cette dynamique.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est un projet important pour notre Ville, même s'il faut convenir toutes et tous que c'est l'utilisation du « déjà là » et que nous avons eu la chance de trouver ces 2 hectares de parcs qui sont déjà présents et que l'on va pouvoir ouvrir au public et « rendre » au public pour qu'il nous dise comment il envisage l'évolution de ce parc.

Je mets ce rapport aux voix. Il y a une situation de départ me concernant.

- Adopté à l'unanimité -

17 - ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DES MAISONS NEUVES - BILAN DE CLÔTURE DE LA ZAC ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE - SUPPRESSION DE LA ZAC - Mme Agnès THOUVENOT

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

18 - TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE PRATIQUE SUR LE COMPLEXE SPORTIF DOMINIQUE MATÉO : VALIDATION DU PROGRAMME DE L'OPÉRATION, LANCEMENT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET CRÉATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME - M. Mohamed AHAMADA

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

19 - POSE DE CANALISATIONS ÉLECTRIQUES SUR LA PARCELLE BZ 235 APPARTENANT À LA VILLE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL - CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE ENEDIS ET LA VILLE DE VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

20 - AVIS SUR L'ARRÊT DE PROJET RELATIF À L'ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) DE LA MÉTROPOLE DE LYON - Mme Agnès THOUVENOT

J'ai plusieurs demandes d'intervention. C'est Madame la première adjointe qui rapporte et à qui je vais laisser la parole pour qu'elle présente cet avis.

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Cet avis s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité que la Métropole a désormais compétence pour élaborer. En effet, depuis la loi engagement national pour l'environnement de 2010, l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité revient aux intercommunalités. C'est donc à la Métropole de le faire.

Après plusieurs délibérations et une concertation avec les communes, la Métropole a délibéré en décembre 2021 et les communes sont invitées à formuler un avis.

Vous le savez, Villeurbanne a été exemplaire en matière de réduction de la publicité, avec un règlement très exigeant. C'est le fruit d'une volonté politique portée par Jean-Paul Bret de réduire drastiquement la publicité dans la Ville.

Maintenant que ce document devient intercommunal, la vigilance de la Ville a été de ne pas perdre les acquis de ce règlement communal de publicité et de prendre le risque de voir fleurir de nouveaux panneaux publicitaires sur les palissades de chantier ou voir la taille des panneaux augmenter outre mesure.

Un travail nourri et des orientations politiques communes portées par la Métropole de Lyon nous ont permis d'être rassurés, mais parfois le diable est dans les détails et il y a eu des allers-retours importants avec la Métropole ces derniers jours, dont j'ai fait mention en Commission d'urbanisme, qui nous ont permis d'aboutir à un avis qui formule un certain nombre d'observations sur des points particuliers et sur lesquels la Métropole s'est engagée à porter un regard attentif, voire d'accepter nos observations pour qu'elles soient traduites dans ce Règlement Local de Publicité métropolitain.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai trois demandes d'intervention. La première est une intervention conjointe entre le groupe Génération.s et le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble ! La parole est à M. Maxime Jourdan.

M. JOURDAN.- Tout s'achète : l'amour, l'art la planète terre, vous, moi, surtout moi. L'homme est un produit comme les autres avec une date limite de vente. Je suis publicitaire. Je suis de ceux qui vous font rêver des choses que vous n'aurez jamais : ciel toujours bleu, « nanas » jamais moches, bonheur parfait retouché sur Photoshop. Vous croyez que j'embellis le monde ? Perdu : je le bousille.

Nous nous rappelons tous de la scène d'introduction du film « 99 francs » devant lequel nous nous sommes dit la même chose : c'est tellement vrai.

Mesdames et Messieurs, chers membres du Conseil Municipal, malheureusement, oui, c'est tellement vrai. En 2019, le marché de la communication et de la publicité était estimé à près de 33 milliards d'euros en France. Mais on s'y perd avec ces milliards. 33 milliards, par exemple, c'est 8 milliards de plus que le budget solidarité, insertion et égalité des chances de l'État français. 33 milliards c'est encore 5 milliards de plus que le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la France.

Vous me direz, certes, que l'on gouverne très mal avec des chiffres et qu'ils ont une regrettable tendance à nous transformer en gestionnaire. Ils ont pourtant cette qualité phénoménale de pouvoir marquer les esprits bien plus fortement que les grands et beaux discours.

La Ville de Villeurbanne s'est dotée dès 2004 d'un Règlement Local de Publicité pour gérer et contraindre les méthodes et les localisations de publicité sur son territoire et ainsi assurer une meilleure qualité de vie à ses habitants.

L'exigence imposée par notre municipalité était alors importante, contraignant les afficheurs à déposer la totalité de leur dispositif publicitaire de 12 mètres carrés et n'autorisant que des dispositifs de 2 mètres carrés au plus sur 80 % du territoire.

À titre de comparaison, le Règlement Local de Publicité adopté par la Ville de Lyon dès 2001 autorisait encore, dans les zones les plus restrictives destinées à la publicité sur son seul mobilier métropolitain, des affichages publicitaires de 8 mètres carrés. Aussi, la majorité du territoire lyonnais prévoyait l'autorisation de toute forme de publicité, affichage de 12 mètres carrés compris, bien entendu.

La Métropole de Lyon se dote aujourd'hui de son propre RLP qui, par conséquence d'un millefeuille territorial toujours délicat, s'impose à notre municipalité. Nous saluons bien évidemment l'engagement de la Métropole dans une dynamique de réduction et de contrôle des lieux et des types d'affichage publicitaire présents sur son territoire.

Pour autant, nous ne pouvons pas nous résoudre à ce que le premier engagement du Grand Lyon en la matière vienne assouplir des réglementations que nous avons mises en œuvre il y a près de 20 ans pour améliorer la qualité de vie de nos habitants.

Attachés à ce principe fort de contrôle de réduction et de réglementation d'un système capitaliste toujours plus vorace et toujours plus avide, de tels assouplissements vont à l'encontre des principes que notre majorité prône.

Les groupes Villeurbanne Insoumise Ensemble ! et Génération.s s'associent pleinement aux réserves émises par la Ville de Villeurbanne sur les points du Règlement Local de Publicité et de la Métropole qui auraient pour fâcheuse conséquence d'assouplir une réglementation locale aujourd'hui plus contraignante. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.ne.s Villeurbannais.e.s. Madame Catherine Anavoizard.

Mme ANAVOIZARD.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, il y a presque un an le Conseil municipal a étudié les orientations générales du projet de Règlement Local de la Publicité métropolitain. Rappelons que la réglementation de la publicité fait partie des leviers essentiels d'amélioration du cadre de vie. Cet enjeu avait été identifié dès 1989 par la municipalité de l'époque, qui avait compris qu'il fallait aller au-delà des seules prescriptions légales en la matière.

L'amélioration du cadre de vie fait partie des victoires rapides et visibles que nous sommes en mesure d'obtenir. Ce règlement poursuit néanmoins une ambition plus vaste et de plus long terme, celui de la désintoxication de nos esprits et le changement de nos habitudes de consommation.

Nous saluons que cette volonté soit partagée avec l'actuelle majorité métropolitaine, comme en témoigne le volontarisme affiché par l'exécutif dans l'élaboration d'un RLP ambitieux.

La Métropole s'apprête en effet à adopter son propre Règlement Local de la Publicité, qui se substituera au RLP municipal.

Nous le savons, les détails ont leur importance. L'objet de cette délibération est bien d'alerter la Métropole sur les derniers ajustements techniques identifiés comme nécessaires par les élus et les services de la Ville.

Ces mesures ont déjà été approuvées sur le territoire Villeurbannais et nous ont donné pleine satisfaction. Ce n'est certainement pas un désaveu, mais bien la preuve qu'un dialogue constructif existe entre les deux collectivités.

Retenons surtout que cette politique publique va indéniablement dans le bon sens et que nous la soutiendrons ici comme à la Métropole.

L'hygiène mentale de nos concitoyens, la beauté urbaine et la transition écologique reposent sur des acquis sérieux qu'il convient de préserver aujourd'hui et de renforcer demain.

Notre groupe votera en faveur de cet avis. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Les Écologistes, la parole est à Jacques Vince.

M. VINCE.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, la publicité commerciale est une agression dans les rues de nos villes comme dans tous les médias qu'elle inonde. Cette pollution visuelle se double d'une incitation à la surconsommation et d'un surcoût, car n'oublions pas que c'est toujours le consommateur qui, *in fine*, endosse le coût de la publicité.

La lente prise de conscience de ces méfaits a été initiée par quelques mouvements associatifs, qui ont joué finalement le rôle de lanceur d'alerte, puis elle a conduit à l'évolution de quelques textes réglementaires et enfin pour gagner en cohérence, et nous y sommes à l'échelle du territoire, la compétence pour élaborer le Règlement Local de Publicité revient maintenant à la Métropole de Lyon.

Nous arrivons ainsi au terme d'un long processus délibératif concernant notre cadre de vie. Il n'est pas facile pour 59 communes de se mettre d'accord, pas davantage sur ce sujet que sur d'autres. On le voit bien, mais ce débat a permis d'aboutir à la fin de l'année dernière à un nouveau projet de Règlement Local de Publicité à l'échelle de la Métropole et c'est à Villeurbanne ce soir de se prononcer sur ce RLP proposé par la Métropole.

Sans détailler l'ensemble des mesures techniques, car il faudrait des heures pour détailler l'ensemble des mesures, nous saluons en particulier l'interdiction des écrans numériques qui serait une véritable avancée partout dans la Métropole ou l'interdiction de la publicité sur les bâches de chantier.

L'objectif, rappelons-le, n'est pas d'interdire strictement la publicité, mais, d'une part, de donner une cohérence métropolitaine pour l'ensemble des règlements municipaux existants en harmonisant les règles. D'autre part, de minimiser les nuisances visuelles tout en développant notre attractivité métropolitaine.

Notre architecture est belle, nos parcs aussi, ne laissons pas les publicités gâcher le paysage et envahir les cerveaux qu'ils soient ou non disponibles, ceux des grands, mais

aussi des petits. Si nous adoptons les mêmes règles que nos voisins, le bénéfice sera encore plus grand.

Bien sûr, et le règlement qui nous est soumis le souligne, Villeurbanne disposait déjà d'un RLP volontariste, encadrant la publicité dans l'espace public depuis 2004. Cela a été rappelé dans les interventions précédentes. De ce point de vue, notre ville a pu faire figure de précurseurs par le passé. Nous souhaitons souligner ce travail des services qui a abouti il y a quelques années à ce RLP communal.

Mais au regard des nouvelles avancées, personne ne pourra dire, sur ce sujet en tout les cas, que tout ce qui est fait relève de la majorité municipale du mandat précédent. Sur certains points jugés plus restrictifs, nous pourrions dire mieux disants, que le RLP proposé par la Métropole, la Ville souhaite maintenir certaines dispositions qui lui seraient propres. Mais si chacune des 59 communes en fait de même où serait la cohérence métropolitaine recherchée et la lisibilité pour les annonceurs ?

Demain, la règle sera bien la même à l'échelle des 59 communes. Bien sûr, on aurait pu étendre aux territoires métropolitains certaines règles plus restrictives présentes dans le RLP Villeurbannais, mais attention à la faisabilité. Sans entrer dans les détails techniques, quelques observations sur le terrain indiquent que certaines dispositions mieux disantes ne sont pas respectées sur notre territoire.

En effet, on peut relever de nombreuses irrégularités et des panneaux qui dépassent les tailles règlementaires. Il ne suffit pas d'avoir un bon RLP, encore faut-il pouvoir le faire appliquer. Mieux vaut un RLP réaliste et respecté qu'un RLP magnifique sur le papier, mais souvent contourné.

La bonne nouvelle c'est que le RLP devenant métropolitain permettra plus facilement l'obligation de se mettre en conformité pour bon nombre de contrevenants au RLP communal actuel.

Au regard du travail mené entre les services de la Ville et ceux de la Métropole pour construire un règlement exigeant et réaliste, parce qu'il est essentiel que notre Ville porte un avis favorable sur l'arrêt de projet de RLP de la Métropole, nous voterons évidemment ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la première adjointe souhaitez-vous intervenir ?

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Sur vos interventions, un petit point peut-être de précision ou d'étonnement. Le travail d'aller-retour avec la Métropole nous a permis de préciser un certain nombre d'éléments passant de réserve à observation. Le changement sémantique a du poids juridique. Cela étant, nous affirmons qu'il y a encore des éléments sur lesquels nous pourrions avoir un RLP spécifique. Il existe dans d'autres communes de France, d'autres agglomérations, des adaptations territoriales. C'est le cas notamment sur des sujets comme les enseignes ou certains zonages sur lesquels nous avons demandé des modifications. Des modifications qui pour certaines ont été acceptées, d'autres pour lesquelles des discussions sont en cours.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est un sujet extrêmement important et l'intervention du groupe Les Écologistes m'oblige à en dire un mot un peu plus long que ce que j'avais prévu.

J'ai lu, comme vous, *Le Progrès* ce matin. On ne va pas passer longtemps sur qui de la poule ou de l'œuf. On pourra quand même noter la volonté politique de Jean-Paul Bret, en tant que Maire, d'avoir fait en sorte qu'il y ait un Règlement Local de Publicité ambitieux.

C'est un travail qui a été engagé également, la refonte du RLP par la Métropole, sous la mandature précédente. Il faut aussi regarder dans quel cadre cela s'inscrit. Et aujourd'hui c'est un travail qui a été engagé depuis maintenant près de 5 ans. On a eu le temps de prendre connaissance des différents registres de souhait d'application d'un certain nombre de mesures spécifiques à notre Ville.

Certes, vous pointez notre incapacité parfois à faire appliquer la totalité de ces lois. Mais comment cela ? Cela veut dire qu'il ne faudrait pas faire voter la ZFE parce que nous ne sommes pas capables de l'appliquer immédiatement ? Monsieur Vince, soyez prudent avec les arguments que vous maniez, pour demander à ce que l'on applique la même chose sur les 59 communes.

Je le dis avec beaucoup de fermeté : cela fait longtemps que l'on a indiqué quels étaient les points sensibles pour nous dans ce Règlement Local de Publicité. D'ailleurs, j'ai écrit au Président de la Métropole pour lui signifier. J'ai bien précisé que ce n'étaient pas des réserves, mais des observations pour ne pas invalider le processus. Pour autant, je ne vais pas être le seul à formuler des réserves. À mon avis, cela ne va pas passer au premier tour, cette affaire de Règlement Local de Publicité ; Je n'ai pas l'impression de mettre en péril l'acceptation du RLP. On ne pourra pas me faire de procès d'intention que d'imaginer que je souhaite essayer d'attendrir aux entourures ce RLP. Je veux juste que l'on maintienne des spécificités propres à notre Ville, comme d'autres collectivités ont su le faire sur le reste du territoire. Je n'ai aucune inquiétude sur le fait que nous allons réussir à y arriver. Si l'avenir de la Métropole c'est le nivellement par le bas d'un certain nombre d'ambitions, je n'y souscrirai pas. Pour d'autres sujets, également. Je crois que c'est ma fonction de Maire, qui me l'impose. Je vous remercie pour la qualité des échanges. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

21 - PLAN FRANCE RELANCE - SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT POUR L'ANNÉE 2022 - Mme Agnès THOUVENOT

J'ai trois demandes d'intervention. Madame Thouvenot, souhaitez-vous en dire un mot avant ?

Mme THOUVENOT.- Un petit mot pour présenter cette délibération qui s'inscrit dans le cadre du Plan France Relance pour peut-être trouver un choc de l'offre comme le titrait la fondation Abbé Pierre. Le gouvernement découvrant peut-être le fait que l'on ne construit pas assez de logements, notamment sociaux, en France, propose d'accompagner les communes qui construisent des logements. Nous avons déjà eu une délibération au mois de décembre qui avait entériné un certain nombre de crédits parce que nous avons délivré des permis de construire. Ce contrat permet de prendre la suite avec un objectif de 1 000 logements sur 15 mois, dont 300 logements sociaux.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai trois demandes d'intervention. Pour le groupe Villeurbanne Progressiste, une explication de vote. Monsieur Loïc Chabrier.

M. CHABRIER.- Nous voterons pour, bien évidemment. J'espère que les élus de la majorité en feront autant. On n'est pas à l'abri de surprises si on voit les délibérations précédentes puisque vous-mêmes, Monsieur le Maire, vous étiez étonné des votes de certains groupes de votre majorité. J'attends de voir les interventions et les réponses de Madame l'adjointe ensuite.

M. LE MAIRE.- La parole est au groupe Communistes et Républicains. Monsieur Mariano Beron-Perez.

M. BERON-PEREZ.- Monsieur le Maire, Madame la rapporteur, chers collègues. Nous allons signer un document intitulé « contrat de relance du logement » dans lequel l'État prétend avoir des objectifs ambitieux de production de logements au regard des besoins.

Et pour cela, le gouvernement ne lésine pas sur les moyens puisqu'il propose une aide exceptionnelle de 1 500 € par logement. Rendez-vous compte.

En vérité, si la situation n'était pas si grave, ce serait presque comique. Dans son rapport annuel rendu il y a à peine un mois, la fondation Abbé Pierre déplorait que le logement n'ait pas fait l'objet d'une attention particulière dans le Plan de Relance, et pour cause, la production de logements n'a jamais été aussi basse depuis 15 ans.

Lors du précédent quinquennat, François Hollande avait déjà échoué à tenir son engagement de construire 500 000 logements par an, dont 150 000 logements sociaux. Mais Emmanuel Macron fait encore mieux : non seulement il ne tient pas ses promesses, mais il fait l'inverse. En 2017, le candidat Macron avait promis de créer des logements sociaux pour les jeunes. À deux mois de la fin de son mandat, on attend toujours.

Toujours pendant la campagne, il assurait vouloir privilégier le logement aux solutions d'hébergement d'urgence. À peine élu, il avait même assuré que plus personne ne dormirait à la rue d'ici la fin de l'année. Aujourd'hui, près de 500 personnes sont expulsées chaque jour, les deux tiers pendant la trêve hivernale, et dans 9 cas sur 10 sans aucune solution de relogement.

Résultat : la France compte aujourd'hui 300 000 personnes sans domicile. Un chiffre qui a doublé depuis 2012 et presque quadruplé depuis 2002. C'est cela le bilan du quinquennat d'Emmanuel Macron. C'est cela le bilan des politiques libérales qui s'enchaînent depuis des années.

Heureusement, à Villeurbanne, nous n'avons pas attendu les miettes du gouvernement pour construire de nouveaux logements. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole pour le groupe Les Écologistes est à Zémorda Khelifi.

Mme KHELIFI.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, relancer la France est très honorable, mais ne pas l'avoir cassée en amont à coups d'économies sur le dos des plus modestes aurait été encore mieux.

Le Plan de Relance de 100 Md€ est dans son principe un acte positif, mais nous déplorons qu'il arrive bien tardivement et qu'il soit si ponctuel quand il faudrait engager une réelle transformation de notre économie sur le long terme.

Ce Plan nous promettait le verdissement et la relocalisation de notre économie. Ce sera au final un plan de relance à l'ancienne dans le prolongement de la politique conduite par le gouvernement depuis 2017, avec un volet écologique bien en deçà des enjeux. Un Plan incohérent affichant d'un côté un objectif de transition écologique et de l'autre un soutien aveugle à la compétitivité des entreprises, sans aucune conditionnalité sociale ni environnementale, un peu comme en 2018 pour le CICE.

Les baisses d'impôts de production à hauteur de 20 Md€ concernent pour la plupart des entreprises fortement émettrices de CO2. Le gouvernement adopte dans ce Plan une conception très extensive de l'écologie : 2,6 Md€ pour le plan de soutien à l'aéronautique ou au secteur automobile.

Dans le cadre de cette délibération, l'État souhaite pour 2022 accompagner la relance de la construction durable à travers un dispositif de contractualisation sur les territoires caractérisés par une tension du marché immobilier avec des objectifs de production de logements neufs au regard des besoins identifiés dans les territoires.

Nous ne pouvons que saluer cette aide de l'État bienvenue dans un contexte difficile où l'État a plutôt réduit ces dernières années son soutien, notamment au logement social. Rappelons que la loi de finances de 2018, puis celle de 2019, ont réduit de 800 M€ les APL obligeant les bailleurs sociaux à mettre en place la désormais tristement célèbre réduction des loyers de solidarité, pour ne pas alourdir le coût du loyer des ménages modestes. Cette baisse concomitante des APL et des loyers pratiqués par les bailleurs sociaux a été une atteinte sans précédent au modèle français du logement social. Ce secteur essentiel, qui permet à de nombreuses familles et à de nombreux Villeurbannais de se loger, a vu ses fondamentaux remis en cause, comme jamais aucun gouvernement n'avait osé le faire.

Le prochain gouvernement devra faire du secteur du logement social une priorité, mais, évidemment, les candidats à la présidentielle ne portent pas tous cet enjeu majeur, surtout pas ceux qui veulent sans cesse réduire les dépenses publiques liées à la solidarité. Avoir un toit, un logement digne, ce n'est pas un luxe, c'est un droit.

Dans la Métropole de Lyon, la flambée des prix est importante depuis des années avec le risque d'exclure les plus modestes. Dans les outils permettant de produire du logement abordable et de construire une ville plus juste et plus accessible à tous soulignons les secteurs de mixité sociale dans le PLU-H et la production de logements sociaux et abordables, en particulier dans les communes carencées. Objectifs traduits dans la modification numéro 3 du PLU-H de la Métropole de Lyon, qui est en enquête publique depuis aujourd'hui même. L'encadrement des loyers mis en place sur Villeurbanne et Lyon depuis la fin 2021 est une autre mesure pour ce même objectif.

Sur la réhabilitation énergétique des bâtiments, qui permet de réduire les charges des ménages et donc de gagner du pouvoir d'achat, la Métropole met des moyens importants avec Eco Renov', tout comme la Ville qui accompagne aussi les opérations. Nous souhaitons que ce Plan de Relance apporte aussi un soutien financier important sur la réhabilitation du logement social ou encore sur la rénovation des bâtiments publics.

Même si nous estimons le Plan de Relance insuffisant, nous approuverons la mise en œuvre du dispositif sur Villeurbanne. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la première adjointe, vous souhaitez ajouter un mot ?

Monsieur Chabrier, il m'arrive parfois d'être surpris par les positions des groupes, mais heureusement cela s'appelle la démocratie. Si je n'étais pas surpris par la position des groupes de la majorité, cela voudrait dire que leur dicte ce qu'ils ont à faire avant les Conseils municipaux et vous vous en offusqueriez. Ce n'est pas possible.

Pour autant, je ne suis pas surpris sur les interventions et sur les votes qui vont avoir lieu. Concernant ce Plan France Relance, et notamment sur l'accompagnement aux Maires bâtisseurs, je ne peux que me féliciter que Villeurbanne récupère 1 300 000 € pour accompagner son effort de construction des logements pour les plus modestes et je dois dire que c'est une bonne surprise pour la Ville.

Pour autant, je ne suis pas dupe. C'est une bonne surprise qui arrive après plusieurs années de très mauvaises surprises pour le logement social. Je ne suis pas certain que cela permette de rattraper le bilan finalement assez déplorable en la matière de ce gouvernement sur le logement social, mais il me semblerait malvenu d'indiquer que nous ne sommes pas satisfaits d'un signe de préoccupation sur ce sujet-là.

Madame Zémorda Khelifi nous a mis dans l'ambiance de la campagne présidentielle -ce que j'essaie de ne pas faire, Madame Khelifi- mais je ne vais pas vous suivre très longtemps. Gageons que ce sujet, après la présentation du rapport de la fondation Abbé Pierre sera au cœur des propositions des différents candidats. Notre ville et notre pays gagneraient à que ce soit un vrai sujet et qu'il ne soit pas juste instrumentalisé de temps en temps pour donner des gages à tel ou tel. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Puisque j'ai un déport sur le rapport à venir. Je confie la présidence de ce Conseil municipal à Madame la première adjointe pour quelques minutes.

22 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - ENTREPRENDRE POUR HUMANISER LA DÉPENDANCE (EHD) - SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU MOUVEMENT HABITAT ET HUMANISME - 14 RUE DES DEUX FRÈRES - Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Il n'y a pas de demande d'intervention. Il y a deux déports Monsieur Van Styvendael et Monsieur Colliat. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

23 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - ALLIADÉ HABITAT - 2-8 RUE CHARLES PERRAULT - 324 COURS ÉMILE ZOLA - ANGLE RUE DE BRUXELLES - RUE MARTERET - Mme Agnès THOUVENOT

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

24 - RESTRUCTURATION PARTIELLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'HÔTEL DE VILLE POUR AMÉLIORER L'ORGANISATION DES DIVERS LOCAUX D'ACCUEIL : PROGRAMME DE TRAVAUX - M. Gaëtan CONSTANT

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

25 - PRÉSENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS POUR 2022 - M. Antoine COLLIAT

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

26 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) - Mme Agathe FORT

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

27 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR ADMINISTRATION ET PATRIMOINE POUR 2022 - M. Jonathan BOCQUET

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

28 - PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC COURS ÉMILE ZOLA - TRANCHE D - Mme Laura GANDOLFI

Les travaux commencent ce mois-ci. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

29 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR SOLIDARITÉS POUR 2022 - M. Mathieu GARABEDIAN

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

30 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR CULTURE JEUNESSE POUR 2022 - M. Stéphane FRIOUX

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

31 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR PETITE ENFANCE POUR 2022 - Mme Cristina MARTINEAU

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

32 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR SCOLAIRE POUR 2022 - Mme Sonia TRON

Il n'y a pas de demande d'intervention. Madame TRON, voulez-vous présenter ce rapport ?

Mme TRON.- Non puisqu'il n'y a pas d'intervention.

Mme THOUVENOT.- Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

33 - PROGRAMME DE REQUALIFICATION DES COURS D'ÉCOLES EN 2022 - M. Alain BRISSARD

Il y a une demande d'intervention de Madame Arthaud. Au préalable, Monsieur Brissard, souhaitez-vous dire un mot ?

M. BRISSARD.- Nous continuons le programme qui avait été démarré dans le précédent mandat concernant la végétalisation des cours d'écoles et leur désimperméabilisation, avec cette année deux écoles qui vont être concernées sur Antonin Perrin et Jean Jaurès. Je répondrai s'il y a des questions.

Mme THOUVENOT.- Une demande d'intervention des Écologistes. C'est Madame Maryse Arthaud qui prend la parole.

Mme ARTHAUD.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Ce programme de rénovation et de végétalisation des cours d'école est à tous points de vue une réussite éducative et écologique. La requalification des cours d'école participe à l'adaptation au changement climatique, dont on a pas mal parlé aujourd'hui, en concevant de nouveaux espaces de vie pour les enfants d'aujourd'hui et aussi pour les générations futures. Complet et innovant, ce projet permet tout d'abord de réellement concevoir ces

espaces collectifs, de rééquilibrer les usages et le partage des équipements, qu'ils soient sportifs, ludiques ou de détente. Il permet également d'augmenter l'infiltration et la récupération des eaux de pluie et donc de lutter contre les îlots de chaleur et de favoriser le contact des enfants avec la nature.

Ce programme est aussi un support pédagogique formidable pour sensibiliser de manière pratique et ludique les jeunes aux transitions écologiques avec des jardins pédagogiques, des ateliers de sensibilisation scientifique sur le cycle de l'eau et l'expérimentation par des enseignants progressivement formés, pour faire la classe dehors.

Depuis cette année, Villeurbanne va encore plus loin que la seule végétalisation et désimperméabilisation des sols et innove dans l'organisation des espaces et l'implantation de nouveaux mobiliers.

Toute la communauté éducative et les enfants bien sûr ont été associés dans les ateliers de concertation, de la phase de diagnostic à la conception des différents espaces et ambiance de chaque cours. Cette démarche de concertation va enrichir le référentiel environnemental de notre cahier des charges et contribuer à la conception de nos futures cours de récréation.

Nous voterons bien entendu cette délibération. Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.-Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

M. LE MAIRE.- Merci. Nous passons au rapport 22-47.

34 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR DU SPORT - M. Ali MOHAMED AHAMADA

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

35 - PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR NOCTURNE DU THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE (TNP) - Mme Katia BUISSON

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

36 - BILAN ACQUISITIONS/CESSIONS POUR L'ANNÉE 2021 - Mme Agnès THOUVENOT

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

37 - ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D'UNE PROPRIÉTÉ FONCIÈRE SITUÉE 272 RUE DU QUATRE-AOÛT 1789 - Mme Agnès Thouvenot

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

38 - CESSION À LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE PARCELLES APPARTENANT À LA VILLE DE VILLEURBANNE ET INSCRITES DANS L'EMPRISE DU NOUVEAU LYCÉE DE LA ZAC GRATTE-CIEL CENTRE-VILLE

- Mme Agnès THOUVENOT

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

39 - CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN SUR L'EMPRISE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN EN VUE DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT RUE DU 8 MAI 1945 - Mme Laura GANDOLFI

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

40 - RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL - M. Olivier GLUCK

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

41 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2018-392 DU 17 DÉCEMBRE 2018 CONCERNANT LE RÉGIME INDEMNITAIRE - M. Olivier GLUCK

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

42 - RECRUTEMENT DES ANIMATEURS SUR LE CENTRE DE PLEIN AIR DE CHAMAGNIEU POUR LES PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES (PRINTEMPS ET ÉTÉ 2022) - M. Olivier GLUCK

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

44 - CONVENTION D'ACCÈS ET D'UTILISATION DU RESTAURANT MUNICIPAL AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE

L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS (DDETS) - MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE VENTE À EMPORTER AVEC CONTENANT RÉUTILISABLE - M. Alain BRISSARD

Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai raté le plan de mobilité administration. Je vais y revenir. Je fais d'abord la mise à disposition du restaurant. Je n'ai pas de demande d'intervention.

- Adopté à l'unanimité -

Grâce à la vigilance de Monsieur Grignard, Madame Schlosser, on va pouvoir voter le plan de mobilité d'administration.

43 - PLAN DE MOBILITÉ ADMINISTRATION (PDMA) - M. Olivier GLUCK

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

45 - PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE PRÉFIGURATRICE DE GRANDCLÉMENT INTERVENTION - Mme Sonia TRON

J'ai une demande d'intervention. Madame Sonia TRON souhaitez-vous en dire un mot avant que je laisse la parole à l'intervention ? La parole est au groupe Cercle Radical et Place Publique et c'est Monsieur Frédéric Vermeulin qui intervient.

M. VERMEULIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, depuis quelques années la pression exercée sur nos écoles par l'accroissement démographique ne cesse d'augmenter et le rythme de réalisation des nouveaux programmes n'a pas été suffisant pour absorber cet afflux.

Face à l'urgence, la Ville a lancé de nouveaux projets. L'école préfiguratrice, qui va ouvrir en septembre 2022, rue la Fontaine, comprendra jusqu'à 10 classes, quand elle sera pleinement opérationnelle. Celles-ci viendront alléger les groupes scolaires existants dans l'attente de la réalisation d'un nouvel équipement sur la ZAC Grandclément.

Passer par l'étape d'une école préfiguratrice a un coût élevé, particulièrement quand on a, comme c'est le cas à Villeurbanne, la volonté de proposer aux enfants un accueil de très bonne qualité, même dans un contexte de transition.

Il s'agit d'un investissement de 4 M€, qui vient se rajouter au coût de l'école définitive. En outre, un tel projet est d'autant plus difficile à mettre en œuvre, que le site de l'école préfiguratrice ne peut pas être le même que celui de l'école définitive. L'école de la République est au cœur de ce qu'est la gauche. On est sur quelque chose de fondamental au cœur de ce qu'est la gauche, son histoire, ses valeurs. Elle est le point central d'un projet de société humaniste et solidaire. L'érosion du secteur public au niveau national touche aussi l'école, malheureusement. Nous refusons le glissement vers un système éducatif ségrégatif et à deux vitesses avec d'un côté les enfants favorisés regroupés entre

eux dans des écoles privées et de l'autre une population de plus en plus fragilisée à laquelle l'école doit permettre de prendre toute sa place dans la société.

Par une action volontariste, nous devons à l'échelon local être à la hauteur des enjeux. Ce sujet est l'un de ceux sur lesquels nous sommes les plus attendus. C'est évident. La dynamique enclenchée par l'adjointe à l'éducation permet d'avancer, mais le chemin est encore long et mobilisera toute la force de notre engagement au service de tous. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame l'adjointe, souhaitez-vous répondre ?

Mme Sonia TRON.- Si ce n'est remercier l'intervention de Monsieur Vermeulin.

M. LE MAIRE.- Parfait. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

46 - ACCORD D'ENGAGEMENT AU SEIN DU RÉSEAU MÉTROPOLITAIN DES LIEUX D'ACCUEIL D'INFORMATION ET D'ORIENTATION EN MATIÈRE D'EMPLOI ET D'INSERTION - M. Paul CAMPY

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

47 - AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES » À LA VILLE DE VILLEURBANNE - M. Paul CAMPY

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

48 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN BIEN ENTRE L'ASSOCIATION EUREKA KOMPLEXKAPHARNAUM ET LA VILLE DE VILLEURBANNE - M. Stéphane FRIOUX

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

49 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022/2024 ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MAISON DU CITOYEN - M. Mathieu GARABEDIAN

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

50 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DE LA MAISON DE QUARTIER DES BROSSES À L'ASSOCIATION COLIN MAILLARD - Cristina MARTINEAU

J'ai une demande d'intervention. Madame Martineau souhaitez-vous en dire un mot ?

Mme MARTINEAU.- Non. Je vais attendre l'intervention.

M. LE MAIRE.- La parole est au groupe Communistes et Républicains, Monsieur Cyril Hauland-Gronneberg.

M. HAULAND-GRONNEBERG.- Monsieur le Maire, Madame la rapporteur, chers collègues. Depuis le mois de septembre dernier, la Ville de Villeurbanne met les locaux de la Maison de quartier des Broses à disposition de l'association Colin Maillard à raison de deux samedis par mois pour permettre à cette association de créer un espace protégé afin d'organiser et d'assurer une médiation lors des rencontres entre le père, la mère et l'enfant dans un contexte de violences familiales, notamment.

Cette expérimentation s'étant avérée concluante, il nous est demandé aujourd'hui de permettre son prolongement jusqu'à la fin de l'année. Pour nous, c'est une évidence, il faut bien sûr le faire, car il y en a hélas grand besoin.

En effet, les violences faites aux femmes loin de s'arrêter ne cessent d'augmenter. En 2020, par exemple, le 3919, le numéro qui reçoit les appels pour les victimes de violences conjugales a reçu 70 % d'appels de plus par rapport à l'année précédente, sachant que près de la moitié de ces appels n'ont pu être correctement traités faute de moyens.

On avait alors mis cette hausse spectaculaire sur le dos du confinement. De même, en 2021, les violences sexuelles signalées aux forces de police étaient en augmentation, un tiers de plus qu'en 2020. On a alors souvent évoqué la libération de la parole des victimes pour expliquer cette hausse spectaculaire. Mais ces explications ont leur limite. En effet, on constate, par exemple, que le nombre de faits anciens n'augmentent que de manière marginale puisqu'en 2021 « seulement » 19 % des violences signalées avaient été commises plus de 5 ans auparavant contre 15 % en 2020 et 12 % en 2018.

Par conséquent, alors que l'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée, je cite : « grande cause du quinquennat » par Emmanuel Macron, on constate que les résultats sont bien loin des ambitions affichées, au lieu de s'améliorer, la situation se dégrade. Force est de constater que la présente délibération est en quelque sorte une illustration de l'échec du gouvernement en la matière de par sa politique que l'on pourrait qualifier de défaisance récurrent, peut-être pas permanent, mais souvent suivant le même schéma : d'abord l'État décide de lancer une expérimentation de quelques mois. Ensuite, pour la mettre en œuvre, il ne fait pas appel aux services publics, mais à une association et au final c'est à la commune de débloquer les moyens pour que cette expérimentation soit concluante. Certes, elle sera reconduite durant quelques mois encore, mais sans savoir jusqu'à quand. Ici, comme ailleurs, l'État se décharge de façon constante sur la société civile et sur les collectivités locales, en invoquant la proximité.

Plus grave, en plus de cette inaction, le gouvernement laisse s'installer un climat délétère en légitimant les campagnes d'intimidation visant les mouvements progressistes. Ici, en

l'occurrence, en discréditant l'action des féministes qualifiées de « woke », intersectionnelles ou autres qualificatifs jugés de façon péjorative.

En ce sens, le gouvernement porte une part de responsabilité dans la dégradation de la situation actuelle propice au retour des actes d'agressions décomplexées contre les femmes.

Je finirai par cette fameuse citation de Simone de Beauvoir : « *N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question* ». Malgré quelques timides avancées ici ou là comme sur l'IVG dernièrement, force est de constater que la crise économique sociale et sanitaire conduit à un climat politique délétère, qui risque d'encourager cette remise en question dans un futur proche si nous n'y prenons pas garde. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Martineau.

Mme MARTINEAU.- Je n'irai pas sur cette diatribe nationale, mais rappeler que dans ce combat que vous soulignez, qui est important contre la violence faite aux femmes, Villeurbanne, et la présence de Colin Maillard sur notre territoire en témoigne, a toujours été une terre d'accueil et d'innovation sur ces structures-là. On pense aussi à VIFFIL, avec lesquels nous travaillons. Rappeler en tout cas qu'à Villeurbanne la lutte contre les violences intra-familiales et contre les femmes est bien une de nos préoccupations que nous partageons collectivement.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

51 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE SOCIAL DES BUERS EN VUE DE LA RECONFIGURATION D'UN CENTRE SOCIAL À CROIX-LUIZET -
Mme Christine GOYARD GUDEFIN

Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai deux situations de déport : Mme Aurélie Loire et M. Gaëtan Constant. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (3 NPPV) -

52 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À TROIS STRUCTURES ASSOCIATIVES DANS LE CADRE DE CONVENTIONS TRIENNALES S'INSCRIVANT DANS LES OBJECTIFS DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) -
Mme Sonia TRON

Il y a une situation de déport : M. Julien Ravello. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

53 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION REAJI RÉSEAU ÉGALITÉ, ANTIDISCRIMINATION, JUSTICE-INTERDISCIPLINAIRE - Mme Agathe FORT

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

54 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES RELAIS PETITE ENFANCE (EX-RELAIS ASSISTANTS MATERNELS) - Mme Cristina MARTINEAU

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

55 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'ADMISSION EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - Mme Cristina MARTINEAU

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

56 - RÉDUCTION DES HORAIRES DES CRÈCHES MUNICIPALES - VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ AUX PARENTS - Mme Cristina MARTINEAU

J'ai trois demandes d'intervention. Madame Martineau, souhaitez-vous en dire un mot ?

Mme MARTINEAU.- Je vous remercie. Il me semble que c'est une délibération importante pour expliquer à l'ensemble des Villeurbannais le contexte qui fait que nous sommes aujourd'hui obligés de voter, en tout cas c'est ce qui vous est proposé ce soir, une indemnité pour les familles Villeurbannaises, qui sont impactées aujourd'hui par la réduction des horaires de crèche. Nous avons été obligés de réduire les horaires de toutes nos crèches municipales depuis le début de l'année. C'est une décision qui est valable jusqu'au mois de juillet, jusqu'à la fin de la saison. Elle est temporaire. Et nous essayons d'accompagner les familles dans les difficultés que nous traversons collectivement.

À Villeurbanne, malheureusement, comme dans beaucoup de villes de France, car ce n'est pas la même situation propre à Villeurbanne, nous manquons d'auxiliaires de puériculture et d'éducateurs de jeunes enfants. À Villeurbanne, il s'agit de 15 % de nos postes vacants. Or, je croise les yeux de mon collègue que je sais professionnel petite enfance, la loi exige une équipe auprès des enfants avec au moins 40 % d'adultes ayant ces diplômes auprès des enfants. Ces diplômes d'éducateurs et d'auxiliaires de puériculture. Et quand vous manquez de personnels, comme c'est le cas aujourd'hui dans beaucoup de collectivités françaises, la seule solution pour respecter ces taux est de réduire ou les

effectifs des enfants accueillis ou de réduire les plages horaires d'accueil pour avoir vos effectifs concentrés sur cette période-là.

Aujourd'hui, depuis le mois de septembre, on a des difficultés de plus en plus importantes et certaines de nos crèches se retrouvent en très grande difficulté avec près de 40 % des postes vacants et toutes sont fragiles. Elles ont tenu ces derniers mois grâce, il faut le dire, à un engagement sans faille des personnels de la petite enfance et des personnels Villeurbannais, des directrices et de la direction de la petite enfance et ce fut la course incessante à la réorganisation des plannings, au report des jours de congé, au recours aux heures supplémentaires, au recours à des personnels intérimaires, qui aujourd'hui sont également en pénurie.

Donc, en cette fin d'année 2021, à l'approche en plus d'une vague de Covid, à laquelle il fallait faire face, nous avons décidé de dire stop. Villeurbanne a décidé de dire stop à la gestion à la semaine, qui était éprouvante pour les équipes et les familles, et bien évidemment pour les enfants. Stop à l'épuisement de nos personnels et à l'instabilité des heures d'accueil, qui compromettent ce qui reste le plus important et on veut le rappeler par cette décision en matière de petite enfance : c'est la qualité d'accueil du petit enfant, de son accompagnement, du lien que les professionnels peuvent tisser avec les parents. Et cette qualité d'accueil est historique à Villeurbanne. Elle a toujours fait partie des priorités. D'ailleurs, elle est reconnue de manière unanime par les parents, que j'ai rencontrés ces dernières semaines, qui m'ont partagé les difficultés auxquelles ils étaient placés face à cette décision, mais qu'ils reconnaissent que leurs enfants sont extrêmement bien accueillis dans nos crèches.

Nous avons décidé de réduire un peu partout plutôt que beaucoup dans les crèches les plus en difficulté. Cela pouvait être un choix de fermer certains secteurs. Nous avons fait le choix d'une réorganisation équitable et solidaire entre tous les établissements de notre commune pour permettre à tous de retrouver de la stabilité.

Concrètement, cela plonge 168 familles dans d'importantes difficultés. Elles sont obligées de se réorganiser et d'aller négocier ou faire entendre leurs difficultés à leur employeur. Cela peut les mettre en porte-à-faux. Elles m'ont partagé bien évidemment tout cela et on l'entend, mais nous n'avons malheureusement pas le choix.

D'autant plus que vous venez de voter une délibération qui mettait à jour les critères d'admission de nos crèches municipales, à Villeurbanne nous avons cette politique de priorisation des familles les plus en difficulté. Aujourd'hui, cette question de la pénurie structurelle, nationale, des professionnels de la petite enfance fragilise et vise d'abord ces familles-là.

En tout cas, cette indemnité sera versée en une fois et de manière automatique. Il s'agit pour les familles qui le souhaitent de les aider à avoir recours à un mode d'accueil complémentaire.

En tout cas, je veux redire ce soir aux familles Villeurbannaises notre pleine mobilisation de l'équipe municipale sur cette situation. Je travaille notamment avec mon collègue Olivier Gluck et Jonathan Bocquet sur ce dossier-là pour améliorer l'attractivité de notre collectivité comme employeur. Pour autant, ce problème-là de pénurie des professionnels de la petite enfance ce n'est pas seulement la ville, qui a les clés de ce problème. On ne

peut pas politiquement se satisfaire de l'idée que l'on irait juste débaucher les professionnels d'à-côté. C'est vraiment un problème national qui exige des réponses nationales. Nous avons commencé avec mes collègues élus petite enfance dans toute la France à travailler sur cette question-là. Nous sommes extrêmement mobilisés à faire entendre la voix de la petite enfance. J'espère, Mesdames, Messieurs, en solidarité avec les familles et l'ensemble des agents du service municipal de la petite enfance, que nous tentons d'accompagner dans le cadre de cette délibération, que vous voudrez bien voter cette indemnité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai trois demandes d'intervention. La première pour le groupe Villeurbanne Progressiste : Madame Virginie Demars.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération nous demande de voter une indemnité compensatrice aux familles impactées par la réduction des horaires d'ouverture de 10 des 13 établissements d'accueil du jeune enfant municipaux.

Il est vrai qu'il y a des difficultés de recrutement professionnel de la petite enfance sur le plan national et cela bien avant la pandémie du Covid-19. En 2019, 90 % des gestionnaires de crèche alertaient sur cette pénurie de personnels qualifiés, notamment les auxiliaires puéricultrices, les infirmières puéricultrices et les éducateurs de jeunes enfants (EJE). *A contrario*, les diplômés inférieurs, CAP, BEP, ne trouvent pas de poste.

Le Covid-19 a sûrement amplifié la pénurie : maladie, application du protocole sanitaire, épuisement par manque d'effectif. Précisons que nous parlons de crèches municipales et pas de crèches privées associatives ou parentales.

Face à ce constat, qui ne date pas d'hier, la Ville de Villeurbanne n'aurait-elle pas pu anticiper cette situation extrême. Je dis « extrême », car 10 crèches sur 13, c'est important et très impactant pour les familles à l'heure où Villeurbanne a une démographie croissante.

Nous nous interrogeons sur la politique de la petite enfance, car rappelons que lors du Conseil municipal du 5 juillet 2021, Madame Cristina Martineau a échoué à convaincre un grand nombre de ses collègues de l'exécutif de renouveler une DSP sur une structure d'accueil de jeunes enfants, qui aurait pu disparaître ou être en grande difficulté.

En effet, certains pensaient protéger les professionnels du secteur, mais ils empêchaient en réalité de dégager des marges de manœuvre pour l'ensemble du service et ainsi pénaliser ces mêmes crèches en régie municipale, qui leur était pourtant si chères.

Certains luttait contre une privatisation du service public et prônaient l'importance du service aux habitants avant tout. Ils votaient contre ou s'abstenaient pour la création d'une DSP par dogmatisme. Politiques drapées dans une morale mal placée. À l'inverse, nous la soutenions par pragmatisme et réalisme.

Si notre groupe d'opposition n'avait pas voté pour ce renouvellement, conscient d'amplifier ou de pérenniser l'offre de garde d'enfant, la situation serait encore plus critique aujourd'hui pour les familles Villeurbannaises.

Il est dit dans cette délibération, je cite : « *La Ville met en place plusieurs démarches de moyen et long terme pour améliorer l'attractivité des métiers de la petite enfance et favoriser les recrutements.* » Quelles sont-elles ? Est-ce se contenter d'un article dans Le Progrès en

date du 20 février dernier, dans lequel Madame Cristina Martineau interpellait la Région ou le gouvernement pour augmenter les quotas de formation au métier de la petite enfance ?

Cela semble tenir d'un discours de politique électorale, même si c'est un axe à considérer, alors que la Ville pourrait rendre plus attractifs ces métiers, sur le plan salarial et sur le plan des conditions de travail, comme elle a su l'engager pour les postes de policiers municipaux.

Rappelons que c'était en tout cas ce qui nous était présenté par l'adjointe à la petite enfance, lors du Conseil municipal du 5 juillet dernier, expliquant dans le cadre de la DSP d'une EAJE préférer mettre l'accent et les efforts en matière de ressources humaines sur l'amélioration de l'attractivité de notre collectivité à la remunicipalisation de crèches.

Si nous pouvons être d'accord sur le principe qu'une crèche en régie est un idéal à rechercher le plus possible, nous savons également faire face à la réalité parfois cruelle et cette délibération en est malheureusement l'incarnation.

Il est urgent à tous les niveaux de prendre en considération ces métiers de la petite enfance, de les valoriser et de les rendre attractifs. Mais aujourd'hui la situation n'est pas acceptable ni pour les parents ni pour les professionnels du secteur. Le groupe Villeurbanne Progressiste s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble ! Monsieur Olivier Gluck.

M. GLUCK.- Merci Monsieur le Maire chers collègues, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas revenir sur le constat qui a été très bien dressé par Madame Martineau. Effectivement, de grosses difficultés de recrutement avec 18 postes vacants en équivalent temps plein sur les structures municipales.

Nous voilà contraints de prendre des mesures de restriction du service public municipal et cela contre notre volonté, contre celle des personnels de la petite enfance qui animent les structures de la Ville et contre celle des usagers, des enfants et leurs parents.

Nous avons une double problématique, qui est celle du maintien du service public, mais cela sans dégrader les conditions de travail des personnels. Cela se traduit par l'accueil des enfants en respectant les obligations en termes d'encadrement, mais aussi en évitant l'épuisement des équipes, en s'adaptant à la situation sanitaire et à la gestion complexe du quotidien. Au-delà des taux d'encadrement, il s'agit de maintenir une haute qualité d'accueil en adéquation avec la vision du service public porté par les personnels et par la Ville, de maintenir le sens de leur mission et donc de leur travail.

J'en profite, comme l'a fait également Cristina Martineau, pour remercier très sincèrement tous les personnels de la petite enfance de la Ville qui œuvrent chaque jour dans des conditions difficiles depuis plusieurs mois. Leur travail et leur capacité d'adaptation à ce contexte doivent être soulignés et ils le sont par tous les parents des enfants accueillis dans nos structures, comme cela a été dit ces dernières semaines lors des rencontres avec les parents.

Alors que faire ? Il y a des mesures d'urgence. La délibération présentée ce soir en fait partie. Des mesures d'urgence qui consistent à s'adapter, mais en regardant sur un temps

qui va jusqu'à l'été, en essayant de stabiliser au maximum les conditions d'accueil et donc à ne pas réagir chaque jour et chaque semaine aux problématiques du manque de personnel.

Sur le temps long, et je vais le dire à l'intervenante précédente, on a des actions qui sont engagées depuis plusieurs mois et même dans le précédent mandat, qui visent à travailler sur des mesures d'attractivité. On a un plan d'action dit RH Ressources Humaines dans la Direction de la petite enfance, qui est engagé et qui nécessite du temps long. C'est un sujet complexe avec un travail à la fois sur les conditions de travail des agents, sur l'attractivité et là on pourrait en parler pendant des heures. Qu'est-ce que l'attractivité dans la fonction publique territoriale ? Mais aussi dans des secteurs particuliers comme l'est la petite enfance, et également avec l'accompagnement des directions, des structures, la lutte contre l'absentéisme, qui est un sujet important dans ces métiers-là, qui sont très féminins et avec des problématiques liées à la santé, puisqu'il y a des problématiques liées au fait qu'il faut porter les enfants, qui sont très spécifiques à ce secteur, et l'optimisation des procédures de recrutement sur lesquelles nous avons travaillé, mais tout cela ne suffit pas. Il y a des problématiques qui ne dépendent pas de nous, qui sont liées à la fois au niveau régional, vous l'avez cité quand vous avez parlé du manque de places dans les centres de formations. C'est financé par la Région. Ce n'est pas là une question de faire de la politique politicienne. C'est simplement qu'une place en centre de formations coûte 6 000 € et que nous manquons de places. Je peux vous citer la directrice générale d'un des plus importants organismes de formations dans le secteur de la petite enfance en Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui dit qu'à Lyon, dans son école, elle reçoit plus de 500 demandes pour 80 places pour le cursus éducatrices de jeunes enfants et elle reçoit plus de 1 000 demandes pour 90 places pour les auxiliaires de puériculture. Il y a des candidats, mais les places ne sont pas suffisantes.

Si on ramène cela à la compétence de la Région et si on compare la place qui coûte environ 6 000 € par an dans un de ces centres de formations à celle de l'accueil d'un lycéen, qui est aussi une compétence de la Région, 11 000 € par an, on se demande pourquoi la Région refuse de financer un nombre plus important de places. C'est donc bien un choix politique et un choix budgétaire de la Région, qui est en cause.

M. LE MAIRE.- Monsieur Gluck, je vous demande d'aller vers la conclusion.

M. GLUCK.- Au niveau national, on a vu les dégâts dans les EHPAD et au niveau de l'accueil des aînés le fait de confier au secteur privé l'accueil des personnes âgées. On pourrait faire le parallèle avec la petite enfance. Il ne s'agit pas là de faire soit la DSP, soit la régie municipale, ce n'est pas le sujet. Le sujet c'est le fait qu'il y a des structures qui se font de l'argent sur le dos des aînés et des enfants.

Au niveau national, les mesures d'attractivité sont aussi nécessaires. Cela passe par le point d'indice quand on parle de la fonction publique territoriale : revaloriser les rémunérations et donc le point d'indice. Cela passe aussi par des mesures qui consistent à éviter que des gens se fassent de l'argent sur le dos des enfants et des personnes âgées.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Gluck. La prochaine fois, je vous mettrai co-rapporteur avec Cristina Martineau, car vous avez beaucoup travaillé sur ce dossier. On le sent dans la longueur de votre propos.

Deuxième intervention, cette fois-ci, c'est une intervention groupée pour le groupe Communistes et Républicains, Socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s et Les Écologistes. C'est Madame Sonia Tron.

Mme TRON.- Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire. Pour vivre ensemble, il faut s'éveiller ensemble, grandir ensemble, devenir parents ensemble, et bien sûr ensuite se scolariser ensemble.

Notre Ville doit continuer à investir dans ses équipements collectifs d'accueil de jeunes enfants, à accompagner et à orienter les parents et enfin faciliter la transition vers l'école maternelle. Il n'est donc pas satisfaisant de devoir diminuer l'amplitude horaire de nos crèches municipales et ce n'est pas le souhait de notre majorité, qui fait de l'accueil des tout-petits une priorité. Compte tenu des interventions de mes collègues précédemment, on ne peut pas en douter.

Mais notre collectivité est confrontée, comme beaucoup d'autres, à la baisse d'attractivité de la fonction publique territoriale et ce dans un contexte global de tension sur le marché du travail, avec la concurrence du secteur privé, cela vient d'être dit, voire même entre employeurs publics.

La mission interministérielle : LAURENT, DESFORGES, ICARD, qui a récemment audité les élus Villeurbannais métropolitains, dont Monsieur Gluck et moi-même, a relevé un déficit notable dans les métiers de la filière médico-sociale et socio-éducative. Notre Ville ne parvient plus à recruter suffisamment d'auxiliaires de puériculture et d'éducateurs de jeunes enfants. Aujourd'hui, il manque environ 15 % des agents nécessaires pour assurer un accueil de qualité à nos usagers et non pas seulement à nos clients.

Plutôt que de gérer au jour le jour et de prévenir trop tardivement les parents, nous prenons les devants avec une organisation de l'accueil jusqu'à la rentrée prochaine. Cette réduction des horaires pour six mois, bien que contraignante, donnera plus de visibilité au personnel et donc de stabilité aux parents et surtout aux enfants.

L'indemnité financière soumise dans cette délibération compensera les éventuels frais de gardes supplémentaires.

Nous nous réjouissons bien sûr d'avoir une population jeune et que les Villeurbannais.es fassent des bébés, mais nous constatons que des milliers de postes vacants dans les crèches sont aussi le résultat d'une formation initiale et professionnelle défailante, comme cela vient d'être dit par Monsieur Gluck, également.

C'est pour cela que Madame Martineau a signé l'appel aux Régions de France, lancé par son homologue lyonnais, et France urbaine. Il faut absolument que les régions augmentent les quotas de formations aux métiers de la petite enfance. Ce sont en plus des emplois non délocalisables, vitaux pour notre avenir et notre économie. Il est temps de mettre la petite enfance au programme et nous souhaitons interpeller le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes par le biais de ce Conseil Municipal. Nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Martineau.

Mme MARTINEAU.- Merci Monsieur le Maire. Madame Demars, je vais réagir à quelques-uns de vos propos. Je suis très étonnée par ce que vous dites. On a l'impression qu'il n'y a pas de problème lorsque l'employeur est privé, qu'il s'agisse d'ailleurs des crèches associatives ou des entreprises de crèches à but lucratif. Or, ce constat de la pénurie de la petite enfance est lointain, partagé par tous les types de gestionnaires.

Pour l'anecdote, en venant à ce Conseil Municipal, j'ai croisé, et que je salue à travers la caméra, ma prédécesseure, Sarah Sultan, qui a eu deux mandats à la petite enfance et qui évoquait cette difficulté structurelle et pérenne qui ne cesse de s'accroître. Nous partageons ce constat. Elle me sollicitait sur la question des intérimaires. Je lui ai répondu que nous l'avions augmentée. Aujourd'hui, les intérimaires ne sont plus suffisamment disponibles. C'est mathématique. Ce n'est pas être électoraliste que de renvoyer à un moment donné, pour la pédagogie citoyenne, les collectivités à leurs propres prérogatives. Aujourd'hui, la Ville n'a aucun moyen de pouvoir former et n'a pas cette responsabilité-là de former les professionnels de la petite enfance.

Bien au contraire, la Ville sur ces prérogatives est extrêmement volontaire sur cette question-là. Elle est extrêmement exemplaire, et cela a été reconnu par le préfet, sur tout ce qui est projet d'accompagnement, les PEC (emplois compétences) en matière de petite enfance. Dans chacune de nos crèches, nous accompagnons et nous avons des apprentis, mais cela ne suffit pas, car mathématiquement il n'y a pas de professionnels suffisamment formés.

Vous me dites électoraliste : je suis désolée, mais si vous êtes, et j'ai l'impression que vous l'êtes, une lectrice attentive de la presse locale, vous avez dû voir cette tribune que j'ai cosigné avec mon homologue lyonnais et vous avez peut-être remarqué les autres noms qui sont sur cette tribune, les premiers noms. Nous l'avons travaillée avec des gens de toutes couleurs politiques parce que ce problème concerne tout le territoire et toutes les communes. Après, chacun conduit sa politique en interne, mais ce problème-là de pénurie de professionnels nécessite l'interpellation de tous les acteurs. Loin de moi de renvoyer aux uns et aux autres. Je considère qu'il faut tout le monde autour de la table, mais aussi la CAF qui le met dans ses priorités. Mais la CAF doit aussi entendre qu'il y a des professionnels qui soulignent par rapport à leur cœur de métier qu'il y a une administration de plus en plus forte de leur métier, qu'il y a de plus en plus de contraintes administratives liées aux financeurs. C'est tout le monde qui a le bout de solution par rapport à ces éléments-là.

Je suis désolée, je suis juste déçue, et vous m'invitez à aller sur ce terrain-là. Depuis deux ans, nous attendons cette question du comité de filière petite enfance, tellement ce problème-là est remonté sans cesse au niveau national par tout le monde. Adrien Taquet, secrétaire d'État, l'a annoncé il y a à peu près deux ans. Ce n'est que depuis le mois de janvier 2022 qu'il se réunit. J'espère très fortement qu'il produira des décisions importantes d'urgence de moyen et long terme sur la petite enfance, mais permettez-moi de regretter qu'il a fallu attendre un quinquennat. Faire des rapports sur les 1 000 jours c'est bien, mais mettre des moyens sur le terrain c'est mieux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame l'adjointe. Vous sentez que le sujet mobilise fortement notre exécutif. Je ne sais pas si c'est une réponse, Madame Demars, à quelle action avez-

vous conduite ? Mais en tout cas cela donne à voir qu'il y a de la mobilisation sur le sujet et que cela ne se limite pas à un article dans Le Progrès.

Peut-être revenir sur quelques points. Il est vrai que 10 sur 13 cela donne l'impression que c'est très important et que c'est catastrophique, mais je crois que Cristina Martineau, adjointe en charge de ces questions, a été très claire. On a fait le choix d'être équitable et de ne pas pénaliser un ou deux équipements, ce que l'on aurait pu faire dans notre méthode en disant que l'on ferme une ou deux crèches et on maintient le service sur les autres et comme cela tout va bien. Cela ne nous semblait pas très raisonnable et ce n'était pas en accord avec les échanges nombreux que nous avons eus avec les parents dans ces crèches puisque Cristina Martineau avec les services ont eu de nombreuses réunions pour étudier quelles étaient les solutions les moins pénalisantes pour les familles. Cette indemnisation n'est pas quelque chose que l'on a décidé de nous-mêmes. Nous l'avons fait en accord avec les familles qui fréquentent nos établissements. Et d'ailleurs je crois que ce climat de dialogue respectueux a été souligné et que l'on ne se retrouve pas aujourd'hui avec des parents qui assassinent notre impréparation et notre manque de discernement en la matière.

Je ne reviens pas sur l'épisode DSP. Je vous remercie de votre clairvoyance. Pour autant cela ne règle pas la question, car c'est un vrai modèle qu'il nous faut définir ensemble.

Que ce soit la question des métiers de la petite enfance, des métiers du prendre soin de nos aînés, on voit que finalement elle se satisfait assez mal d'une délégation à l'esprit privé quand la recherche du profit est à l'œuvre. Je crois que ce débat n'est pas clos. Il l'est sur le renouvellement de la DSP. Je suis satisfait qu'on l'ait renouvelé, car cela nous permet de voir venir sur des places complémentaires. Je sais que la majorité de mon exécutif sera sensible et vigilante à cela, mais cela ne m'affranchit pas d'une réflexion sur quels sont les métiers que l'on peut laisser entre les seules mains des intérêts privés ?

Enfin, je ne vais pas m'éterniser sur le sujet, car Cristina Martineau l'a parfaitement bien défendu. Il est vrai que c'est difficile de recevoir des leçons à deux titres : celui de la majorité à laquelle vous avez appartenu précédemment puisque vous étiez ensemble à ce mouvement-là et ce n'est pas un fait nouveau. Et celui du nouveau sujet présidentiel que vous souhaitez mettre sur la table quand finalement ce gouvernement a découvert bien tardivement les intérêts des métiers du lien, du prendre soin, de construire les générations futures, considérant qu'il n'était pas du tout urgent de permettre aux collectivités d'augmenter les salaires des fonctionnaires dans la fonction publique, notamment sur ces métiers avec les contraintes que l'on connaît, qui ont été imposées budgétairement à nos villes. Elles n'ont pas permis au premier adjoint en charge des finances d'augmenter le personnel municipal en charge des crèches sur le mandat précédent. Je comprends pourquoi il n'a pas pu. Nous pouvons aujourd'hui et c'est bien que l'on s'engage là-dessus, ainsi nous aurons des actions à proposer et on pourra mieux rémunérer le personnel en charge de nos aînés et de nos plus jeunes qui font partie des compétences qui sont les nôtres. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (7 abstentions) -

57 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION LES PETITES CANTINES DE VILLEURBANNE DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF - M. Maxime JOURDAN

Il y a une situation de déport pour Madame Thouvenot. Je n'ai pas de demande d'intervention. Monsieur Jourdan voulez-vous en dire un mot ?

M. JOURDAN.- Pour recontextualiser, je vous rappelle que le Conseil municipal a mis en place en juillet dernier un budget participatif dit de préfiguration, que l'on a doté de 500 000 €. L'objectif de ce budget participatif c'est de permettre aux Villeurbannais de proposer des projets destinés à améliorer le cadre et les conditions de vie.

Lors du dernier Conseil Municipal, en décembre, j'ai eu le plaisir de vous présenter la liste des 9 projets lauréats issus du vote des Villeurbannais. Actuellement, on est dans une étape d'évaluation de ce premier budget participatif et cela avant d'en confier la coordination à l'assemblée citoyenne. Je veux profiter de cette présentation pour remercier les collègues, qui ont répondu nombreux aux sollicitations pour cette évaluation et beaucoup ont répondu de chaque groupe.

Je voudrais aussi réinviter les élus de l'opposition, qui ont fait part de leur grand intérêt sur l'assemblée citoyenne et sur le budget participatif, à nous donner leur retour dans le cadre de ces évaluations.

Pour revenir à notre délibération, le projet « une petite cantine à Villeurbanne, ça vous dit ? », c'est le projet qui est arrivé en tête du vote des habitants. Il a pour objectif d'ouvrir un lieu de rencontre et de partage autour de repas.

Je vous propose, chers collègues, de voter l'attribution d'une subvention de 100 000 € euros afin de permettre à l'association Les Petites Cantines de Villeurbanne de faire l'acquisition d'un droit au bail et de réaliser les travaux d'aménagement du local. Merci.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

58 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX STRUCTURES DANS LE CADRE DE VILLEURBANNE CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE 2022 - Mme Sonia TRON

Plusieurs structures sont concernées et nous avons plusieurs situations de déport à commencer par moi-même, Floyd Novak, Aurélie Loire, Stéphane Frioux, Christine Goyard Gudefin.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (5 NPPV) -

59 - PARTENARIAT ENTRE LE THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE, LE THÉÂTRE NOUVELLE GENERATION, LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA

VILLE DE LYON DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL D'UNE TROUPE DE THÉÂTRE AFGHANE EN EXIL - M. Mathieu GARABEDIAN

Je l'ai évoqué dans mon introduction. J'ai une demande d'intervention. Monsieur Garabedian, souhaitez-vous en dire un mot.

M. GARABEDIAN.- C'est moi qui ai eu l'honneur de présenter ce rapport que nous avons suivi avec Stéphane Frioux et qui a surtout été porté par les services en plein cœur de l'été, dans l'urgence, et on a réussi à trouver des solutions.

J'en profite aussi pour saluer mes collègues Agathe Fort, Antoine Pelcé et Ikhlef Chikh avec lesquels nous travaillons sur les questions d'hospitalité et d'accueil. Je rappelle que Villeurbanne fait partie des villes et territoires accueillants de France. Comme le disait Monsieur le Maire dans son introduction, ce rapport résonne beaucoup avec l'actualité, avec la guerre. Je rappelle que c'est un rapport qui fait état de l'arrivée d'une troupe afghane suite à la prise du pouvoir des talibans en Afghanistan et cela permet de montrer les effets de la guerre sur l'exil, sur les populations et, malheureusement, ce ne sont pas les seules causes d'exil.

Il s'agit d'un rapport qui présente le partenariat entre la Ville de Villeurbanne, qui s'est engagée dès cet été à trouver des hébergements pour cette troupe, qui s'appelle les « Kabul Girls Theater » et qui a été accueillie par le Théâtre National Populaire de Villeurbanne et le Théâtre Nouvelle Génération de Lyon et qui depuis leur arrivée travaillent sur des créations théâtrales, des expositions photos. Nous vous proposons avec ce rapport de poursuivre ce partenariat. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.es. Madame Sylvie Donati.

Mme DONATI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, durant l'été 2021 alors que la France respirait entre deux vagues de Covid des milliers d'hommes et de femmes ont vu avec effroi les Talibans reprendre le pouvoir en Afghanistan, 20 ans après l'intervention américaine, consécutive aux attentats du 11 septembre.

Vous avez sans doute encore en tête le reportage sur la zone de l'aéroport de Kaboul et les foules de personnes désespérément amassées au pied des avions pour un hypothétique départ vers la liberté, au péril de leur vie, image d'instant ou d'instinct de survie qui se répète aujourd'hui aux frontières de l'Union Européenne.

Parmi les Afghans accueillis sur le sol français, grâce à la ténacité de Joris Mathieu, Directeur du TNG à Lyon et à la complicité de Florence Guinard et Jean Bollorini au TNP de Villeurbanne, ont été accueillies sur notre territoire neuf jeunes apprenties comédiennes du « Kabul Girls Theater » et leur metteur en scène.

La Ville de Lyon et notre Ville ont naturellement prêté leur soutien à l'accueil dans notre Métropole de ces artistes. Villeurbanne prend en charge leur hébergement, Lyon assurant le reste des dépenses. Discrètement, mais résolument les deux directions de centres dramatiques nationaux ont entamé des projets avec l'équipe du « Kabul Girls Theater », qui a pu retrouver la scène à Saint-Étienne le 4 février dernier, autour d'une lecture de poésie populaire afghane, spectacle qui sera représenté prochainement à Rillieux.

Du côté de ces jeunes artistes, outre la répétition d'un spectacle construit autour du célèbre texte de l'Antigone de Sophocle, la langue française est en cours d'apprentissage. En somme, grâce au théâtre un futur est en train de se construire pour ces jeunes femmes, qui ont pris dans l'urgence un aller simple pour la patrie de Voltaire, de Beaumarchais, de Victor Hugo et de Jean Vilar. Sans savoir si venue d'ailleurs l'équipe de « Kabul Girls Theater » deviendra d'ici, selon la formule consacrée à Villeurbanne, nous leur souhaitons le meilleur pour ces prochains mois dans la capitale française de la culture. Notre groupe votera évidemment cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

60 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) ASSOCIATIFS POUR 2022 - Mme Sonia TRON

J'ai trois situations de déport : Aurélie Loire, Agnès Thouvenot, Gaëtan Constant. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (3 NPPV) -

61 - GESTION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE) - ADHÉSION À LA CONVENTION ÉNERGIE PARTAGÉE (CEP) DU SIGERLY - Mme Agnès THOUVENOT

J'ai deux situations de déport : Ikhlef Chikh et Antoine Colliat. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

62 - DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES - M. Yann CROMBECQUE

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

63 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION JETS D'ENCRE - M. Yann CROMBECQUE

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

64 - DÉSIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES ET D'INSTANCES MUNICIPALES - M. Cédric VAN STYVENDAEL

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Mesdames et Messieurs, chers collègues, cher public, chers téléspectateurs, je vous remercie d'avoir assisté à ce Conseil municipal et je vous donne rendez-vous le 28 mars pour le prochain Conseil Municipal. Bonne soirée à chacune et à chacun d'entre vous.

(La séance est levée à 20 heures 24.)

Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 28 février 2022

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 17 heures 05 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY – Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD - Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Cristina MARTINEAU – M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON – M. Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN - Mme Laure-Emmanuelle PRADELLE – M. Stéphane FRIOUX – Mme Aurélie LOIRE - M. Olivier GLUCK – Mme Laura GANDOLFI – M. Gaëtan CONSTANT – M. Antoine COLLIAT – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Muriel BETEND – Mme Antoinette BUTET – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD – Mme Béatrice VESSILLER – Mme Sylvie DONATI – M. Laurent QUIQUEREZ - M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Jacques VINCE – Mme Caroline ROGER-SEPPI – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Zemorda KHELIFI – M. Sébastien CHATAING – M. Mariano BERON-PEREZ – M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO – M. Maxime JOURDAN – M. Antoine PELCÉ – M. Floyd NOVAK – Mme Morgane GUILLAS – Mme Marwa ABDELLI – M. Prosper KABALO – M. Loïc CHABRIER – Mme Virginie DEMARS – Mme Sabrina BENHAIM – M. Mahrez BENHADJ – Mme Emilie PROST – M. Stéphane COLSON

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Melouka HADJ-MIMOUNE – (pouvoir à Mme Laura GANDOLFI)

M. Jacques GERNET – (pouvoir à M. Alain BRISSARD)

Mme Katia BUISSON – (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

Mme Anaïs D'HOSTINGUE – (pouvoir à Mme Sabrina BENHAIM)

- : -

M. LE MAIRE.- Bonjour à chacune et chacun d'entre vous. En attendant que l'on commence ce Conseil municipal, vous avez pu prendre connaissance des visuels de la campagne incitant les Villeurbannaises et les Villeurbannais à aller s'inscrire sur les listes électorales. C'est une petite capsule avec des signes du zodiaque qui parlait de la réalité et invitait ensuite à aller s'inscrire sur les listes électorales. Je ne doute pas que c'est une préoccupation que partage l'ensemble des représentants de ce Conseil municipal.

Nous sommes ravis d'accueillir parmi nous Frédéric Lamantia dans un Conseil municipal dans un format classique avec accueil du public. Au regard de l'actualité particulière sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir dans un instant, je lui ai demandé de nous préparer un témoignage à ces heures sombres que nous sommes en train de vivre en Europe. Monsieur Lamantia si vous voulez nous dire le choix que vous m'avez proposé après une mure réflexion, la parole est à vous.

M. LAMANTIA.- Monsieur le Maire, je vous remercie de m'accorder la parole. Cet instant grave où la musique est peut-être encore un moyen de pouvoir se parler et se comprendre. J'ai donc choisi ce soir en ouverture de ce Conseil municipal deux titres.

Le premier est une chanson tirée d'un film soviétique, un film de guerre, mais c'est une chanson qui parle d'amour avec des acteurs russes et ukrainiens, qui sont ensemble et c'est la première chanson que je jouerai, que j'ai retranscrite à cet effet.

La seconde sera somme toute plus classique, mais néanmoins très porteuse de sens puisque c'est la chanson : « *Quand on a que l'amour* » de Jacques Brel.

(Une musique est jouée.)

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Lamantia. Si certains doutaient encore de la force symbolique d'un orgue municipal, je crois que vous nous aidez à en comprendre le sens.

Je l'ai dit en introduction, nous sommes dans un contexte historique extrêmement particulier et ce Conseil municipal se tient à ce moment-là, moment d'inquiétudes pour l'ensemble de l'Europe et pour notre pays, et nous vivons un moment historique qui restera comme un événement tragique de l'histoire européenne.

Ce soir, nous avons bien sûr souhaité dire toute notre solidarité à l'Ukraine et à tout son peuple. Nous avons placé ce Conseil sous les couleurs des trois drapeaux : français, européen et ukrainien. Ce drapeau a une saveur particulière puisqu'il nous est confié par la communauté ukrainienne de la Métropole de Lyon. L'ensemble des stocks de drapeaux sont actuellement indisponibles. Ils ont eu la gentillesse de nous prêter le drapeau qu'ils utilisent pour leur rendez-vous dans une communauté ukrainienne, qui a la particularité de se réunir assez régulièrement dans la petite église Sainte-Athanase, qui pratique le culte orthodoxe ukrainien près de Cusset, pour celles et ceux qui se demandaient à quoi servait cette petite église historique.

Je ne m'arrogerai pas ce soir les prérogatives de la diplomatie internationale. Ce n'est pas la place d'un maire. Cela ne m'empêche pas d'avoir un certain nombre de convictions et de relayer des positions prises par nos dirigeants, mais je crois que nous n'avons pas intérêt de donner l'impression aux Villeurbannais et Villeurbannaises que depuis une

municipalité nous pouvons agir dans le ballet de la diplomatie internationale. Il est important de préserver la valeur de la parole des élus.

Avec d'autres chefs d'État, le Président Macron a usé de tous les pouvoirs que lui confèrent la Constitution et la présidence française de l'Union Européenne pour tenter d'éviter cette guerre. Manifestement, il s'est trouvé en face de quelqu'un qui ne partageait pas cet objectif et cela certainement depuis le début.

Cette guerre est avant tout un drame humain pour l'ensemble du peuple ukrainien avec à sa tête un Président qui donne au monde une leçon de courage. Nous voyons ces derniers jours des images sidérantes, qui renvoient aux heures les plus sombres de l'histoire européenne. C'est un événement dont certainement nous ne mesurons pas encore toutes les répliques et toutes les conséquences à court, moyen et long terme. Toutes les mesures visant à isoler et à mettre la pression sur la Russie sont utiles. Elles doivent être à la hauteur de l'agression de l'Ukraine. Elles viennent aussi appuyer tous ces Russes qui s'opposent courageusement à cette guerre.

Dans cette perspective de soutien et dans cette forme de boycott, le Président de l'ASVEL a devancé les responsables de l'Euroleague, en annonçant que le club refusait d'aller jouer en Russie. Je soutiens pour ma part pleinement cette position.

Si à l'échelle d'une commune nous n'avons pas le pouvoir diplomatique de l'action, nous pouvons pour autant agir. Nous pouvons être au côté des Villeurbannais d'origine ukrainienne. Il se trouve, et je vous l'ai expliqué en signifiant d'où venait ce drapeau, qu'une communauté ukrainienne est implantée à Villeurbanne. J'ai pu avoir dès jeudi soir des contacts avec des Villeurbannais d'origine ukrainienne et j'aurai l'occasion de les rencontrer dans les jours qui viennent pour leur témoigner notre solidarité et identifier avec eux quelle aide nous pourrions leur apporter.

Villeurbanne prendra, mais ce ne sera une surprise pour personne, toute sa part dans l'accueil des réfugiés ukrainiens. Cet accueil se travaillera bien sûr au niveau européen et de l'État, mais nous serons fortement mobilisés pour accueillir des réfugiés le cas échéant. On parle déjà de plus de 150 000 personnes qui auraient franchi la frontière. Je ne doute pas de notre capacité collective à nous mobiliser pour répondre à la part qui sera la nôtre.

Cette actualité raisonne aussi particulièrement par rapport à une délibération qui va être présentée à notre Conseil quand Villeurbanne avec la Ville de Lyon, le TNG et le TNP avait déjà fait la preuve de sa capacité à accueillir, cette fois-ci, une troupe de femmes afghanes actrices, qui ont été accueillies en août dernier à Villeurbanne et dont la délibération sera l'objet tout à l'heure et qui d'ailleurs auront les premières présentations la semaine prochaine, les 10 et 11 mars.

Il nous revient aussi de donner un débouché à la solidarité des habitantes et des habitants qui se manifestent spontanément auprès de la mairie depuis plusieurs jours, bien sûr, en organisant des collectes et en regardant aussi comment on peut mobiliser ce souhait de s'investir autour des dimensions de l'accueil et notamment de l'accueil de réfugiés ukrainiens par des particuliers, puisque ce sont aujourd'hui des propositions qui nous sont faites.

En conclusion de mon propos, en cette veille de date historique pour notre ville que constitue la commémoration de la rafle du 1^{er} mars, que nous commémorerons ensemble dimanche prochain, la situation nous dit combien tous les équilibres sont fragiles. Nous dit combien les valeurs de la démocratie sont sans cesse menacées par les forces obscurantistes, les forces de régression, de négation de l'histoire. Toutes celles et ceux qui attisent la haine, qui exacerbent les tensions, qui désignent les boucs émissaires, qui travestissent l'histoire, qui flattent les instants les plus grégaires, devraient se rappeler que nos systèmes sont fragiles, réversibles et surtout jamais à l'abri du retour de la barbarie.

Et pour celles et ceux qui douteraient de l'importance de ces commémorations, comme celle que nous nous apprêtons à célébrer ensemble dimanche prochain, je crois que cette force symbolique des commémorations, pour se redire « plus jamais ça » transmet par celles et ceux qui ont vécu ces conflits, plus que jamais est importante parce que finalement nous sommes aujourd'hui les passeurs de cette mémoire. Nous ne l'avons pas vécue personnellement et il nous revient de faire passer de génération en génération la fragilité de ces valeurs de liberté, de démocratie, de fraternité, auxquelles nous sommes, j'en suis persuadé, toutes et tous extrêmement attachés.

Je vais revenir à l'ordre du jour de notre Conseil et peut-être noter, comme je le fais régulièrement, quelques éléments à l'ordre du jour en matière d'événements.

D'abord partager avec vous que les données épidémiques sont plutôt rassurantes. Bien sûr, la crise n'est pas derrière nous, mais si les évolutions des indicateurs importants comme la diminution du taux d'incidence, aujourd'hui 663 pour 100 000 habitants (- 48 % en 7 jours) et la diminution du nombre de personnes hospitalisées : 851 à ce jour, pour le territoire qui nous occupe (- 15 % en 7 jours), on peut imaginer que nous allons pouvoir petit à petit voir les contraintes qui pesaient sur nos événements et sur un certain nombre de consignes sanitaires s'alléger progressivement. C'est en tout cas le souhait que je formule.

Dans ce cadre-là, nous allons pouvoir, par exemple, pour le 6 mars, organiser une commémoration dans ces formes habituelles avec du public, prises de parole et convivialité.

Le 8 mars pour la Journée des droits de la Femme et des femmes, nous pourrions organiser également des manifestations. Je rappelle à ce titre qu'une formation d'une heure est proposée aux élues femmes. Nous avons aujourd'hui encore deux places pour que cette formation puisse se tenir. Je rappelle qu'elle est ouverte à l'ensemble des composantes de ce Conseil municipal.

Du 9 au 23 mars, nous accueillerons l'exposition Charb, qui sera accueillie juste derrière moi, dans le hall de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de capitale française de la culture. C'est une exposition inédite de Charb, qui a été assassiné lors de l'attentat contre Charlie Hebdo le 7 janvier 2015 et une quarantaine de planches seront présentées en hommage à l'engagement et au travail du dessinateur.

Le 20 mars, nous pourrions également retrouver les Foulées de Villeurbanne ;

Du 30 mars au 3 avril, le retour de la Fête du livre, non pas le retour comme si l'édition de l'année dernière ne s'était pas tenue, mais elle s'était tenue dans une forme distancielle. Cette fois-ci, nous pourrions à nouveau accueillir le public.

Au moment où j'avais écrit ces quelques mots d'introduction, j'avais envie de le fêter et me réjouir avec vous de cela. Vous comprendrez que mon ton est un peu plus posé au regard de l'actualité, mais je ne doute pas que nous trouverons quand même du plaisir à nous retrouver et à retrouver ces moments de convivialité. Je suis de toute façon persuadé que nous en avons besoin au regard de ce que nous devons affronter collectivement.

Enfin, dernier point d'information, Monsieur Chabrier avait fait part de son souhait pour son groupe lors du dernier Conseil municipal de voir se tenir une Commission générale portant sur les projets urbains. Nous avons retenu la date du 11 avril à 18 heures pour tenir cette Commission générale, comme vous nous l'aviez demandé.

Elle aura pour objet de balayer l'ensemble des grands projets urbains qui concernent notre ville.

Voilà pour les différents points d'actualité que je souhaitais partager avec vous avant de commencer ce Conseil municipal du 28 février 2022.

Je rappelle donc que ce Conseil municipal est en présentiel avec du public puisque la situation sanitaire le permet. Par ailleurs, ce Conseil municipal comme tous les autres de ce mandat, est retransmis en direct sur le site Internet de la Ville et pour démarrer ce Conseil, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance Madame Marwa Abdelli.

Nous allons procéder à l'appel nominal. Madame la secrétaire de séance, voudriez-vous procéder à l'appel s'il vous plaît.

(Madame Abdelli procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.-Le service des assemblées se déplacera parmi vous afin de vous faire signer le registre de présence.

Avant d'examiner les différents projets de délibérations de ce jour, je vous informe d'ores et déjà de la date du prochain Conseil municipal : il aura lieu le lundi 28 mars 2022 à 17 heures et si la situation le permet il se tiendra dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui en présentiel.

Nous allons maintenant procéder à l'adoption par le Conseil municipal du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ? Je mets donc ce procès-verbal aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu par ailleurs communication du compte rendu des décisions que j'ai prises en vertu de la déclaration qui m'a été accordée par le Conseil municipal par la délibération du 4 juillet 2020. Y a-t-il des remarques ? *(Aucune)*

Nous allons passer à l'examen du premier projet de délibération.

1 - GARANTIE D'EMPRUNT FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT AU 17-19, RUE BOURGCHANIN - M. Jonathan BOCQUET

J'ai un dépôt, Monsieur Colliat. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

2 - GARANTIE D'EMPRUNT FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT AU 1, RUE RENÉ PROLONGÉE - M. Jonathan BOCQUET

Je n'ai pas de demande d'intervention. Un dépôt pour Monsieur Colliat. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

3 - GARANTIES D'EMPRUNT RHÔNE SAÔNE HABITAT SOUTIEN À LA REPRISE DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS SITUÉS RUE FRÉDÉRIC MISTRAL ET AVENUE FRANCIS-DE-PRESSENSÉ - M. Jonathan BOCQUET

J'ai deux dépôts : Madame Thouvenot et Monsieur Chikh. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

4 - GARANTIES D'EMPRUNT RHÔNE SAÔNE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS SITUÉS 3 RUE CHARLES MONTALAND - M. Jonathan BOCQUET

J'ai deux dépôts : Madame Thouvenot et Monsieur Chikh. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

5 - GARANTIES D'EMPRUNT VILOGIA ACQUISITION EN VEFA DE 3 LOGEMENTS SITUÉS 80, RUE ANTONIN PERRIN - M. Jonathan BOCQUET

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

6 - GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA (SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN) - RÉHABILITATION DE 35

LOGEMENTS SITUÉS 155, AVENUE ROGER SALENGRO - M. Jonathan BOCQUET

J'ai un déport : Madame Melouka Hadj-Mimoune. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

7 - GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA (SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN) - RÉHABILITATION DE 42 LOGEMENTS SITUÉS 155, AVENUE ROGER SALENGRO - M. Jonathan BOCQUET

J'ai un déport : Madame Melouka Hadj-Mimoune. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

8 - GARANTIE D'EMPRUNT FONCIERE SOLIDAIRE DU GRAND LYON - ACQUISITION DE 14 LOGEMENTS ET 13 STATIONNEMENTS AU 149-151, COURS TOLSTOÏ - M. Jonathan BOCQUET

J'ai déport : Madame Melouka Hadj-Mimoune. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

9 - OCTROI DE LA GARANTIE À CERTAINS CRÉANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE - Mme Agnès THOUVENOT

J'ai deux situations de déport : Monsieur Jonathan Bocquet et Monsieur Olivier Glück. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

10 - REMISE GRACIEUSE DE DETTES CONCERNANT LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES - M. Jonathan BOCQUET

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Nous abordons une nouvelle série de rapports où cette fois-ci il y a des demandes d'intervention.

11 - ADOPTION D'UNE « CHARTE ACHAT DURABLE ET RESPONSABLE » - M. Jonathan BOCQUET

J'ai deux demandes d'intervention. Est-ce que Monsieur Bocquet, vous souhaitez en dire quelques mots avant les demandes d'intervention ?

M. BOCQUET.- Oui, je veux bien présenter le plan d'actions associé à la Charte. Merci Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter la Charte d'achat durable et responsable, mais surtout le plan d'action qui est associé. Une fois n'est pas coutume, cette charte a été présentée en avant-première et discutée avec les acteurs économiques. Ce sont eux qui demain vont répondre à nos marchés. Il semblait normal qu'ils soient partie prenante de l'élaboration de cette charte et aussi de la concertation.

De toute façon, vous ne la découvrez pas puisque la plupart des élus ici présents ont contribué à son élaboration et je remercie d'ailleurs également les membres du groupe progressiste et notamment les membres de la CAO, qui ont contribué à la définition des enjeux prioritaires de la charte.

Je remercie également l'ensemble des services associés parce qu'il y en a beaucoup qui ont été mis au travail dans cette dynamique-là.

On est dans une délibération qui clairement répond à notre enjeu de transition écologique et de lutte contre les inégalités et de beaucoup d'autres objectifs.

La première charte de ce genre à Villeurbanne date de 2010. Ce n'est pas une innovation. Cela fait de nombreuses années que la Ville est dans une telle démarche, mais les lignes continuent d'avancer et il convient de renouveler nos ambitions et de rehausser nos niveaux d'exigence en prenant en compte à la fois les nouveaux enjeux auxquels nous faisons face et aussi les nouvelles opportunités, les nouvelles possibilités, à la fois techniques, juridiques et technologiques.

Cette charte repose sur la volonté de considérer d'abord la commande publique comme un outil support de politique publique durable, plus largement d'ailleurs, ma conviction notre conviction, est qu'il faut considérer que toutes les fonctions ressources des collectivités sont de véritables leviers politiques.

La commande publique est un outil concret pour faciliter cette transition écologique et sociale en développant en généralisant la pratique de l'achat public durable et responsable. L'idée c'est d'acheter non seulement en inscrivant dans les critères d'achat des critères de régularité juridique et d'efficacité économique. On ne les perd pas de vue, mais c'est aussi considérer que c'est un levier qui permet d'avoir des impacts positifs sur le territoire, sur l'intégration de dispositions en faveur de la protection de l'environnement, du progrès social, de la santé des usagers, du développement économique durable. La réalisation d'économies intelligentes également, au plus près du besoin, en prenant en compte les coûts indirects cachés et le cycle de vie du produit, l'ensemble des étapes de la vie du produit ou de la prestation et la sobriété énergétique en termes de ressources.

Cette délibération peut paraître symbolique, elle est d'abord symbolique, mais elle ne peut pas rester un texte déclaratif et c'est pourquoi je vous présente ici, au-delà de la déclaration d'intention, le plan d'action. De nombreuses collectivités se sont engagées dans ce genre de charte depuis plusieurs années, mais ce sont des textes qui ont eu parfois très peu d'effets tangibles, du fait soit d'un défaut d'ingénierie interne de maîtrise des outils de la commande publique, soit d'un défaut d'acculturation ou d'appropriation

par les services qui ont des injonctions contradictoires -je fais partie de ceux qui leur demandent des économies, donc on ne peut pas en même temps leur demander des démarches vertueuses d'achat- ou d'un manque de portage politique ou d'inadéquation avec la réalité économique des marchés. La déconnexion entre les injonctions des élus et la réalité des entreprises a aussi parfois été un obstacle.

Et forts de ces constats, nous avons pris le sujet dans le sens inverse : la charte n'est pas le but, mais bien le prétexte. Prétexte à un plan d'actions en trois dimensions :

- Dimension de démarche globale à l'échelle de la collectivité.
- Dimension d'objectifs déclinés direction par direction. Chaque service maîtrise mieux son métier et ses marchés que n'importe qui d'autres.
- Un accompagnement des acteurs économiques pour progresser ensemble.

Ce plan d'actions va mobiliser l'ensemble des services de la collectivité et donc il est vital qu'il soit approprié par tous les élus et par toutes les directions.

Beaucoup de chartes sont restées lettre morte, car au-delà de la déclaration d'intention il n'y avait pas de diffusion au sein des prescripteurs et des acheteurs, c'est-à-dire ceux qui à un moment donné actionnent le levier de l'achat public. Il s'agit avant tout que nos orientations se diffusent en interne et auprès de nos partenaires.

Là-dessus, nous avons été exigeants sur le fait qu'il ne s'agisse pas d'une injonction unilatérale. Il s'agit au contraire de questionner en amont les caractéristiques du marché fournisseurs et des entreprises et de les accompagner sur le plan des progrès sociaux et environnementaux, qui peuvent d'ailleurs être intégrés directement au marché. C'est ce que l'on a entamé, en lien avec Paul Campy, en consacrant des temps d'écoute des acteurs économiques du territoire, qui permettent d'élaborer des cadres d'achats toujours plus innovants et plus exigeants en termes d'objectif, l'échange de bonnes pratiques, le *sourcing*, l'intermédiation, la coopération et des attentions particulières qui peuvent être portées aux TPE et PME, qui n'ont pas toujours l'ingénierie pour répondre à la commande publique et pour comprendre les process des collectivités.

Vous voyez ici le calendrier. Cela demande de préciser l'expression des besoins de la collectivité le plus en amont possible et d'élaborer des cahiers des charges très fins, à la fois réalistes et exigeants, une meilleure planification en interrogeant le besoin sous les angles économique, social et environnemental, la déclinaison du plan d'actions transversale à tous les services et toutes les directions avec la mise en œuvre opérationnelle des objectifs stratégiques posés par la charte et la mise à disposition des outils et la mobilisation en fonction des directions.

Ce sera tout l'enjeu et toute la responsabilité de la direction de la commande publique de fournir ces outils aux autres directions. On vous a mis dans le diaporama des exemples d'outils, qui sont non exhaustifs et peut-être pourrions-nous procéder à de nouvelles innovations.

L'idée est que ce plan d'actions soit évalué et requestionné annuellement pour que l'on puisse monter en exigence. C'est un plan d'actions qui va organiser la mobilisation des outils réglementaires de la commande publique, mobiliser aussi de manière plus marquée les outils déjà constitués par la DJCOP, qui va permettre d'identifier par direction les

segments d'achats stratégiques sur lesquels on peut avancer plus vite que d'autres et qui pourraient faire effet d'accélérateur pour des secteurs économiques. Valoriser aussi ce qui existe déjà; tant en interne qu'en externe; avec des entreprises qui sont en avance par rapport à d'autres.

Cet engagement annuel de chaque direction a contribué à cette démarche, pilotée par un comité de suivi, et chaque élu thématique aura la charge de la démarche de son propre service.

Un travail interne et un travail externe, qui nous engagent à mieux suivre l'exécution des contrats. C'est souvent l'une des failles de la commande publique : une fois le marché attribué on n'a pas toujours un suivi exemplaire de celui à qui on l'a attribué et du respect du contrat initial. Assurer un bilan annuel interne, et le cas échéant, des clauses de progrès avec les prestataires.

Sur cette dernière diapositive, vous voyez le plan d'actions et une sorte de schéma directeur pour nos services et nos partenaires. Dans cette démarche vertueuse, vous voyez bien que cela se décline par des éléments précis, concrets, très opérationnels et ce n'est pas juste une déclaration d'intention, même si elle nous importait parce qu'il y a du symbolique dans ces transitions. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai deux demandes d'intervention. La première pour le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Madame Sylvie Donati, la parole est à vous pour deux minutes.

Mme DONATI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, les collectivités publiques sont des acteurs majeurs de l'économie. En toute rationalité, la Ville ne pourra jamais subvenir seule à l'intégralité de ses propres besoins et une partie des entreprises dépend aussi de cette commande publique.

Néanmoins, nous ne sommes pas des clients comme les autres. L'achat de biens et de services auprès du secteur privé concourt à l'exécution du service public. C'est à ce titre que des garanties existent pour sécuriser nos contrats sur le plan juridique et financier.

Aujourd'hui, ce sont donc des exigences d'ordre politique durable, politique au sens littéral du terme, de la vie de la cité, que nous rajoutons à ce corpus pour le mettre en conformité avec nos orientations. Ce n'est pas une coquetterie d'élus, bien loin de là, mais bien une réponse aux enjeux de notre siècle. La dominante est bien sûr tournée vers la responsabilité sociale des entreprises, la lutte contre les exclusions, l'incontournable transition écologique et la préservation du vivant dans son ensemble.

La concurrence ne se joue pas seulement sur les prix, mais sur la capacité des entreprises à nous suivre dans ces objectifs que nous nous sommes fixés pour ce mandat. La collectivité doit assumer son rôle de régulateur sur le marché des biens et des services. Nous nous réjouissons que notre démarche ne soit un cas isolé. Nous rejoignons ainsi Lyon et la Métropole, qui ont adopté des chartes similaires. C'est à notre sens une condition de la viabilité économique du dispositif en permettant des économies d'échelle.

La coconstruction du dispositif est elle-même un gage de son efficacité, de sa viabilité, en partant du réel, tant du côté des pratiques au sein des services, que des attentes du monde économique.

L'enjeu est désormais d'encourager et accompagner des entreprises désireuses à répondre à ces nouvelles exigences, et favoriser finalement les pratiques vertueuses. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe Les Écologistes, Monsieur Antoine Colliat, la parole est à vous.

M. COLLIAT.- Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Chaque année la Ville de Villeurbanne achète plusieurs dizaines de millions d'euros de biens et services. Elle répond ainsi à une partie des besoins de ces 153 000 habitants. Si la Ville met en œuvre ces politiques pour partie par des achats, la nature qualitative de ceux-ci constitue aussi des leviers pour agir ici et ailleurs sur la transition écologique, l'inclusion sociale, la santé, la préservation des ressources et des écosystèmes.

La « Charte achat durable et responsable » fixe une ambition forte pour que les dépenses de la Ville soient en cohérence avec son projet politique. Elle répond à notre devoir d'exemplarité et permet de mettre en adéquation les fins et les moyens. Avec d'autres collectivités, comme la Métropole et le SYTRAL, qui ont adopté une démarche similaire, nous pouvons avoir un effet levier important pour agir sur l'offre des entreprises, pour l'emploi durable et la réduction de l'empreinte environnementale.

Mais c'est dans la façon dont la charte sera déclinée au jour le jour qu'elle produira ses effets. La Ville ne part pas de rien. Elle a déjà une culture en la matière. Aujourd'hui, elle doit aller plus loin. Nous partageons les orientations complémentaires présentées par Jonathan Bocquet et pour nous, Écologistes, il est nécessaire que cette politique soit co-pilotée au sein de notre collectivité par une ou des ressources clairement identifiées, avec la nécessité si besoin de les renforcer.

La formation et la sensibilisation doivent également pouvoir concerner l'ensemble des fonctions et métiers.

Enfin, l'évaluation dans une démarche d'amélioration continue nous permettra d'être toujours plus performants au fil du temps.

En termes d'évaluation, le bilan des émissions de gaz à effet de serre que la Ville réalise tous les trois ans, nous donne quelques indications. De 2016 à 2019, l'augmentation des émissions de CO2 a progressé de 34 % sur le scop 3 « achats d'intrants ». Nous voulons être volontaires et organisés pour améliorer ce résultat.

Au-delà de l'achat, comme la charte l'indique, la location peut-être une solution pour du matériel peu utilisé ou réparable au fil du temps. En matière de construction et de rénovation, nous serons amenés à faire davantage appel à des matériaux biosourcés.

L'équation n'est pas facile à résoudre quand nous connaissons les besoins en équipement public de notre Ville.

La « Charte achat durable et responsable » ne fera pas tout, mais elle est un outil de pilotage essentiel. Le groupe Les Écologistes votera évidemment ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet, souhaitez-vous revenir sur ces interventions plutôt consensuelles et qui appellent à continuer les efforts engagés ?

Je veux, en tout état de cause, saluer la qualité du travail qui a été mené par les différents adjoints, que Jonathan Bocquet a cités, et par les services, car dans un moment de début de mandat où il faut lancer un certain nombre de consultations sur des projets importants pour le programme que nous avons présenté aux Villeurbannais.e.s, se mobiliser en parallèle sur la méthode et sur les moyens de la commande publique, ce n'était pas évident. Je les remercie infiniment de leur mobilisation.

Deuxième élément que je souhaite noter dans la démarche qui est proposée par Jonathan Bocquet, à laquelle Paul Campy a été associé, et qui nous a permis de présenter cette démarche, non pas dans son détail, mais dans son intention, le 8 février dernier, au Palais du travail, avec des représentants des entreprises Villeurbannaises, je crois que c'est l'état d'esprit à la fois constructif, pragmatique et de coopération dans lequel nous souhaitons être avec celles et ceux qui voudraient pouvoir prétendre à la commande publique Villeurbannaise. Je crois que l'on a besoin d'eux aussi pour faire évoluer un certain nombre de pratiques, pour nous interpellier sur la manière dont nos commandes publiques peuvent parfois les empêcher de se positionner.

En tout état de cause, ce n'est pas en leur tordant le bras que l'on arrivera à conduire un certain nombre d'évolutions attendues, que ce soit pour la sobriété énergétique, la diminution de notre empreinte carbone, que Monsieur Colliat vient de rappeler, mais aussi la santé de celles et ceux qui produisent les services, la santé, des agents.e.s de la Ville qui sont concernés.e.s. C'est une démarche globale sur laquelle on a tous besoin de s'engager collectivement pour faire évoluer progressivement nos pratiques et le travail qui est ici proposé me semble aller dans le bon sens. Il n'y a pas d'autre demande d'intervention. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

12 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - M. Yann CROMBECQUE

J'ai deux demandes d'intervention. Monsieur Crombecque, est-ce que vous présentez préalablement ce rapport ?

M. CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, je vais laisser les questions venir et répondre dans un même élan.

M. LE MAIRE.- Très bien. Première intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste. La parole est à M. Chabrier pour trois minutes.

M. CHABRIER.- Merci Monsieur le Maire. Cette délibération est une délibération habituelle puisque l'année dernière on en avait eu une de la sorte. Nous vous avons déjà fait part de notre *satisfecit*. Nous allons renouveler nos encouragements à persévérer dans

cette voie de coopération avec les services de l'État puisque c'est quand même l'objet même de cette délibération.

Je ne vais pas revenir sur certains points puisqu'il ne s'agit pas de lire de manière exhaustive les différents axes qui sont l'enjeu du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Je note deux points principaux :

D'abord, le renforcement des moyens humains et techniques et la volonté d'associer les habitants. Quelques remarques quand même et peut-être quelques interrogations, même si tout ceci va dans le bon sens.

On note notamment une poursuite du développement de la vidéoprotection et du fonctionnement du Centre de Supervision Urbain avec des réalisations très précises, notamment le long du Cours Émile Zola et sur la rue du 8 mai 1945 et l'extension du dispositif dans le secteur de la place Grand Clément avec un niveau d'investissement qui est quand même plutôt appréciable.

Vous sollicitez ici le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, qui est mis en place par l'État. C'est son rôle. Le déploiement de la vidéoprotection : on vous redit que c'est plutôt une bonne chose, mais il nous est expliqué que le remplacement sera influencé par la possibilité de faire de la vidéo-verbalisation. Nous n'avons rien contre, bien évidemment, mais nous espérons que ces nouvelles caméras ne serviront pas uniquement à verbaliser les véhicules mal garés. Il faut aussi que les mesures mises en place servent à apaiser les quartiers et réduire les points de *deal*.

Autre axe important : la formation des habitants à la médiation. C'est bien, bien évidemment, mais cela peut rester de l'accessoire. On ne peut pas dire un gadget, car c'est quand même utile, mais on ne peut pas faire reposer sur la seule initiative des citoyens le règlement des problèmes d'insécurité. Ce n'est pas leur rôle. Il est nécessaire de voir plus large même si la vigilance citoyenne peut être quelque chose de positif. D'ailleurs, cela a été évoqué précédemment dans le cadre d'actions, qui ont fait l'objet de propositions issues du travail de la conférence citoyenne de consensus.

À ce sujet, beaucoup d'actions ont été menées autour de l'animation des espaces publics pour éviter les points de *deal*. À ce jour, je ne sais pas si Monsieur l'adjoint peut nous donner des retours sur l'évolution des endroits où cela a été mis en place. On a noté que vous êtes assez volontaires pour prendre des mesures pour lutter contre la délinquance. Tout cela va dans le bon sens, mais on attendra quand même et je ne fais pas le process maintenant, car ce sont quand même des actions à long terme et on ne peut pas exiger des résultats immédiatement. Mais à un moment donné il faudra faire le bilan pour savoir si toutes ces mesures concrètes ont leur efficacité et amènent surtout des résultats visibles pour l'ensemble des citoyens. Vous savez que c'est un des sujets, même s'il n'est pas utile de créer des polémiques sur cette question, qui animent principalement nos habitants. Vous vous en êtes vous-mêmes rendu compte.

Nous voterons bien évidemment pour cette délibération et sur ce sujet-là, qui est sensible, nous ne ferons pas de démagogie. Nous accompagnerons votre démarche si elle nous semble positive et le fait que vous coopériez de manière efficace avec les services de l'État, aussi bien la Préfecture, que le Parquet, est plutôt quand même un *satisfecit* que

P'on vous donne puisque cela traduit quand même une prise de conscience du sujet. Attendons quelque temps encore pour voir les résultats concrets de ces actions.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est aux interventions conjointes du groupe Communistes et Républicains et Villeurbanne Insoumise Ensemble !, Madame Danielle Carasco.

Mme CARASCO.- En espérant que cette fois-ci je ne pleure pas. Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération est rédigée en deux parties. La première porte sur la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, qui nous paraît aller dans le bon sens puisqu'elle évoque la prévention et l'insertion.

Nous apprécions l'ensemble du texte, très complet, et pour sa qualité, hormis l'objectif numéro 2 de l'axe de travail 1, qui va élargir et coordonner l'utilisation des caméras de vidéoprotection.

La deuxième partie est donc la demande de financement à l'État pour installer des caméras de surveillance sur certains boulevards. C'est sur cette demande de financement pour de la vidéosurveillance que nous devons voter ce soir.

Nous l'avons déjà dit dans notre tribune du VIVA et nous le répétons ce soir : les caméras de surveillance ne font que déplacer les problèmes. Le *dealer* ira trafiquer dans la rue d'à côté, le chauffeur ira garer sa camionnette plus loin. L'étude la plus récente sur l'efficacité de ces caméras date de décembre 2021 à Grenoble et elle a montré que sur 1 939 enquêtes, seuls 11 % étaient élucidés grâce à la vidéosurveillance.

Chers collègues, il y a plus d'un an notre majorité a participé à une réunion où nous avons invité Sébastien Roché, directeur de recherche au CNRS et spécialisé sur les questions de délinquance et d'insécurité. Nous rappelons ici l'un des éclaircissements qu'il nous a apportés. Il faut cesser de confondre les outils et les situations qu'ils sont censés régler. Le *deal* est un problème économique et social. Les personnes mal stationnées est un problème social et un problème de mobilité. Bien poser les problèmes c'est déjà commencer à mieux y répondre. Réprimer n'est donc pas suffisant. Il faut surtout prévenir et créer de la solidarité. Si pour régler les problèmes de sécurité routière on avait utilisé que des radars et la gendarmerie sans que les passagers n'aient de ceinture de sécurité et d'airbag ou de panneaux sur le bord de la route, nous serions beaucoup moins efficaces qu'aujourd'hui pour prévenir les accidents.

Bien sûr, la prévention est sûrement moins voyante à court terme, mais elle est plus efficace à long terme. Nous pensons que l'argent public serait mieux utilisé pour développer davantage l'axe de travail numéro 3, à savoir : renforcer la présence sociale et l'animation au cœur des quartiers, augmenter le nombre d'intervenants sociaux dans les espaces ouverts aux publics. Dans quel monde veut-on vivre ? Prenons un peu de hauteur. La loi sécurité globale, le projet de caméras à reconnaissance faciale porté par Laurent Wauquiez à la Région, nous sommes dans une pente de plus en plus technophile, sécuritaire et liberticide. Voulons-nous vraiment ajouter notre pierre à cet édifice ? Que fait-on de la liberté de circuler sans être filmé ? Quel monde voulons-nous ? Nous sommes favorables à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, qui est présentée dans les délibérations, mais nous l'avons dit ce soir on

nous sollicite sur une demande de financement pour de la vidéosurveillance, nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Crombecque, il n'y avait pas beaucoup de questions, mais plutôt des prises de position, mais je vous laisse réagir et je me permettrai d'intervenir un peu après.

M. CROMBECQUE.- Merci Monsieur le Maire. Par rapport aux deux interventions un peu différentes puisque nous avons le plaisir d'avoir un bon point par rapport à l'intervention de Loïc Chabrier et on a un questionnement éthique par rapport à l'intervention de Danielle Carasco.

Peut-être rappeler que la stratégie territoriale a été validée par les partenaires institutionnels, que ce soit l'État, la Métropole et l'État dans toute sa diversité : l'Éducation nationale, le procureur de la République, la police, la préfecture, mais qu'elle a été aussi élaborée avec le soutien des citoyens Villeurbannais, en tout cas de citoyens Villeurbannais, que ce soient des membres de collectifs, des représentants des conseils de quartier, des membres de la conférence de consensus et donc tous ces éléments qui sont présents dans le texte, dont le rapport ce soir n'est vraiment qu'une petite partie de la stratégie, mais était un élément partenarial, et y compris les questions de tranquillité publique à travers la surveillance par les caméras de vidéo, sont des éléments qui étaient demandés par nos concitoyens et par des partenaires.

Il est bien évident, et on a rappelé depuis le début du mandat, que les caméras ne sont qu'un outil au service d'une politique qui repose sur un triptyque, qui n'est pas celui dont on pourrait faire l'extension de "Liberté, égalité, fraternité", mais en tout cas qui est celui de la prévention, de la nécessaire tranquillité publique et de la réparation de l'accompagnement aux victimes.

À travers ces éléments, l'ensemble des axes qui sont présentés dans la stratégie et qui sont un peu plus que la question de la vidéoprotection sont, bien évidemment, tournés autour de la prévention et de la réparation puisque c'est le FIPD par rapport à l'axe des caméras. Il fallait déposer le dossier avant le 27 mars. C'est pour cela que l'on vous présente ce rapport ce soir, mais par exemple le FIPD permet le financement de l'opération "Raid Prox", qui vise à rapprocher la police et la population, notamment en demi-journée, les jeunes de secteur, et l'après-midi le grand public. Là aussi cela a été financé l'année dernière et ce sera redemandé cette année. C'est déjà aux alentours du 6 mai sur un autre secteur que celui de l'année dernière.

Un autre élément est abondé par le FIPD : l'accompagnement social au commissariat de Villeurbanne.

La demande qui est faite aujourd'hui ne porte que sur un des axes et concernant la sollicitation du FIPD c'est bien normal que la mairie utilise les moyens de l'État, elle le faisait avant et elle le fait aujourd'hui. C'est naturel de le faire dans une séquence.

J'entends Danielle Carasco qui a des préventions ou des interrogations. C'est vrai qu'un sociologue est venu nous porter les limites, mais de toute façon rassurez-vous, mes chers collègues, quand on demande des fonds au FIPD, dans son cahier des charges, il faut que l'on analyse ce que cela a apporté. Donc on aura aussi des éléments de constat.

Aujourd'hui, les vidéos sont utilisées certes par la police nationale qui fait des demandes pour résoudre un certain nombre d'enquêtes, qui peuvent être résolues. Contrairement à ce qui pouvait se passer, je rappelle à tout un chacun, et y compris parfois les habitants nous en faisaient le reproche, on avait des caméras qui filmaient et on se demandait pourquoi elles filmaient. Je vous rappelle, et dites-le aux habitants, en tout cas, nous, quand on les rencontre on leur dit et on a un *satisfecit* de leur part.

Aujourd'hui, en permanence de 9 heures à 19 heures, nous avons deux ASVP, qui sont présents au CSU et la présence humaine derrière les caméras permet d'assurer une tranquillité et une mobilisation si nécessaire des forces de police municipale sur le territoire, en tant que besoin, voire la sollicitation des forces de la police nationale, qui sur un certain nombre de sujets, notamment les trafics de drogue, qui est la plus efficace, en tout cas celle qui doit agir pour résoudre ces problèmes. Cela fait partie d'une articulation plus large.

Je le dis, la stratégie c'est un tout. Ce n'est pas à la découpe. Dans la stratégie, il y a cette question de la vidéosurveillance, qui est utilisée à la fois pour la tranquillité publique, mais je le dis aussi parce que la sécurité c'est aussi la sécurité des piétons, des cyclistes. Quand on regarde les axes qui sont mis, ce sont des axes potentiellement accidentogènes. La présence humaine derrière les caméras permettra aussi de lutter contre des comportements routiers anarchiques, qui sont aussi dangereux que d'autres comportements.

Je vous rassure, nous ne faisons pas de la vidéosurveillance l'alpha et l'oméga de notre politique. C'est un outil qui est utilisé avec des renforts humains. N'oublions pas la question de départ, c'est-à-dire la prévention, et la question ensuite de la réparation. Je vous annonce d'ores et déjà que nous menons aujourd'hui un travail avec l'ensemble des chefs d'établissement de l'Éducation nationale à travers un groupe de travail en préfecture sur la sécurisation des abords des établissements scolaires. Une fois que nous aurons terminé nos rondes de discussion avec les chefs d'établissement Villeurbannais nous solliciterons sans doute le FIPD pour des aménagements pour la sécurisation de ces espaces.

Voilà rapidement, parce que nous pourrions y passer des heures, les éléments sur la stratégie et sur ce qui vous est demandé. Pour être précis, sur la somme de 320 000 € nous espérons obtenir 50 % de cette somme à travers le FIPD. Pour le moment, on ne sait pas parce que le barème n'a pas été encore clairement fixé par la circulaire de l'État.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Crombecque. Au passage, j'en profite pour vous remercier pour votre mobilisation avec les services sur ces questions de tranquillité et de sécurité. Nous avons fait le choix avec notre majorité de les mettre au cœur de notre début de mandat. Vous n'avez pas ménagé votre peine avec les services : près de 50 rencontres avec les collectifs d'habitants. Cela me permet de commencer à répondre aux deux questions de Monsieur Chabrier. Pour l'instant, je crois que la meilleure réponse c'est le retour des collectifs habitants, qui n'ont pas ménagé leur peine pour nous alerter sur la situation sur les réseaux sociaux avec parfois des méthodes sympathiques.

Il semblerait qu'aujourd'hui ils actent le fait que nous soyons au travail et que les premiers résultats commencent à se faire connaître, ce qui n'empêche pas que ces

difficultés peuvent se reporter à d'autres endroits, qu'elles peuvent donner lieu à des évolutions, mais pour autant il n'y a pas d'inaction aujourd'hui relevée par les collectifs, que ce soit au Tonkin, Charpennes, ou même plus récemment autour de l'Astroballe avec les difficultés rencontrées avec le marché illégal qui s'y tient régulièrement et sur lequel on a eu une intervention massive ces derniers jours.

Vous remercier, Monsieur Crombecque, pour ce travail conduit avec les habitants, également pour la stratégie de sécurité qui a été élaborée. Madame Carasco, c'est ce que je retiendrai de votre intervention. Nous sommes d'accord sur presque tout. C'est ce qui m'intéresse. On a un point de divergence, qui vous amène quand même à un petit procédé risqué, c'est de voter contre le fait que l'on demande de l'argent pour financer notre stratégie. Cette manière de faire vous appartient, mais je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur endroit pour faire valoir votre point de vue, en tout cas de cette manière. Je vais rester sur la note positive : nous sommes d'accord sur une stratégie équilibrée, qui travaille à la fois sur les enjeux de prévention et de traitement de l'insécurité sous toutes ces formes, dans les prérogatives qui sont celles de la Ville.

Je ne me proclame pas responsable de la sécurité des habitants.e.s. C'est un pouvoir pour lequel j'ai un certain nombre de responsabilités, mais pas toutes.

Monsieur Chabrier, j'ai bien entendu vos propos assez positifs sur le travail de cette majorité. J'aimerais parfois que le ministre de l'Intérieur les entende pour qu'il nous alloue les moyens associés aux efforts que nous avons réalisés sur ces 18 premiers mois parce que pour l'instant à part des déclarations dans la presse à chaque déplacement, je n'ai encore strictement rien vu. Je ne veux pas polémiquer parce que ce n'est pas votre intention, mais je vous le dis, si vous dites que nous partageons un volontarisme en la matière, on aura besoin à un moment ou un autre de soutiens en effectifs affectés à Villeurbanne. Je ne peux pas me satisfaire aujourd'hui des annonces globales qui disent plus 300 policiers, sans que je n'aie aucune indication sur le nombre affecté à la deuxième commune de ce territoire. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation à ce sujet.

Enfin, puisqu'il s'agissait de parler de la vidéoprotection et non de l'ensemble de la stratégie, mais on en a parlé, avec notre majorité, vous voyez qu'il y a quelques éléments de désaccord, mais on avait fait le choix d'aborder la sécurité sans totem ni tabou en allant à la rencontre des habitants.e. Y compris dans la conférence du consensus citoyenne cette question de la vidéoprotection n'a pas été posée comme quelque chose à rejeter ou comme quelque chose qu'il fallait forcément développer. Les gens sont comme vous, ils sont circonspects sur ces moyens-là. Pour autant, on nous demande, dans des stratégies, de les développer pour pouvoir bénéficier de l'appui des moyens de la police nationale. Yann Crombecque l'a rappelé, y compris pour protéger nos propres forces de police nationale et de police municipale. C'est pour cela que la vidéo individuelle portée par les agents de police municipale n'a fait aucune difficulté de mise en œuvre. Ils l'utilisent et ils sont très contents de l'avoir. Ils trouvent que cela calme le jeu quand ils sont en situation d'intervention.

Je vous propose pour nos travaux de continuer dans cette ligne très pragmatique et très volontariste. En revanche, et je terminerai là-dessus, une petite déception pour Monsieur Chabrier : je crois que l'on ne peut pas aujourd'hui dans un moment où on demande à chacune et à chacun de respecter le droit, de respecter la règle, commencer à dire que

pour telle infraction il faudrait être plus coulant que sur une autre, etc. L'idée n'est pas de faire la chasse à la voiture ou de se dire que l'on a uniquement dans notre visée les automobilistes malveillants, mais pour autant on a un vrai enjeu de sécurité routière aujourd'hui et ils feront l'objet également d'une intervention de notre part s'ils ne respectent pas un certain nombre de règles dans cette ville et la vidéo-verbalisation fait partie de l'attirail que nous entendons mobiliser, au même titre, que nous ne restons pas sans rien faire face à d'autres infractions commises sur ce territoire.

Il s'agit aussi, d'une manière équitable, d'aborder un certain nombre de choses. On ne peut pas avoir chacun sa propre appréhension de ce que l'on peut faire ou de ce que l'on ne peut pas faire. Je sais que vous serez vigilant à ce que ce volontarisme soit suivi de résultat. Vous nous l'avez dit et on ne manquera pas, avec Monsieur Crombecque et avec les équipes, de revenir vers vous pour vous présenter les évolutions liées à ce travail.

M. CHABRIER.- Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je n'ai jamais dit que nous étions contre le principe de la vidéo-verbalisation.

M. LE MAIRE.- Merci de le préciser. Ce sera au PV et on sera tous d'accord là-dessus.

M. CHABRIER.- J'ai voulu dire que cela ne pouvait pas servir uniquement à cela. Si j'en juge à votre réponse, on est d'accord.

M. LE MAIRE.- Parfait. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (14 contre) -

13 - MODIFICATION N°3 DU PLU-H (PLAN LOCAL DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT) DE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND LYON - AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET - Mme Agnès THOUVENOT

Il y avait une demande d'intervention qui a été retirée, mais Madame Thouvenot va quand même présenter rapidement cette intervention, qui revêt un caractère important pour les projets de Villeurbanne.

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la modification numéro 3 du Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat porté par la Métropole de Lyon. Au cours du précédent Conseil municipal nous avons déjà évoqué ce sujet, notamment autour des demandes d'emplacements réservés que la commune sollicitait pour ses propres équipements municipaux.

Cette fois-ci c'est un avis global que la Métropole de Lyon nous demande de rendre. C'est un avis favorable. La délibération est exhaustive. Je soulignerai quatre points principaux concernant Villeurbanne.

Premièrement, c'est l'augmentation du coefficient de pleine terre. Celui-ci augmente de 5 % dans la plupart des zonages. C'est important et cela va nous permettre à la fois d'accroître les espaces verts et donc le bien-être des habitants, mais c'est aussi lutter contre les îlots de chaleur urbains, dont on bénéficiera tous compte tenu du réchauffement climatique.

Deuxième élément, en termes d'habitat, nous nous félicitons, car le secteur de tailles minimales de logements s'applique désormais à la fois dans le neuf -c'était déjà le cas auparavant- mais aussi dans l'ancien. C'est un élément technique, mais qui est important et qui permet de lutter contre les ventes à la découpe, et de ce fait de l'inflation des logements.

Nous intégrons également dans cette modification le bail réel solidaire que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises.

Troisièmement, la modification vient protéger du patrimoine végétal, mais aussi du bâti, notamment ce patrimoine ordinaire ouvrier, spécifique à Villeurbanne.

Dernier point sur les normes de stationnement, nous avons eu des discussions nourries avec la Métropole. Celle-ci parie sur une forte démotorisation en lien notamment avec les lignes de transport en commun et les aménagements de voies cyclables.

Nous avons apporté un point de vigilance. Nous ne contestons pas le bien-fondé de réduire la place de la voiture en ville -la délibération suivante sur la Zone de Faibles Émissions va y revenir- mais nous attirons une vigilance collective sur le fait que des zones d'emplois sont déconnectées des zones d'habitat et tout le monde ne travaille pas à Villeurbanne ou dans la très proche agglomération. Le recours à la voiture est nécessaire pour se rendre au travail. Dans un contexte où l'espace public va être de moins en moins dévolu à la voiture, il faut que l'habitat et l'activité économique puissent accueillir les moyens de déplacement des particuliers et donc c'est un point de vigilance que nous avons fait remonter à la Métropole et une évaluation précise sera à conduire d'ici la modification numéro 4 du PLU.

M. LE MAIRE.- Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

14 - AVIS SUR LE PROJET D'AMPLIFICATION DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS DE MOBILITÉ DE LA MÉTROPOLE DE LYON AUX VÉHICULES PARTICULIERS ET DEUX-ROUES MOTORISÉS DE CRIT'AIR 5 ET NON CLASSÉS - Mme Pauline SCHLOSSER

Je crois que j'ai des demandes d'intervention de la totalité des groupes. Madame Schlosser, voulez-vous présenter le rapport avant les interventions ? Je vous laisse le présenter.

Mme SCHLOSSER.- La Métropole demande à la Ville de Villeurbanne de donner un avis sur la concertation du projet d'extension de la Zone à Faibles Émissions que l'on appelle ZFE. La ZFE s'applique déjà à Villeurbanne, notamment aux professionnels, et dans le périmètre les véhicules les plus polluants sont interdits, à savoir les Crit'Air 3 et plus.

Cette concertation porte sur des mesures relatives aux véhicules non pas professionnels, mais particuliers et des deux-roues motorisés en particulier sur des Crit'Air 5 et plus et non classés. Elle s'intéresse plus largement à la démarche globale de la Zone à Faibles

Émissions, la phase dite 5 et plus étant présentée comme une préfiguration des phases ultérieures et le dispositif ZFE devant être plutôt appréhendé dans sa globalité.

Pour rappel, la mise en place de la Zone à Faibles Émissions était une obligation pour toutes les métropoles de plus de 150 000 habitants, dont Villeurbanne fait partie et qui prévoit la suppression de la circulation et du stationnement dans son périmètre par étape en commençant pour les particuliers par les véhicules Crit'Air 5 et plus dès janvier 2023, puis les Crit'Air 4 en 2024, etc.

Ces véhicules seront interdits de circuler et de stationner à l'intérieur d'une zone, qui comprend pour le moment les secteurs de Villeurbanne situés à l'intérieur du périphérique.

La Métropole souhaite aller plus vite en proposant la sortie des Crit'Air 5 et plus dès 2022 avec pour horizon la sortie du diesel en 2026. Pourquoi le diesel ? Parce que c'est le type de motorisation qui pollue le plus pour les courtes distances et cela concerne fortement les déplacements en voiture à Villeurbanne, car plus de 50 % d'entre eux font moins de 3 kilomètres.

Il y a urgence en effet à agir pour améliorer la qualité de l'air. À Villeurbanne, à titre d'exemple, tous les groupes scolaires sont concernés par une mauvaise qualité de l'air et nous subissons trop régulièrement des pics de pollution.

Les quartiers les plus défavorisés, les Buers, Cyprian, Saint-Jean, les Brosses, sont souvent à proximité des grands axes routiers et donc aussi les plus sujets aux problématiques de pollution.

La Ville de Villeurbanne est donc favorable au principe de Zone à Faibles Émissions qui permettra d'améliorer la qualité de l'air et de répondre aux enjeux de santé publique. Mais il sera important d'accompagner les habitants, en particulier les plus fragiles, en activant plusieurs leviers :

- Le développement des solutions de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, c'est le cas par le développement de transports en commun, comme les projets T6, T9 et BHNS, dont on entend beaucoup parler ;
- Le développement de l'autopartage ;
- Le développement de l'aménagement cyclable, continu et sécurisé, qui est particulièrement adapté aux courtes distances ;
- La mise en place de mesures d'accompagnement au changement de pratique ;
- Le soutien financier au changement de motorisation pour ceux qui auront toujours besoin de se déplacer quotidiennement en voiture ;
- Enfin, évidemment, le contrôle sera nécessaire pour garantir l'efficacité des mesures notamment par la mise en place de lecture automatique de plaques.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Première intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste, Madame Émilie Prost.

Mme PROST.- Je vous remercie Monsieur le Maire. Je compte grouper cette intervention avec celle sur la déclaration suivante, pour faire le lien entre les deux.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons aujourd'hui à débattre de la première étape d'amplification de la ZFE sur le territoire de la Métropole. Nous intervenons bien sûr au nom de notre groupe, mais de manière plus large nous nous inscrivons dans la dynamique des élus Progressistes de Lyon et de la Métropole pour nous opposer à cette vision de la ZFE.

Nous ne reviendrons pas sur la nécessité de poursuivre le travail engagé depuis plus de 6 ans et sur le fait que nous sommes favorables à la ZFE. Cependant, nous restons attentifs à son acceptation par nos concitoyens, condition essentielle à sa réussite.

Nous notons en ce sens l'intérêt de la mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation parmi vos propositions. Car oui le souci de concilier transition écologique et justice sociale, de prendre en compte les plus précaires et les classes moyennes fragilisées, doit être au centre de nos réflexions si nous ne voulons pas transformer cette ZFE en zone à forte exclusion.

Concrètement, d'ici quelques mois, ce sont plus de 30 000 véhicules qui vont devoir "s'évaporer de la Métropole", comme les Verts aiment à nous le rappeler, et cela va aussi concerner Villeurbanne.

Quelles sont les réponses concrètes apportées à leurs propriétaires ? Prenons l'exemple de Madame B., 30 ans, aide-soignante au Médipôle. Elle vit à Trévoux. Elle ne souhaite pas déménager et de toute façon elle n'a pas les moyens de vivre à Villeurbanne, par exemple. Elle commence sa journée de travail à 6h30. Pour arriver à l'heure, elle a acheté une Renault Clio à 1 500 €. C'est aussi ce qu'elle gagne tous les mois. Cette voiture diesel immatriculée en 2000 est donc un Crit'Air 5. Dans 10 mois, madame ne pourra plus entrer en ville ni même arrivée à l'heure. On lui parle d'un bus à haut niveau de services qui devrait arriver un jour, mais pour l'instant le premier bus part de Trévoux à 6h30. Elle doit le prendre jusqu'à Saint-Germain-au-Mont-d'Or pour rejoindre un autre bus puis le métro 1 à Bellecour.

Autre exemple, Madame X, 58 ans, agente au collège Le Plan du Loup à Sainte-Foy-lès-Lyon, qui habite le quartier des Buers depuis toujours. Elle doit faire au moins une heure de transports en commun : bus 17, métro A, bus C 19. Comme cela devient un peu dur elle a décidé d'acheter un Renault Scénic, environ 3 500 €, soit presque deux mois de salaires. Son véhicule Crit'Air 4 sera *a priori* interdit dans moins de deux ans. Elle ne sait pas si elle pourra de nouveau dépenser 3 500 € pour s'acheter une nouvelle voiture pour ces dernières années avant la retraite.

À tous ces habitants de Villeurbanne et à ceux qui viennent y travailler et qui demain devront se séparer de leur véhicule, que dites-vous ? Ne vous inquiétez pas nous allons vous aider à acheter une voiture d'occasion avec un reste à charge de 4 000 € sans compter les frais d'entretien.

Pour espérer bénéficier d'un reste à charge de 1 000 €, il faudrait, comme vous le citez dans votre avis, que le marché du véhicule d'occasion n'augmente pas, mais surtout ne pas dépasser 6 000 € de revenu fiscal de référence, revenu qu'un salarié au SMIC vivant

seul dépasse, et c'est heureux, et ce qui est totalement déconnecté des réalités pour la plupart des familles.

Bien sûr, il est aujourd'hui essentiel de questionner la place de la voiture dans nos villes, mais nous devons le faire en intégrant pleinement les contraintes économiques et la capacité de la collectivité à fournir des alternatives. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une solution qui offre aux plus aisés le confort d'une voiture électrique et laisse les autres littéralement sur le bord de la route.

Comme sur la transition au sens global nous ne pouvons pas exiger de tous les Villeurbannais la même chose. Qui aujourd'hui a les moyens de remplir son frigo d'une alimentation bio, de se vêtir responsable et d'acheter un véhicule électrique ? Sûrement pas les personnes données en exemple. Exemple que nous aurions pu multiplier : employés de commerce, enseignants, personnels de la ville.

C'est pourquoi nous défendons une écologie sociale avec une responsabilité commune et différenciée. Nous refusons une écologie autoritaire que prône l'exécutif de la Métropole et de la Ville de Lyon et que malgré cet avis vous adoubez ici aussi à Villeurbanne.

Cette écologie qui impose à chaque individu d'endosser une responsabilité qu'il n'a pas les moyens de porter, même s'il la comprend. Je ne paraphraserai pas ici le candidat communiste à la présidentielle, qui martèle qu'il n'est pas pour une écologie qui vise à faire porter les efforts liés à la transition sur les plus "modestes", mais comme notamment votre groupe à la Métropole, Monsieur le Maire, ainsi que vos consœurs de Vaulx-en-Velin et Vénissieux, nous nous inquiétons de voir une partie de la population exclue. Ainsi, comme le groupe Socialiste, lors du dernier Conseil métropolitain, et suite à votre avis, nous réclamons aussi qu'il faut plus de dérogations, plus d'aides et plus de temps et les vœux pieux formulés lors de cette délibération, malheureusement, ne nous rassurent pas.

Si vous approuvez malgré tout ce projet d'amplification, vous signez à la Métropole un chèque en blanc, sans aucune assurance sur les mesures qui accompagneront cette ZFE et qui pourraient nous apporter à tous des garanties. Ce sera le prix de l'obstination du Président de la Métropole, mais qui ne sera pas à vos côtés pour expliquer aux habitants le prix de la décision.

Monsieur le Maire, pour conclure, vous évoquez souvent vos valeurs humanistes et cet équilibre dur à trouver, certes, entre justice sociale et écologie, mais il est encore temps de ne pas vous renier et, comme nous, de ne pas voter pour cette délibération en demandant que soient validées au préalable de véritables mesures d'accompagnement.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des grandes lignes de votre avis dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère. Nous notons notamment la nécessité de limiter l'étalement urbain et de proposer aux citoyens des équipements publics de proximité.

Nous sommes en accord avec cette stratégie et nous aurons certainement l'occasion d'évoquer à l'avenir la question des financements.

En conclusion, nous donnerons un avis favorable sur ce dernier rapport sur le PPA, mais en conformité avec nos précédentes interventions nous voterons contre sur celui relatif à la ZFE. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Cercle Radical et Place Publique, Madame Marwa Abdelli.

Mme ABDELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues, le cadre qui est le nôtre aujourd'hui ne permet pas de discuter du détail des dizaines de questions qui se posent légitimement au sujet de la ZFE.

De cette ZFE, les grandes lignes nous sont imposées par l'État et les modalités précises ont déjà été arbitrées pour cette étape par la Métropole. Il ne nous reste qu'à donner un avis sur cette amplification aux véhicules de Crit'Air 5 et plus.

De nombreuses questions se posent encore et méritent une certaine vigilance. Notre avis ne peut donc pas être un blanc-seing à l'amplification de la ZFE et, à ce titre, nous souscrivons aux remarques formulées par l'avis proposé aujourd'hui, notamment :

- L'impossibilité dans l'immédiat du contrôle des restrictions ;
- La différenciation entre les Villeurbannais dans la ZFE et ceux hors de la ZFE ;
- Le principe même de demander un effort financier, même modeste, aux plus pauvres ;
- Le nécessaire développement préalable des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

D'autres collectivités ont déjà, avec plus ou moins de bonne foi, exprimé toutes ces objections, mais finalement, malgré ces complexités, l'amplification de la ZFE permet de mettre la santé humaine au premier plan. La qualité de l'air que nous respirons toutes et tous est le premier des enjeux que nous devons prendre en considération. Ce sont ces questions de santé, de protection des habitants et d'amélioration de la qualité de l'air qui doivent *in fine* guider notre action.

Nous agissons donc aujourd'hui dans le sens d'une nécessaire lutte contre les pollutions atmosphériques. Il restera à garantir au fur et à mesure de son application la justice et l'équité de cette ZFE, qui est une mesure sociale puisque ce sont les plus précaires qui subissent le plus la pollution.

On ne peut pas décréter l'urgence écologique et ne pas en tirer les conclusions qui s'imposent. Le groupe Cercle Radical et Place Publique soutient sans équivoque l'amplification de la ZFE et l'avis proposé par la majorité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Communistes et Républicains, Madame Muriel Bétend.

Mme BÉTEND.- Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. Nous sommes globalement d'accord avec l'avis qui nous est présenté. Pendant sa rédaction le groupe Communistes a proposé plusieurs ajouts qui n'ont pas été retenus, comme la création d'un fret métropolitain combinant le réseau de trams et des plates-formes municipales de livraison à vélo ou encore des sociétés publiques pour l'autopartage de masse.

Toutefois, nous déplorons que malgré notre insistance les rédacteurs de ce texte aient renoncé à intégrer le principe de gratuité des transports en commun. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce texte. Car en plus d'être un engagement de campagne, c'est pour nous la condition même de réalisation de la ZFE.

À l'exception du centre de la Métropole, tout le territoire est aménagé pour la voiture. De nombreux quartiers et bassins d'emploi sont peu ou mal desservis par les transports en commun. Il faut développer le réseau et rendre les transports gratuits, sinon les gens continueront de prendre leur voiture.

Grâce aux aides et en se serrant la ceinture, certains pourront s'acheter une voiture moins polluante, mais polluante quand même, et ceux qui n'auront pas les moyens continueront d'utiliser leur vieille voiture, simplement pour aller travailler. Ils risqueront les amendes et continueront de polluer. Ce n'est ni juste ni efficace.

Dans un rapport rendu ce mois-ci, Oxfam et Greenpeace démontrent que 60 milliardaires français polluent autant que la moitié de la population du pays. Pire, en alimentant ces fortunes sans contrepartie environnementale, le plan de relance sert en fait à augmenter les émissions de CO2. Autrement dit, tandis que l'on subventionne les plus riches pour qu'ils polluent encore plus, on demande aux gens modestes de faire des efforts pour réduire la pollution qu'ils respirent. La Métropole de Lyon ne peut sans doute rien contre les milliardaires, mais elle peut rendre les transports gratuits et Villeurbanne doit lui rappeler.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble !, Madame Agathe Fort.

Mme FORT.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons voter pour cet avis de la Ville. Nous comptons sur nos collègues métropolitains pour que les réserves et les remarques que nous faisons ensemble sur ce projet de ZFE soient bien prises en compte. Nous sommes contents que le groupe Les Écologistes, majoritaire à la Métropole, vote cet avis, ce qui permettra, on l'espère, de faire intégrer nos mesures proposées.

Nous partageons bien les interrogations et propositions émises dans l'avis, notamment sur les mesures d'accompagnement. Ces mesures doivent empêcher l'augmentation de la ségrégation socio-spatiale. Quand on regarde les cartes qui montrent la répartition des véhicules en fonction de leur vignette Crit'Air, le constat est évident : ce sont les communes dont les populations sont les plus pauvres qui ont aussi le plus grand nombre de vieilles voitures. Pour ces personnes, l'amplification de la ZFE sans aide et alternative efficace pourrait se transformer en double peine : pauvreté et immobilisme contraint.

Ceci étant dit, listons quelques actions indispensables :

- Rendre tous les habitants et habitantes de la Métropole éligibles aux aides. Il n'y a pas que les personnes qui travaillent ou habitent dans le périmètre ZFE qui ont besoin d'y aller ou de le traverser.
- Rendre le système d'aides financières proportionnel aux revenus. Actuellement, il fonctionne par tranche, ce qui va créer des effets de seuil. À un euro de revenu près, on n'aurait pas le droit au même montant d'aides.

- L'augmentation du budget consacré à ces aides : nous le trouvons trop faible au vu des besoins anticipés. Il faudrait le multiplier par 3. L'écologie sociale a un coût.
- Et enfin, une mesure qui n'est pas reprise dans l'avis de la Ville, mais qui était bien dans le programme de Villeurbanne en commun : la gratuité progressive des transports en commun.

Je termine en précisant que la ZFE dans sa forme actuelle est vectrice d'inégalités sociales. La preuve en est que nous devons imaginer toute une batterie de mesures accompagnatrices pour ne pas exclure encore plus les plus fragiles, alors même que nous ne sommes pas capables d'exclure de la zone des voitures récentes, mais polluantes comme les SUV.

À l'échelle nationale, il faudrait refondre complètement ce dispositif. Pour être acceptée, l'écologie doit être juste. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Monsieur Yann Crombecque.

M. CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous sommes dans une urgence climatique rappelée par de nombreux intervenants, dans les médias, et le rapport du GIEC aujourd'hui vient lui aussi le confirmer. Chaque jour qui passe confirme les prévisions des scientifiques qui nous alertent depuis près de 50 ans maintenant.

Villeurbanne est une ville à la population particulièrement jeune et une majorité de ces jeunes concitoyens verra dans les années à venir, si nous ne faisons rien, sa qualité de vie fortement dégradée. Face à ce constat, il y a le dire et le faire. Le faire c'est soutenir la mise en place de la ZFE, qui est une des réponses à la mauvaise qualité de l'air, qui est responsable de 48 000 morts prématurés par an en France.

Nous pouvons regretter que le gouvernement se soit défaussé sur les élus locaux puisque la loi climat et résilience impose le calendrier, la définition des périmètres, les mesures dérogatoires et le contrôle.

Notre groupe est favorable au principe de la ZFE afin d'améliorer la qualité de l'air et répondre aux enjeux de santé, repenser la conception des espaces publics et offrir un cadre de vie plus agréable. Pour autant, nous souhaitons insister sur les mesures d'accompagnement nécessaire, tant sur le plan pédagogique que sur le plan de la justice sociale.

Stéphane Frioux aurait pu nous rappeler, en sa qualité d'historien, la mise en place de la lutte contre la pollution de l'air à Los Angeles où les premières règles et contrôles édictés au début des années 60 pesèrent sur les plus modestes aux véhicules les plus anciens, entraînant une opposition à ces mesures.

Cet exemple peut nous sembler lointain, mais il illustre pour nous la nécessité d'accompagner pour la faire accepter la mise en place de la ZFE. L'enfer est parfois pavé de bonnes intentions et pour nous la ZFE ne doit pas être vécue comme une mesure punitive pour les ménages les plus modestes. Il convient de tenir compte de la complexité pour les ménages modestes de changer de véhicule, dans un contexte où la hausse des coûts de la l'énergie pèse déjà fortement sur les budgets.

Dans le même esprit, on compte de nombreux salariés parmi les foyers modestes, qui travaillent en périphérie dans des lieux parfois mal desservis par les transports en commun.

Notre groupe souhaite, tout en soutenant la mise en place de la ZFE, un renforcement de la communication auprès des habitants, afin de permettre aux ménages concernés de pouvoir mobiliser les aides. Nous insistons sur la nécessité d'un accompagnement humain au plus près des habitants pour favoriser le recours aux aides. Pour nous, l'Agence des mobilités ne peut se réduire à une agence centralisée, localisée à Lyon, et à une déclinaison des démarches *via* Internet.

Nous devons tenir compte de la fracture numérique qui frappe certains de nos concitoyens et de la complexité pour certains d'entre eux des démarches administratives à accomplir.

Notre groupe souligne sa volonté de voir les aides annoncées bénéficier au plus grand nombre. Aujourd'hui, le système annoncé, basé sur des critères établis par l'État, ne garantit pas l'accès aux aides, notamment pour les personnes seules.

Par ailleurs, les aides annoncées risquent de laisser un reste à charge trop élevé pour les ménages les plus modestes.

Pour notre groupe, le contrôle ne peut intervenir avant 2024, car outre le fait que techniquement le contrôle effectif des dérogations liées à la ZFE n'est à ce jour pas possible, ce contrôle par le stationnement risque de créer des efforts de bord importants entre les secteurs payants et non payants de la commune.

Enfin, il existerait une différence de traitement entre les ménages disposant ou non d'un stationnement privé et donc non soumis au contrôle.

Notre groupe appuie les propositions de mise en place de dispositifs de type pass ZFE mobilité pour les visiteurs occasionnels, de création d'un comité de suivi et d'évaluation associant les communes, les acteurs économiques, mais aussi les citoyens, de constitution d'un groupement d'achats d'automobiles, afin de faire baisser les prix des véhicules.

Vous aurez compris que nous refusons d'opposer santé publique, transition écologique et existence de justice sociale. Nous devons les trois à nos concitoyens.

Nous rejoignons ainsi par cohérence la position du groupe Socialiste à la Métropole, mais aussi celui à la Région. Tout en restant vigilant pour l'avenir, notre groupe votera en faveur de ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Génération.s et Les Écologistes, dans une intervention conjointe. C'est monsieur Laurent Quiquerez qui prend la parole.

M. QUIQUEREZ.- Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, chers collègues, la Ville doit donner son avis sur une nouvelle étape de la mise en place de la ZFE de la Métropole de Lyon. Elle va concerner maintenant les véhicules particuliers comme cela a été dit. Mais rappelons surtout que depuis des années l'Union Européenne condamne la France pour la mauvaise qualité de l'air d'une douzaine de Métropoles, dont la nôtre.

En Europe, de nombreuses villes, plus ou moins grandes, ont déjà des ZFE. La première date de 1996 en Suède. Il y a 25 ans. Ils ont déjà interdit le diesel. La France a un retard énorme à combler après des années bien peu ambitieuses sur ce dossier.

L'étape pour laquelle nous allons nous prononcer ce soir concerne l'interdiction des véhicules particuliers Crit'Air 5 et non classés dans le périmètre défini en 2020 pour les véhicules professionnels.

Pour Villeurbanne, c'est la partie à l'intérieur du périphérique, comme pour Bron et Vénissieux. Cela concerne les diesels de plus de 20 ans et les véhicules à essence de plus de 23 ans. Sur les quelques 62 000 véhicules particuliers immatriculés sur la commune sont concernés 844 Crit'Air 5 et 1 250 véhicules non classés, c'est-à-dire plus anciens.

Si la Métropole a décidé de faire cette interdiction au 1^{er} septembre, quatre mois avant la date imposée par la loi, c'est pour se donner quatre mois complets de pédagogie et de sensibilisation avant de passer aux sanctions en 2023.

En ce sens, nous saluons cette anticipation. En revanche, nous regrettons que le gouvernement repousse encore son engagement à mettre en place le contrôle, car sans contrôle la mesure sera inopérante.

Mi-janvier, un pic de pollution a placé Lyon au 21^e rang des villes les plus polluées du monde devant des villes aussi polluées que Bangkok ou Shanghai. La ZFE est un outil efficace pour lutter contre la pollution atmosphérique, car le trafic routier représente 66 % de la pollution au dioxyde d'azote et aux particules fines.

Les objectifs de santé publique nous conduisent à agir fermement pour réduire la pollution qui porte atteinte aux voies respiratoires des plus fragiles, jeunes enfants, personnes souffrant de problèmes cardiaques ou les terrains asthmatiques. Et cela c'est punitif. Plus que de changer de motorisation, il faut accompagner les changements de comportements en tenant compte à la fois des besoins et des ressources de chacune et chacun. Par exemple avec le SYTRAL et la Métropole nous déployons des politiques de mobilité décarbonée et non polluante. La densification des transports en commun qui va répondre aux problématiques qui ont été soulevées avec deux nouvelles lignes de tramway dans Villeurbanne, T6 et T9, qui relie des quartiers populaires. Un bus à haut niveau de services, route de Genas, des voies cyclables plus nombreuses, des espaces plus confortables et sûrs dans les rues pour les piétons.

Voilà pour celles et ceux qui le peuvent une activité physique de 30 minutes par jour à pied ou à vélo est bien meilleure pour la santé que la sédentarité dans sa voiture. C'est surtout bien moins coûteux.

Pour celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer autrement qu'en voiture, cela a été abordé, les aides financières pour acheter un véhicule récent, donc moins polluant, sont indispensables, notamment pour les ménages les plus modestes.

En ce sens, nous souscrivons à l'idée d'offrir par anticipation ces aides aux habitants de Villeurbanne, qui seront concernés par la ZFE à terme, comme à Saint-Jean ou aux Brosses. Pour autant, il conviendra de vérifier la bonne adéquation des mesures d'accompagnement aux besoins réels des habitants, quitte à les adapter le cas échéant.

Nous portons la transition écologique pour la justice sociale, notamment avec une politique tarifaire des transports en commun depuis 2021, qui bénéficie à 83 000 personnes pour l'abonnement à 10 €, mais aussi pour 60 000 personnes à la gratuité des transports en commun.

M. LE MAIRE.- Sauf si vous me dites que votre intervention est groupée avec la précédente, je vous demande de vous rapprocher de la conclusion, s'il vous plaît.

M. QUIQUEREZ.- Je vous remercie. La gratuité des transports en commun est effective. Nous allons voter cette résolution, car nous sommes fiers de poursuivre ce chantier avec volonté et confiance et très attentifs aux enjeux sociaux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Schlosser.

Mme SCHLOSSER.- Je veux juste préciser qu'il ne faut pas confondre la pollution de l'air causée par les véhicules automobiles en particulier le dioxyde d'azote et les gaz à effet de serre. Aujourd'hui, un nouveau rapport du GIEC est sorti, qui donne des pistes sur comment on va pouvoir s'adapter au changement climatique, mais le transport automobile cause beaucoup de gaz à effet de serre, mais dans nos métropoles c'est surtout le dioxyde d'azote qui pose problème. L'objectif de la ZFE est bien de lutter contre ce dioxyde d'azote. Il se trouve que les véhicules diesel émettent moins de CO2 que d'autres types de motorisation. En revanche, sur le dioxyde d'azote ils en émettent plus, en particulier pour de courtes distances puisque le diesel est plutôt un type de motorisation qui a été fait pour de longues distances. Le véhicule diesel s'il est adapté pour faire un trajet Marseille/Paris ne sera pas adapté dans nos métropoles puisqu'il va venir générer du dioxyde d'azote.

Je retiens des interventions que nous sommes à peu près tous d'accord pour dire qu'il y a urgence à agir et à trouver des solutions, à activer les différents leviers. La ZEF en est un. En revanche, il faut que l'on soit vigilant à la justice sociale, à prendre en considération que ceux qui sont les plus touchés par cette pollution, ce sont aussi ceux qui ont très souvent moins de revenus. Il va falloir accompagner en activant différents leviers tous ensemble. Vous en avez cité un certain nombre. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Schlosser. Vous me permettrez quelques mots, car c'est à la fois un sujet extrêmement important et Madame Prost m'a quand même cité souvent. Si je ne répondais pas, il y aurait une forme de déception.

Peut-être d'abord revenir sur l'inquiétude la plus importante qui était la vôtre : est-ce que je vais renier mes valeurs humanistes et mon sens de l'équilibre ? Même si le "en même temps" ce n'est pas mon "truc", en tout cas de moins en moins. Je ne suis pas sûr d'aller complètement dans cette direction, mais pour autant bien sûr je ne vais pas me renier sur cet équilibre et ce pragmatisme dont j'essaie de faire mien en matière d'action politique. D'ailleurs, je crois que vous êtes embêtés par cet avis formulé par notre majorité, car il n'est pas si loin des exigences que vous formulez. Je vois bien que vous oscillez entre "on va voter contre", mais en même temps ce qu'il dit sur la question de la prise en compte des plus fragiles, sur le rythme, etc., va quand même un peu dans les éléments d'alerte que vous partagez. N'hésitez pas, je n'ai pas encore soumis le texte aux voix. Vous pouvez encore changer d'avis, si j'ai réussi à vous convaincre.

Moi, en tout cas, au-delà de la boutade, je suis très satisfait de la qualité du travail qui est le résultat de cet avis qui vous est proposé entre l'ensemble des groupes, même si on voit encore quelques nuances formulées par les uns ou par les autres, notamment sur la question de la gratuité des transports en commun, mais avouons-le ce n'est pas l'objet de cette délibération. Par ailleurs, il y a un accord politique entre les membres de la majorité qui siègent aujourd'hui au SYTRAL et qui siègent à la Métropole du Grand Lyon. Si vous n'êtes pas d'accord avec vos représentants élus à la Métropole, il faut leur dire et qu'ils ne continuent pas à siéger ou qu'en tout cas ils portent ce dossier-là où il va se décider.

Pour autant, je suis sensible à votre appel puisque j'ai fait partie de ceux qui étaient plutôt favorables à ce que l'on étudie cette gratuité des transports en commun. J'ai même des collègues maires dans des grandes villes pas si éloignées qui l'expérimentent. Je regarde avec attention ce qui se passe. On peut quand même noter que la Métropole a donné des signaux forts en matière de politique tarifaire sociale depuis ces 18 premiers mois. On peut toujours dire que ce n'est pas assez, mais en même temps cela n'avait jamais été fait jusqu'à présent. Je me félicite de toutes ces avancées. On verra bien dans quelle direction elle nous emmène.

Je voudrais revenir à l'objet de cette délibération. Je ne veux pas me laisser instrumentaliser entre choisir entre la santé publique et le portefeuille des ménages et les plus modestes. Ce sera ma ligne politique tout le long des débats que nous aurons. Vous interpellez ma capacité à tenir ces débats à la Métropole. Je crois que je fais partie des quelques élus qui ont pris la parole dans la presse récemment sur ce sujet. Je dis que je suis vigilant et je le serai et tout le monde sait que je le serai. Je ne suis pas inquiet ni pour moi-même ni pour ma vigilance ni sur celle des autres sur le fait que je serai vigilant. Je crois que tout le monde a bien compris que je serai très vigilant sur ce dossier-là. Au-delà d'impacter les Villeurbannais.e.s, qui sont déjà dans le périmètre, il va y avoir des débats sur l'extension de ce périmètre et va se poser la question de Saint-Jean, des Brosses, et pour moi cela fait aussi partie des éléments de discussion à venir, notamment sur la préservation des ménages les plus modestes. Je l'ai déjà dit dans cet exécutif et à la Métropole, dans des réunions préparatoires. Il me semblerait logique que l'on cale à tout le moins le calendrier sur l'arrivée de ces dits transports en commun. Cela fait partie de ces choses posées sur la table et qui sont dans le débat.

En même temps, aujourd'hui, ce débat existe. On fait toujours le procès, en tout cas, ils sont certains à dire qu'il n'y a pas de discussion ni de débat. Là il y a un débat. Notre Ville peut formuler un avis. Elle passe du temps pour l'écrire, pour faire en sorte de se mettre d'accord sur un certain nombre de propos. Je me félicite de cet exercice démocratique, car il est vital pour ce que l'on a à mettre en place.

Ce que l'on a à mettre en place c'est à la fois la qualité de l'air : on est intransigeant, car ce n'est pas possible de continuer à avoir autant de morts. Pauline Schlosser l'a rappelé avec beaucoup plus de talent pédagogique que le mien. On voit l'expérience de l'enseignante sur contre quoi on se battait, mais pour autant, je le dis, le compte n'y est pas sur l'accompagnement social concernant les ménages. Le compte n'y est pas au niveau local, mais il ne l'est pas moins au niveau national. Cette obligation de ZFE en 2025 ce n'est pas une obligation dont on se serait saisi spontanément. D'abord, c'est l'exécutif précédent, dont vous êtes assez proches, qui la mis en place. Ensuite, c'est le

gouvernement actuel, dont vous êtes aussi assez proches, qui l'a mis en place. J'attends que le gouvernement soit aussi à la hauteur de cette ambition et vienne accompagner les efforts que la Métropole va mettre en place pour accompagner ce dispositif, car je ne doute pas que dans les échanges et dans les débats que nous aurons à la Métropole on arrive à améliorer notre capacité d'accompagner, notamment les ménages les plus modestes, dans cette évolution essentielle, dont personne ne remet en cause la nécessité, y compris les personnes concernées.

En revanche, vous avez raison, quand ils sont confrontés à leurs Clio de 2000, j'ai bien noté qu'il va nous falloir accompagner ces ménages dans ces évolutions. Je ne sais pas si comme le propose Villeurbanne Insoumise Ensemble ! il faut tripler les aides. En tout cas, on voit bien qu'il va falloir être tout aussi volontariste sur l'objectif visé que sur les moyens associés pour accompagner cette évolution. J'espère du fond du cœur, et j'y serai vigilant, que nous trouverons les espaces pour accompagner ce changement indispensable.

Je vous remercie pour la qualité des interventions précédentes qui participent à ce débat. Voulez-vous que l'on fasse d'abord le Plan de Protection de l'Atmosphère puisqu'il y a une intervention groupée et après une autre demande d'intervention et après je fais voter les deux rapports ou on les fait séparément ? On les fait séparément. On fait le premier rapport qui est le 2022-69 sur la ZEF. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (7 contre - 5 abstentions) -

15 - AVIS SUR LE PROJET DE TROISIÈME PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE POUR LA PÉRIODE 2022-2027 - Mme Agnès THOUVENOT

C'est un avis que nous devons rendre auprès des services du préfet. Madame Thouvenot, vous nous en dites un mot avant les interventions ?

Mme THOUVENOT.- Pour préciser que c'est un outil de planification qui vise à ramener la concentration des polluants dans l'atmosphère à un niveau conforme pour que l'on ait une qualité de l'air qui soit soutenable.

Par rapport à la délibération précédente, la ZFE concernait seulement les mobilités. Le Plan de Prévention de l'Atmosphère concerne l'industrie, les modes de chauffage et l'agriculture.

Vous l'avez lu dans l'avis que rend la Ville, nous vous proposons un avis favorable avec des points d'observation. Quelque part, l'exercice est à la fois formel et paradoxal. Formel parce que finalement beaucoup d'éléments relèvent de normes nationales, du législateur, et donc on est dans une demande d'application de normes à l'échelle locale, et paradoxale en même temps parce que l'ADEME va supprimer ses financements dans le cadre des feuilles de route de la qualité de l'air de l'agglomération lyonnaise. Par rapport au débat que nous avons précédemment, nous voyons bien qu'il faut accompagner à la fois les particuliers, mais aussi les acteurs économiques.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Villeurbanne Progressiste, on est d'accord que l'intervention était commune aux deux délibérations.

Mme PROST.- Oui.

M. LE MAIRE.- Je ne vous prive pas d'un temps de parole. Ensuite, on a une intervention conjointe entre le groupe Génération.s, Cercle Radical et Place Publique, groupe Communistes et Républicains, Villeurbanne Insoumise Ensemble ! Socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s, Les Écologistes. C'est Madame Béatrice Vessiller qui prend la parole.

Mme VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues. En effet, cette intervention est faite au nom de l'ensemble des groupes de la majorité.

Nous devons rendre un avis sur le Plan de Protection de l'Atmosphère élaboré par le préfet, soumis à l'avis des communes.

De PPA en PPA, il s'agit du troisième depuis 2008, même si la situation de la qualité de l'air dans la Métropole s'est améliorée, la pollution est toujours préoccupante avec environ 15 000 habitants exposés à des niveaux de pollution supérieurs au seuil que définit l'OMS pour la santé publique.

Une partie de ces 15 000 habitants sont des Villeurbannais, notamment ceux qui habitent à proximité des grands axes de circulation. Pour ce qui concerne Villeurbanne, c'est notamment le boulevard Laurent Bonnevoy.

Au plan national, rappelons encore que la France paye des pénalités à l'Union Européenne pour non-respect des normes de qualité de l'air dans notre Métropole, comme dans une douzaine d'autres agglomérations. Alors sur le fond, nous ne pouvons que saluer les orientations et les actions du Plan puisqu'elles vont dans le sens de ce que nous portons depuis des années, tant en termes d'alerte que d'actions des collectivités où Les Écologistes et la gauche sont en responsabilité, mais il convient de questionner la place de l'État dans l'accompagnement de certaines mesures, soit au plan financier, soit au plan du respect de leur application. Cela a été dit dans le débat précédent, mais évidemment cela se pose ici dans ce plan global qu'est le PPA.

Définir une liste d'actions à mettre en œuvre : c'est bien et le PPA en compte 35, mais pour améliorer la qualité de l'air il faut des budgets et des moyens de contrôle. L'État est bon conseiller, mais pas payeur.

Le PPA demande à l'ensemble des parties prenantes, notamment, d'engager de nouveaux projets pour la filière air-bois, le meilleur accès au traitement des déchets verts, des mobilités moins polluantes.

Le PPA prévoit, concernant le chauffage, l'interdiction des poêles à bois non performants ou des cheminées à foyer ouvert.

La Métropole a mis en place depuis plusieurs années une aide financière au remplacement des appareils de chauffage au bois, la prime air bois, qui a été majorée en 2022 pour les ménages les plus modestes. Mais le préfet doit aider, d'une part, à sensibiliser et informer les habitants sur la pollution aux particules générées par le chauffage bois non performant parce que l'on estime que l'on a une méconnaissance de ces problèmes de

pollution aux particules par le chauffage bois. D'autre part, l'État doit mettre en place le contrôle par le respect de l'interdiction puisque le PPA prévoit l'interdiction de ces installations de chauffage.

Un des points centraux de ce troisième Plan concerne la mobilité puisque nous l'avons vu précédemment la pollution aux oxydes d'azote et à l'ozone provient largement des véhicules motorisés. Là encore, les collectivités ont besoin de plus de soutien pour sensibiliser au changement de comportement, pour soutenir le développement des lignes de transports en commun, la décarbonation des flux de bus, l'aide à la lutte contre l'autosolisme, les aménagements pour les mobilités actives.

Au-delà des déplacements urbains, qu'a fait l'État pour le fret ferroviaire depuis des décennies pendant lesquelles la part des marchandises transportées par camion n'a cessé de croître au détriment du train ? Ne parlons pas du tout TGV, plus lucratif que les grandes lignes classiques ou les dessertes de proximité.

C'est un enjeu qui concerne l'aménagement du territoire et la transition énergétique. L'État doit annoncer le cap et mettre les moyens partout en France pour inverser la tendance en faveur des mobilités non polluantes et décarbonées.

Dans le cadre de France Relance l'État local a commencé à travailler avec les concessionnaires autoroutiers sur la mise en place de voies de covoiturage et de couloirs réservés sur les autoroutes, notamment A42 et A43. Villeurbanne est intéressée par un tel projet sur l'A42, qui permettrait de réduire la circulation arrivant du nord du département et de l'Ain, mais pour l'instant pas de calendrier de réalisation annoncé ni de décision ferme ni de financement.

Les collectivités agissent déjà. Elles sont prêtes à agir plus, mais l'État ne peut pas être seulement un commanditaire ; il doit prendre sa part des dispositions et des engagements financiers dans la transition énergétique et la baisse de la pollution indispensable pour la santé publique.

Nous voterons bien sûr l'avis favorable sur le PPA assorti des différentes observations. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la première adjointe, souhaitez-vous réagir ?

Mme THOUVENOT.- Il me semble que l'essentiel a été dit, sachant qu'à l'échelle nationale il faut redemander des financements pour accompagner les territoires dans cette phase de transition.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

16 - TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DE L'AUTRE SOIE À LA SAS AUTRE SOIE ET APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE - M. Alain BRISSARD

J'ai une demande d'intervention. Monsieur Brissard, souhaitez-vous en dire un mot avant l'intervention ?

M. BRISSARD.- Non. J'interviendrai peut-être en réponse à l'intervention.

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention pour le groupe Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.e.s. Monsieur Ikhlef Chikh, la parole est à vous.

M. CHIKH.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Il y a maintenant presque deux ans, nous avons pris rendez-vous auprès des Villeurbannais.es pour renforcer la place de la nature en ville en nous appuyant notamment sur l'énergie citoyenne et le désir des habitants de contribuer à l'aménagement et à l'entretien de nouveaux jardins partagés.

Nous avons aussi promis d'engager la réalisation de grands parcs pour notre Ville, à l'image de ce parc de l'Autre Soie, dont la délibération pose aujourd'hui une étape essentielle.

Véritable poumon vert au cœur d'un projet social et urbain de grande ampleur, nous savons tout ce que ce parc va apporter : amélioration de la qualité de l'air, rafraîchissement de l'espace public, animation d'un quartier à travers son ouverture à tous les habitants pour se promener, s'aérer, se retrouver, flâner, pratiquer du sport et tant d'autres activités que les habitants du quartier pourront ajouter à cette liste qui ne fait que commencer.

Cet îlot de fraîcheur sera un lieu accueillant pour les riverains ainsi que pour toutes les Villeurbannais.es, qui promeut la mixité sociale et intergénérationnelle.

Le projet de l'Autre Soie réinvente la façon dont nous aménageons l'espace public. L'humain est au cœur du projet et cela tranche avec l'image parfois froide et désincarnée de certains aménagements urbains des décennies passées. Sans vouloir vous abreuver de chiffres, j'en citerai un : ces 1,5 hectares de verdure sont bien concrets. Ils ont une identité et une utilité qui n'attendent que l'ouverture de la concertation, le dimanche 23 avril prochain, pour continuer de se transformer avec les habitants.

C'est bien en permettant à la Ville de trouver sa juste place et en laissant faire les habitants qu'il deviendra un parc autogéré. Je dis « autogéré » et nous assumons ce terme parce qu'il dit la confiance à l'égard des usagers actuels et futurs du lieu. Il allie la diversité des usages. La mixité appelle à vivre ensemble plutôt que vivre avec ou même vivre chacun chez soi. Ce terme « autogéré », je le rappelle dit que c'est en faisant alliance avec les habitants, avec les associations, que Villeurbanne sera au rendez-vous qu'elle a donné.

Dans un autre registre, et à plus petite échelle, le succès des plantations citoyennes et des jardins partagés repose sur la confiance accordée aux Villeurbannais.es en leur permettant de prendre une part active au verdissement de leur ville et cela de la plantation à l'entretien des végétaux. Et cette confiance aussi, comme la main verte, elle ne s'invente pas, elle ne se décrète pas, elle se cultive. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Brissard, un commentaire sur la main verte ou sur tout autre chose ?

M. BRISSARD.- En tout cas, Monsieur Ikhlef Chikh a bien résumé l'état d'esprit dans lequel nous engageons ce projet, également la façon dont on souhaite développer la végétalisation à Villeurbanne. J'espère que nous aurons tous la main verte et que nous

saurons passer le flambeau aux habitants pour qu'ils prennent le relais de la Ville dans cette dynamique.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est un projet important pour notre Ville, même s'il faut convenir toutes et tous que c'est l'utilisation du « déjà là » et que nous avons eu la chance de trouver ces 2 hectares de parcs qui sont déjà présents et que l'on va pouvoir ouvrir au public et « rendre » au public pour qu'il nous dise comment il envisage l'évolution de ce parc.

Je mets ce rapport aux voix. Il y a une situation de départ me concernant.

- Adopté à l'unanimité -

17 - ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DES MAISONS NEUVES - BILAN DE CLÔTURE DE LA ZAC ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE - SUPPRESSION DE LA ZAC - Mme Agnès THOUVENOT

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

18 - TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE PRATIQUE SUR LE COMPLEXE SPORTIF DOMINIQUE MATÉO : VALIDATION DU PROGRAMME DE L'OPÉRATION, LANCEMENT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET CRÉATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME - M. Mohamed AHAMADA

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

19 - POSE DE CANALISATIONS ÉLECTRIQUES SUR LA PARCELLE BZ 235 APPARTENANT À LA VILLE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL - CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE ENEDIS ET LA VILLE DE VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

20 - AVIS SUR L'ARRÊT DE PROJET RELATIF À L'ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) DE LA MÉTROPOLE DE LYON - Mme Agnès THOUVENOT

J'ai plusieurs demandes d'intervention. C'est Madame la première adjointe qui rapporte et à qui je vais laisser la parole pour qu'elle présente cet avis.

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Cet avis s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité que la Métropole a désormais compétence pour élaborer. En effet, depuis la loi engagement national pour l'environnement de 2010, l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité revient aux intercommunalités. C'est donc à la Métropole de le faire.

Après plusieurs délibérations et une concertation avec les communes, la Métropole a délibéré en décembre 2021 et les communes sont invitées à formuler un avis.

Vous le savez, Villeurbanne a été exemplaire en matière de réduction de la publicité, avec un règlement très exigeant. C'est le fruit d'une volonté politique portée par Jean-Paul Bret de réduire drastiquement la publicité dans la Ville.

Maintenant que ce document devient intercommunal, la vigilance de la Ville a été de ne pas perdre les acquis de ce règlement communal de publicité et de prendre le risque de voir fleurir de nouveaux panneaux publicitaires sur les palissades de chantier ou voir la taille des panneaux augmenter outre mesure.

Un travail nourri et des orientations politiques communes portées par la Métropole de Lyon nous ont permis d'être rassurés, mais parfois le diable est dans les détails et il y a eu des allers-retours importants avec la Métropole ces derniers jours, dont j'ai fait mention en Commission d'urbanisme, qui nous ont permis d'aboutir à un avis qui formule un certain nombre d'observations sur des points particuliers et sur lesquels la Métropole s'est engagée à porter un regard attentif, voire d'accepter nos observations pour qu'elles soient traduites dans ce Règlement Local de Publicité métropolitain.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai trois demandes d'intervention. La première est une intervention conjointe entre le groupe Génération.s et le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble ! La parole est à M. Maxime Jourdan.

M. JOURDAN.- Tout s'achète : l'amour, l'art la planète terre, vous, moi, surtout moi. L'homme est un produit comme les autres avec une date limite de vente. Je suis publicitaire. Je suis de ceux qui vous font rêver des choses que vous n'aurez jamais : ciel toujours bleu, « nanas » jamais moches, bonheur parfait retouché sur Photoshop. Vous croyez que j'embellis le monde ? Perdu : je le bousille.

Nous nous rappelons tous de la scène d'introduction du film « 99 francs » devant lequel nous nous sommes dit la même chose : c'est tellement vrai.

Mesdames et Messieurs, chers membres du Conseil Municipal, malheureusement, oui, c'est tellement vrai. En 2019, le marché de la communication et de la publicité était estimé à près de 33 milliards d'euros en France. Mais on s'y perd avec ces milliards. 33 milliards, par exemple, c'est 8 milliards de plus que le budget solidarité, insertion et égalité des chances de l'État français. 33 milliards c'est encore 5 milliards de plus que le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la France.

Vous me direz, certes, que l'on gouverne très mal avec des chiffres et qu'ils ont une regrettable tendance à nous transformer en gestionnaire. Ils ont pourtant cette qualité phénoménale de pouvoir marquer les esprits bien plus fortement que les grands et beaux discours.

La Ville de Villeurbanne s'est dotée dès 2004 d'un Règlement Local de Publicité pour gérer et contraindre les méthodes et les localisations de publicité sur son territoire et ainsi assurer une meilleure qualité de vie à ses habitants.

L'exigence imposée par notre municipalité était alors importante, contraignant les afficheurs à déposer la totalité de leur dispositif publicitaire de 12 mètres carrés et n'autorisant que des dispositifs de 2 mètres carrés au plus sur 80 % du territoire.

À titre de comparaison, le Règlement Local de Publicité adopté par la Ville de Lyon dès 2001 autorisait encore, dans les zones les plus restrictives destinées à la publicité sur son seul mobilier métropolitain, des affichages publicitaires de 8 mètres carrés. Aussi, la majorité du territoire lyonnais prévoyait l'autorisation de toute forme de publicité, affichage de 12 mètres carrés compris, bien entendu.

La Métropole de Lyon se dote aujourd'hui de son propre RLP qui, par conséquence d'un millefeuille territorial toujours délicat, s'impose à notre municipalité. Nous saluons bien évidemment l'engagement de la Métropole dans une dynamique de réduction et de contrôle des lieux et des types d'affichage publicitaire présents sur son territoire.

Pour autant, nous ne pouvons pas nous résoudre à ce que le premier engagement du Grand Lyon en la matière vienne assouplir des réglementations que nous avons mises en œuvre il y a près de 20 ans pour améliorer la qualité de vie de nos habitants.

Attachés à ce principe fort de contrôle de réduction et de réglementation d'un système capitaliste toujours plus vorace et toujours plus avide, de tels assouplissements vont à l'encontre des principes que notre majorité prône.

Les groupes Villeurbanne Insoumise Ensemble ! et Génération.s s'associent pleinement aux réserves émises par la Ville de Villeurbanne sur les points du Règlement Local de Publicité et de la Métropole qui auraient pour fâcheuse conséquence d'assouplir une réglementation locale aujourd'hui plus contraignante. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.ne.s Villeurbannais.e.s. Madame Catherine Anavoizard.

Mme ANAVOIZARD.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, il y a presque un an le Conseil municipal a étudié les orientations générales du projet de Règlement Local de la Publicité métropolitain. Rappelons que la réglementation de la publicité fait partie des leviers essentiels d'amélioration du cadre de vie. Cet enjeu avait été identifié dès 1989 par la municipalité de l'époque, qui avait compris qu'il fallait aller au-delà des seules prescriptions légales en la matière.

L'amélioration du cadre de vie fait partie des victoires rapides et visibles que nous sommes en mesure d'obtenir. Ce règlement poursuit néanmoins une ambition plus vaste et de plus long terme, celui de la désintoxication de nos esprits et le changement de nos habitudes de consommation.

Nous saluons que cette volonté soit partagée avec l'actuelle majorité métropolitaine, comme en témoigne le volontarisme affiché par l'exécutif dans l'élaboration d'un RLP ambitieux.

La Métropole s'apprête en effet à adopter son propre Règlement Local de la Publicité, qui se substituera au RLP municipal.

Nous le savons, les détails ont leur importance. L'objet de cette délibération est bien d'alerter la Métropole sur les derniers ajustements techniques identifiés comme nécessaires par les élus et les services de la Ville.

Ces mesures ont déjà été approuvées sur le territoire Villeurbannais et nous ont donné pleine satisfaction. Ce n'est certainement pas un désaveu, mais bien la preuve qu'un dialogue constructif existe entre les deux collectivités.

Retenons surtout que cette politique publique va indéniablement dans le bon sens et que nous la soutiendrons ici comme à la Métropole.

L'hygiène mentale de nos concitoyens, la beauté urbaine et la transition écologique reposent sur des acquis sérieux qu'il convient de préserver aujourd'hui et de renforcer demain.

Notre groupe votera en faveur de cet avis. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Les Écologistes, la parole est à Jacques Vince.

M. VINCE.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, la publicité commerciale est une agression dans les rues de nos villes comme dans tous les médias qu'elle inonde. Cette pollution visuelle se double d'une incitation à la surconsommation et d'un surcoût, car n'oublions pas que c'est toujours le consommateur qui, *in fine*, endosse le coût de la publicité.

La lente prise de conscience de ces méfaits a été initiée par quelques mouvements associatifs, qui ont joué finalement le rôle de lanceur d'alerte, puis elle a conduit à l'évolution de quelques textes réglementaires et enfin pour gagner en cohérence, et nous y sommes à l'échelle du territoire, la compétence pour élaborer le Règlement Local de Publicité revient maintenant à la Métropole de Lyon.

Nous arrivons ainsi au terme d'un long processus délibératif concernant notre cadre de vie. Il n'est pas facile pour 59 communes de se mettre d'accord, pas davantage sur ce sujet que sur d'autres. On le voit bien, mais ce débat a permis d'aboutir à la fin de l'année dernière à un nouveau projet de Règlement Local de Publicité à l'échelle de la Métropole et c'est à Villeurbanne ce soir de se prononcer sur ce RLP proposé par la Métropole.

Sans détailler l'ensemble des mesures techniques, car il faudrait des heures pour détailler l'ensemble des mesures, nous saluons en particulier l'interdiction des écrans numériques qui serait une véritable avancée partout dans la Métropole ou l'interdiction de la publicité sur les bâches de chantier.

L'objectif, rappelons-le, n'est pas d'interdire strictement la publicité, mais, d'une part, de donner une cohérence métropolitaine pour l'ensemble des règlements municipaux existants en harmonisant les règles. D'autre part, de minimiser les nuisances visuelles tout en développant notre attractivité métropolitaine.

Notre architecture est belle, nos parcs aussi, ne laissons pas les publicités gâcher le paysage et envahir les cerveaux qu'ils soient ou non disponibles, ceux des grands, mais

aussi des petits. Si nous adoptons les mêmes règles que nos voisins, le bénéfice sera encore plus grand.

Bien sûr, et le règlement qui nous est soumis le souligne, Villeurbanne disposait déjà d'un RLP volontariste, encadrant la publicité dans l'espace public depuis 2004. Cela a été rappelé dans les interventions précédentes. De ce point de vue, notre ville a pu faire figure de précurseurs par le passé. Nous souhaitons souligner ce travail des services qui a abouti il y a quelques années à ce RLP communal.

Mais au regard des nouvelles avancées, personne ne pourra dire, sur ce sujet en tout les cas, que tout ce qui est fait relève de la majorité municipale du mandat précédent. Sur certains points jugés plus restrictifs, nous pourrions dire mieux disants, que le RLP proposé par la Métropole, la Ville souhaite maintenir certaines dispositions qui lui seraient propres. Mais si chacune des 59 communes en fait de même où serait la cohérence métropolitaine recherchée et la lisibilité pour les annonceurs ?

Demain, la règle sera bien la même à l'échelle des 59 communes. Bien sûr, on aurait pu étendre aux territoires métropolitains certaines règles plus restrictives présentes dans le RLP Villeurbannais, mais attention à la faisabilité. Sans entrer dans les détails techniques, quelques observations sur le terrain indiquent que certaines dispositions mieux disantes ne sont pas respectées sur notre territoire.

En effet, on peut relever de nombreuses irrégularités et des panneaux qui dépassent les tailles règlementaires. Il ne suffit pas d'avoir un bon RLP, encore faut-il pouvoir le faire appliquer. Mieux vaut un RLP réaliste et respecté qu'un RLP magnifique sur le papier, mais souvent contourné.

La bonne nouvelle c'est que le RLP devenant métropolitain permettra plus facilement l'obligation de se mettre en conformité pour bon nombre de contrevenants au RLP communal actuel.

Au regard du travail mené entre les services de la Ville et ceux de la Métropole pour construire un règlement exigeant et réaliste, parce qu'il est essentiel que notre Ville porte un avis favorable sur l'arrêt de projet de RLP de la Métropole, nous voterons évidemment ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la première adjointe souhaitez-vous intervenir ?

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Sur vos interventions, un petit point peut-être de précision ou d'étonnement. Le travail d'aller-retour avec la Métropole nous a permis de préciser un certain nombre d'éléments passant de réserve à observation. Le changement sémantique a du poids juridique. Cela étant, nous affirmons qu'il y a encore des éléments sur lesquels nous pourrions avoir un RLP spécifique. Il existe dans d'autres communes de France, d'autres agglomérations, des adaptations territoriales. C'est le cas notamment sur des sujets comme les enseignes ou certains zonages sur lesquels nous avons demandé des modifications. Des modifications qui pour certaines ont été acceptées, d'autres pour lesquelles des discussions sont en cours.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est un sujet extrêmement important et l'intervention du groupe Les Écologistes m'oblige à en dire un mot un peu plus long que ce que j'avais prévu.

J'ai lu, comme vous, *Le Progrès* ce matin. On ne va pas passer longtemps sur qui de la poule ou de l'œuf. On pourra quand même noter la volonté politique de Jean-Paul Bret, en tant que Maire, d'avoir fait en sorte qu'il y ait un Règlement Local de Publicité ambitieux.

C'est un travail qui a été engagé également, la refonte du RLP par la Métropole, sous la mandature précédente. Il faut aussi regarder dans quel cadre cela s'inscrit. Et aujourd'hui c'est un travail qui a été engagé depuis maintenant près de 5 ans. On a eu le temps de prendre connaissance des différents registres de souhait d'application d'un certain nombre de mesures spécifiques à notre Ville.

Certes, vous pointez notre incapacité parfois à faire appliquer la totalité de ces lois. Mais comment cela ? Cela veut dire qu'il ne faudrait pas faire voter la ZFE parce que nous ne sommes pas capables de l'appliquer immédiatement ? Monsieur Vince, soyez prudent avec les arguments que vous maniez, pour demander à ce que l'on applique la même chose sur les 59 communes.

Je le dis avec beaucoup de fermeté : cela fait longtemps que l'on a indiqué quels étaient les points sensibles pour nous dans ce Règlement Local de Publicité. D'ailleurs, j'ai écrit au Président de la Métropole pour lui signifier. J'ai bien précisé que ce n'étaient pas des réserves, mais des observations pour ne pas invalider le processus. Pour autant, je ne vais pas être le seul à formuler des réserves. À mon avis, cela ne va pas passer au premier tour, cette affaire de Règlement Local de Publicité ; Je n'ai pas l'impression de mettre en péril l'acceptation du RLP. On ne pourra pas me faire de procès d'intention que d'imaginer que je souhaite essayer d'attendrir aux entournures ce RLP. Je veux juste que l'on maintienne des spécificités propres à notre Ville, comme d'autres collectivités ont su le faire sur le reste du territoire. Je n'ai aucune inquiétude sur le fait que nous allons réussir à y arriver. Si l'avenir de la Métropole c'est le nivellement par le bas d'un certain nombre d'ambitions, je n'y souscrirai pas. Pour d'autres sujets, également. Je crois que c'est ma fonction de Maire, qui me l'impose. Je vous remercie pour la qualité des échanges. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

21 - PLAN FRANCE RELANCE - SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT POUR L'ANNÉE 2022 - Mme Agnès THOUVENOT

J'ai trois demandes d'intervention. Madame Thouvenot, souhaitez-vous en dire un mot avant ?

Mme THOUVENOT.- Un petit mot pour présenter cette délibération qui s'inscrit dans le cadre du Plan France Relance pour peut-être trouver un choc de l'offre comme le titrait la fondation Abbé Pierre. Le gouvernement découvrant peut-être le fait que l'on ne construit pas assez de logements, notamment sociaux, en France, propose d'accompagner les communes qui construisent des logements. Nous avons déjà eu une délibération au mois de décembre qui avait entériné un certain nombre de crédits parce que nous avons délivré des permis de construire. Ce contrat permet de prendre la suite avec un objectif de 1 000 logements sur 15 mois, dont 300 logements sociaux.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai trois demandes d'intervention. Pour le groupe Villeurbanne Progressiste, une explication de vote. Monsieur Loïc Chabrier.

M. CHABRIER.- Nous voterons pour, bien évidemment. J'espère que les élus de la majorité en feront autant. On n'est pas à l'abri de surprises si on voit les délibérations précédentes puisque vous-mêmes, Monsieur le Maire, vous étiez étonné des votes de certains groupes de votre majorité. J'attends de voir les interventions et les réponses de Madame l'adjointe ensuite.

M. LE MAIRE.- La parole est au groupe Communistes et Républicains. Monsieur Mariano Beron-Perez.

M. BERON-PEREZ.- Monsieur le Maire, Madame la rapporteur, chers collègues. Nous allons signer un document intitulé « contrat de relance du logement » dans lequel l'État prétend avoir des objectifs ambitieux de production de logements au regard des besoins.

Et pour cela, le gouvernement ne lésine pas sur les moyens puisqu'il propose une aide exceptionnelle de 1 500 € par logement. Rendez-vous compte.

En vérité, si la situation n'était pas si grave, ce serait presque comique. Dans son rapport annuel rendu il y a à peine un mois, la fondation Abbé Pierre déplorait que le logement n'ait pas fait l'objet d'une attention particulière dans le Plan de Relance, et pour cause, la production de logements n'a jamais été aussi basse depuis 15 ans.

Lors du précédent quinquennat, François Hollande avait déjà échoué à tenir son engagement de construire 500 000 logements par an, dont 150 000 logements sociaux. Mais Emmanuel Macron fait encore mieux : non seulement il ne tient pas ses promesses, mais il fait l'inverse. En 2017, le candidat Macron avait promis de créer des logements sociaux pour les jeunes. À deux mois de la fin de son mandat, on attend toujours.

Toujours pendant la campagne, il assurait vouloir privilégier le logement aux solutions d'hébergement d'urgence. À peine élu, il avait même assuré que plus personne ne dormirait à la rue d'ici la fin de l'année. Aujourd'hui, près de 500 personnes sont expulsées chaque jour, les deux tiers pendant la trêve hivernale, et dans 9 cas sur 10 sans aucune solution de relogement.

Résultat : la France compte aujourd'hui 300 000 personnes sans domicile. Un chiffre qui a doublé depuis 2012 et presque quadruplé depuis 2002. C'est cela le bilan du quinquennat d'Emmanuel Macron. C'est cela le bilan des politiques libérales qui s'enchaînent depuis des années.

Heureusement, à Villeurbanne, nous n'avons pas attendu les miettes du gouvernement pour construire de nouveaux logements. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole pour le groupe Les Écologistes est à Zémorda Khelifi.

Mme KHELIFI.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, relancer la France est très honorable, mais ne pas l'avoir cassée en amont à coups d'économies sur le dos des plus modestes aurait été encore mieux.

Le Plan de Relance de 100 Md€ est dans son principe un acte positif, mais nous déplorons qu'il arrive bien tardivement et qu'il soit si ponctuel quand il faudrait engager une réelle transformation de notre économie sur le long terme.

Ce Plan nous promettait le verdissement et la relocalisation de notre économie. Ce sera au final un plan de relance à l'ancienne dans le prolongement de la politique conduite par le gouvernement depuis 2017, avec un volet écologique bien en deçà des enjeux. Un Plan incohérent affichant d'un côté un objectif de transition écologique et de l'autre un soutien aveugle à la compétitivité des entreprises, sans aucune conditionnalité sociale ni environnementale, un peu comme en 2018 pour le CICE.

Les baisses d'impôts de production à hauteur de 20 Md€ concernent pour la plupart des entreprises fortement émettrices de CO2. Le gouvernement adopte dans ce Plan une conception très extensive de l'écologie : 2,6 Md€ pour le plan de soutien à l'aéronautique ou au secteur automobile.

Dans le cadre de cette délibération, l'État souhaite pour 2022 accompagner la relance de la construction durable à travers un dispositif de contractualisation sur les territoires caractérisés par une tension du marché immobilier avec des objectifs de production de logements neufs au regard des besoins identifiés dans les territoires.

Nous ne pouvons que saluer cette aide de l'État bienvenue dans un contexte difficile où l'État a plutôt réduit ces dernières années son soutien, notamment au logement social. Rappelons que la loi de finances de 2018, puis celle de 2019, ont réduit de 800 M€ les APL obligeant les bailleurs sociaux à mettre en place la désormais tristement célèbre réduction des loyers de solidarité, pour ne pas alourdir le coût du loyer des ménages modestes. Cette baisse concomitante des APL et des loyers pratiqués par les bailleurs sociaux a été une atteinte sans précédent au modèle français du logement social. Ce secteur essentiel, qui permet à de nombreuses familles et à de nombreux Villeurbannais de se loger, a vu ses fondamentaux remis en cause, comme jamais aucun gouvernement n'avait osé le faire.

Le prochain gouvernement devra faire du secteur du logement social une priorité, mais, évidemment, les candidats à la présidentielle ne portent pas tous cet enjeu majeur, surtout pas ceux qui veulent sans cesse réduire les dépenses publiques liées à la solidarité. Avoir un toit, un logement digne, ce n'est pas un luxe, c'est un droit.

Dans la Métropole de Lyon, la flambée des prix est importante depuis des années avec le risque d'exclure les plus modestes. Dans les outils permettant de produire du logement abordable et de construire une ville plus juste et plus accessible à tous soulignons les secteurs de mixité sociale dans le PLU-H et la production de logements sociaux et abordables, en particulier dans les communes carencées. Objectifs traduits dans la modification numéro 3 du PLU-H de la Métropole de Lyon, qui est en enquête publique depuis aujourd'hui même. L'encadrement des loyers mis en place sur Villeurbanne et Lyon depuis la fin 2021 est une autre mesure pour ce même objectif.

Sur la réhabilitation énergétique des bâtiments, qui permet de réduire les charges des ménages et donc de gagner du pouvoir d'achat, la Métropole met des moyens importants avec Eco Renov', tout comme la Ville qui accompagne aussi les opérations. Nous souhaitons que ce Plan de Relance apporte aussi un soutien financier important sur la réhabilitation du logement social ou encore sur la rénovation des bâtiments publics.

Même si nous estimons le Plan de Relance insuffisant, nous approuverons la mise en œuvre du dispositif sur Villeurbanne. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la première adjointe, vous souhaitez ajouter un mot ?

Monsieur Chabrier, il m'arrive parfois d'être surpris par les positions des groupes, mais heureusement cela s'appelle la démocratie. Si je n'étais pas surpris par la position des groupes de la majorité, cela voudrait dire que leur dicte ce qu'ils ont à faire avant les Conseils municipaux et vous vous en offusqueriez. Ce n'est pas possible.

Pour autant, je ne suis pas surpris sur les interventions et sur les votes qui vont avoir lieu. Concernant ce Plan France Relance, et notamment sur l'accompagnement aux Maires bâtisseurs, je ne peux que me féliciter que Villeurbanne récupère 1 300 000 € pour accompagner son effort de construction des logements pour les plus modestes et je dois dire que c'est une bonne surprise pour la Ville.

Pour autant, je ne suis pas dupe. C'est une bonne surprise qui arrive après plusieurs années de très mauvaises surprises pour le logement social. Je ne suis pas certain que cela permette de rattraper le bilan finalement assez déplorable en la matière de ce gouvernement sur le logement social, mais il me semblerait malvenu d'indiquer que nous ne sommes pas satisfaits d'un signe de préoccupation sur ce sujet-là.

Madame Zémorda Khelifi nous a mis dans l'ambiance de la campagne présidentielle -ce que j'essaie de ne pas faire, Madame Khelifi- mais je ne vais pas vous suivre très longtemps. Gageons que ce sujet, après la présentation du rapport de la fondation Abbé Pierre sera au cœur des propositions des différents candidats. Notre ville et notre pays gagneraient à que ce soit un vrai sujet et qu'il ne soit pas juste instrumentalisé de temps en temps pour donner des gages à tel ou tel. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Puisque j'ai un déport sur le rapport à venir. Je confie la présidence de ce Conseil municipal à Madame la première adjointe pour quelques minutes.

22 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - ENTREPRENDRE POUR HUMANISER LA DÉPENDANCE (EHD) - SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU MOUVEMENT HABITAT ET HUMANISME - 14 RUE DES DEUX FRÈRES - Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Il n'y a pas de demande d'intervention. Il y a deux déports Monsieur Van Styvendael et Monsieur Colliat. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

23 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - ALLIADÉ HABITAT - 2-8 RUE CHARLES PERRAULT - 324 COURS ÉMILE ZOLA - ANGLE RUE DE BRUXELLES - RUE MARTERET - Mme Agnès THOUVENOT

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

24 - RESTRUCTURATION PARTIELLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'HÔTEL DE VILLE POUR AMÉLIORER L'ORGANISATION DES DIVERS LOCAUX D'ACCUEIL : PROGRAMME DE TRAVAUX - M. Gaëtan CONSTANT

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

25 - PRÉSENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS POUR 2022 - M. Antoine COLLIAT

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

26 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) - Mme Agathe FORT

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

27 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR ADMINISTRATION ET PATRIMOINE POUR 2022 - M. Jonathan BOCQUET

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

28 - PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC COURS ÉMILE ZOLA - TRANCHE D - Mme Laura GANDOLFI

Les travaux commencent ce mois-ci. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

29 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR SOLIDARITÉS POUR 2022 - M. Mathieu GARABEDIAN

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

30 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR CULTURE JEUNESSE POUR 2022 - M. Stéphane FRIOUX

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

31 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR PETITE ENFANCE POUR 2022 - Mme Cristina MARTINEAU

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

32 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR SCOLAIRE POUR 2022 - Mme Sonia TRON

Il n'y a pas de demande d'intervention. Madame TRON, voulez-vous présenter ce rapport ?

Mme TRON.- Non puisqu'il n'y a pas d'intervention.

Mme THOUVENOT.- Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

33 - PROGRAMME DE REQUALIFICATION DES COURS D'ÉCOLES EN 2022 - M. Alain BRISSARD

Il y a une demande d'intervention de Madame Arthaud. Au préalable, Monsieur Brissard, souhaitez-vous dire un mot ?

M. BRISSARD.- Nous continuons le programme qui avait été démarré dans le précédent mandat concernant la végétalisation des cours d'écoles et leur désimperméabilisation, avec cette année deux écoles qui vont être concernées sur Antonin Perrin et Jean Jaurès. Je répondrai s'il y a des questions.

Mme THOUVENOT.- Une demande d'intervention des Écologistes. C'est Madame Maryse Arthaud qui prend la parole.

Mme ARTHAUD.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Ce programme de rénovation et de végétalisation des cours d'école est à tous points de vue une réussite éducative et écologique. La requalification des cours d'école participe à l'adaptation au changement climatique, dont on a pas mal parlé aujourd'hui, en concevant de nouveaux espaces de vie pour les enfants d'aujourd'hui et aussi pour les générations futures. Complet et innovant, ce projet permet tout d'abord de réellement concevoir ces

espaces collectifs, de rééquilibrer les usages et le partage des équipements, qu'ils soient sportifs, ludiques ou de détente. Il permet également d'augmenter l'infiltration et la récupération des eaux de pluie et donc de lutter contre les îlots de chaleur et de favoriser le contact des enfants avec la nature.

Ce programme est aussi un support pédagogique formidable pour sensibiliser de manière pratique et ludique les jeunes aux transitions écologiques avec des jardins pédagogiques, des ateliers de sensibilisation scientifique sur le cycle de l'eau et l'expérimentation par des enseignants progressivement formés, pour faire la classe dehors.

Depuis cette année, Villeurbanne va encore plus loin que la seule végétalisation et désimperméabilisation des sols et innove dans l'organisation des espaces et l'implantation de nouveaux mobiliers.

Toute la communauté éducative et les enfants bien sûr ont été associés dans les ateliers de concertation, de la phase de diagnostic à la conception des différents espaces et ambiance de chaque cours. Cette démarche de concertation va enrichir le référentiel environnemental de notre cahier des charges et contribuer à la conception de nos futures cours de récréation.

Nous voterons bien entendu cette délibération. Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.-Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

M. LE MAIRE.- Merci. Nous passons au rapport 22-47.

34 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR DU SPORT - M. Ali MOHAMED AHAMADA

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

35 - PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR NOCTURNE DU THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE (TNP) - Mme Katia BUISSON

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

36 - BILAN ACQUISITIONS/CESSIONS POUR L'ANNÉE 2021 - Mme Agnès THOUVENOT

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

37 - ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D'UNE PROPRIÉTÉ FONCIÈRE SITUÉE 272 RUE DU QUATRE-AOÛT 1789 - Mme Agnès Thouvenot

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

38 - CESSION À LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE PARCELLES APPARTENANT À LA VILLE DE VILLEURBANNE ET INSCRITES DANS L'EMPRISE DU NOUVEAU LYCÉE DE LA ZAC GRATTE-CIEL CENTRE-VILLE

- Mme Agnès THOUVENOT

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

39 - CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN SUR L'EMPRISE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN EN VUE DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT RUE DU 8 MAI 1945 - Mme Laura GANDOLFI

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

40 - RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL - M. Olivier GLUCK

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

41 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2018-392 DU 17 DÉCEMBRE 2018 CONCERNANT LE RÉGIME INDEMNITAIRE - M. Olivier GLUCK

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

42 - RECRUTEMENT DES ANIMATEURS SUR LE CENTRE DE PLEIN AIR DE CHAMAGNIEU POUR LES PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES (PRINTEMPS ET ÉTÉ 2022) - M. Olivier GLUCK

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

44 - CONVENTION D'ACCÈS ET D'UTILISATION DU RESTAURANT MUNICIPAL AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE

L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS (DDETS) - MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE VENTE À EMPORTER AVEC CONTENANT RÉUTILISABLE - M. Alain BRISSARD

Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai raté le plan de mobilité administration. Je vais y revenir. Je fais d'abord la mise à disposition du restaurant. Je n'ai pas de demande d'intervention.

- Adopté à l'unanimité -

Grâce à la vigilance de Monsieur Grignard, Madame Schlosser, on va pouvoir voter le plan de mobilité d'administration.

43 - PLAN DE MOBILITÉ ADMINISTRATION (PDMA) - M. Olivier GLUCK

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

45 - PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE PRÉFIGURATRICE DE GRANDCLÉMENT INTERVENTION - Mme Sonia TRON

J'ai une demande d'intervention. Madame Sonia TRON souhaitez-vous en dire un mot avant que je laisse la parole à l'intervention ? La parole est au groupe Cercle Radical et Place Publique et c'est Monsieur Frédéric Vermeulin qui intervient.

M. VERMEULIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, depuis quelques années la pression exercée sur nos écoles par l'accroissement démographique ne cesse d'augmenter et le rythme de réalisation des nouveaux programmes n'a pas été suffisant pour absorber cet afflux.

Face à l'urgence, la Ville a lancé de nouveaux projets. L'école préfiguratrice, qui va ouvrir en septembre 2022, rue la Fontaine, comprendra jusqu'à 10 classes, quand elle sera pleinement opérationnelle. Celles-ci viendront alléger les groupes scolaires existants dans l'attente de la réalisation d'un nouvel équipement sur la ZAC Grandclément.

Passer par l'étape d'une école préfiguratrice a un coût élevé, particulièrement quand on a, comme c'est le cas à Villeurbanne, la volonté de proposer aux enfants un accueil de très bonne qualité, même dans un contexte de transition.

Il s'agit d'un investissement de 4 M€, qui vient se rajouter au coût de l'école définitive. En outre, un tel projet est d'autant plus difficile à mettre en œuvre, que le site de l'école préfiguratrice ne peut pas être le même que celui de l'école définitive. L'école de la République est au cœur de ce qu'est la gauche. On est sur quelque chose de fondamental au cœur de ce qu'est la gauche, son histoire, ses valeurs. Elle est le point central d'un projet de société humaniste et solidaire. L'érosion du secteur public au niveau national touche aussi l'école, malheureusement. Nous refusons le glissement vers un système éducatif ségrégatif et à deux vitesses avec d'un côté les enfants favorisés regroupés entre

eux dans des écoles privées et de l'autre une population de plus en plus fragilisée à laquelle l'école doit permettre de prendre toute sa place dans la société.

Par une action volontariste, nous devons à l'échelon local être à la hauteur des enjeux. Ce sujet est l'un de ceux sur lesquels nous sommes les plus attendus. C'est évident. La dynamique enclenchée par l'adjointe à l'éducation permet d'avancer, mais le chemin est encore long et mobilisera toute la force de notre engagement au service de tous. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame l'adjointe, souhaitez-vous répondre ?

Mme Sonia TRON.- Si ce n'est remercier l'intervention de Monsieur Vermeulin.

M. LE MAIRE.- Parfait. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

46 - ACCORD D'ENGAGEMENT AU SEIN DU RÉSEAU MÉTROPOLITAIN DES LIEUX D'ACCUEIL D'INFORMATION ET D'ORIENTATION EN MATIÈRE D'EMPLOI ET D'INSERTION - M. Paul CAMPY

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

47 - AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES » À LA VILLE DE VILLEURBANNE - M. Paul CAMPY

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

48 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN BIEN ENTRE L'ASSOCIATION EUREKA KOMPLEXKAPHARNAUM ET LA VILLE DE VILLEURBANNE - M. Stéphane FRIOUX

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

49 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022/2024 ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MAISON DU CITOYEN - M. Mathieu GARABEDIAN

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

50 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DE LA MAISON DE QUARTIER DES BROSSES À L'ASSOCIATION COLIN MAILLARD - Cristina MARTINEAU

J'ai une demande d'intervention. Madame Martineau souhaitez-vous en dire un mot ?

Mme MARTINEAU.- Non. Je vais attendre l'intervention.

M. LE MAIRE.- La parole est au groupe Communistes et Républicains, Monsieur Cyril Hauland-Gronneberg.

M. HAULAND-GRONNEBERG.- Monsieur le Maire, Madame la rapporteur, chers collègues. Depuis le mois de septembre dernier, la Ville de Villeurbanne met les locaux de la Maison de quartier des Broses à disposition de l'association Colin Maillard à raison de deux samedis par mois pour permettre à cette association de créer un espace protégé afin d'organiser et d'assurer une médiation lors des rencontres entre le père, la mère et l'enfant dans un contexte de violences familiales, notamment.

Cette expérimentation s'étant avérée concluante, il nous est demandé aujourd'hui de permettre son prolongement jusqu'à la fin de l'année. Pour nous, c'est une évidence, il faut bien sûr le faire, car il y en a hélas grand besoin.

En effet, les violences faites aux femmes loin de s'arrêter ne cessent d'augmenter. En 2020, par exemple, le 3919, le numéro qui reçoit les appels pour les victimes de violences conjugales a reçu 70 % d'appels de plus par rapport à l'année précédente, sachant que près de la moitié de ces appels n'ont pu être correctement traités faute de moyens.

On avait alors mis cette hausse spectaculaire sur le dos du confinement. De même, en 2021, les violences sexuelles signalées aux forces de police étaient en augmentation, un tiers de plus qu'en 2020. On a alors souvent évoqué la libération de la parole des victimes pour expliquer cette hausse spectaculaire. Mais ces explications ont leur limite. En effet, on constate, par exemple, que le nombre de faits anciens n'augmentent que de manière marginale puisqu'en 2021 « seulement » 19 % des violences signalées avaient été commises plus de 5 ans auparavant contre 15 % en 2020 et 12 % en 2018.

Par conséquent, alors que l'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée, je cite : « grande cause du quinquennat » par Emmanuel Macron, on constate que les résultats sont bien loin des ambitions affichées, au lieu de s'améliorer, la situation se dégrade. Force est de constater que la présente délibération est en quelque sorte une illustration de l'échec du gouvernement en la matière de par sa politique que l'on pourrait qualifier de défaisement récurrent, peut-être pas permanent, mais souvent suivant le même schéma : d'abord l'État décide de lancer une expérimentation de quelques mois. Ensuite, pour la mettre en œuvre, il ne fait pas appel aux services publics, mais à une association et au final c'est à la commune de débloquent les moyens pour que cette expérimentation soit concluante. Certes, elle sera reconduite durant quelques mois encore, mais sans savoir jusqu'à quand. Ici, comme ailleurs, l'État se décharge de façon constante sur la société civile et sur les collectivités locales, en invoquant la proximité.

Plus grave, en plus de cette inaction, le gouvernement laisse s'installer un climat délétère en légitimant les campagnes d'intimidation visant les mouvements progressistes. Ici, en

l'occurrence, en discréditant l'action des féministes qualifiées de « woke », intersectionnelles ou autres qualificatifs jugés de façon péjorative.

En ce sens, le gouvernement porte une part de responsabilité dans la dégradation de la situation actuelle propice au retour des actes d'agressions décomplexées contre les femmes.

Je finirai par cette fameuse citation de Simone de Beauvoir : « *N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question* ». Malgré quelques timides avancées ici ou là comme sur l'IVG dernièrement, force est de constater que la crise économique sociale et sanitaire conduit à un climat politique délétère, qui risque d'encourager cette remise en question dans un futur proche si nous n'y prenons pas garde. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Martineau.

Mme MARTINEAU.- Je n'irai pas sur cette diatribe nationale, mais rappeler que dans ce combat que vous soulignez, qui est important contre la violence faite aux femmes, Villeurbanne, et la présence de Colin Maillard sur notre territoire en témoigne, a toujours été une terre d'accueil et d'innovation sur ces structures-là. On pense aussi à VIFFIL, avec lesquels nous travaillons. Rappeler en tout cas qu'à Villeurbanne la lutte contre les violences intra-familiales et contre les femmes est bien une de nos préoccupations que nous partageons collectivement.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

51 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE SOCIAL DES BUERS EN VUE DE LA RECONFIGURATION D'UN CENTRE SOCIAL À CROIX-LUIZET -
Mme Christine GOYARD GUDEFIN

Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai deux situations de déport : Mme Aurélie Loire et M. Gaëtan Constant. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (3 NPPV) -

52 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À TROIS STRUCTURES ASSOCIATIVES DANS LE CADRE DE CONVENTIONS TRIENNALES S'INSCRIVANT DANS LES OBJECTIFS DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) -
Mme Sonia TRON

Il y a une situation de déport : M. Julien Ravello. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

53 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION REAJI RÉSEAU ÉGALITÉ, ANTIDISCRIMINATION, JUSTICE-INTERDISCIPLINAIRE - Mme Agathe FORT

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

54 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES RELAIS PETITE ENFANCE (EX-RELAIS ASSISTANTS MATERNELS) - Mme Cristina MARTINEAU

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

55 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'ADMISSION EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - Mme Cristina MARTINEAU

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

56 - RÉDUCTION DES HORAIRES DES CRÈCHES MUNICIPALES - VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ AUX PARENTS - Mme Cristina MARTINEAU

J'ai trois demandes d'intervention. Madame Martineau, souhaitez-vous en dire un mot ?

Mme MARTINEAU.- Je vous remercie. Il me semble que c'est une délibération importante pour expliquer à l'ensemble des Villeurbannais le contexte qui fait que nous sommes aujourd'hui obligés de voter, en tout cas c'est ce qui vous est proposé ce soir, une indemnité pour les familles Villeurbannaises, qui sont impactées aujourd'hui par la réduction des horaires de crèche. Nous avons été obligés de réduire les horaires de toutes nos crèches municipales depuis le début de l'année. C'est une décision qui est valable jusqu'au mois de juillet, jusqu'à la fin de la saison. Elle est temporaire. Et nous essayons d'accompagner les familles dans les difficultés que nous traversons collectivement.

À Villeurbanne, malheureusement, comme dans beaucoup de villes de France, car ce n'est pas la même situation propre à Villeurbanne, nous manquons d'auxiliaires de puériculture et d'éducateurs de jeunes enfants. À Villeurbanne, il s'agit de 15 % de nos postes vacants. Or, je croise les yeux de mon collègue que je sais professionnel petite enfance, la loi exige une équipe auprès des enfants avec au moins 40 % d'adultes ayant ces diplômes auprès des enfants. Ces diplômes d'éducateurs et d'auxiliaires de puériculture. Et quand vous manquez de personnels, comme c'est le cas aujourd'hui dans beaucoup de collectivités françaises, la seule solution pour respecter ces taux est de réduire ou les

effectifs des enfants accueillis ou de réduire les plages horaires d'accueil pour avoir vos effectifs concentrés sur cette période-là.

Aujourd'hui, depuis le mois de septembre, on a des difficultés de plus en plus importantes et certaines de nos crèches se retrouvent en très grande difficulté avec près de 40 % des postes vacants et toutes sont fragiles. Elles ont tenu ces derniers mois grâce, il faut le dire, à un engagement sans faille des personnels de la petite enfance et des personnels Villeurbannais, des directrices et de la direction de la petite enfance et ce fut la course incessante à la réorganisation des plannings, au report des jours de congé, au recours aux heures supplémentaires, au recours à des personnels intérimaires, qui aujourd'hui sont également en pénurie.

Donc, en cette fin d'année 2021, à l'approche en plus d'une vague de Covid, à laquelle il fallait faire face, nous avons décidé de dire stop. Villeurbanne a décidé de dire stop à la gestion à la semaine, qui était éprouvante pour les équipes et les familles, et bien évidemment pour les enfants. Stop à l'épuisement de nos personnels et à l'instabilité des heures d'accueil, qui compromettent ce qui reste le plus important et on veut le rappeler par cette décision en matière de petite enfance : c'est la qualité d'accueil du petit enfant, de son accompagnement, du lien que les professionnels peuvent tisser avec les parents. Et cette qualité d'accueil est historique à Villeurbanne. Elle a toujours fait partie des priorités. D'ailleurs, elle est reconnue de manière unanime par les parents, que j'ai rencontrés ces dernières semaines, qui m'ont partagé les difficultés auxquelles ils étaient placés face à cette décision, mais qu'ils reconnaissent que leurs enfants sont extrêmement bien accueillis dans nos crèches.

Nous avons décidé de réduire un peu partout plutôt que beaucoup dans les crèches les plus en difficulté. Cela pouvait être un choix de fermer certains secteurs. Nous avons fait le choix d'une réorganisation équitable et solidaire entre tous les établissements de notre commune pour permettre à tous de retrouver de la stabilité.

Concrètement, cela plonge 168 familles dans d'importantes difficultés. Elles sont obligées de se réorganiser et d'aller négocier ou faire entendre leurs difficultés à leur employeur. Cela peut les mettre en porte-à-faux. Elles m'ont partagé bien évidemment tout cela et on l'entend, mais nous n'avons malheureusement pas le choix.

D'autant plus que vous venez de voter une délibération qui mettait à jour les critères d'admission de nos crèches municipales, à Villeurbanne nous avons cette politique de priorisation des familles les plus en difficulté. Aujourd'hui, cette question de la pénurie structurelle, nationale, des professionnels de la petite enfance fragilise et vise d'abord ces familles-là.

En tout cas, cette indemnité sera versée en une fois et de manière automatique. Il s'agit pour les familles qui le souhaitent de les aider à avoir recours à un mode d'accueil complémentaire.

En tout cas, je veux redire ce soir aux familles Villeurbannaises notre pleine mobilisation de l'équipe municipale sur cette situation. Je travaille notamment avec mon collègue Olivier Gluck et Jonathan Bocquet sur ce dossier-là pour améliorer l'attractivité de notre collectivité comme employeur. Pour autant, ce problème-là de pénurie des professionnels de la petite enfance ce n'est pas seulement la ville, qui a les clés de ce problème. On ne

peut pas politiquement se satisfaire de l'idée que l'on irait juste débaucher les professionnels d'à-côté. C'est vraiment un problème national qui exige des réponses nationales. Nous avons commencé avec mes collègues élus petite enfance dans toute la France à travailler sur cette question-là. Nous sommes extrêmement mobilisés à faire entendre la voix de la petite enfance. J'espère, Mesdames, Messieurs, en solidarité avec les familles et l'ensemble des agents du service municipal de la petite enfance, que nous tentons d'accompagner dans le cadre de cette délibération, que vous voudrez bien voter cette indemnité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai trois demandes d'intervention. La première pour le groupe Villeurbanne Progressiste : Madame Virginie Demars.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération nous demande de voter une indemnité compensatrice aux familles impactées par la réduction des horaires d'ouverture de 10 des 13 établissements d'accueil du jeune enfant municipaux.

Il est vrai qu'il y a des difficultés de recrutement professionnel de la petite enfance sur le plan national et cela bien avant la pandémie du Covid-19. En 2019, 90 % des gestionnaires de crèche alertaient sur cette pénurie de personnels qualifiés, notamment les auxiliaires puéricultrices, les infirmières puéricultrices et les éducateurs de jeunes enfants (EJE). *A contrario*, les diplômés inférieurs, CAP, BEP, ne trouvent pas de poste.

Le Covid-19 a sûrement amplifié la pénurie : maladie, application du protocole sanitaire, épuisement par manque d'effectif. Précisons que nous parlons de crèches municipales et pas de crèches privées associatives ou parentales.

Face à ce constat, qui ne date pas d'hier, la Ville de Villeurbanne n'aurait-elle pas pu anticiper cette situation extrême. Je dis « extrême », car 10 crèches sur 13, c'est important et très impactant pour les familles à l'heure où Villeurbanne a une démographie croissante.

Nous nous interrogeons sur la politique de la petite enfance, car rappelons que lors du Conseil municipal du 5 juillet 2021, Madame Cristina Martineau a échoué à convaincre un grand nombre de ses collègues de l'exécutif de renouveler une DSP sur une structure d'accueil de jeunes enfants, qui aurait pu disparaître ou être en grande difficulté.

En effet, certains pensaient protéger les professionnels du secteur, mais ils empêchaient en réalité de dégager des marges de manœuvre pour l'ensemble du service et ainsi pénaliser ces mêmes crèches en régie municipale, qui leur était pourtant si chères.

Certains luttèrent contre une privatisation du service public et prônaient l'importance du service aux habitants avant tout. Ils votèrent contre ou s'abstinèrent pour la création d'une DSP par dogmatisme. Politiques drapées dans une morale mal placée. À l'inverse, nous la soutenions par pragmatisme et réalisme.

Si notre groupe d'opposition n'avait pas voté pour ce renouvellement, conscient d'amplifier ou de pérenniser l'offre de garde d'enfant, la situation serait encore plus critique aujourd'hui pour les familles Villeurbannaises.

Il est dit dans cette délibération, je cite : « *La Ville met en place plusieurs démarches de moyen et long terme pour améliorer l'attractivité des métiers de la petite enfance et favoriser les recrutements.* » Quelles sont-elles ? Est-ce se contenter d'un article dans Le Progrès en

date du 20 février dernier, dans lequel Madame Cristina Martineau interpellait la Région ou le gouvernement pour augmenter les quotas de formation au métier de la petite enfance ?

Cela semble tenir d'un discours de politique électorale, même si c'est un axe à considérer, alors que la Ville pourrait rendre plus attractifs ces métiers, sur le plan salarial et sur le plan des conditions de travail, comme elle a su l'engager pour les postes de policiers municipaux.

Rappelons que c'était en tout cas ce qui nous était présenté par l'adjointe à la petite enfance, lors du Conseil municipal du 5 juillet dernier, expliquant dans le cadre de la DSP d'une EAJE préférer mettre l'accent et les efforts en matière de ressources humaines sur l'amélioration de l'attractivité de notre collectivité à la remunicipalisation de crèches.

Si nous pouvons être d'accord sur le principe qu'une crèche en régie est un idéal à rechercher le plus possible, nous savons également faire face à la réalité parfois cruelle et cette délibération en est malheureusement l'incarnation.

Il est urgent à tous les niveaux de prendre en considération ces métiers de la petite enfance, de les valoriser et de les rendre attractifs. Mais aujourd'hui la situation n'est pas acceptable ni pour les parents ni pour les professionnels du secteur. Le groupe Villeurbaine Progressiste s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbaine Insoumise Ensemble ! Monsieur Olivier Gluck.

M. GLUCK.- Merci Monsieur le Maire chers collègues, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas revenir sur le constat qui a été très bien dressé par Madame Martineau. Effectivement, de grosses difficultés de recrutement avec 18 postes vacants en équivalent temps plein sur les structures municipales.

Nous voilà contraints de prendre des mesures de restriction du service public municipal et cela contre notre volonté, contre celle des personnels de la petite enfance qui animent les structures de la Ville et contre celle des usagers, des enfants et leurs parents.

Nous avons une double problématique, qui est celle du maintien du service public, mais cela sans dégrader les conditions de travail des personnels. Cela se traduit par l'accueil des enfants en respectant les obligations en termes d'encadrement, mais aussi en évitant l'épuisement des équipes, en s'adaptant à la situation sanitaire et à la gestion complexe du quotidien. Au-delà des taux d'encadrement, il s'agit de maintenir une haute qualité d'accueil en adéquation avec la vision du service public porté par les personnels et par la Ville, de maintenir le sens de leur mission et donc de leur travail.

J'en profite, comme l'a fait également Cristina Martineau, pour remercier très sincèrement tous les personnels de la petite enfance de la Ville qui œuvrent chaque jour dans des conditions difficiles depuis plusieurs mois. Leur travail et leur capacité d'adaptation à ce contexte doivent être soulignés et ils le sont par tous les parents des enfants accueillis dans nos structures, comme cela a été dit ces dernières semaines lors des rencontres avec les parents.

Alors que faire ? Il y a des mesures d'urgence. La délibération présentée ce soir en fait partie. Des mesures d'urgence qui consistent à s'adapter, mais en regardant sur un temps

qui va jusqu'à l'été, en essayant de stabiliser au maximum les conditions d'accueil et donc à ne pas réagir chaque jour et chaque semaine aux problématiques du manque de personnel.

Sur le temps long, et je vais le dire à l'intervenante précédente, on a des actions qui sont engagées depuis plusieurs mois et même dans le précédent mandat, qui visent à travailler sur des mesures d'attractivité. On a un plan d'action dit RH Ressources Humaines dans la Direction de la petite enfance, qui est engagé et qui nécessite du temps long. C'est un sujet complexe avec un travail à la fois sur les conditions de travail des agents, sur l'attractivité et là on pourrait en parler pendant des heures. Qu'est-ce que l'attractivité dans la fonction publique territoriale ? Mais aussi dans des secteurs particuliers comme l'est la petite enfance, et également avec l'accompagnement des directions, des structures, la lutte contre l'absentéisme, qui est un sujet important dans ces métiers-là, qui sont très féminins et avec des problématiques liées à la santé, puisqu'il y a des problématiques liées au fait qu'il faut porter les enfants, qui sont très spécifiques à ce secteur, et l'optimisation des procédures de recrutement sur lesquelles nous avons travaillé, mais tout cela ne suffit pas. Il y a des problématiques qui ne dépendent pas de nous, qui sont liées à la fois au niveau régional, vous l'avez cité quand vous avez parlé du manque de places dans les centres de formations. C'est financé par la Région. Ce n'est pas là une question de faire de la politique politicienne. C'est simplement qu'une place en centre de formations coûte 6 000 € et que nous manquons de places. Je peux vous citer la directrice générale d'un des plus importants organismes de formations dans le secteur de la petite enfance en Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui dit qu'à Lyon, dans son école, elle reçoit plus de 500 demandes pour 80 places pour le cursus éducatrices de jeunes enfants et elle reçoit plus de 1 000 demandes pour 90 places pour les auxiliaires de puériculture. Il y a des candidats, mais les places ne sont pas suffisantes.

Si on ramène cela à la compétence de la Région et si on compare la place qui coûte environ 6 000 € par an dans un de ces centres de formations à celle de l'accueil d'un lycéen, qui est aussi une compétence de la Région, 11 000 € par an, on se demande pourquoi la Région refuse de financer un nombre plus important de places. C'est donc bien un choix politique et un choix budgétaire de la Région, qui est en cause.

M. LE MAIRE.- Monsieur Gluck, je vous demande d'aller vers la conclusion.

M. GLUCK.- Au niveau national, on a vu les dégâts dans les EHPAD et au niveau de l'accueil des aînés le fait de confier au secteur privé l'accueil des personnes âgées. On pourrait faire le parallèle avec la petite enfance. Il ne s'agit pas là de faire soit la DSP, soit la régie municipale, ce n'est pas le sujet. Le sujet c'est le fait qu'il y a des structures qui se font de l'argent sur le dos des aînés et des enfants.

Au niveau national, les mesures d'attractivité sont aussi nécessaires. Cela passe par le point d'indice quand on parle de la fonction publique territoriale : revaloriser les rémunérations et donc le point d'indice. Cela passe aussi par des mesures qui consistent à éviter que des gens se fassent de l'argent sur le dos des enfants et des personnes âgées.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Gluck. La prochaine fois, je vous mettrai co-rapporteur avec Cristina Martineau, car vous avez beaucoup travaillé sur ce dossier. On le sent dans la longueur de votre propos.

Deuxième intervention, cette fois-ci, c'est une intervention groupée pour le groupe Communistes et Républicains, Socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s et Les Écologistes. C'est Madame Sonia Tron.

Mme TRON.- Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire. Pour vivre ensemble, il faut s'éveiller ensemble, grandir ensemble, devenir parents ensemble, et bien sûr ensuite se scolariser ensemble.

Notre Ville doit continuer à investir dans ses équipements collectifs d'accueil de jeunes enfants, à accompagner et à orienter les parents et enfin faciliter la transition vers l'école maternelle. Il n'est donc pas satisfaisant de devoir diminuer l'amplitude horaire de nos crèches municipales et ce n'est pas le souhait de notre majorité, qui fait de l'accueil des tout-petits une priorité. Compte tenu des interventions de mes collègues précédemment, on ne peut pas en douter.

Mais notre collectivité est confrontée, comme beaucoup d'autres, à la baisse d'attractivité de la fonction publique territoriale et ce dans un contexte global de tension sur le marché du travail, avec la concurrence du secteur privé, cela vient d'être dit, voire même entre employeurs publics.

La mission interministérielle : LAURENT, DESFORGES, ICARD, qui a récemment audité les élus Villeurbannais métropolitains, dont Monsieur Gluck et moi-même, a relevé un déficit notable dans les métiers de la filière médico-sociale et socio-éducative. Notre Ville ne parvient plus à recruter suffisamment d'auxiliaires de puériculture et d'éducateurs de jeunes enfants. Aujourd'hui, il manque environ 15 % des agents nécessaires pour assurer un accueil de qualité à nos usagers et non pas seulement à nos clients.

Plutôt que de gérer au jour le jour et de prévenir trop tardivement les parents, nous prenons les devants avec une organisation de l'accueil jusqu'à la rentrée prochaine. Cette réduction des horaires pour six mois, bien que contraignante, donnera plus de visibilité au personnel et donc de stabilité aux parents et surtout aux enfants.

L'indemnité financière soumise dans cette délibération compensera les éventuels frais de gardes supplémentaires.

Nous nous réjouissons bien sûr d'avoir une population jeune et que les Villeurbannais.es fassent des bébés, mais nous constatons que des milliers de postes vacants dans les crèches sont aussi le résultat d'une formation initiale et professionnelle défailante, comme cela vient d'être dit par Monsieur Gluck, également.

C'est pour cela que Madame Martineau a signé l'appel aux Régions de France, lancé par son homologue lyonnais, et France urbaine. Il faut absolument que les régions augmentent les quotas de formations aux métiers de la petite enfance. Ce sont en plus des emplois non délocalisables, vitaux pour notre avenir et notre économie. Il est temps de mettre la petite enfance au programme et nous souhaitons interpeller le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes par le biais de ce Conseil Municipal. Nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Martineau.

Mme MARTINEAU.- Merci Monsieur le Maire. Madame Demars, je vais réagir à quelques-uns de vos propos. Je suis très étonnée par ce que vous dites. On a l'impression qu'il n'y a pas de problème lorsque l'employeur est privé, qu'il s'agisse d'ailleurs des crèches associatives ou des entreprises de crèches à but lucratif. Or, ce constat de la pénurie de la petite enfance est lointain, partagé par tous les types de gestionnaires.

Pour l'anecdote, en venant à ce Conseil Municipal, j'ai croisé, et que je salue à travers la caméra, ma prédécesseure, Sarah Sultan, qui a eu deux mandats à la petite enfance et qui évoquait cette difficulté structurelle et pérenne qui ne cesse de s'accroître. Nous partageons ce constat. Elle me sollicitait sur la question des intérimaires. Je lui ai répondu que nous l'avions augmentée. Aujourd'hui, les intérimaires ne sont plus suffisamment disponibles. C'est mathématique. Ce n'est pas être électoraliste que de renvoyer à un moment donné, pour la pédagogie citoyenne, les collectivités à leurs propres prérogatives. Aujourd'hui, la Ville n'a aucun moyen de pouvoir former et n'a pas cette responsabilité-là de former les professionnels de la petite enfance.

Bien au contraire, la Ville sur ces prérogatives est extrêmement volontaire sur cette question-là. Elle est extrêmement exemplaire, et cela a été reconnu par le préfet, sur tout ce qui est projet d'accompagnement, les PEC (emplois compétences) en matière de petite enfance. Dans chacune de nos crèches, nous accompagnons et nous avons des apprentis, mais cela ne suffit pas, car mathématiquement il n'y a pas de professionnels suffisamment formés.

Vous me dites électoraliste : je suis désolée, mais si vous êtes, et j'ai l'impression que vous l'êtes, une lectrice attentive de la presse locale, vous avez dû voir cette tribune que j'ai cosigné avec mon homologue lyonnais et vous avez peut-être remarqué les autres noms qui sont sur cette tribune, les premiers noms. Nous l'avons travaillée avec des gens de toutes couleurs politiques parce que ce problème concerne tout le territoire et toutes les communes. Après, chacun conduit sa politique en interne, mais ce problème-là de pénurie de professionnels nécessite l'interpellation de tous les acteurs. Loin de moi de renvoyer aux uns et aux autres. Je considère qu'il faut tout le monde autour de la table, mais aussi la CAF qui le met dans ses priorités. Mais la CAF doit aussi entendre qu'il y a des professionnels qui soulignent par rapport à leur cœur de métier qu'il y a une administration de plus en plus forte de leur métier, qu'il y a de plus en plus de contraintes administratives liées aux financeurs. C'est tout le monde qui a le bout de solution par rapport à ces éléments-là.

Je suis désolée, je suis juste déçue, et vous m'invitez à aller sur ce terrain-là. Depuis deux ans, nous attendons cette question du comité de filière petite enfance, tellement ce problème-là est remonté sans cesse au niveau national par tout le monde. Adrien Taquet, secrétaire d'État, l'a annoncé il y a à peu près deux ans. Ce n'est que depuis le mois de janvier 2022 qu'il se réunit. J'espère très fortement qu'il produira des décisions importantes d'urgence de moyen et long terme sur la petite enfance, mais permettez-moi de regretter qu'il a fallu attendre un quinquennat. Faire des rapports sur les 1 000 jours c'est bien, mais mettre des moyens sur le terrain c'est mieux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame l'adjointe. Vous sentez que le sujet mobilise fortement notre exécutif. Je ne sais pas si c'est une réponse, Madame Demars, à quelle action avez-

vous conduite ? Mais en tout cas cela donne à voir qu'il y a de la mobilisation sur le sujet et que cela ne se limite pas à un article dans Le Progrès.

Peut-être revenir sur quelques points. Il est vrai que 10 sur 13 cela donne l'impression que c'est très important et que c'est catastrophique, mais je crois que Cristina Martineau, adjointe en charge de ces questions, a été très claire. On a fait le choix d'être équitable et de ne pas pénaliser un ou deux équipements, ce que l'on aurait pu faire dans notre méthode en disant que l'on ferme une ou deux crèches et on maintient le service sur les autres et comme cela tout va bien. Cela ne nous semblait pas très raisonnable et ce n'était pas en accord avec les échanges nombreux que nous avons eus avec les parents dans ces crèches puisque Cristina Martineau avec les services ont eu de nombreuses réunions pour étudier quelles étaient les solutions les moins pénalisantes pour les familles. Cette indemnisation n'est pas quelque chose que l'on a décidé de nous-mêmes. Nous l'avons fait en accord avec les familles qui fréquentent nos établissements. Et d'ailleurs je crois que ce climat de dialogue respectueux a été souligné et que l'on ne se retrouve pas aujourd'hui avec des parents qui assassinent notre impréparation et notre manque de discernement en la matière.

Je ne reviens pas sur l'épisode DSP. Je vous remercie de votre clairvoyance. Pour autant cela ne règle pas la question, car c'est un vrai modèle qu'il nous faut définir ensemble.

Que ce soit la question des métiers de la petite enfance, des métiers du prendre soin de nos aînés, on voit que finalement elle se satisfait assez mal d'une délégation à l'esprit privé quand la recherche du profit est à l'œuvre. Je crois que ce débat n'est pas clos. Il l'est sur le renouvellement de la DSP. Je suis satisfait qu'on l'ait renouvelé, car cela nous permet de voir venir sur des places complémentaires. Je sais que la majorité de mon exécutif sera sensible et vigilante à cela, mais cela ne m'affranchit pas d'une réflexion sur quels sont les métiers que l'on peut laisser entre les seules mains des intérêts privés ?

Enfin, je ne vais pas m'éterniser sur le sujet, car Cristina Martineau l'a parfaitement bien défendu. Il est vrai que c'est difficile de recevoir des leçons à deux titres : celui de la majorité à laquelle vous avez appartenu précédemment puisque vous étiez ensemble à ce mouvement-là et ce n'est pas un fait nouveau. Et celui du nouveau sujet présidentiel que vous souhaitez mettre sur la table quand finalement ce gouvernement a découvert bien tardivement les intérêts des métiers du lien, du prendre soin, de construire les générations futures, considérant qu'il n'était pas du tout urgent de permettre aux collectivités d'augmenter les salaires des fonctionnaires dans la fonction publique, notamment sur ces métiers avec les contraintes que l'on connaît, qui ont été imposées budgétairement à nos villes. Elles n'ont pas permis au premier adjoint en charge des finances d'augmenter le personnel municipal en charge des crèches sur le mandat précédent. Je comprends pourquoi il n'a pas pu. Nous pouvons aujourd'hui et c'est bien que l'on s'engage là-dessus, ainsi nous aurons des actions à proposer et on pourra mieux rémunérer le personnel en charge de nos aînés et de nos plus jeunes qui font partie des compétences qui sont les nôtres. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (7 abstentions) -

57 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION LES PETITES CANTINES DE VILLEURBANNE DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF - M. Maxime JOURDAN

Il y a une situation de déport pour Madame Thouvenot. Je n'ai pas de demande d'intervention. Monsieur Jourdan voulez-vous en dire un mot ?

M. JOURDAN.- Pour recontextualiser, je vous rappelle que le Conseil municipal a mis en place en juillet dernier un budget participatif dit de préfiguration, que l'on a doté de 500 000 €. L'objectif de ce budget participatif c'est de permettre aux Villeurbannais de proposer des projets destinés à améliorer le cadre et les conditions de vie.

Lors du dernier Conseil Municipal, en décembre, j'ai eu le plaisir de vous présenter la liste des 9 projets lauréats issus du vote des Villeurbannais. Actuellement, on est dans une étape d'évaluation de ce premier budget participatif et cela avant d'en confier la coordination à l'assemblée citoyenne. Je veux profiter de cette présentation pour remercier les collègues, qui ont répondu nombreux aux sollicitations pour cette évaluation et beaucoup ont répondu de chaque groupe.

Je voudrais aussi réinviter les élus de l'opposition, qui ont fait part de leur grand intérêt sur l'assemblée citoyenne et sur le budget participatif, à nous donner leur retour dans le cadre de ces évaluations.

Pour revenir à notre délibération, le projet « une petite cantine à Villeurbanne, ça vous dit ? », c'est le projet qui est arrivé en tête du vote des habitants. Il a pour objectif d'ouvrir un lieu de rencontre et de partage autour de repas.

Je vous propose, chers collègues, de voter l'attribution d'une subvention de 100 000 € euros afin de permettre à l'association Les Petites Cantines de Villeurbanne de faire l'acquisition d'un droit au bail et de réaliser les travaux d'aménagement du local. Merci.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

58 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX STRUCTURES DANS LE CADRE DE VILLEURBANNE CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE 2022 - Mme Sonia TRON

Plusieurs structures sont concernées et nous avons plusieurs situations de déport à commencer par moi-même, Floyd Novak, Aurélie Loire, Stéphane Frioux, Christine Goyard Gudefin.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (5 NPPV) -

59 - PARTENARIAT ENTRE LE THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE, LE THÉÂTRE NOUVELLE GENERATION, LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA

VILLE DE LYON DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL D'UNE TROUPE DE THÉÂTRE AFGHANE EN EXIL - M. Mathieu GARABEDIAN

Je l'ai évoqué dans mon introduction. J'ai une demande d'intervention. Monsieur Garabedian, souhaitez-vous en dire un mot.

M. GARABEDIAN.- C'est moi qui ai eu l'honneur de présenter ce rapport que nous avons suivi avec Stéphane Frioux et qui a surtout été porté par les services en plein cœur de l'été, dans l'urgence, et on a réussi à trouver des solutions.

J'en profite aussi pour saluer mes collègues Agathe Fort, Antoine Pelcé et Ikhlef Chikh avec lesquels nous travaillons sur les questions d'hospitalité et d'accueil. Je rappelle que Villeurbanne fait partie des villes et territoires accueillants de France. Comme le disait Monsieur le Maire dans son introduction, ce rapport résonne beaucoup avec l'actualité, avec la guerre. Je rappelle que c'est un rapport qui fait état de l'arrivée d'une troupe afghane suite à la prise du pouvoir des talibans en Afghanistan et cela permet de montrer les effets de la guerre sur l'exil, sur les populations et, malheureusement, ce ne sont pas les seules causes d'exil.

Il s'agit d'un rapport qui présente le partenariat entre la Ville de Villeurbanne, qui s'est engagée dès cet été à trouver des hébergements pour cette troupe, qui s'appelle les « Kabul Girls Theater » et qui a été accueillie par le Théâtre National Populaire de Villeurbanne et le Théâtre Nouvelle Génération de Lyon et qui depuis leur arrivée travaillent sur des créations théâtrales, des expositions photos. Nous vous proposons avec ce rapport de poursuivre ce partenariat. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.es. Madame Sylvie Donati.

Mme DONATI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, durant l'été 2021 alors que la France respirait entre deux vagues de Covid des milliers d'hommes et de femmes ont vu avec effroi les Talibans reprendre le pouvoir en Afghanistan, 20 ans après l'intervention américaine, consécutive aux attentats du 11 septembre.

Vous avez sans doute encore en tête le reportage sur la zone de l'aéroport de Kaboul et les foules de personnes désespérément amassées au pied des avions pour un hypothétique départ vers la liberté, au péril de leur vie, image d'instant ou d'instinct de survie qui se répète aujourd'hui aux frontières de l'Union Européenne.

Parmi les Afghans accueillis sur le sol français, grâce à la ténacité de Joris Mathieu, Directeur du TNG à Lyon et à la complicité de Florence Guinard et Jean Bollorini au TNP de Villeurbanne, ont été accueillies sur notre territoire neuf jeunes apprenties comédiennes du « Kabul Girls Theater » et leur metteur en scène.

La Ville de Lyon et notre Ville ont naturellement prêté leur soutien à l'accueil dans notre Métropole de ces artistes. Villeurbanne prend en charge leur hébergement, Lyon assurant le reste des dépenses. Discrètement, mais résolument les deux directions de centres dramatiques nationaux ont entamé des projets avec l'équipe du « Kabul Girls Theater », qui a pu retrouver la scène à Saint-Étienne le 4 février dernier, autour d'une lecture de poésie populaire afghane, spectacle qui sera représenté prochainement à Rillieux.

Du côté de ces jeunes artistes, outre la répétition d'un spectacle construit autour du célèbre texte de l'Antigone de Sophocle, la langue française est en cours d'apprentissage. En somme, grâce au théâtre un futur est en train de se construire pour ces jeunes femmes, qui ont pris dans l'urgence un aller simple pour la patrie de Voltaire, de Beaumarchais, de Victor Hugo et de Jean Vilar. Sans savoir si venue d'ailleurs l'équipe de « Kabul Girls Theater » deviendra d'ici, selon la formule consacrée à Villeurbanne, nous leur souhaitons le meilleur pour ces prochains mois dans la capitale française de la culture. Notre groupe votera évidemment cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

60 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) ASSOCIATIFS POUR 2022 - Mme Sonia TRON

J'ai trois situations de déport : Aurélie Loire, Agnès Thouvenot, Gaëtan Constant. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (3 NPPV) -

61 - GESTION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE) - ADHÉSION À LA CONVENTION ÉNERGIE PARTAGÉE (CEP) DU SIGERLY - Mme Agnès THOUVENOT

J'ai deux situations de déport : Ikhlef Chikh et Antoine Colliat. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

62 - DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES - M. Yann CROMBECQUE

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

63 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION JETS D'ENCRE - M. Yann CROMBECQUE

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

64 - DÉSIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES ET D'INSTANCES MUNICIPALES - M. Cédric VAN STYVENDAEL

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Mesdames et Messieurs, chers collègues, cher public, chers téléspectateurs, je vous remercie d'avoir assisté à ce Conseil municipal et je vous donne rendez-vous le 28 mars pour le prochain Conseil Municipal. Bonne soirée à chacune et à chacun d'entre vous.

(La séance est levée à 20 heures 24.)

Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 28 février 2022

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 17 heures 05 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY – Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD - Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Cristina MARTINEAU – M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON – M. Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN - Mme Laure-Emmanuelle PRADELLE – M. Stéphane FRIOUX – Mme Aurélie LOIRE - M. Olivier GLUCK – Mme Laura GANDOLFI – M. Gaëtan CONSTANT – M. Antoine COLLIAT – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Muriel BETEND – Mme Antoinette BUTET – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD – Mme Béatrice VESSILLER – Mme Sylvie DONATI – M. Laurent QUIQUEREZ - M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Jacques VINCE – Mme Caroline ROGER-SEPPI – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Zemorda KHELIFI – M. Sébastien CHATAING – M. Mariano BERON-PEREZ – M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO – M. Maxime JOURDAN – M. Antoine PELCÉ – M. Floyd NOVAK – Mme Morgane GUILLAS – Mme Marwa ABDELLI – M. Prosper KABALO – M. Loïc CHABRIER – Mme Virginie DEMARS – Mme Sabrina BENHAIM – M. Mahrez BENHADJ – Mme Emilie PROST – M. Stéphane COLSON

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Melouka HADJ-MIMOUNE – (pouvoir à Mme Laura GANDOLFI)

M. Jacques GERNET – (pouvoir à M. Alain BRISSARD)

Mme Katia BUISSON – (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

Mme Anaïs D'HOSTINGUE – (pouvoir à Mme Sabrina BENHAIM)

- : -

M. LE MAIRE.- Bonjour à chacune et chacun d'entre vous. En attendant que l'on commence ce Conseil municipal, vous avez pu prendre connaissance des visuels de la campagne incitant les Villeurbannaises et les Villeurbannais à aller s'inscrire sur les listes électorales. C'est une petite capsule avec des signes du zodiaque qui parlait de la réalité et invitait ensuite à aller s'inscrire sur les listes électorales. Je ne doute pas que c'est une préoccupation que partage l'ensemble des représentants de ce Conseil municipal.

Nous sommes ravis d'accueillir parmi nous Frédéric Lamantia dans un Conseil municipal dans un format classique avec accueil du public. Au regard de l'actualité particulière sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir dans un instant, je lui ai demandé de nous préparer un témoignage à ces heures sombres que nous sommes en train de vivre en Europe. Monsieur Lamantia si vous voulez nous dire le choix que vous m'avez proposé après une mure réflexion, la parole est à vous.

M. LAMANTIA.- Monsieur le Maire, je vous remercie de m'accorder la parole. Cet instant grave où la musique est peut-être encore un moyen de pouvoir se parler et se comprendre. J'ai donc choisi ce soir en ouverture de ce Conseil municipal deux titres.

Le premier est une chanson tirée d'un film soviétique, un film de guerre, mais c'est une chanson qui parle d'amour avec des acteurs russes et ukrainiens, qui sont ensemble et c'est la première chanson que je jouerai, que j'ai retranscrite à cet effet.

La seconde sera somme toute plus classique, mais néanmoins très porteuse de sens puisque c'est la chanson : « *Quand on a que l'amour* » de Jacques Brel.

(Une musique est jouée.)

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Lamantia. Si certains doutaient encore de la force symbolique d'un orgue municipal, je crois que vous nous aidez à en comprendre le sens.

Je l'ai dit en introduction, nous sommes dans un contexte historique extrêmement particulier et ce Conseil municipal se tient à ce moment-là, moment d'inquiétudes pour l'ensemble de l'Europe et pour notre pays, et nous vivons un moment historique qui restera comme un événement tragique de l'histoire européenne.

Ce soir, nous avons bien sûr souhaité dire toute notre solidarité à l'Ukraine et à tout son peuple. Nous avons placé ce Conseil sous les couleurs des trois drapeaux : français, européen et ukrainien. Ce drapeau a une saveur particulière puisqu'il nous est confié par la communauté ukrainienne de la Métropole de Lyon. L'ensemble des stocks de drapeaux sont actuellement indisponibles. Ils ont eu la gentillesse de nous prêter le drapeau qu'ils utilisent pour leur rendez-vous dans une communauté ukrainienne, qui a la particularité de se réunir assez régulièrement dans la petite église Sainte-Athanase, qui pratique le culte orthodoxe ukrainien près de Cusset, pour celles et ceux qui se demandaient à quoi servait cette petite église historique.

Je ne m'arrogerai pas ce soir les prérogatives de la diplomatie internationale. Ce n'est pas la place d'un maire. Cela ne m'empêche pas d'avoir un certain nombre de convictions et de relayer des positions prises par nos dirigeants, mais je crois que nous n'avons pas intérêt de donner l'impression aux Villeurbannais et Villeurbannaises que depuis une

municipalité nous pouvons agir dans le ballet de la diplomatie internationale. Il est important de préserver la valeur de la parole des élus.

Avec d'autres chefs d'État, le Président Macron a usé de tous les pouvoirs que lui confèrent la Constitution et la présidence française de l'Union Européenne pour tenter d'éviter cette guerre. Manifestement, il s'est trouvé en face de quelqu'un qui ne partageait pas cet objectif et cela certainement depuis le début.

Cette guerre est avant tout un drame humain pour l'ensemble du peuple ukrainien avec à sa tête un Président qui donne au monde une leçon de courage. Nous voyons ces derniers jours des images sidérantes, qui renvoient aux heures les plus sombres de l'histoire européenne. C'est un événement dont certainement nous ne mesurons pas encore toutes les répliques et toutes les conséquences à court, moyen et long terme. Toutes les mesures visant à isoler et à mettre la pression sur la Russie sont utiles. Elles doivent être à la hauteur de l'agression de l'Ukraine. Elles viennent aussi appuyer tous ces Russes qui s'opposent courageusement à cette guerre.

Dans cette perspective de soutien et dans cette forme de boycott, le Président de l'ASVEL a devancé les responsables de l'Euroleague, en annonçant que le club refusait d'aller jouer en Russie. Je soutiens pour ma part pleinement cette position.

Si à l'échelle d'une commune nous n'avons pas le pouvoir diplomatique de l'action, nous pouvons pour autant agir. Nous pouvons être au côté des Villeurbannais d'origine ukrainienne. Il se trouve, et je vous l'ai expliqué en signifiant d'où venait ce drapeau, qu'une communauté ukrainienne est implantée à Villeurbanne. J'ai pu avoir dès jeudi soir des contacts avec des Villeurbannais d'origine ukrainienne et j'aurai l'occasion de les rencontrer dans les jours qui viennent pour leur témoigner notre solidarité et identifier avec eux quelle aide nous pourrions leur apporter.

Villeurbanne prendra, mais ce ne sera une surprise pour personne, toute sa part dans l'accueil des réfugiés ukrainiens. Cet accueil se travaillera bien sûr au niveau européen et de l'État, mais nous serons fortement mobilisés pour accueillir des réfugiés le cas échéant. On parle déjà de plus de 150 000 personnes qui auraient franchi la frontière. Je ne doute pas de notre capacité collective à nous mobiliser pour répondre à la part qui sera la nôtre.

Cette actualité raisonne aussi particulièrement par rapport à une délibération qui va être présentée à notre Conseil quand Villeurbanne avec la Ville de Lyon, le TNG et le TNP avait déjà fait la preuve de sa capacité à accueillir, cette fois-ci, une troupe de femmes afghanes actrices, qui ont été accueillies en août dernier à Villeurbanne et dont la délibération sera l'objet tout à l'heure et qui d'ailleurs auront les premières présentations la semaine prochaine, les 10 et 11 mars.

Il nous revient aussi de donner un débouché à la solidarité des habitantes et des habitants qui se manifestent spontanément auprès de la mairie depuis plusieurs jours, bien sûr, en organisant des collectes et en regardant aussi comment on peut mobiliser ce souhait de s'investir autour des dimensions de l'accueil et notamment de l'accueil de réfugiés ukrainiens par des particuliers, puisque ce sont aujourd'hui des propositions qui nous sont faites.

En conclusion de mon propos, en cette veille de date historique pour notre ville que constitue la commémoration de la rafle du 1^{er} mars, que nous commémorerons ensemble dimanche prochain, la situation nous dit combien tous les équilibres sont fragiles. Nous dit combien les valeurs de la démocratie sont sans cesse menacées par les forces obscurantistes, les forces de régression, de négation de l'histoire. Toutes celles et ceux qui attisent la haine, qui exacerbent les tensions, qui désignent les boucs émissaires, qui travestissent l'histoire, qui flattent les instants les plus grégaires, devraient se rappeler que nos systèmes sont fragiles, réversibles et surtout jamais à l'abri du retour de la barbarie.

Et pour celles et ceux qui douteraient de l'importance de ces commémorations, comme celle que nous nous apprêtons à célébrer ensemble dimanche prochain, je crois que cette force symbolique des commémorations, pour se redire « plus jamais ça » transmet par celles et ceux qui ont vécu ces conflits, plus que jamais est importante parce que finalement nous sommes aujourd'hui les passeurs de cette mémoire. Nous ne l'avons pas vécue personnellement et il nous revient de faire passer de génération en génération la fragilité de ces valeurs de liberté, de démocratie, de fraternité, auxquelles nous sommes, j'en suis persuadé, toutes et tous extrêmement attachés.

Je vais revenir à l'ordre du jour de notre Conseil et peut-être noter, comme je le fais régulièrement, quelques éléments à l'ordre du jour en matière d'événements.

D'abord partager avec vous que les données épidémiques sont plutôt rassurantes. Bien sûr, la crise n'est pas derrière nous, mais si les évolutions des indicateurs importants comme la diminution du taux d'incidence, aujourd'hui 663 pour 100 000 habitants (- 48 % en 7 jours) et la diminution du nombre de personnes hospitalisées : 851 à ce jour, pour le territoire qui nous occupe (- 15 % en 7 jours), on peut imaginer que nous allons pouvoir petit à petit voir les contraintes qui pesaient sur nos événements et sur un certain nombre de consignes sanitaires s'alléger progressivement. C'est en tout cas le souhait que je formule.

Dans ce cadre-là, nous allons pouvoir, par exemple, pour le 6 mars, organiser une commémoration dans ces formes habituelles avec du public, prises de parole et convivialité.

Le 8 mars pour la Journée des droits de la Femme et des femmes, nous pourrions organiser également des manifestations. Je rappelle à ce titre qu'une formation d'une heure est proposée aux élues femmes. Nous avons aujourd'hui encore deux places pour que cette formation puisse se tenir. Je rappelle qu'elle est ouverte à l'ensemble des composantes de ce Conseil municipal.

Du 9 au 23 mars, nous accueillerons l'exposition Charb, qui sera accueillie juste derrière moi, dans le hall de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de capitale française de la culture. C'est une exposition inédite de Charb, qui a été assassiné lors de l'attentat contre Charlie Hebdo le 7 janvier 2015 et une quarantaine de planches seront présentées en hommage à l'engagement et au travail du dessinateur.

Le 20 mars, nous pourrions également retrouver les Foulées de Villeurbanne ;

Du 30 mars au 3 avril, le retour de la Fête du livre, non pas le retour comme si l'édition de l'année dernière ne s'était pas tenue, mais elle s'était tenue dans une forme distancielle. Cette fois-ci, nous pourrions à nouveau accueillir le public.

Au moment où j'avais écrit ces quelques mots d'introduction, j'avais envie de le fêter et me réjouir avec vous de cela. Vous comprendrez que mon ton est un peu plus posé au regard de l'actualité, mais je ne doute pas que nous trouverons quand même du plaisir à nous retrouver et à retrouver ces moments de convivialité. Je suis de toute façon persuadé que nous en avons besoin au regard de ce que nous devons affronter collectivement.

Enfin, dernier point d'information, Monsieur Chabrier avait fait part de son souhait pour son groupe lors du dernier Conseil municipal de voir se tenir une Commission générale portant sur les projets urbains. Nous avons retenu la date du 11 avril à 18 heures pour tenir cette Commission générale, comme vous nous l'aviez demandé.

Elle aura pour objet de balayer l'ensemble des grands projets urbains qui concernent notre ville.

Voilà pour les différents points d'actualité que je souhaitais partager avec vous avant de commencer ce Conseil municipal du 28 février 2022.

Je rappelle donc que ce Conseil municipal est en présentiel avec du public puisque la situation sanitaire le permet. Par ailleurs, ce Conseil municipal comme tous les autres de ce mandat, est retransmis en direct sur le site Internet de la Ville et pour démarrer ce Conseil, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance Madame Marwa Abdelli.

Nous allons procéder à l'appel nominal. Madame la secrétaire de séance, voudriez-vous procéder à l'appel s'il vous plaît.

(Madame Abdelli procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.-Le service des assemblées se déplacera parmi vous afin de vous faire signer le registre de présence.

Avant d'examiner les différents projets de délibérations de ce jour, je vous informe d'ores et déjà de la date du prochain Conseil municipal : il aura lieu le lundi 28 mars 2022 à 17 heures et si la situation le permet il se tiendra dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui en présentiel.

Nous allons maintenant procéder à l'adoption par le Conseil municipal du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ? Je mets donc ce procès-verbal aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu par ailleurs communication du compte rendu des décisions que j'ai prises en vertu de la déclaration qui m'a été accordée par le Conseil municipal par la délibération du 4 juillet 2020. Y a-t-il des remarques ? *(Aucune)*

Nous allons passer à l'examen du premier projet de délibération.

1 - GARANTIE D'EMPRUNT FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT AU 17-19, RUE BOURGCHANIN - M. Jonathan BOCQUET

J'ai un déport, Monsieur Colliat. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

2 - GARANTIE D'EMPRUNT FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT AU 1, RUE RENÉ PROLONGÉE - M. Jonathan BOCQUET

Je n'ai pas de demande d'intervention. Un déport pour Monsieur Colliat. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

3 - GARANTIES D'EMPRUNT RHÔNE SAÔNE HABITAT SOUTIEN À LA REPRISE DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS SITUÉS RUE FRÉDÉRIC MISTRAL ET AVENUE FRANCIS-DE-PRESSENSÉ - M. Jonathan BOCQUET

J'ai deux déports : Madame Thouvenot et Monsieur Chikh. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

4 - GARANTIES D'EMPRUNT RHÔNE SAÔNE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS SITUÉS 3 RUE CHARLES MONTALAND - M. Jonathan BOCQUET

J'ai deux déports : Madame Thouvenot et Monsieur Chikh. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

5 - GARANTIES D'EMPRUNT VILOGIA ACQUISITION EN VEFA DE 3 LOGEMENTS SITUÉS 80, RUE ANTONIN PERRIN - M. Jonathan BOCQUET

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

6 - GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA (SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN) - RÉHABILITATION DE 35

LOGEMENTS SITUÉS 155, AVENUE ROGER SALENGRO - M. Jonathan BOCQUET

J'ai un déport : Madame Melouka Hadj-Mimoune. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

7 - GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA (SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN) - RÉHABILITATION DE 42 LOGEMENTS SITUÉS 155, AVENUE ROGER SALENGRO - M. Jonathan BOCQUET

J'ai un déport : Madame Melouka Hadj-Mimoune. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

8 - GARANTIE D'EMPRUNT FONCIERE SOLIDAIRE DU GRAND LYON - ACQUISITION DE 14 LOGEMENTS ET 13 STATIONNEMENTS AU 149-151, COURS TOLSTOÏ - M. Jonathan BOCQUET

J'ai déport : Madame Melouka Hadj-Mimoune. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

9 - OCTROI DE LA GARANTIE À CERTAINS CRÉANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE - Mme Agnès THOUVENOT

J'ai deux situations de déport : Monsieur Jonathan Bocquet et Monsieur Olivier Glück. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

10 - REMISE GRACIEUSE DE DETTES CONCERNANT LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES - M. Jonathan BOCQUET

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Nous abordons une nouvelle série de rapports où cette fois-ci il y a des demandes d'intervention.

11 - ADOPTION D'UNE « CHARTE ACHAT DURABLE ET RESPONSABLE » - M. Jonathan BOCQUET

J'ai deux demandes d'intervention. Est-ce que Monsieur Bocquet, vous souhaitez en dire quelques mots avant les demandes d'intervention ?

M. BOCQUET.- Oui, je veux bien présenter le plan d'actions associé à la Charte. Merci Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter la Charte d'achat durable et responsable, mais surtout le plan d'action qui est associé. Une fois n'est pas coutume, cette charte a été présentée en avant-première et discutée avec les acteurs économiques. Ce sont eux qui demain vont répondre à nos marchés. Il semblait normal qu'ils soient partie prenante de l'élaboration de cette charte et aussi de la concertation.

De toute façon, vous ne la découvrez pas puisque la plupart des élus ici présents ont contribué à son élaboration et je remercie d'ailleurs également les membres du groupe progressiste et notamment les membres de la CAO, qui ont contribué à la définition des enjeux prioritaires de la charte.

Je remercie également l'ensemble des services associés parce qu'il y en a beaucoup qui ont été mis au travail dans cette dynamique-là.

On est dans une délibération qui clairement répond à notre enjeu de transition écologique et de lutte contre les inégalités et de beaucoup d'autres objectifs.

La première charte de ce genre à Villeurbanne date de 2010. Ce n'est pas une innovation. Cela fait de nombreuses années que la Ville est dans une telle démarche, mais les lignes continuent d'avancer et il convient de renouveler nos ambitions et de rehausser nos niveaux d'exigence en prenant en compte à la fois les nouveaux enjeux auxquels nous faisons face et aussi les nouvelles opportunités, les nouvelles possibilités, à la fois techniques, juridiques et technologiques.

Cette charte repose sur la volonté de considérer d'abord la commande publique comme un outil support de politique publique durable, plus largement d'ailleurs, ma conviction notre conviction, est qu'il faut considérer que toutes les fonctions ressources des collectivités sont de véritables leviers politiques.

La commande publique est un outil concret pour faciliter cette transition écologique et sociale en développant en généralisant la pratique de l'achat public durable et responsable. L'idée c'est d'acheter non seulement en inscrivant dans les critères d'achat des critères de régularité juridique et d'efficacité économique. On ne les perd pas de vue, mais c'est aussi considérer que c'est un levier qui permet d'avoir des impacts positifs sur le territoire, sur l'intégration de dispositions en faveur de la protection de l'environnement, du progrès social, de la santé des usagers, du développement économique durable. La réalisation d'économies intelligentes également, au plus près du besoin, en prenant en compte les coûts indirects cachés et le cycle de vie du produit, l'ensemble des étapes de la vie du produit ou de la prestation et la sobriété énergétique en termes de ressources.

Cette délibération peut paraître symbolique, elle est d'abord symbolique, mais elle ne peut pas rester un texte déclaratif et c'est pourquoi je vous présente ici, au-delà de la déclaration d'intention, le plan d'action. De nombreuses collectivités se sont engagées dans ce genre de charte depuis plusieurs années, mais ce sont des textes qui ont eu parfois très peu d'effets tangibles, du fait soit d'un défaut d'ingénierie interne de maîtrise des outils de la commande publique, soit d'un défaut d'acculturation ou d'appropriation

par les services qui ont des injonctions contradictoires -je fais partie de ceux qui leur demandent des économies, donc on ne peut pas en même temps leur demander des démarches vertueuses d'achat- ou d'un manque de portage politique ou d'inadéquation avec la réalité économique des marchés. La déconnexion entre les injonctions des élus et la réalité des entreprises a aussi parfois été un obstacle.

Et forts de ces constats, nous avons pris le sujet dans le sens inverse : la charte n'est pas le but, mais bien le prétexte. Prétexte à un plan d'actions en trois dimensions :

- Dimension de démarche globale à l'échelle de la collectivité.
- Dimension d'objectifs déclinés direction par direction. Chaque service maîtrise mieux son métier et ses marchés que n'importe qui d'autres.
- Un accompagnement des acteurs économiques pour progresser ensemble.

Ce plan d'actions va mobiliser l'ensemble des services de la collectivité et donc il est vital qu'il soit approprié par tous les élus et par toutes les directions.

Beaucoup de chartes sont restées lettre morte, car au-delà de la déclaration d'intention il n'y avait pas de diffusion au sein des prescripteurs et des acheteurs, c'est-à-dire ceux qui à un moment donné actionnent le levier de l'achat public. Il s'agit avant tout que nos orientations se diffusent en interne et auprès de nos partenaires.

Là-dessus, nous avons été exigeants sur le fait qu'il ne s'agisse pas d'une injonction unilatérale. Il s'agit au contraire de questionner en amont les caractéristiques du marché fournisseurs et des entreprises et de les accompagner sur le plan des progrès sociaux et environnementaux, qui peuvent d'ailleurs être intégrés directement au marché. C'est ce que l'on a entamé, en lien avec Paul Campy, en consacrant des temps d'écoute des acteurs économiques du territoire, qui permettent d'élaborer des cadres d'achats toujours plus innovants et plus exigeants en termes d'objectif, l'échange de bonnes pratiques, le *sourcing*, l'intermédiation, la coopération et des attentions particulières qui peuvent être portées aux TPE et PME, qui n'ont pas toujours l'ingénierie pour répondre à la commande publique et pour comprendre les process des collectivités.

Vous voyez ici le calendrier. Cela demande de préciser l'expression des besoins de la collectivité le plus en amont possible et d'élaborer des cahiers des charges très fins, à la fois réalistes et exigeants, une meilleure planification en interrogeant le besoin sous les angles économique, social et environnemental, la déclinaison du plan d'actions transversale à tous les services et toutes les directions avec la mise en œuvre opérationnelle des objectifs stratégiques posés par la charte et la mise à disposition des outils et la mobilisation en fonction des directions.

Ce sera tout l'enjeu et toute la responsabilité de la direction de la commande publique de fournir ces outils aux autres directions. On vous a mis dans le diaporama des exemples d'outils, qui sont non exhaustifs et peut-être pourrions-nous procéder à de nouvelles innovations.

L'idée est que ce plan d'actions soit évalué et requestionné annuellement pour que l'on puisse monter en exigence. C'est un plan d'actions qui va organiser la mobilisation des outils réglementaires de la commande publique, mobiliser aussi de manière plus marquée les outils déjà constitués par la DJCOP, qui va permettre d'identifier par direction les

segments d'achats stratégiques sur lesquels on peut avancer plus vite que d'autres et qui pourraient faire effet d'accélérateur pour des secteurs économiques. Valoriser aussi ce qui existe déjà; tant en interne qu'en externe; avec des entreprises qui sont en avance par rapport à d'autres.

Cet engagement annuel de chaque direction a contribué à cette démarche, pilotée par un comité de suivi, et chaque élu thématique aura la charge de la démarche de son propre service.

Un travail interne et un travail externe, qui nous engagent à mieux suivre l'exécution des contrats. C'est souvent l'une des failles de la commande publique : une fois le marché attribué on n'a pas toujours un suivi exemplaire de celui à qui on l'a attribué et du respect du contrat initial. Assurer un bilan annuel interne, et le cas échéant, des clauses de progrès avec les prestataires.

Sur cette dernière diapositive, vous voyez le plan d'actions et une sorte de schéma directeur pour nos services et nos partenaires. Dans cette démarche vertueuse, vous voyez bien que cela se décline par des éléments précis, concrets, très opérationnels et ce n'est pas juste une déclaration d'intention, même si elle nous importait parce qu'il y a du symbolique dans ces transitions. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai deux demandes d'intervention. La première pour le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Madame Sylvie Donati, la parole est à vous pour deux minutes.

Mme DONATI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, les collectivités publiques sont des acteurs majeurs de l'économie. En toute rationalité, la Ville ne pourra jamais subvenir seule à l'intégralité de ses propres besoins et une partie des entreprises dépend aussi de cette commande publique.

Néanmoins, nous ne sommes pas des clients comme les autres. L'achat de biens et de services auprès du secteur privé concourt à l'exécution du service public. C'est à ce titre que des garanties existent pour sécuriser nos contrats sur le plan juridique et financier.

Aujourd'hui, ce sont donc des exigences d'ordre politique durable, politique au sens littéral du terme, de la vie de la cité, que nous rajoutons à ce corpus pour le mettre en conformité avec nos orientations. Ce n'est pas une coquetterie d'élus, bien loin de là, mais bien une réponse aux enjeux de notre siècle. La dominante est bien sûr tournée vers la responsabilité sociale des entreprises, la lutte contre les exclusions, l'incontournable transition écologique et la préservation du vivant dans son ensemble.

La concurrence ne se joue pas seulement sur les prix, mais sur la capacité des entreprises à nous suivre dans ces objectifs que nous nous sommes fixés pour ce mandat. La collectivité doit assumer son rôle de régulateur sur le marché des biens et des services. Nous nous réjouissons que notre démarche ne soit un cas isolé. Nous rejoignons ainsi Lyon et la Métropole, qui ont adopté des chartes similaires. C'est à notre sens une condition de la viabilité économique du dispositif en permettant des économies d'échelle.

La coconstruction du dispositif est elle-même un gage de son efficacité, de sa viabilité, en partant du réel, tant du côté des pratiques au sein des services, que des attentes du monde économique.

L'enjeu est désormais d'encourager et accompagner des entreprises désireuses à répondre à ces nouvelles exigences, et favoriser finalement les pratiques vertueuses. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe Les Écologistes, Monsieur Antoine Colliat, la parole est à vous.

M. COLLIAT.- Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Chaque année la Ville de Villeurbanne achète plusieurs dizaines de millions d'euros de biens et services. Elle répond ainsi à une partie des besoins de ces 153 000 habitants. Si la Ville met en œuvre ces politiques pour partie par des achats, la nature qualitative de ceux-ci constitue aussi des leviers pour agir ici et ailleurs sur la transition écologique, l'inclusion sociale, la santé, la préservation des ressources et des écosystèmes.

La « Charte achat durable et responsable » fixe une ambition forte pour que les dépenses de la Ville soient en cohérence avec son projet politique. Elle répond à notre devoir d'exemplarité et permet de mettre en adéquation les fins et les moyens. Avec d'autres collectivités, comme la Métropole et le SYTRAL, qui ont adopté une démarche similaire, nous pouvons avoir un effet levier important pour agir sur l'offre des entreprises, pour l'emploi durable et la réduction de l'empreinte environnementale.

Mais c'est dans la façon dont la charte sera déclinée au jour le jour qu'elle produira ses effets. La Ville ne part pas de rien. Elle a déjà une culture en la matière. Aujourd'hui, elle doit aller plus loin. Nous partageons les orientations complémentaires présentées par Jonathan Bocquet et pour nous, Écologistes, il est nécessaire que cette politique soit co-pilotée au sein de notre collectivité par une ou des ressources clairement identifiées, avec la nécessité si besoin de les renforcer.

La formation et la sensibilisation doivent également pouvoir concerner l'ensemble des fonctions et métiers.

Enfin, l'évaluation dans une démarche d'amélioration continue nous permettra d'être toujours plus performants au fil du temps.

En termes d'évaluation, le bilan des émissions de gaz à effet de serre que la Ville réalise tous les trois ans, nous donne quelques indications. De 2016 à 2019, l'augmentation des émissions de CO₂ a progressé de 34 % sur le scop 3 « achats d'intrants ». Nous voulons être volontaires et organisés pour améliorer ce résultat.

Au-delà de l'achat, comme la charte l'indique, la location peut-être une solution pour du matériel peu utilisé ou réparable au fil du temps. En matière de construction et de rénovation, nous serons amenés à faire davantage appel à des matériaux biosourcés.

L'équation n'est pas facile à résoudre quand nous connaissons les besoins en équipement public de notre Ville.

La « Charte achat durable et responsable » ne fera pas tout, mais elle est un outil de pilotage essentiel. Le groupe Les Écologistes votera évidemment ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet, souhaitez-vous revenir sur ces interventions plutôt consensuelles et qui appellent à continuer les efforts engagés ?

Je veux, en tout état de cause, saluer la qualité du travail qui a été mené par les différents adjoints, que Jonathan Bocquet a cités, et par les services, car dans un moment de début de mandat où il faut lancer un certain nombre de consultations sur des projets importants pour le programme que nous avons présenté aux Villeurbannais.e.s, se mobiliser en parallèle sur la méthode et sur les moyens de la commande publique, ce n'était pas évident. Je les remercie infiniment de leur mobilisation.

Deuxième élément que je souhaite noter dans la démarche qui est proposée par Jonathan Bocquet, à laquelle Paul Campy a été associé, et qui nous a permis de présenter cette démarche, non pas dans son détail, mais dans son intention, le 8 février dernier, au Palais du travail, avec des représentants des entreprises Villeurbannaises, je crois que c'est l'état d'esprit à la fois constructif, pragmatique et de coopération dans lequel nous souhaitons être avec celles et ceux qui voudraient pouvoir prétendre à la commande publique Villeurbannaise. Je crois que l'on a besoin d'eux aussi pour faire évoluer un certain nombre de pratiques, pour nous interpellier sur la manière dont nos commandes publiques peuvent parfois les empêcher de se positionner.

En tout état de cause, ce n'est pas en leur tordant le bras que l'on arrivera à conduire un certain nombre d'évolutions attendues, que ce soit pour la sobriété énergétique, la diminution de notre empreinte carbone, que Monsieur Colliat vient de rappeler, mais aussi la santé de celles et ceux qui produisent les services, la santé, des agents.e.s de la Ville qui sont concernés.e.s. C'est une démarche globale sur laquelle on a tous besoin de s'engager collectivement pour faire évoluer progressivement nos pratiques et le travail qui est ici proposé me semble aller dans le bon sens. Il n'y a pas d'autre demande d'intervention. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

12 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - M. Yann CROMBECQUE

J'ai deux demandes d'intervention. Monsieur Crombecque, est-ce que vous présentez préalablement ce rapport ?

M. CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, je vais laisser les questions venir et répondre dans un même élan.

M. LE MAIRE.- Très bien. Première intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste. La parole est à M. Chabrier pour trois minutes.

M. CHABRIER.- Merci Monsieur le Maire. Cette délibération est une délibération habituelle puisque l'année dernière on en avait eu une de la sorte. Nous vous avons déjà fait part de notre *satisfecit*. Nous allons renouveler nos encouragements à persévérer dans

cette voie de coopération avec les services de l'État puisque c'est quand même l'objet même de cette délibération.

Je ne vais pas revenir sur certains points puisqu'il ne s'agit pas de lire de manière exhaustive les différents axes qui sont l'enjeu du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Je note deux points principaux :

D'abord, le renforcement des moyens humains et techniques et la volonté d'associer les habitants. Quelques remarques quand même et peut-être quelques interrogations, même si tout ceci va dans le bon sens.

On note notamment une poursuite du développement de la vidéoprotection et du fonctionnement du Centre de Supervision Urbain avec des réalisations très précises, notamment le long du Cours Émile Zola et sur la rue du 8 mai 1945 et l'extension du dispositif dans le secteur de la place Grand Clément avec un niveau d'investissement qui est quand même plutôt appréciable.

Vous sollicitez ici le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, qui est mis en place par l'État. C'est son rôle. Le déploiement de la vidéoprotection : on vous redit que c'est plutôt une bonne chose, mais il nous est expliqué que le remplacement sera influencé par la possibilité de faire de la vidéo-verbalisation. Nous n'avons rien contre, bien évidemment, mais nous espérons que ces nouvelles caméras ne serviront pas uniquement à verbaliser les véhicules mal garés. Il faut aussi que les mesures mises en place servent à apaiser les quartiers et réduire les points de *deal*.

Autre axe important : la formation des habitants à la médiation. C'est bien, bien évidemment, mais cela peut rester de l'accessoire. On ne peut pas dire un gadget, car c'est quand même utile, mais on ne peut pas faire reposer sur la seule initiative des citoyens le règlement des problèmes d'insécurité. Ce n'est pas leur rôle. Il est nécessaire de voir plus large même si la vigilance citoyenne peut être quelque chose de positif. D'ailleurs, cela a été évoqué précédemment dans le cadre d'actions, qui ont fait l'objet de propositions issues du travail de la conférence citoyenne de consensus.

À ce sujet, beaucoup d'actions ont été menées autour de l'animation des espaces publics pour éviter les points de *deal*. À ce jour, je ne sais pas si Monsieur l'adjoint peut nous donner des retours sur l'évolution des endroits où cela a été mis en place. On a noté que vous êtes assez volontaires pour prendre des mesures pour lutter contre la délinquance. Tout cela va dans le bon sens, mais on attendra quand même et je ne fais pas le process maintenant, car ce sont quand même des actions à long terme et on ne peut pas exiger des résultats immédiatement. Mais à un moment donné il faudra faire le bilan pour savoir si toutes ces mesures concrètes ont leur efficacité et amènent surtout des résultats visibles pour l'ensemble des citoyens. Vous savez que c'est un des sujets, même s'il n'est pas utile de créer des polémiques sur cette question, qui animent principalement nos habitants. Vous vous en êtes vous-mêmes rendu compte.

Nous voterons bien évidemment pour cette délibération et sur ce sujet-là, qui est sensible, nous ne ferons pas de démagogie. Nous accompagnerons votre démarche si elle nous semble positive et le fait que vous coopérez de manière efficace avec les services de l'État, aussi bien la Préfecture, que le Parquet, est plutôt quand même un *satisfecit* que

P'on vous donne puisque cela traduit quand même une prise de conscience du sujet. Attendons quelque temps encore pour voir les résultats concrets de ces actions.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est aux interventions conjointes du groupe Communistes et Républicains et Villeurbanne Insoumise Ensemble !, Madame Danielle Carasco.

Mme CARASCO.- En espérant que cette fois-ci je ne pleure pas. Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération est rédigée en deux parties. La première porte sur la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, qui nous paraît aller dans le bon sens puisqu'elle évoque la prévention et l'insertion.

Nous apprécions l'ensemble du texte, très complet, et pour sa qualité, hormis l'objectif numéro 2 de l'axe de travail 1, qui va élargir et coordonner l'utilisation des caméras de vidéoprotection.

La deuxième partie est donc la demande de financement à l'État pour installer des caméras de surveillance sur certains boulevards. C'est sur cette demande de financement pour de la vidéosurveillance que nous devons voter ce soir.

Nous l'avons déjà dit dans notre tribune du VIVA et nous le répétons ce soir : les caméras de surveillance ne font que déplacer les problèmes. Le *dealer* ira trafiquer dans la rue d'à côté, le chauffeur ira garer sa camionnette plus loin. L'étude la plus récente sur l'efficacité de ces caméras date de décembre 2021 à Grenoble et elle a montré que sur 1 939 enquêtes, seuls 11 % étaient élucidés grâce à la vidéosurveillance.

Chers collègues, il y a plus d'un an notre majorité a participé à une réunion où nous avons invité Sébastien Roché, directeur de recherche au CNRS et spécialisé sur les questions de délinquance et d'insécurité. Nous rappelons ici l'un des éclaircissements qu'il nous a apportés. Il faut cesser de confondre les outils et les situations qu'ils sont censés régler. Le *deal* est un problème économique et social. Les personnes mal stationnées est un problème social et un problème de mobilité. Bien poser les problèmes c'est déjà commencer à mieux y répondre. Réprimer n'est donc pas suffisant. Il faut surtout prévenir et créer de la solidarité. Si pour régler les problèmes de sécurité routière on avait utilisé que des radars et la gendarmerie sans que les passagers n'aient de ceinture de sécurité et d'airbag ou de panneaux sur le bord de la route, nous serions beaucoup moins efficaces qu'aujourd'hui pour prévenir les accidents.

Bien sûr, la prévention est sûrement moins voyante à court terme, mais elle est plus efficace à long terme. Nous pensons que l'argent public serait mieux utilisé pour développer davantage l'axe de travail numéro 3, à savoir : renforcer la présence sociale et l'animation au cœur des quartiers, augmenter le nombre d'intervenants sociaux dans les espaces ouverts aux publics. Dans quel monde veut-on vivre ? Prenons un peu de hauteur. La loi sécurité globale, le projet de caméras à reconnaissance faciale porté par Laurent Wauquiez à la Région, nous sommes dans une pente de plus en plus technophile, sécuritaire et liberticide. Voulons-nous vraiment ajouter notre pierre à cet édifice ? Que fait-on de la liberté de circuler sans être filmé ? Quel monde voulons-nous ? Nous sommes favorables à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, qui est présentée dans les délibérations, mais nous l'avons dit ce soir on

nous sollicite sur une demande de financement pour de la vidéosurveillance, nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Crombecque, il n'y avait pas beaucoup de questions, mais plutôt des prises de position, mais je vous laisse réagir et je me permettrai d'intervenir un peu après.

M. CROMBECQUE.- Merci Monsieur le Maire. Par rapport aux deux interventions un peu différentes puisque nous avons le plaisir d'avoir un bon point par rapport à l'intervention de Loïc Chabrier et on a un questionnement éthique par rapport à l'intervention de Danielle Carasco.

Peut-être rappeler que la stratégie territoriale a été validée par les partenaires institutionnels, que ce soit l'État, la Métropole et l'État dans toute sa diversité : l'Éducation nationale, le procureur de la République, la police, la préfecture, mais qu'elle a été aussi élaborée avec le soutien des citoyens Villeurbannais, en tout cas de citoyens Villeurbannais, que ce soient des membres de collectifs, des représentants des conseils de quartier, des membres de la conférence de consensus et donc tous ces éléments qui sont présents dans le texte, dont le rapport ce soir n'est vraiment qu'une petite partie de la stratégie, mais était un élément partenarial, et y compris les questions de tranquillité publique à travers la surveillance par les caméras de vidéo, sont des éléments qui étaient demandés par nos concitoyens et par des partenaires.

Il est bien évident, et on a rappelé depuis le début du mandat, que les caméras ne sont qu'un outil au service d'une politique qui repose sur un triptyque, qui n'est pas celui dont on pourrait faire l'extension de "Liberté, égalité, fraternité", mais en tout cas qui est celui de la prévention, de la nécessaire tranquillité publique et de la réparation de l'accompagnement aux victimes.

À travers ces éléments, l'ensemble des axes qui sont présentés dans la stratégie et qui sont un peu plus que la question de la vidéoprotection sont, bien évidemment, tournés autour de la prévention et de la réparation puisque c'est le FIPD par rapport à l'axe des caméras. Il fallait déposer le dossier avant le 27 mars. C'est pour cela que l'on vous présente ce rapport ce soir, mais par exemple le FIPD permet le financement de l'opération "Raid Prox", qui vise à rapprocher la police et la population, notamment en demi-journée, les jeunes de secteur, et l'après-midi le grand public. Là aussi cela a été financé l'année dernière et ce sera redemandé cette année. C'est déjà aux alentours du 6 mai sur un autre secteur que celui de l'année dernière.

Un autre élément est abondé par le FIPD : l'accompagnement social au commissariat de Villeurbanne.

La demande qui est faite aujourd'hui ne porte que sur un des axes et concernant la sollicitation du FIPD c'est bien normal que la mairie utilise les moyens de l'État, elle le faisait avant et elle le fait aujourd'hui. C'est naturel de le faire dans une séquence.

J'entends Danielle Carasco qui a des préventions ou des interrogations. C'est vrai qu'un sociologue est venu nous porter les limites, mais de toute façon rassurez-vous, mes chers collègues, quand on demande des fonds au FIPD, dans son cahier des charges, il faut que l'on analyse ce que cela a apporté. Donc on aura aussi des éléments de constat.

Aujourd'hui, les vidéos sont utilisées certes par la police nationale qui fait des demandes pour résoudre un certain nombre d'enquêtes, qui peuvent être résolues. Contrairement à ce qui pouvait se passer, je rappelle à tout un chacun, et y compris parfois les habitants nous en faisaient le reproche, on avait des caméras qui filmaient et on se demandait pourquoi elles filmaient. Je vous rappelle, et dites-le aux habitants, en tout cas, nous, quand on les rencontre on leur dit et on a un *satisfecit* de leur part.

Aujourd'hui, en permanence de 9 heures à 19 heures, nous avons deux ASVP, qui sont présents au CSU et la présence humaine derrière les caméras permet d'assurer une tranquillité et une mobilisation si nécessaire des forces de police municipale sur le territoire, en tant que besoin, voire la sollicitation des forces de la police nationale, qui sur un certain nombre de sujets, notamment les trafics de drogue, qui est la plus efficace, en tout cas celle qui doit agir pour résoudre ces problèmes. Cela fait partie d'une articulation plus large.

Je le dis, la stratégie c'est un tout. Ce n'est pas à la découpe. Dans la stratégie, il y a cette question de la vidéosurveillance, qui est utilisée à la fois pour la tranquillité publique, mais je le dis aussi parce que la sécurité c'est aussi la sécurité des piétons, des cyclistes. Quand on regarde les axes qui sont mis, ce sont des axes potentiellement accidentogènes. La présence humaine derrière les caméras permettra aussi de lutter contre des comportements routiers anarchiques, qui sont aussi dangereux que d'autres comportements.

Je vous rassure, nous ne faisons pas de la vidéosurveillance l'alpha et l'oméga de notre politique. C'est un outil qui est utilisé avec des renforts humains. N'oublions pas la question de départ, c'est-à-dire la prévention, et la question ensuite de la réparation. Je vous annonce d'ores et déjà que nous menons aujourd'hui un travail avec l'ensemble des chefs d'établissement de l'Éducation nationale à travers un groupe de travail en préfecture sur la sécurisation des abords des établissements scolaires. Une fois que nous aurons terminé nos rondes de discussion avec les chefs d'établissement Villeurbannais nous solliciterons sans doute le FIPD pour des aménagements pour la sécurisation de ces espaces.

Voilà rapidement, parce que nous pourrions y passer des heures, les éléments sur la stratégie et sur ce qui vous est demandé. Pour être précis, sur la somme de 320 000 € nous espérons obtenir 50 % de cette somme à travers le FIPD. Pour le moment, on ne sait pas parce que le barème n'a pas été encore clairement fixé par la circulaire de l'État.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Crombecque. Au passage, j'en profite pour vous remercier pour votre mobilisation avec les services sur ces questions de tranquillité et de sécurité. Nous avons fait le choix avec notre majorité de les mettre au cœur de notre début de mandat. Vous n'avez pas ménagé votre peine avec les services : près de 50 rencontres avec les collectifs d'habitants. Cela me permet de commencer à répondre aux deux questions de Monsieur Chabrier. Pour l'instant, je crois que la meilleure réponse c'est le retour des collectifs habitants, qui n'ont pas ménagé leur peine pour nous alerter sur la situation sur les réseaux sociaux avec parfois des méthodes sympathiques.

Il semblerait qu'aujourd'hui ils actent le fait que nous soyons au travail et que les premiers résultats commencent à se faire connaître, ce qui n'empêche pas que ces

difficultés peuvent se reporter à d'autres endroits, qu'elles peuvent donner lieu à des évolutions, mais pour autant il n'y a pas d'inaction aujourd'hui relevée par les collectifs, que ce soit au Tonkin, Charpennes, ou même plus récemment autour de l'Astroballe avec les difficultés rencontrées avec le marché illégal qui s'y tient régulièrement et sur lequel on a eu une intervention massive ces derniers jours.

Vous remercier, Monsieur Crombecque, pour ce travail conduit avec les habitants, également pour la stratégie de sécurité qui a été élaborée. Madame Carasco, c'est ce que je retiendrai de votre intervention. Nous sommes d'accord sur presque tout. C'est ce qui m'intéresse. On a un point de divergence, qui vous amène quand même à un petit procédé risqué, c'est de voter contre le fait que l'on demande de l'argent pour financer notre stratégie. Cette manière de faire vous appartient, mais je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur endroit pour faire valoir votre point de vue, en tout cas de cette manière. Je vais rester sur la note positive : nous sommes d'accord sur une stratégie équilibrée, qui travaille à la fois sur les enjeux de prévention et de traitement de l'insécurité sous toutes ces formes, dans les prérogatives qui sont celles de la Ville.

Je ne me proclame pas responsable de la sécurité des habitants.e.s. C'est un pouvoir pour lequel j'ai un certain nombre de responsabilités, mais pas toutes.

Monsieur Chabrier, j'ai bien entendu vos propos assez positifs sur le travail de cette majorité. J'aimerais parfois que le ministre de l'Intérieur les entende pour qu'il nous alloue les moyens associés aux efforts que nous avons réalisés sur ces 18 premiers mois parce que pour l'instant à part des déclarations dans la presse à chaque déplacement, je n'ai encore strictement rien vu. Je ne veux pas polémiquer parce que ce n'est pas votre intention, mais je vous le dis, si vous dites que nous partageons un volontarisme en la matière, on aura besoin à un moment ou un autre de soutiens en effectifs affectés à Villeurbanne. Je ne peux pas me satisfaire aujourd'hui des annonces globales qui disent plus 300 policiers, sans que je n'aie aucune indication sur le nombre affecté à la deuxième commune de ce territoire. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation à ce sujet.

Enfin, puisqu'il s'agissait de parler de la vidéoprotection et non de l'ensemble de la stratégie, mais on en a parlé, avec notre majorité, vous voyez qu'il y a quelques éléments de désaccord, mais on avait fait le choix d'aborder la sécurité sans totem ni tabou en allant à la rencontre des habitants.e. Y compris dans la conférence du consensus citoyenne cette question de la vidéoprotection n'a pas été posée comme quelque chose à rejeter ou comme quelque chose qu'il fallait forcément développer. Les gens sont comme vous, ils sont circonspects sur ces moyens-là. Pour autant, on nous demande, dans des stratégies, de les développer pour pouvoir bénéficier de l'appui des moyens de la police nationale. Yann Crombecque l'a rappelé, y compris pour protéger nos propres forces de police nationale et de police municipale. C'est pour cela que la vidéo individuelle portée par les agents de police municipale n'a fait aucune difficulté de mise en œuvre. Ils l'utilisent et ils sont très contents de l'avoir. Ils trouvent que cela calme le jeu quand ils sont en situation d'intervention.

Je vous propose pour nos travaux de continuer dans cette ligne très pragmatique et très volontariste. En revanche, et je terminerai là-dessus, une petite déception pour Monsieur Chabrier : je crois que l'on ne peut pas aujourd'hui dans un moment où on demande à chacune et à chacun de respecter le droit, de respecter la règle, commencer à dire que

pour telle infraction il faudrait être plus coulant que sur une autre, etc. L'idée n'est pas de faire la chasse à la voiture ou de se dire que l'on a uniquement dans notre visée les automobilistes malveillants, mais pour autant on a un vrai enjeu de sécurité routière aujourd'hui et ils feront l'objet également d'une intervention de notre part s'ils ne respectent pas un certain nombre de règles dans cette ville et la vidéo-verbalisation fait partie de l'attirail que nous entendons mobiliser, au même titre, que nous ne restons pas sans rien faire face à d'autres infractions commises sur ce territoire.

Il s'agit aussi, d'une manière équitable, d'aborder un certain nombre de choses. On ne peut pas avoir chacun sa propre appréhension de ce que l'on peut faire ou de ce que l'on ne peut pas faire. Je sais que vous serez vigilant à ce que ce volontarisme soit suivi de résultat. Vous nous l'avez dit et on ne manquera pas, avec Monsieur Crombecque et avec les équipes, de revenir vers vous pour vous présenter les évolutions liées à ce travail.

M. CHABRIER.- Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je n'ai jamais dit que nous étions contre le principe de la vidéo-verbalisation.

M. LE MAIRE.- Merci de le préciser. Ce sera au PV et on sera tous d'accord là-dessus.

M. CHABRIER.- J'ai voulu dire que cela ne pouvait pas servir uniquement à cela. Si j'en juge à votre réponse, on est d'accord.

M. LE MAIRE.- Parfait. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (14 contre) -

13 - MODIFICATION N°3 DU PLU-H (PLAN LOCAL DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT) DE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND LYON - AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET - Mme Agnès THOUVENOT

Il y avait une demande d'intervention qui a été retirée, mais Madame Thouvenot va quand même présenter rapidement cette intervention, qui revêt un caractère important pour les projets de Villeurbanne.

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la modification numéro 3 du Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat porté par la Métropole de Lyon. Au cours du précédent Conseil municipal nous avons déjà évoqué ce sujet, notamment autour des demandes d'emplacements réservés que la commune sollicitait pour ses propres équipements municipaux.

Cette fois-ci c'est un avis global que la Métropole de Lyon nous demande de rendre. C'est un avis favorable. La délibération est exhaustive. Je soulignerai quatre points principaux concernant Villeurbanne.

Premièrement, c'est l'augmentation du coefficient de pleine terre. Celui-ci augmente de 5 % dans la plupart des zonages. C'est important et cela va nous permettre à la fois d'accroître les espaces verts et donc le bien-être des habitants, mais c'est aussi lutter contre les îlots de chaleur urbains, dont on bénéficiera tous compte tenu du réchauffement climatique.

Deuxième élément, en termes d'habitat, nous nous félicitons, car le secteur de tailles minimales de logements s'applique désormais à la fois dans le neuf -c'était déjà le cas auparavant- mais aussi dans l'ancien. C'est un élément technique, mais qui est important et qui permet de lutter contre les ventes à la découpe, et de ce fait de l'inflation des logements.

Nous intégrons également dans cette modification le bail réel solidaire que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises.

Troisièmement, la modification vient protéger du patrimoine végétal, mais aussi du bâti, notamment ce patrimoine ordinaire ouvrier, spécifique à Villeurbanne.

Dernier point sur les normes de stationnement, nous avons eu des discussions nourries avec la Métropole. Celle-ci parie sur une forte démotorisation en lien notamment avec les lignes de transport en commun et les aménagements de voies cyclables.

Nous avons apporté un point de vigilance. Nous ne contestons pas le bien-fondé de réduire la place de la voiture en ville -la délibération suivante sur la Zone de Faibles Émissions va y revenir- mais nous attirons une vigilance collective sur le fait que des zones d'emplois sont déconnectées des zones d'habitat et tout le monde ne travaille pas à Villeurbanne ou dans la très proche agglomération. Le recours à la voiture est nécessaire pour se rendre au travail. Dans un contexte où l'espace public va être de moins en moins dévolu à la voiture, il faut que l'habitat et l'activité économique puissent accueillir les moyens de déplacement des particuliers et donc c'est un point de vigilance que nous avons fait remonter à la Métropole et une évaluation précise sera à conduire d'ici la modification numéro 4 du PLU.

M. LE MAIRE.- Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

14 - AVIS SUR LE PROJET D'AMPLIFICATION DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS DE MOBILITÉ DE LA MÉTROPOLE DE LYON AUX VÉHICULES PARTICULIERS ET DEUX-ROUES MOTORISÉS DE CRIT'AIR 5 ET NON CLASSÉS - Mme Pauline SCHLOSSER

Je crois que j'ai des demandes d'intervention de la totalité des groupes. Madame Schlosser, voulez-vous présenter le rapport avant les interventions ? Je vous laisse le présenter.

Mme SCHLOSSER.- La Métropole demande à la Ville de Villeurbanne de donner un avis sur la concertation du projet d'extension de la Zone à Faibles Émissions que l'on appelle ZFE. La ZFE s'applique déjà à Villeurbanne, notamment aux professionnels, et dans le périmètre les véhicules les plus polluants sont interdits, à savoir les Crit'Air 3 et plus.

Cette concertation porte sur des mesures relatives aux véhicules non pas professionnels, mais particuliers et des deux-roues motorisés en particulier sur des Crit'Air 5 et plus et non classés. Elle s'intéresse plus largement à la démarche globale de la Zone à Faibles

Émissions, la phase dite 5 et plus étant présentée comme une préfiguration des phases ultérieures et le dispositif ZFE devant être plutôt appréhendé dans sa globalité.

Pour rappel, la mise en place de la Zone à Faibles Émissions était une obligation pour toutes les métropoles de plus de 150 000 habitants, dont Villeurbanne fait partie et qui prévoit la suppression de la circulation et du stationnement dans son périmètre par étape en commençant pour les particuliers par les véhicules Crit'Air 5 et plus dès janvier 2023, puis les Crit'Air 4 en 2024, etc.

Ces véhicules seront interdits de circuler et de stationner à l'intérieur d'une zone, qui comprend pour le moment les secteurs de Villeurbanne situés à l'intérieur du périphérique.

La Métropole souhaite aller plus vite en proposant la sortie des Crit'Air 5 et plus dès 2022 avec pour horizon la sortie du diesel en 2026. Pourquoi le diesel ? Parce que c'est le type de motorisation qui pollue le plus pour les courtes distances et cela concerne fortement les déplacements en voiture à Villeurbanne, car plus de 50 % d'entre eux font moins de 3 kilomètres.

Il y a urgence en effet à agir pour améliorer la qualité de l'air. À Villeurbanne, à titre d'exemple, tous les groupes scolaires sont concernés par une mauvaise qualité de l'air et nous subissons trop régulièrement des pics de pollution.

Les quartiers les plus défavorisés, les Buers, Cyprian, Saint-Jean, les Brosses, sont souvent à proximité des grands axes routiers et donc aussi les plus sujets aux problématiques de pollution.

La Ville de Villeurbanne est donc favorable au principe de Zone à Faibles Émissions qui permettra d'améliorer la qualité de l'air et de répondre aux enjeux de santé publique. Mais il sera important d'accompagner les habitants, en particulier les plus fragiles, en activant plusieurs leviers :

- Le développement des solutions de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, c'est le cas par le développement de transports en commun, comme les projets T6, T9 et BHNS, dont on entend beaucoup parler ;
- Le développement de l'autopartage ;
- Le développement de l'aménagement cyclable, continu et sécurisé, qui est particulièrement adapté aux courtes distances ;
- La mise en place de mesures d'accompagnement au changement de pratique ;
- Le soutien financier au changement de motorisation pour ceux qui auront toujours besoin de se déplacer quotidiennement en voiture ;
- Enfin, évidemment, le contrôle sera nécessaire pour garantir l'efficacité des mesures notamment par la mise en place de lecture automatique de plaques.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Première intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste, Madame Émilie Prost.

Mme PROST.- Je vous remercie Monsieur le Maire. Je compte grouper cette intervention avec celle sur la déclaration suivante, pour faire le lien entre les deux.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons aujourd'hui à débattre de la première étape d'amplification de la ZFE sur le territoire de la Métropole. Nous intervenons bien sûr au nom de notre groupe, mais de manière plus large nous nous inscrivons dans la dynamique des élus Progressistes de Lyon et de la Métropole pour nous opposer à cette vision de la ZFE.

Nous ne reviendrons pas sur la nécessité de poursuivre le travail engagé depuis plus de 6 ans et sur le fait que nous sommes favorables à la ZFE. Cependant, nous restons attentifs à son acceptation par nos concitoyens, condition essentielle à sa réussite.

Nous notons en ce sens l'intérêt de la mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation parmi vos propositions. Car oui le souci de concilier transition écologique et justice sociale, de prendre en compte les plus précaires et les classes moyennes fragilisées, doit être au centre de nos réflexions si nous ne voulons pas transformer cette ZFE en zone à forte exclusion.

Concrètement, d'ici quelques mois, ce sont plus de 30 000 véhicules qui vont devoir "s'évaporer de la Métropole", comme les Verts aiment à nous le rappeler, et cela va aussi concerner Villeurbanne.

Quelles sont les réponses concrètes apportées à leurs propriétaires ? Prenons l'exemple de Madame B., 30 ans, aide-soignante au Médipôle. Elle vit à Trévoux. Elle ne souhaite pas déménager et de toute façon elle n'a pas les moyens de vivre à Villeurbanne, par exemple. Elle commence sa journée de travail à 6h30. Pour arriver à l'heure, elle a acheté une Renault Clio à 1 500 €. C'est aussi ce qu'elle gagne tous les mois. Cette voiture diesel immatriculée en 2000 est donc un Crit'Air 5. Dans 10 mois, madame ne pourra plus entrer en ville ni même arrivée à l'heure. On lui parle d'un bus à haut niveau de services qui devrait arriver un jour, mais pour l'instant le premier bus part de Trévoux à 6h30. Elle doit le prendre jusqu'à Saint-Germain-au-Mont-d'Or pour rejoindre un autre bus puis le métro 1 à Bellecour.

Autre exemple, Madame X, 58 ans, agente au collège Le Plan du Loup à Sainte-Foy-lès-Lyon, qui habite le quartier des Buers depuis toujours. Elle doit faire au moins une heure de transports en commun : bus 17, métro A, bus C 19. Comme cela devient un peu dur elle a décidé d'acheter un Renault Scénic, environ 3 500 €, soit presque deux mois de salaires. Son véhicule Crit'Air 4 sera *a priori* interdit dans moins de deux ans. Elle ne sait pas si elle pourra de nouveau dépenser 3 500 € pour s'acheter une nouvelle voiture pour ces dernières années avant la retraite.

À tous ces habitants de Villeurbanne et à ceux qui viennent y travailler et qui demain devront se séparer de leur véhicule, que dites-vous ? Ne vous inquiétez pas nous allons vous aider à acheter une voiture d'occasion avec un reste à charge de 4 000 € sans compter les frais d'entretien.

Pour espérer bénéficier d'un reste à charge de 1 000 €, il faudrait, comme vous le citez dans votre avis, que le marché du véhicule d'occasion n'augmente pas, mais surtout ne pas dépasser 6 000 € de revenu fiscal de référence, revenu qu'un salarié au SMIC vivant

seul dépasse, et c'est heureux, et ce qui est totalement déconnecté des réalités pour la plupart des familles.

Bien sûr, il est aujourd'hui essentiel de questionner la place de la voiture dans nos villes, mais nous devons le faire en intégrant pleinement les contraintes économiques et la capacité de la collectivité à fournir des alternatives. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une solution qui offre aux plus aisés le confort d'une voiture électrique et laisse les autres littéralement sur le bord de la route.

Comme sur la transition au sens global nous ne pouvons pas exiger de tous les Villeurbannais la même chose. Qui aujourd'hui a les moyens de remplir son frigo d'une alimentation bio, de se vêtir responsable et d'acheter un véhicule électrique ? Sûrement pas les personnes données en exemple. Exemple que nous aurions pu multiplier : employés de commerce, enseignants, personnels de la ville.

C'est pourquoi nous défendons une écologie sociale avec une responsabilité commune et différenciée. Nous refusons une écologie autoritaire que prône l'exécutif de la Métropole et de la Ville de Lyon et que malgré cet avis vous adoubez ici aussi à Villeurbanne.

Cette écologie qui impose à chaque individu d'endosser une responsabilité qu'il n'a pas les moyens de porter, même s'il la comprend. Je ne paraphraserai pas ici le candidat communiste à la présidentielle, qui martèle qu'il n'est pas pour une écologie qui vise à faire porter les efforts liés à la transition sur les plus "modestes", mais comme notamment votre groupe à la Métropole, Monsieur le Maire, ainsi que vos consœurs de Vaulx-en-Velin et Vénissieux, nous nous inquiétons de voir une partie de la population exclue. Ainsi, comme le groupe Socialiste, lors du dernier Conseil métropolitain, et suite à votre avis, nous réclamons aussi qu'il faut plus de dérogations, plus d'aides et plus de temps et les vœux pieux formulés lors de cette délibération, malheureusement, ne nous rassurent pas.

Si vous approuvez malgré tout ce projet d'amplification, vous signez à la Métropole un chèque en blanc, sans aucune assurance sur les mesures qui accompagneront cette ZFE et qui pourraient nous apporter à tous des garanties. Ce sera le prix de l'obstination du Président de la Métropole, mais qui ne sera pas à vos côtés pour expliquer aux habitants le prix de la décision.

Monsieur le Maire, pour conclure, vous évoquez souvent vos valeurs humanistes et cet équilibre dur à trouver, certes, entre justice sociale et écologie, mais il est encore temps de ne pas vous renier et, comme nous, de ne pas voter pour cette délibération en demandant que soient validées au préalable de véritables mesures d'accompagnement.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des grandes lignes de votre avis dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère. Nous notons notamment la nécessité de limiter l'étalement urbain et de proposer aux citoyens des équipements publics de proximité.

Nous sommes en accord avec cette stratégie et nous aurons certainement l'occasion d'évoquer à l'avenir la question des financements.

En conclusion, nous donnerons un avis favorable sur ce dernier rapport sur le PPA, mais en conformité avec nos précédentes interventions nous voterons contre sur celui relatif à la ZFE. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Cercle Radical et Place Publique, Madame Marwa Abdelli.

Mme ABDELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues, le cadre qui est le nôtre aujourd'hui ne permet pas de discuter du détail des dizaines de questions qui se posent légitimement au sujet de la ZFE.

De cette ZFE, les grandes lignes nous sont imposées par l'État et les modalités précises ont déjà été arbitrées pour cette étape par la Métropole. Il ne nous reste qu'à donner un avis sur cette amplification aux véhicules de Crit'Air 5 et plus.

De nombreuses questions se posent encore et méritent une certaine vigilance. Notre avis ne peut donc pas être un blanc-seing à l'amplification de la ZFE et, à ce titre, nous souscrivons aux remarques formulées par l'avis proposé aujourd'hui, notamment :

- L'impossibilité dans l'immédiat du contrôle des restrictions ;
- La différenciation entre les Villeurbannais dans la ZFE et ceux hors de la ZFE ;
- Le principe même de demander un effort financier, même modeste, aux plus pauvres ;
- Le nécessaire développement préalable des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

D'autres collectivités ont déjà, avec plus ou moins de bonne foi, exprimé toutes ces objections, mais finalement, malgré ces complexités, l'amplification de la ZFE permet de mettre la santé humaine au premier plan. La qualité de l'air que nous respirons toutes et tous est le premier des enjeux que nous devons prendre en considération. Ce sont ces questions de santé, de protection des habitants et d'amélioration de la qualité de l'air qui doivent *in fine* guider notre action.

Nous agissons donc aujourd'hui dans le sens d'une nécessaire lutte contre les pollutions atmosphériques. Il restera à garantir au fur et à mesure de son application la justice et l'équité de cette ZFE, qui est une mesure sociale puisque ce sont les plus précaires qui subissent le plus la pollution.

On ne peut pas décréter l'urgence écologique et ne pas en tirer les conclusions qui s'imposent. Le groupe Cercle Radical et Place Publique soutient sans équivoque l'amplification de la ZFE et l'avis proposé par la majorité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Communistes et Républicains, Madame Muriel Bétend.

Mme BÉTEND.- Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. Nous sommes globalement d'accord avec l'avis qui nous est présenté. Pendant sa rédaction le groupe Communistes a proposé plusieurs ajouts qui n'ont pas été retenus, comme la création d'un fret métropolitain combinant le réseau de trams et des plates-formes municipales de livraison à vélo ou encore des sociétés publiques pour l'autopartage de masse.

Toutefois, nous déplorons que malgré notre insistance les rédacteurs de ce texte aient renoncé à intégrer le principe de gratuité des transports en commun. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce texte. Car en plus d'être un engagement de campagne, c'est pour nous la condition même de réalisation de la ZFE.

À l'exception du centre de la Métropole, tout le territoire est aménagé pour la voiture. De nombreux quartiers et bassins d'emploi sont peu ou mal desservis par les transports en commun. Il faut développer le réseau et rendre les transports gratuits, sinon les gens continueront de prendre leur voiture.

Grâce aux aides et en se serrant la ceinture, certains pourront s'acheter une voiture moins polluante, mais polluante quand même, et ceux qui n'auront pas les moyens continueront d'utiliser leur vieille voiture, simplement pour aller travailler. Ils risqueront les amendes et continueront de polluer. Ce n'est ni juste ni efficace.

Dans un rapport rendu ce mois-ci, Oxfam et Greenpeace démontrent que 60 milliardaires français polluent autant que la moitié de la population du pays. Pire, en alimentant ces fortunes sans contrepartie environnementale, le plan de relance sert en fait à augmenter les émissions de CO2. Autrement dit, tandis que l'on subventionne les plus riches pour qu'ils polluent encore plus, on demande aux gens modestes de faire des efforts pour réduire la pollution qu'ils respirent. La Métropole de Lyon ne peut sans doute rien contre les milliardaires, mais elle peut rendre les transports gratuits et Villeurbanne doit lui rappeler.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble !, Madame Agathe Fort.

Mme FORT.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons voter pour cet avis de la Ville. Nous comptons sur nos collègues métropolitains pour que les réserves et les remarques que nous faisons ensemble sur ce projet de ZFE soient bien prises en compte. Nous sommes contents que le groupe Les Écologistes, majoritaire à la Métropole, vote cet avis, ce qui permettra, on l'espère, de faire intégrer nos mesures proposées.

Nous partageons bien les interrogations et propositions émises dans l'avis, notamment sur les mesures d'accompagnement. Ces mesures doivent empêcher l'augmentation de la ségrégation socio-spatiale. Quand on regarde les cartes qui montrent la répartition des véhicules en fonction de leur vignette Crit'Air, le constat est évident : ce sont les communes dont les populations sont les plus pauvres qui ont aussi le plus grand nombre de vieilles voitures. Pour ces personnes, l'amplification de la ZFE sans aide et alternative efficace pourrait se transformer en double peine : pauvreté et immobilisme contraint.

Ceci étant dit, listons quelques actions indispensables :

- Rendre tous les habitants et habitantes de la Métropole éligibles aux aides. Il n'y a pas que les personnes qui travaillent ou habitent dans le périmètre ZFE qui ont besoin d'y aller ou de le traverser.
- Rendre le système d'aides financières proportionnel aux revenus. Actuellement, il fonctionne par tranche, ce qui va créer des effets de seuil. À un euro de revenu près, on n'aurait pas le droit au même montant d'aides.

- L'augmentation du budget consacré à ces aides : nous le trouvons trop faible au vu des besoins anticipés. Il faudrait le multiplier par 3. L'écologie sociale a un coût.
- Et enfin, une mesure qui n'est pas reprise dans l'avis de la Ville, mais qui était bien dans le programme de Villeurbanne en commun : la gratuité progressive des transports en commun.

Je termine en précisant que la ZFE dans sa forme actuelle est vectrice d'inégalités sociales. La preuve en est que nous devons imaginer toute une batterie de mesures accompagnatrices pour ne pas exclure encore plus les plus fragiles, alors même que nous ne sommes pas capables d'exclure de la zone des voitures récentes, mais polluantes comme les SUV.

À l'échelle nationale, il faudrait refondre complètement ce dispositif. Pour être acceptée, l'écologie doit être juste. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Monsieur Yann Crombecque.

M. CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous sommes dans une urgence climatique rappelée par de nombreux intervenants, dans les médias, et le rapport du GIEC aujourd'hui vient lui aussi le confirmer. Chaque jour qui passe confirme les prévisions des scientifiques qui nous alertent depuis près de 50 ans maintenant.

Villeurbanne est une ville à la population particulièrement jeune et une majorité de ces jeunes concitoyens verra dans les années à venir, si nous ne faisons rien, sa qualité de vie fortement dégradée. Face à ce constat, il y a le dire et le faire. Le faire c'est soutenir la mise en place de la ZFE, qui est une des réponses à la mauvaise qualité de l'air, qui est responsable de 48 000 morts prématurés par an en France.

Nous pouvons regretter que le gouvernement se soit défaussé sur les élus locaux puisque la loi climat et résilience impose le calendrier, la définition des périmètres, les mesures dérogatoires et le contrôle.

Notre groupe est favorable au principe de la ZFE afin d'améliorer la qualité de l'air et répondre aux enjeux de santé, repenser la conception des espaces publics et offrir un cadre de vie plus agréable. Pour autant, nous souhaitons insister sur les mesures d'accompagnement nécessaire, tant sur le plan pédagogique que sur le plan de la justice sociale.

Stéphane Frioux aurait pu nous rappeler, en sa qualité d'historien, la mise en place de la lutte contre la pollution de l'air à Los Angeles où les premières règles et contrôles édictés au début des années 60 pesèrent sur les plus modestes aux véhicules les plus anciens, entraînant une opposition à ces mesures.

Cet exemple peut nous sembler lointain, mais il illustre pour nous la nécessité d'accompagner pour la faire accepter la mise en place de la ZFE. L'enfer est parfois pavé de bonnes intentions et pour nous la ZFE ne doit pas être vécue comme une mesure punitive pour les ménages les plus modestes. Il convient de tenir compte de la complexité pour les ménages modestes de changer de véhicule, dans un contexte où la hausse des coûts de la l'énergie pèse déjà fortement sur les budgets.

Dans le même esprit, on compte de nombreux salariés parmi les foyers modestes, qui travaillent en périphérie dans des lieux parfois mal desservis par les transports en commun.

Notre groupe souhaite, tout en soutenant la mise en place de la ZFE, un renforcement de la communication auprès des habitants, afin de permettre aux ménages concernés de pouvoir mobiliser les aides. Nous insistons sur la nécessité d'un accompagnement humain au plus près des habitants pour favoriser le recours aux aides. Pour nous, l'Agence des mobilités ne peut se réduire à une agence centralisée, localisée à Lyon, et à une déclinaison des démarches *via* Internet.

Nous devons tenir compte de la fracture numérique qui frappe certains de nos concitoyens et de la complexité pour certains d'entre eux des démarches administratives à accomplir.

Notre groupe souligne sa volonté de voir les aides annoncées bénéficier au plus grand nombre. Aujourd'hui, le système annoncé, basé sur des critères établis par l'État, ne garantit pas l'accès aux aides, notamment pour les personnes seules.

Par ailleurs, les aides annoncées risquent de laisser un reste à charge trop élevé pour les ménages les plus modestes.

Pour notre groupe, le contrôle ne peut intervenir avant 2024, car outre le fait que techniquement le contrôle effectif des dérogations liées à la ZFE n'est à ce jour pas possible, ce contrôle par le stationnement risque de créer des efforts de bord importants entre les secteurs payants et non payants de la commune.

Enfin, il existerait une différence de traitement entre les ménages disposant ou non d'un stationnement privé et donc non soumis au contrôle.

Notre groupe appuie les propositions de mise en place de dispositifs de type pass ZFE mobilité pour les visiteurs occasionnels, de création d'un comité de suivi et d'évaluation associant les communes, les acteurs économiques, mais aussi les citoyens, de constitution d'un groupement d'achats d'automobiles, afin de faire baisser les prix des véhicules.

Vous aurez compris que nous refusons d'opposer santé publique, transition écologique et existence de justice sociale. Nous devons les trois à nos concitoyens.

Nous rejoignons ainsi par cohérence la position du groupe Socialiste à la Métropole, mais aussi celui à la Région. Tout en restant vigilant pour l'avenir, notre groupe votera en faveur de ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Génération.s et Les Écologistes, dans une intervention conjointe. C'est monsieur Laurent Quiquerez qui prend la parole.

M. QUIQUEREZ.- Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, chers collègues, la Ville doit donner son avis sur une nouvelle étape de la mise en place de la ZFE de la Métropole de Lyon. Elle va concerner maintenant les véhicules particuliers comme cela a été dit. Mais rappelons surtout que depuis des années l'Union Européenne condamne la France pour la mauvaise qualité de l'air d'une douzaine de Métropoles, dont la nôtre.

En Europe, de nombreuses villes, plus ou moins grandes, ont déjà des ZFE. La première date de 1996 en Suède. Il y a 25 ans. Ils ont déjà interdit le diesel. La France a un retard énorme à combler après des années bien peu ambitieuses sur ce dossier.

L'étape pour laquelle nous allons nous prononcer ce soir concerne l'interdiction des véhicules particuliers Crit'Air 5 et non classés dans le périmètre défini en 2020 pour les véhicules professionnels.

Pour Villeurbanne, c'est la partie à l'intérieur du périphérique, comme pour Bron et Vénissieux. Cela concerne les diesels de plus de 20 ans et les véhicules à essence de plus de 23 ans. Sur les quelques 62 000 véhicules particuliers immatriculés sur la commune sont concernés 844 Crit'Air 5 et 1 250 véhicules non classés, c'est-à-dire plus anciens.

Si la Métropole a décidé de faire cette interdiction au 1^{er} septembre, quatre mois avant la date imposée par la loi, c'est pour se donner quatre mois complets de pédagogie et de sensibilisation avant de passer aux sanctions en 2023.

En ce sens, nous saluons cette anticipation. En revanche, nous regrettons que le gouvernement repousse encore son engagement à mettre en place le contrôle, car sans contrôle la mesure sera inopérante.

Mi-janvier, un pic de pollution a placé Lyon au 21^e rang des villes les plus polluées du monde devant des villes aussi polluées que Bangkok ou Shanghai. La ZFE est un outil efficace pour lutter contre la pollution atmosphérique, car le trafic routier représente 66 % de la pollution au dioxyde d'azote et aux particules fines.

Les objectifs de santé publique nous conduisent à agir fermement pour réduire la pollution qui porte atteinte aux voies respiratoires des plus fragiles, jeunes enfants, personnes souffrant de problèmes cardiaques ou les terrains asthmatiques. Et cela c'est punitif. Plus que de changer de motorisation, il faut accompagner les changements de comportements en tenant compte à la fois des besoins et des ressources de chacune et chacun. Par exemple avec le SYTRAL et la Métropole nous déployons des politiques de mobilité décarbonée et non polluante. La densification des transports en commun qui va répondre aux problématiques qui ont été soulevées avec deux nouvelles lignes de tramway dans Villeurbanne, T6 et T9, qui relie des quartiers populaires. Un bus à haut niveau de services, route de Genas, des voies cyclables plus nombreuses, des espaces plus confortables et sûrs dans les rues pour les piétons.

Voilà pour celles et ceux qui le peuvent une activité physique de 30 minutes par jour à pied ou à vélo est bien meilleure pour la santé que la sédentarité dans sa voiture. C'est surtout bien moins coûteux.

Pour celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer autrement qu'en voiture, cela a été abordé, les aides financières pour acheter un véhicule récent, donc moins polluant, sont indispensables, notamment pour les ménages les plus modestes.

En ce sens, nous souscrivons à l'idée d'offrir par anticipation ces aides aux habitants de Villeurbanne, qui seront concernés par la ZFE à terme, comme à Saint-Jean ou aux Brosses. Pour autant, il conviendra de vérifier la bonne adéquation des mesures d'accompagnement aux besoins réels des habitants, quitte à les adapter le cas échéant.

Nous portons la transition écologique pour la justice sociale, notamment avec une politique tarifaire des transports en commun depuis 2021, qui bénéficie à 83 000 personnes pour l'abonnement à 10 €, mais aussi pour 60 000 personnes à la gratuité des transports en commun.

M. LE MAIRE.- Sauf si vous me dites que votre intervention est groupée avec la précédente, je vous demande de vous rapprocher de la conclusion, s'il vous plaît.

M. QUIQUEREZ.- Je vous remercie. La gratuité des transports en commun est effective. Nous allons voter cette résolution, car nous sommes fiers de poursuivre ce chantier avec volonté et confiance et très attentifs aux enjeux sociaux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Schlosser.

Mme SCHLOSSER.- Je veux juste préciser qu'il ne faut pas confondre la pollution de l'air causée par les véhicules automobiles en particulier le dioxyde d'azote et les gaz à effet de serre. Aujourd'hui, un nouveau rapport du GIEC est sorti, qui donne des pistes sur comment on va pouvoir s'adapter au changement climatique, mais le transport automobile cause beaucoup de gaz à effet de serre, mais dans nos métropoles c'est surtout le dioxyde d'azote qui pose problème. L'objectif de la ZFE est bien de lutter contre ce dioxyde d'azote. Il se trouve que les véhicules diesel émettent moins de CO2 que d'autres types de motorisation. En revanche, sur le dioxyde d'azote ils en émettent plus, en particulier pour de courtes distances puisque le diesel est plutôt un type de motorisation qui a été fait pour de longues distances. Le véhicule diesel s'il est adapté pour faire un trajet Marseille/Paris ne sera pas adapté dans nos métropoles puisqu'il va venir générer du dioxyde d'azote.

Je retiens des interventions que nous sommes à peu près tous d'accord pour dire qu'il y a urgence à agir et à trouver des solutions, à activer les différents leviers. La ZEF en est un. En revanche, il faut que l'on soit vigilant à la justice sociale, à prendre en considération que ceux qui sont les plus touchés par cette pollution, ce sont aussi ceux qui ont très souvent moins de revenus. Il va falloir accompagner en activant différents leviers tous ensemble. Vous en avez cité un certain nombre. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Schlosser. Vous me permettrez quelques mots, car c'est à la fois un sujet extrêmement important et Madame Prost m'a quand même cité souvent. Si je ne répondais pas, il y aurait une forme de déception.

Peut-être d'abord revenir sur l'inquiétude la plus importante qui était la vôtre : est-ce que je vais renier mes valeurs humanistes et mon sens de l'équilibre ? Même si le "en même temps" ce n'est pas mon "truc", en tout cas de moins en moins. Je ne suis pas sûr d'aller complètement dans cette direction, mais pour autant bien sûr je ne vais pas me renier sur cet équilibre et ce pragmatisme dont j'essaie de faire mien en matière d'action politique. D'ailleurs, je crois que vous êtes embêtés par cet avis formulé par notre majorité, car il n'est pas si loin des exigences que vous formulez. Je vois bien que vous oscillez entre "on va voter contre", mais en même temps ce qu'il dit sur la question de la prise en compte des plus fragiles, sur le rythme, etc., va quand même un peu dans les éléments d'alerte que vous partagez. N'hésitez-pas, je n'ai pas encore soumis le texte aux voix. Vous pouvez encore changer d'avis, si j'ai réussi à vous convaincre.

Moi, en tout cas, au-delà de la boutade, je suis très satisfait de la qualité du travail qui est le résultat de cet avis qui vous est proposé entre l'ensemble des groupes, même si on voit encore quelques nuances formulées par les uns ou par les autres, notamment sur la question de la gratuité des transports en commun, mais avouons-le ce n'est pas l'objet de cette délibération. Par ailleurs, il y a un accord politique entre les membres de la majorité qui siègent aujourd'hui au SYTRAL et qui siègent à la Métropole du Grand Lyon. Si vous n'êtes pas d'accord avec vos représentants élus à la Métropole, il faut leur dire et qu'ils ne continuent pas à siéger ou qu'en tout cas ils portent ce dossier-là où il va se décider.

Pour autant, je suis sensible à votre appel puisque j'ai fait partie de ceux qui étaient plutôt favorables à ce que l'on étudie cette gratuité des transports en commun. J'ai même des collègues maires dans des grandes villes pas si éloignées qui l'expérimentent. Je regarde avec attention ce qui se passe. On peut quand même noter que la Métropole a donné des signaux forts en matière de politique tarifaire sociale depuis ces 18 premiers mois. On peut toujours dire que ce n'est pas assez, mais en même temps cela n'avait jamais été fait jusqu'à présent. Je me félicite de toutes ces avancées. On verra bien dans quelle direction elle nous emmène.

Je voudrais revenir à l'objet de cette délibération. Je ne veux pas me laisser instrumentaliser entre choisir entre la santé publique et le portefeuille des ménages et les plus modestes. Ce sera ma ligne politique tout le long des débats que nous aurons. Vous interpellez ma capacité à tenir ces débats à la Métropole. Je crois que je fais partie des quelques élus qui ont pris la parole dans la presse récemment sur ce sujet. Je dis que je suis vigilant et je le serai et tout le monde sait que je le serai. Je ne suis pas inquiet ni pour moi-même ni pour ma vigilance ni sur celle des autres sur le fait que je serai vigilant. Je crois que tout le monde a bien compris que je serai très vigilant sur ce dossier-là. Au-delà d'impacter les Villeurbannais.e.s, qui sont déjà dans le périmètre, il va y avoir des débats sur l'extension de ce périmètre et va se poser la question de Saint-Jean, des Brosses, et pour moi cela fait aussi partie des éléments de discussion à venir, notamment sur la préservation des ménages les plus modestes. Je l'ai déjà dit dans cet exécutif et à la Métropole, dans des réunions préparatoires. Il me semblerait logique que l'on cale à tout le moins le calendrier sur l'arrivée de ces dits transports en commun. Cela fait partie de ces choses posées sur la table et qui sont dans le débat.

En même temps, aujourd'hui, ce débat existe. On fait toujours le procès, en tout cas, ils sont certains à dire qu'il n'y a pas de discussion ni de débat. Là il y a un débat. Notre Ville peut formuler un avis. Elle passe du temps pour l'écrire, pour faire en sorte de se mettre d'accord sur un certain nombre de propos. Je me félicite de cet exercice démocratique, car il est vital pour ce que l'on a à mettre en place.

Ce que l'on a à mettre en place c'est à la fois la qualité de l'air : on est intransigeant, car ce n'est pas possible de continuer à avoir autant de morts. Pauline Schlosser l'a rappelé avec beaucoup plus de talent pédagogique que le mien. On voit l'expérience de l'enseignante sur contre quoi on se battait, mais pour autant, je le dis, le compte n'y est pas sur l'accompagnement social concernant les ménages. Le compte n'y est pas au niveau local, mais il ne l'est pas moins au niveau national. Cette obligation de ZFE en 2025 ce n'est pas une obligation dont on se serait saisi spontanément. D'abord, c'est l'exécutif précédent, dont vous êtes assez proches, qui la mis en place. Ensuite, c'est le

gouvernement actuel, dont vous êtes aussi assez proches, qui l'a mis en place. J'attends que le gouvernement soit aussi à la hauteur de cette ambition et vienne accompagner les efforts que la Métropole va mettre en place pour accompagner ce dispositif, car je ne doute pas que dans les échanges et dans les débats que nous aurons à la Métropole on arrive à améliorer notre capacité d'accompagner, notamment les ménages les plus modestes, dans cette évolution essentielle, dont personne ne remet en cause la nécessité, y compris les personnes concernées.

En revanche, vous avez raison, quand ils sont confrontés à leurs Clio de 2000, j'ai bien noté qu'il va nous falloir accompagner ces ménages dans ces évolutions. Je ne sais pas si comme le propose Villeurbanne Insoumise Ensemble ! il faut tripler les aides. En tout cas, on voit bien qu'il va falloir être tout aussi volontariste sur l'objectif visé que sur les moyens associés pour accompagner cette évolution. J'espère du fond du cœur, et j'y serai vigilant, que nous trouverons les espaces pour accompagner ce changement indispensable.

Je vous remercie pour la qualité des interventions précédentes qui participent à ce débat. Voulez-vous que l'on fasse d'abord le Plan de Protection de l'Atmosphère puisqu'il y a une intervention groupée et après une autre demande d'intervention et après je fais voter les deux rapports ou on les fait séparément ? On les fait séparément. On fait le premier rapport qui est le 2022-69 sur la ZEF. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (7 contre - 5 abstentions) -

15 - AVIS SUR LE PROJET DE TROISIÈME PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE POUR LA PÉRIODE 2022-2027 - Mme Agnès THOUVENOT

C'est un avis que nous devons rendre auprès des services du préfet. Madame Thouvenot, vous nous en dites un mot avant les interventions ?

Mme THOUVENOT.- Pour préciser que c'est un outil de planification qui vise à ramener la concentration des polluants dans l'atmosphère à un niveau conforme pour que l'on ait une qualité de l'air qui soit soutenable.

Par rapport à la délibération précédente, la ZFE concernait seulement les mobilités. Le Plan de Prévention de l'Atmosphère concerne l'industrie, les modes de chauffage et l'agriculture.

Vous l'avez lu dans l'avis que rend la Ville, nous vous proposons un avis favorable avec des points d'observation. Quelque part, l'exercice est à la fois formel et paradoxal. Formel parce que finalement beaucoup d'éléments relèvent de normes nationales, du législateur, et donc on est dans une demande d'application de normes à l'échelle locale, et paradoxale en même temps parce que l'ADEME va supprimer ses financements dans le cadre des feuilles de route de la qualité de l'air de l'agglomération lyonnaise. Par rapport au débat que nous avons précédemment, nous voyons bien qu'il faut accompagner à la fois les particuliers, mais aussi les acteurs économiques.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Villeurbanne Progressiste, on est d'accord que l'intervention était commune aux deux délibérations.

Mme PROST.- Oui.

M. LE MAIRE.- Je ne vous prive pas d'un temps de parole. Ensuite, on a une intervention conjointe entre le groupe Génération.s, Cercle Radical et Place Publique, groupe Communistes et Républicains, Villeurbanne Insoumise Ensemble ! Socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s, Les Écologistes. C'est Madame Béatrice Vessiller qui prend la parole.

Mme VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues. En effet, cette intervention est faite au nom de l'ensemble des groupes de la majorité.

Nous devons rendre un avis sur le Plan de Protection de l'Atmosphère élaboré par le préfet, soumis à l'avis des communes.

De PPA en PPA, il s'agit du troisième depuis 2008, même si la situation de la qualité de l'air dans la Métropole s'est améliorée, la pollution est toujours préoccupante avec environ 15 000 habitants exposés à des niveaux de pollution supérieurs au seuil que définit l'OMS pour la santé publique.

Une partie de ces 15 000 habitants sont des Villeurbannais, notamment ceux qui habitent à proximité des grands axes de circulation. Pour ce qui concerne Villeurbanne, c'est notamment le boulevard Laurent Bonnevoy.

Au plan national, rappelons encore que la France paye des pénalités à l'Union Européenne pour non-respect des normes de qualité de l'air dans notre Métropole, comme dans une douzaine d'autres agglomérations. Alors sur le fond, nous ne pouvons que saluer les orientations et les actions du Plan puisqu'elles vont dans le sens de ce que nous portons depuis des années, tant en termes d'alerte que d'actions des collectivités où Les Écologistes et la gauche sont en responsabilité, mais il convient de questionner la place de l'État dans l'accompagnement de certaines mesures, soit au plan financier, soit au plan du respect de leur application. Cela a été dit dans le débat précédent, mais évidemment cela se pose ici dans ce plan global qu'est le PPA.

Définir une liste d'actions à mettre en œuvre : c'est bien et le PPA en compte 35, mais pour améliorer la qualité de l'air il faut des budgets et des moyens de contrôle. L'État est bon conseiller, mais pas payeur.

Le PPA demande à l'ensemble des parties prenantes, notamment, d'engager de nouveaux projets pour la filière air-bois, le meilleur accès au traitement des déchets verts, des mobilités moins polluantes.

Le PPA prévoit, concernant le chauffage, l'interdiction des poêles à bois non performants ou des cheminées à foyer ouvert.

La Métropole a mis en place depuis plusieurs années une aide financière au remplacement des appareils de chauffage au bois, la prime air bois, qui a été majorée en 2022 pour les ménages les plus modestes. Mais le préfet doit aider, d'une part, à sensibiliser et informer les habitants sur la pollution aux particules générées par le chauffage bois non performant parce que l'on estime que l'on a une méconnaissance de ces problèmes de

pollution aux particules par le chauffage bois. D'autre part, l'État doit mettre en place le contrôle par le respect de l'interdiction puisque le PPA prévoit l'interdiction de ces installations de chauffage.

Un des points centraux de ce troisième Plan concerne la mobilité puisque nous l'avons vu précédemment la pollution aux oxydes d'azote et à l'ozone provient largement des véhicules motorisés. Là encore, les collectivités ont besoin de plus de soutien pour sensibiliser au changement de comportement, pour soutenir le développement des lignes de transports en commun, la décarbonation des flux de bus, l'aide à la lutte contre l'autosolisme, les aménagements pour les mobilités actives.

Au-delà des déplacements urbains, qu'a fait l'État pour le fret ferroviaire depuis des décennies pendant lesquelles la part des marchandises transportées par camion n'a cessé de croître au détriment du train ? Ne parlons pas du tout TGV, plus lucratif que les grandes lignes classiques ou les dessertes de proximité.

C'est un enjeu qui concerne l'aménagement du territoire et la transition énergétique. L'État doit annoncer le cap et mettre les moyens partout en France pour inverser la tendance en faveur des mobilités non polluantes et décarbonées.

Dans le cadre de France Relance l'État local a commencé à travailler avec les concessionnaires autoroutiers sur la mise en place de voies de covoiturage et de couloirs réservés sur les autoroutes, notamment A42 et A43. Villeurbanne est intéressée par un tel projet sur l'A42, qui permettrait de réduire la circulation arrivant du nord du département et de l'Ain, mais pour l'instant pas de calendrier de réalisation annoncé ni de décision ferme ni de financement.

Les collectivités agissent déjà. Elles sont prêtes à agir plus, mais l'État ne peut pas être seulement un commanditaire ; il doit prendre sa part des dispositions et des engagements financiers dans la transition énergétique et la baisse de la pollution indispensable pour la santé publique.

Nous voterons bien sûr l'avis favorable sur le PPA assorti des différentes observations. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la première adjointe, souhaitez-vous réagir ?

Mme THOUVENOT.- Il me semble que l'essentiel a été dit, sachant qu'à l'échelle nationale il faut redemander des financements pour accompagner les territoires dans cette phase de transition.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

16 - TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DE L'AUTRE SOIE À LA SAS AUTRE SOIE ET APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE - M. Alain BRISSARD

J'ai une demande d'intervention. Monsieur Brissard, souhaitez-vous en dire un mot avant l'intervention ?

M. BRISSARD.- Non. J'interviendrai peut-être en réponse à l'intervention.

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention pour le groupe Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.e.s. Monsieur Ikhlef Chikh, la parole est à vous.

M. CHIKH.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Il y a maintenant presque deux ans, nous avons pris rendez-vous auprès des Villeurbannais.es pour renforcer la place de la nature en ville en nous appuyant notamment sur l'énergie citoyenne et le désir des habitants de contribuer à l'aménagement et à l'entretien de nouveaux jardins partagés.

Nous avons aussi promis d'engager la réalisation de grands parcs pour notre Ville, à l'image de ce parc de l'Autre Soie, dont la délibération pose aujourd'hui une étape essentielle.

Véritable poumon vert au cœur d'un projet social et urbain de grande ampleur, nous savons tout ce que ce parc va apporter : amélioration de la qualité de l'air, rafraîchissement de l'espace public, animation d'un quartier à travers son ouverture à tous les habitants pour se promener, s'aérer, se retrouver, flâner, pratiquer du sport et tant d'autres activités que les habitants du quartier pourront ajouter à cette liste qui ne fait que commencer.

Cet îlot de fraîcheur sera un lieu accueillant pour les riverains ainsi que pour toutes les Villeurbannais.es, qui promeut la mixité sociale et intergénérationnelle.

Le projet de l'Autre Soie réinvente la façon dont nous aménageons l'espace public. L'humain est au cœur du projet et cela tranche avec l'image parfois froide et désincarnée de certains aménagements urbains des décennies passées. Sans vouloir vous abreuver de chiffres, j'en citerai un : ces 1,5 hectares de verdure sont bien concrets. Ils ont une identité et une utilité qui n'attendent que l'ouverture de la concertation, le dimanche 23 avril prochain, pour continuer de se transformer avec les habitants.

C'est bien en permettant à la Ville de trouver sa juste place et en laissant faire les habitants qu'il deviendra un parc autogéré. Je dis « autogéré » et nous assumons ce terme parce qu'il dit la confiance à l'égard des usagers actuels et futurs du lieu. Il allie la diversité des usages. La mixité appelle à vivre ensemble plutôt que vivre avec ou même vivre chacun chez soi. Ce terme « autogéré », je le rappelle dit que c'est en faisant alliance avec les habitants, avec les associations, que Villeurbanne sera au rendez-vous qu'elle a donné.

Dans un autre registre, et à plus petite échelle, le succès des plantations citoyennes et des jardins partagés repose sur la confiance accordée aux Villeurbannais.es en leur permettant de prendre une part active au verdissement de leur ville et cela de la plantation à l'entretien des végétaux. Et cette confiance aussi, comme la main verte, elle ne s'invente pas, elle ne se décrète pas, elle se cultive. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Brissard, un commentaire sur la main verte ou sur tout autre chose ?

M. BRISSARD.- En tout cas, Monsieur Ikhlef Chikh a bien résumé l'état d'esprit dans lequel nous engageons ce projet, également la façon dont on souhaite développer la végétalisation à Villeurbanne. J'espère que nous aurons tous la main verte et que nous

saurons passer le flambeau aux habitants pour qu'ils prennent le relais de la Ville dans cette dynamique.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est un projet important pour notre Ville, même s'il faut convenir toutes et tous que c'est l'utilisation du « déjà là » et que nous avons eu la chance de trouver ces 2 hectares de parcs qui sont déjà présents et que l'on va pouvoir ouvrir au public et « rendre » au public pour qu'il nous dise comment il envisage l'évolution de ce parc.

Je mets ce rapport aux voix. Il y a une situation de déport me concernant.

- Adopté à l'unanimité -

17 - ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DES MAISONS NEUVES - BILAN DE CLÔTURE DE LA ZAC ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE - SUPPRESSION DE LA ZAC - Mme Agnès THOUVENOT

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

18 - TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE PRATIQUE SUR LE COMPLEXE SPORTIF DOMINIQUE MATÉO : VALIDATION DU PROGRAMME DE L'OPÉRATION, LANCEMENT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET CRÉATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME - M. Mohamed AHAMADA

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

19 - POSE DE CANALISATIONS ÉLECTRIQUES SUR LA PARCELLE BZ 235 APPARTENANT À LA VILLE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL - CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE ENEDIS ET LA VILLE DE VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

20 - AVIS SUR L'ARRÊT DE PROJET RELATIF À L'ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) DE LA MÉTROPOLE DE LYON - Mme Agnès THOUVENOT

J'ai plusieurs demandes d'intervention. C'est Madame la première adjointe qui rapporte et à qui je vais laisser la parole pour qu'elle présente cet avis.

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Cet avis s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité que la Métropole a désormais compétence pour élaborer. En effet, depuis la loi engagement national pour l'environnement de 2010, l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité revient aux intercommunalités. C'est donc à la Métropole de le faire.

Après plusieurs délibérations et une concertation avec les communes, la Métropole a délibéré en décembre 2021 et les communes sont invitées à formuler un avis.

Vous le savez, Villeurbanne a été exemplaire en matière de réduction de la publicité, avec un règlement très exigeant. C'est le fruit d'une volonté politique portée par Jean-Paul Bret de réduire drastiquement la publicité dans la Ville.

Maintenant que ce document devient intercommunal, la vigilance de la Ville a été de ne pas perdre les acquis de ce règlement communal de publicité et de prendre le risque de voir fleurir de nouveaux panneaux publicitaires sur les palissades de chantier ou voir la taille des panneaux augmenter outre mesure.

Un travail nourri et des orientations politiques communes portées par la Métropole de Lyon nous ont permis d'être rassurés, mais parfois le diable est dans les détails et il y a eu des allers-retours importants avec la Métropole ces derniers jours, dont j'ai fait mention en Commission d'urbanisme, qui nous ont permis d'aboutir à un avis qui formule un certain nombre d'observations sur des points particuliers et sur lesquels la Métropole s'est engagée à porter un regard attentif, voire d'accepter nos observations pour qu'elles soient traduites dans ce Règlement Local de Publicité métropolitain.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai trois demandes d'intervention. La première est une intervention conjointe entre le groupe Génération.s et le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble ! La parole est à M. Maxime Jourdan.

M. JOURDAN.- Tout s'achète : l'amour, l'art la planète terre, vous, moi, surtout moi. L'homme est un produit comme les autres avec une date limite de vente. Je suis publicitaire. Je suis de ceux qui vous font rêver des choses que vous n'aurez jamais : ciel toujours bleu, « nanas » jamais moches, bonheur parfait retouché sur Photoshop. Vous croyez que j'embellis le monde ? Perdu : je le bousille.

Nous nous rappelons tous de la scène d'introduction du film « 99 francs » devant lequel nous nous sommes dit la même chose : c'est tellement vrai.

Mesdames et Messieurs, chers membres du Conseil Municipal, malheureusement, oui, c'est tellement vrai. En 2019, le marché de la communication et de la publicité était estimé à près de 33 milliards d'euros en France. Mais on s'y perd avec ces milliards. 33 milliards, par exemple, c'est 8 milliards de plus que le budget solidarité, insertion et égalité des chances de l'État français. 33 milliards c'est encore 5 milliards de plus que le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la France.

Vous me direz, certes, que l'on gouverne très mal avec des chiffres et qu'ils ont une regrettable tendance à nous transformer en gestionnaire. Ils ont pourtant cette qualité phénoménale de pouvoir marquer les esprits bien plus fortement que les grands et beaux discours.

La Ville de Villeurbanne s'est dotée dès 2004 d'un Règlement Local de Publicité pour gérer et contraindre les méthodes et les localisations de publicité sur son territoire et ainsi assurer une meilleure qualité de vie à ses habitants.

L'exigence imposée par notre municipalité était alors importante, contraignant les afficheurs à déposer la totalité de leur dispositif publicitaire de 12 mètres carrés et n'autorisant que des dispositifs de 2 mètres carrés au plus sur 80 % du territoire.

À titre de comparaison, le Règlement Local de Publicité adopté par la Ville de Lyon dès 2001 autorisait encore, dans les zones les plus restrictives destinées à la publicité sur son seul mobilier métropolitain, des affichages publicitaires de 8 mètres carrés. Aussi, la majorité du territoire lyonnais prévoyait l'autorisation de toute forme de publicité, affichage de 12 mètres carrés compris, bien entendu.

La Métropole de Lyon se dote aujourd'hui de son propre RLP qui, par conséquence d'un millefeuille territorial toujours délicat, s'impose à notre municipalité. Nous saluons bien évidemment l'engagement de la Métropole dans une dynamique de réduction et de contrôle des lieux et des types d'affichage publicitaire présents sur son territoire.

Pour autant, nous ne pouvons pas nous résoudre à ce que le premier engagement du Grand Lyon en la matière vienne assouplir des réglementations que nous avons mises en œuvre il y a près de 20 ans pour améliorer la qualité de vie de nos habitants.

Attachés à ce principe fort de contrôle de réduction et de réglementation d'un système capitaliste toujours plus vorace et toujours plus avide, de tels assouplissements vont à l'encontre des principes que notre majorité prône.

Les groupes Villeurbanne Insoumise Ensemble ! et Génération.s s'associent pleinement aux réserves émises par la Ville de Villeurbanne sur les points du Règlement Local de Publicité et de la Métropole qui auraient pour fâcheuse conséquence d'assouplir une réglementation locale aujourd'hui plus contraignante. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.ne.s Villeurbannais.e.s. Madame Catherine Anavoizard.

Mme ANAVOIZARD.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, il y a presque un an le Conseil municipal a étudié les orientations générales du projet de Règlement Local de la Publicité métropolitain. Rappelons que la réglementation de la publicité fait partie des leviers essentiels d'amélioration du cadre de vie. Cet enjeu avait été identifié dès 1989 par la municipalité de l'époque, qui avait compris qu'il fallait aller au-delà des seules prescriptions légales en la matière.

L'amélioration du cadre de vie fait partie des victoires rapides et visibles que nous sommes en mesure d'obtenir. Ce règlement poursuit néanmoins une ambition plus vaste et de plus long terme, celui de la désintoxication de nos esprits et le changement de nos habitudes de consommation.

Nous saluons que cette volonté soit partagée avec l'actuelle majorité métropolitaine, comme en témoigne le volontarisme affiché par l'exécutif dans l'élaboration d'un RLP ambitieux.

La Métropole s'apprête en effet à adopter son propre Règlement Local de la Publicité, qui se substituera au RLP municipal.

Nous le savons, les détails ont leur importance. L'objet de cette délibération est bien d'alerter la Métropole sur les derniers ajustements techniques identifiés comme nécessaires par les élus et les services de la Ville.

Ces mesures ont déjà été approuvées sur le territoire Villeurbannais et nous ont donné pleine satisfaction. Ce n'est certainement pas un désaveu, mais bien la preuve qu'un dialogue constructif existe entre les deux collectivités.

Retenons surtout que cette politique publique va indéniablement dans le bon sens et que nous la soutiendrons ici comme à la Métropole.

L'hygiène mentale de nos concitoyens, la beauté urbaine et la transition écologique reposent sur des acquis sérieux qu'il convient de préserver aujourd'hui et de renforcer demain.

Notre groupe votera en faveur de cet avis. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Les Écologistes, la parole est à Jacques Vince.

M. VINCE.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, la publicité commerciale est une agression dans les rues de nos villes comme dans tous les médias qu'elle inonde. Cette pollution visuelle se double d'une incitation à la surconsommation et d'un surcoût, car n'oublions pas que c'est toujours le consommateur qui, *in fine*, endosse le coût de la publicité.

La lente prise de conscience de ces méfaits a été initiée par quelques mouvements associatifs, qui ont joué finalement le rôle de lanceur d'alerte, puis elle a conduit à l'évolution de quelques textes réglementaires et enfin pour gagner en cohérence, et nous y sommes à l'échelle du territoire, la compétence pour élaborer le Règlement Local de Publicité revient maintenant à la Métropole de Lyon.

Nous arrivons ainsi au terme d'un long processus délibératif concernant notre cadre de vie. Il n'est pas facile pour 59 communes de se mettre d'accord, pas davantage sur ce sujet que sur d'autres. On le voit bien, mais ce débat a permis d'aboutir à la fin de l'année dernière à un nouveau projet de Règlement Local de Publicité à l'échelle de la Métropole et c'est à Villeurbanne ce soir de se prononcer sur ce RLP proposé par la Métropole.

Sans détailler l'ensemble des mesures techniques, car il faudrait des heures pour détailler l'ensemble des mesures, nous saluons en particulier l'interdiction des écrans numériques qui serait une véritable avancée partout dans la Métropole ou l'interdiction de la publicité sur les bâches de chantier.

L'objectif, rappelons-le, n'est pas d'interdire strictement la publicité, mais, d'une part, de donner une cohérence métropolitaine pour l'ensemble des règlements municipaux existants en harmonisant les règles. D'autre part, de minimiser les nuisances visuelles tout en développant notre attractivité métropolitaine.

Notre architecture est belle, nos parcs aussi, ne laissons pas les publicités gâcher le paysage et envahir les cerveaux qu'ils soient ou non disponibles, ceux des grands, mais

aussi des petits. Si nous adoptons les mêmes règles que nos voisins, le bénéfice sera encore plus grand.

Bien sûr, et le règlement qui nous est soumis le souligne, Villeurbanne disposait déjà d'un RLP volontariste, encadrant la publicité dans l'espace public depuis 2004. Cela a été rappelé dans les interventions précédentes. De ce point de vue, notre ville a pu faire figure de précurseurs par le passé. Nous souhaitons souligner ce travail des services qui a abouti il y a quelques années à ce RLP communal.

Mais au regard des nouvelles avancées, personne ne pourra dire, sur ce sujet en tout les cas, que tout ce qui est fait relève de la majorité municipale du mandat précédent. Sur certains points jugés plus restrictifs, nous pourrions dire mieux disants, que le RLP proposé par la Métropole, la Ville souhaite maintenir certaines dispositions qui lui seraient propres. Mais si chacune des 59 communes en fait de même où serait la cohérence métropolitaine recherchée et la lisibilité pour les annonceurs ?

Demain, la règle sera bien la même à l'échelle des 59 communes. Bien sûr, on aurait pu étendre aux territoires métropolitains certaines règles plus restrictives présentes dans le RLP Villeurbannais, mais attention à la faisabilité. Sans entrer dans les détails techniques, quelques observations sur le terrain indiquent que certaines dispositions mieux disantes ne sont pas respectées sur notre territoire.

En effet, on peut relever de nombreuses irrégularités et des panneaux qui dépassent les tailles règlementaires. Il ne suffit pas d'avoir un bon RLP, encore faut-il pouvoir le faire appliquer. Mieux vaut un RLP réaliste et respecté qu'un RLP magnifique sur le papier, mais souvent contourné.

La bonne nouvelle c'est que le RLP devenant métropolitain permettra plus facilement l'obligation de se mettre en conformité pour bon nombre de contrevenants au RLP communal actuel.

Au regard du travail mené entre les services de la Ville et ceux de la Métropole pour construire un règlement exigeant et réaliste, parce qu'il est essentiel que notre Ville porte un avis favorable sur l'arrêt de projet de RLP de la Métropole, nous voterons évidemment ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la première adjointe souhaitez-vous intervenir ?

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Sur vos interventions, un petit point peut-être de précision ou d'étonnement. Le travail d'aller-retour avec la Métropole nous a permis de préciser un certain nombre d'éléments passant de réserve à observation. Le changement sémantique a du poids juridique. Cela étant, nous affirmons qu'il y a encore des éléments sur lesquels nous pourrions avoir un RLP spécifique. Il existe dans d'autres communes de France, d'autres agglomérations, des adaptations territoriales. C'est le cas notamment sur des sujets comme les enseignes ou certains zonages sur lesquels nous avons demandé des modifications. Des modifications qui pour certaines ont été acceptées, d'autres pour lesquelles des discussions sont en cours.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est un sujet extrêmement important et l'intervention du groupe Les Écologistes m'oblige à en dire un mot un peu plus long que ce que j'avais prévu.

J'ai lu, comme vous, *Le Progrès* ce matin. On ne va pas passer longtemps sur qui de la poule ou de l'œuf. On pourra quand même noter la volonté politique de Jean-Paul Bret, en tant que Maire, d'avoir fait en sorte qu'il y ait un Règlement Local de Publicité ambitieux.

C'est un travail qui a été engagé également, la refonte du RLP par la Métropole, sous la mandature précédente. Il faut aussi regarder dans quel cadre cela s'inscrit. Et aujourd'hui c'est un travail qui a été engagé depuis maintenant près de 5 ans. On a eu le temps de prendre connaissance des différents registres de souhait d'application d'un certain nombre de mesures spécifiques à notre Ville.

Certes, vous pointez notre incapacité parfois à faire appliquer la totalité de ces lois. Mais comment cela ? Cela veut dire qu'il ne faudrait pas faire voter la ZFE parce que nous ne sommes pas capables de l'appliquer immédiatement ? Monsieur Vince, soyez prudent avec les arguments que vous maniez, pour demander à ce que l'on applique la même chose sur les 59 communes.

Je le dis avec beaucoup de fermeté : cela fait longtemps que l'on a indiqué quels étaient les points sensibles pour nous dans ce Règlement Local de Publicité. D'ailleurs, j'ai écrit au Président de la Métropole pour lui signifier. J'ai bien précisé que ce n'étaient pas des réserves, mais des observations pour ne pas invalider le processus. Pour autant, je ne vais pas être le seul à formuler des réserves. À mon avis, cela ne va pas passer au premier tour, cette affaire de Règlement Local de Publicité ; Je n'ai pas l'impression de mettre en péril l'acceptation du RLP. On ne pourra pas me faire de procès d'intention que d'imaginer que je souhaite essayer d'attendrir aux entourures ce RLP. Je veux juste que l'on maintienne des spécificités propres à notre Ville, comme d'autres collectivités ont su le faire sur le reste du territoire. Je n'ai aucune inquiétude sur le fait que nous allons réussir à y arriver. Si l'avenir de la Métropole c'est le nivellement par le bas d'un certain nombre d'ambitions, je n'y souscrirai pas. Pour d'autres sujets, également. Je crois que c'est ma fonction de Maire, qui me l'impose. Je vous remercie pour la qualité des échanges. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

21 - PLAN FRANCE RELANCE - SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT POUR L'ANNÉE 2022 - Mme Agnès THOUVENOT

J'ai trois demandes d'intervention. Madame Thouvenot, souhaitez-vous en dire un mot avant ?

Mme THOUVENOT.- Un petit mot pour présenter cette délibération qui s'inscrit dans le cadre du Plan France Relance pour peut-être trouver un choc de l'offre comme le titrait la fondation Abbé Pierre. Le gouvernement découvrant peut-être le fait que l'on ne construit pas assez de logements, notamment sociaux, en France, propose d'accompagner les communes qui construisent des logements. Nous avons déjà eu une délibération au mois de décembre qui avait entériné un certain nombre de crédits parce que nous avons délivré des permis de construire. Ce contrat permet de prendre la suite avec un objectif de 1 000 logements sur 15 mois, dont 300 logements sociaux.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai trois demandes d'intervention. Pour le groupe Villeurbanne Progressiste, une explication de vote. Monsieur Loïc Chabrier.

M. CHABRIER.- Nous voterons pour, bien évidemment. J'espère que les élus de la majorité en feront autant. On n'est pas à l'abri de surprises si on voit les délibérations précédentes puisque vous-mêmes, Monsieur le Maire, vous étiez étonné des votes de certains groupes de votre majorité. J'attends de voir les interventions et les réponses de Madame l'adjointe ensuite.

M. LE MAIRE.- La parole est au groupe Communistes et Républicains. Monsieur Mariano Beron-Perez.

M. BERON-PEREZ.- Monsieur le Maire, Madame la rapporteur, chers collègues. Nous allons signer un document intitulé « contrat de relance du logement » dans lequel l'État prétend avoir des objectifs ambitieux de production de logements au regard des besoins.

Et pour cela, le gouvernement ne lésine pas sur les moyens puisqu'il propose une aide exceptionnelle de 1 500 € par logement. Rendez-vous compte.

En vérité, si la situation n'était pas si grave, ce serait presque comique. Dans son rapport annuel rendu il y a à peine un mois, la fondation Abbé Pierre déplorait que le logement n'ait pas fait l'objet d'une attention particulière dans le Plan de Relance, et pour cause, la production de logements n'a jamais été aussi basse depuis 15 ans.

Lors du précédent quinquennat, François Hollande avait déjà échoué à tenir son engagement de construire 500 000 logements par an, dont 150 000 logements sociaux. Mais Emmanuel Macron fait encore mieux : non seulement il ne tient pas ses promesses, mais il fait l'inverse. En 2017, le candidat Macron avait promis de créer des logements sociaux pour les jeunes. À deux mois de la fin de son mandat, on attend toujours.

Toujours pendant la campagne, il assurait vouloir privilégier le logement aux solutions d'hébergement d'urgence. À peine élu, il avait même assuré que plus personne ne dormirait à la rue d'ici la fin de l'année. Aujourd'hui, près de 500 personnes sont expulsées chaque jour, les deux tiers pendant la trêve hivernale, et dans 9 cas sur 10 sans aucune solution de relogement.

Résultat : la France compte aujourd'hui 300 000 personnes sans domicile. Un chiffre qui a doublé depuis 2012 et presque quadruplé depuis 2002. C'est cela le bilan du quinquennat d'Emmanuel Macron. C'est cela le bilan des politiques libérales qui s'enchaînent depuis des années.

Heureusement, à Villeurbanne, nous n'avons pas attendu les miettes du gouvernement pour construire de nouveaux logements. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole pour le groupe Les Écologistes est à Zémorda Khelifi.

Mme KHELIFI.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, relancer la France est très honorable, mais ne pas l'avoir cassée en amont à coups d'économies sur le dos des plus modestes aurait été encore mieux.

Le Plan de Relance de 100 Md€ est dans son principe un acte positif, mais nous déplorons qu'il arrive bien tardivement et qu'il soit si ponctuel quand il faudrait engager une réelle transformation de notre économie sur le long terme.

Ce Plan nous promettait le verdissement et la relocalisation de notre économie. Ce sera au final un plan de relance à l'ancienne dans le prolongement de la politique conduite par le gouvernement depuis 2017, avec un volet écologique bien en deçà des enjeux. Un Plan incohérent affichant d'un côté un objectif de transition écologique et de l'autre un soutien aveugle à la compétitivité des entreprises, sans aucune conditionnalité sociale ni environnementale, un peu comme en 2018 pour le CICE.

Les baisses d'impôts de production à hauteur de 20 Md€ concernent pour la plupart des entreprises fortement émettrices de CO2. Le gouvernement adopte dans ce Plan une conception très extensive de l'écologie : 2,6 Md€ pour le plan de soutien à l'aéronautique ou au secteur automobile.

Dans le cadre de cette délibération, l'État souhaite pour 2022 accompagner la relance de la construction durable à travers un dispositif de contractualisation sur les territoires caractérisés par une tension du marché immobilier avec des objectifs de production de logements neufs au regard des besoins identifiés dans les territoires.

Nous ne pouvons que saluer cette aide de l'État bienvenue dans un contexte difficile où l'État a plutôt réduit ces dernières années son soutien, notamment au logement social. Rappelons que la loi de finances de 2018, puis celle de 2019, ont réduit de 800 M€ les APL obligeant les bailleurs sociaux à mettre en place la désormais tristement célèbre réduction des loyers de solidarité, pour ne pas alourdir le coût du loyer des ménages modestes. Cette baisse concomitante des APL et des loyers pratiqués par les bailleurs sociaux a été une atteinte sans précédent au modèle français du logement social. Ce secteur essentiel, qui permet à de nombreuses familles et à de nombreux Villeurbannais de se loger, a vu ses fondamentaux remis en cause, comme jamais aucun gouvernement n'avait osé le faire.

Le prochain gouvernement devra faire du secteur du logement social une priorité, mais, évidemment, les candidats à la présidentielle ne portent pas tous cet enjeu majeur, surtout pas ceux qui veulent sans cesse réduire les dépenses publiques liées à la solidarité. Avoir un toit, un logement digne, ce n'est pas un luxe, c'est un droit.

Dans la Métropole de Lyon, la flambée des prix est importante depuis des années avec le risque d'exclure les plus modestes. Dans les outils permettant de produire du logement abordable et de construire une ville plus juste et plus accessible à tous soulignons les secteurs de mixité sociale dans le PLU-H et la production de logements sociaux et abordables, en particulier dans les communes carencées. Objectifs traduits dans la modification numéro 3 du PLU-H de la Métropole de Lyon, qui est en enquête publique depuis aujourd'hui même. L'encadrement des loyers mis en place sur Villeurbanne et Lyon depuis la fin 2021 est une autre mesure pour ce même objectif.

Sur la réhabilitation énergétique des bâtiments, qui permet de réduire les charges des ménages et donc de gagner du pouvoir d'achat, la Métropole met des moyens importants avec Eco Renov', tout comme la Ville qui accompagne aussi les opérations. Nous souhaitons que ce Plan de Relance apporte aussi un soutien financier important sur la réhabilitation du logement social ou encore sur la rénovation des bâtiments publics.

Même si nous estimons le Plan de Relance insuffisant, nous approuverons la mise en œuvre du dispositif sur Villeurbanne. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la première adjointe, vous souhaitez ajouter un mot ?

Monsieur Chabrier, il m'arrive parfois d'être surpris par les positions des groupes, mais heureusement cela s'appelle la démocratie. Si je n'étais pas surpris par la position des groupes de la majorité, cela voudrait dire que leur dicte ce qu'ils ont à faire avant les Conseils municipaux et vous vous en offusqueriez. Ce n'est pas possible.

Pour autant, je ne suis pas surpris sur les interventions et sur les votes qui vont avoir lieu. Concernant ce Plan France Relance, et notamment sur l'accompagnement aux Maires bâtisseurs, je ne peux que me féliciter que Villeurbanne récupère 1 300 000 € pour accompagner son effort de construction des logements pour les plus modestes et je dois dire que c'est une bonne surprise pour la Ville.

Pour autant, je ne suis pas dupe. C'est une bonne surprise qui arrive après plusieurs années de très mauvaises surprises pour le logement social. Je ne suis pas certain que cela permette de rattraper le bilan finalement assez déplorable en la matière de ce gouvernement sur le logement social, mais il me semblerait malvenu d'indiquer que nous ne sommes pas satisfaits d'un signe de préoccupation sur ce sujet-là.

Madame Zémorda Khelifi nous a mis dans l'ambiance de la campagne présidentielle -ce que j'essaie de ne pas faire, Madame Khelifi- mais je ne vais pas vous suivre très longtemps. Gageons que ce sujet, après la présentation du rapport de la fondation Abbé Pierre sera au cœur des propositions des différents candidats. Notre ville et notre pays gagneraient à que ce soit un vrai sujet et qu'il ne soit pas juste instrumentalisé de temps en temps pour donner des gages à tel ou tel. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Puisque j'ai un déport sur le rapport à venir. Je confie la présidence de ce Conseil municipal à Madame la première adjointe pour quelques minutes.

22 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - ENTREPRENDRE POUR HUMANISER LA DÉPENDANCE (EHD) - SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU MOUVEMENT HABITAT ET HUMANISME - 14 RUE DES DEUX FRÈRES - Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Il n'y a pas de demande d'intervention. Il y a deux déports Monsieur Van Styvendael et Monsieur Colliat. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

23 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - ALLIADÉ HABITAT - 2-8 RUE CHARLES PERRAULT - 324 COURS ÉMILE ZOLA - ANGLE RUE DE BRUXELLES - RUE MARTERET - Mme Agnès THOUVENOT

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

24 - RESTRUCTURATION PARTIELLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'HÔTEL DE VILLE POUR AMÉLIORER L'ORGANISATION DES DIVERS LOCAUX D'ACCUEIL : PROGRAMME DE TRAVAUX - M. Gaëtan CONSTANT

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

25 - PRÉSENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS POUR 2022 - M. Antoine COLLIAT

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

26 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) - Mme Agathe FORT

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

27 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR ADMINISTRATION ET PATRIMOINE POUR 2022 - M. Jonathan BOCQUET

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

28 - PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC COURS ÉMILE ZOLA - TRANCHE D - Mme Laura GANDOLFI

Les travaux commencent ce mois-ci. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

29 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR SOLIDARITÉS POUR 2022 - M. Mathieu GARABEDIAN

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

30 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR CULTURE JEUNESSE POUR 2022 - M. Stéphane FRIOUX

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

31 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR PETITE ENFANCE POUR 2022 - Mme Cristina MARTINEAU

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

32 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR SCOLAIRE POUR 2022 - Mme Sonia TRON

Il n'y a pas de demande d'intervention. Madame TRON, voulez-vous présenter ce rapport ?

Mme TRON.- Non puisqu'il n'y a pas d'intervention.

Mme THOUVENOT.- Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

33 - PROGRAMME DE REQUALIFICATION DES COURS D'ÉCOLES EN 2022 - M. Alain BRISSARD

Il y a une demande d'intervention de Madame Arthaud. Au préalable, Monsieur Brissard, souhaitez-vous dire un mot ?

M. BRISSARD.- Nous continuons le programme qui avait été démarré dans le précédent mandat concernant la végétalisation des cours d'écoles et leur désimperméabilisation, avec cette année deux écoles qui vont être concernées sur Antonin Perrin et Jean Jaurès. Je répondrai s'il y a des questions.

Mme THOUVENOT.- Une demande d'intervention des Écologistes. C'est Madame Maryse Arthaud qui prend la parole.

Mme ARTHAUD.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Ce programme de rénovation et de végétalisation des cours d'école est à tous points de vue une réussite éducative et écologique. La requalification des cours d'école participe à l'adaptation au changement climatique, dont on a pas mal parlé aujourd'hui, en concevant de nouveaux espaces de vie pour les enfants d'aujourd'hui et aussi pour les générations futures. Complet et innovant, ce projet permet tout d'abord de réellement concevoir ces

espaces collectifs, de rééquilibrer les usages et le partage des équipements, qu'ils soient sportifs, ludiques ou de détente. Il permet également d'augmenter l'infiltration et la récupération des eaux de pluie et donc de lutter contre les îlots de chaleur et de favoriser le contact des enfants avec la nature.

Ce programme est aussi un support pédagogique formidable pour sensibiliser de manière pratique et ludique les jeunes aux transitions écologiques avec des jardins pédagogiques, des ateliers de sensibilisation scientifique sur le cycle de l'eau et l'expérimentation par des enseignants progressivement formés, pour faire la classe dehors.

Depuis cette année, Villeurbanne va encore plus loin que la seule végétalisation et désimperméabilisation des sols et innove dans l'organisation des espaces et l'implantation de nouveaux mobiliers.

Toute la communauté éducative et les enfants bien sûr ont été associés dans les ateliers de concertation, de la phase de diagnostic à la conception des différents espaces et ambiance de chaque cours. Cette démarche de concertation va enrichir le référentiel environnemental de notre cahier des charges et contribuer à la conception de nos futures cours de récréation.

Nous voterons bien entendu cette délibération. Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.-Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

M. LE MAIRE.- Merci. Nous passons au rapport 22-47.

34 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR DU SPORT - M. Ali MOHAMED AHAMADA

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

35 - PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR NOCTURNE DU THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE (TNP) - Mme Katia BUISSON

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

36 - BILAN ACQUISITIONS/CESSIONS POUR L'ANNÉE 2021 - Mme Agnès THOUVENOT

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

37 - ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D'UNE PROPRIÉTÉ FONCIÈRE SITUÉE 272 RUE DU QUATRE-AOÛT 1789 - Mme Agnès Thouvenot

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

38 - CESSION À LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE PARCELLES APPARTENANT À LA VILLE DE VILLEURBANNE ET INSCRITES DANS L'EMPRISE DU NOUVEAU LYCÉE DE LA ZAC GRATTE-CIEL CENTRE-VILLE

- Mme Agnès THOUVENOT

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

39 - CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN SUR L'EMPRISE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN EN VUE DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT RUE DU 8 MAI 1945 - Mme Laura GANDOLFI

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

40 - RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL - M. Olivier GLUCK

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

41 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2018-392 DU 17 DÉCEMBRE 2018 CONCERNANT LE RÉGIME INDEMNITAIRE - M. Olivier GLUCK

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

42 - RECRUTEMENT DES ANIMATEURS SUR LE CENTRE DE PLEIN AIR DE CHAMAGNIEU POUR LES PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES (PRINTEMPS ET ÉTÉ 2022) - M. Olivier GLUCK

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

44 - CONVENTION D'ACCÈS ET D'UTILISATION DU RESTAURANT MUNICIPAL AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE

L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS (DDETS) - MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE VENTE À EMPORTER AVEC CONTENANT RÉUTILISABLE - M. Alain BRISSARD

Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai raté le plan de mobilité administration. Je vais y revenir. Je fais d'abord la mise à disposition du restaurant. Je n'ai pas de demande d'intervention.

- Adopté à l'unanimité -

Grâce à la vigilance de Monsieur Grignard, Madame Schlosser, on va pouvoir voter le plan de mobilité d'administration.

43 - PLAN DE MOBILITÉ ADMINISTRATION (PDMA) - M. Olivier GLUCK

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

45 - PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE PRÉFIGURATRICE DE GRANDCLÉMENT INTERVENTION - Mme Sonia TRON

J'ai une demande d'intervention. Madame Sonia TRON souhaitez-vous en dire un mot avant que je laisse la parole à l'intervention ? La parole est au groupe Cercle Radical et Place Publique et c'est Monsieur Frédéric Vermeulin qui intervient.

M. VERMEULIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, depuis quelques années la pression exercée sur nos écoles par l'accroissement démographique ne cesse d'augmenter et le rythme de réalisation des nouveaux programmes n'a pas été suffisant pour absorber cet afflux.

Face à l'urgence, la Ville a lancé de nouveaux projets. L'école préfiguratrice, qui va ouvrir en septembre 2022, rue la Fontaine, comprendra jusqu'à 10 classes, quand elle sera pleinement opérationnelle. Celles-ci viendront alléger les groupes scolaires existants dans l'attente de la réalisation d'un nouvel équipement sur la ZAC Grandclément.

Passer par l'étape d'une école préfiguratrice a un coût élevé, particulièrement quand on a, comme c'est le cas à Villeurbanne, la volonté de proposer aux enfants un accueil de très bonne qualité, même dans un contexte de transition.

Il s'agit d'un investissement de 4 M€, qui vient se rajouter au coût de l'école définitive. En outre, un tel projet est d'autant plus difficile à mettre en œuvre, que le site de l'école préfiguratrice ne peut pas être le même que celui de l'école définitive. L'école de la République est au cœur de ce qu'est la gauche. On est sur quelque chose de fondamental au cœur de ce qu'est la gauche, son histoire, ses valeurs. Elle est le point central d'un projet de société humaniste et solidaire. L'érosion du secteur public au niveau national touche aussi l'école, malheureusement. Nous refusons le glissement vers un système éducatif ségrégatif et à deux vitesses avec d'un côté les enfants favorisés regroupés entre

eux dans des écoles privées et de l'autre une population de plus en plus fragilisée à laquelle l'école doit permettre de prendre toute sa place dans la société.

Par une action volontariste, nous devons à l'échelon local être à la hauteur des enjeux. Ce sujet est l'un de ceux sur lesquels nous sommes les plus attendus. C'est évident. La dynamique enclenchée par l'adjointe à l'éducation permet d'avancer, mais le chemin est encore long et mobilisera toute la force de notre engagement au service de tous. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame l'adjointe, souhaitez-vous répondre ?

Mme Sonia TRON.- Si ce n'est remercier l'intervention de Monsieur Vermeulin.

M. LE MAIRE.- Parfait. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

46 - ACCORD D'ENGAGEMENT AU SEIN DU RÉSEAU MÉTROPOLITAIN DES LIEUX D'ACCUEIL D'INFORMATION ET D'ORIENTATION EN MATIÈRE D'EMPLOI ET D'INSERTION - M. Paul CAMPY

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

47 - AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES » À LA VILLE DE VILLEURBANNE - M. Paul CAMPY

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

48 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN BIEN ENTRE L'ASSOCIATION EUREKA KOMPLEXKAPHARNAUM ET LA VILLE DE VILLEURBANNE - M. Stéphane FRIOUX

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

49 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022/2024 ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MAISON DU CITOYEN - M. Mathieu GARABEDIAN

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

50 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DE LA MAISON DE QUARTIER DES BROSSES À L'ASSOCIATION COLIN MAILLARD - Cristina MARTINEAU

J'ai une demande d'intervention. Madame Martineau souhaitez-vous en dire un mot ?

Mme MARTINEAU.- Non. Je vais attendre l'intervention.

M. LE MAIRE.- La parole est au groupe Communistes et Républicains, Monsieur Cyril Hauland-Gronneberg.

M. HAULAND-GRONNEBERG.- Monsieur le Maire, Madame la rapporteur, chers collègues. Depuis le mois de septembre dernier, la Ville de Villeurbanne met les locaux de la Maison de quartier des Broses à disposition de l'association Colin Maillard à raison de deux samedis par mois pour permettre à cette association de créer un espace protégé afin d'organiser et d'assurer une médiation lors des rencontres entre le père, la mère et l'enfant dans un contexte de violences familiales, notamment.

Cette expérimentation s'étant avérée concluante, il nous est demandé aujourd'hui de permettre son prolongement jusqu'à la fin de l'année. Pour nous, c'est une évidence, il faut bien sûr le faire, car il y en a hélas grand besoin.

En effet, les violences faites aux femmes loin de s'arrêter ne cessent d'augmenter. En 2020, par exemple, le 3919, le numéro qui reçoit les appels pour les victimes de violences conjugales a reçu 70 % d'appels de plus par rapport à l'année précédente, sachant que près de la moitié de ces appels n'ont pu être correctement traités faute de moyens.

On avait alors mis cette hausse spectaculaire sur le dos du confinement. De même, en 2021, les violences sexuelles signalées aux forces de police étaient en augmentation, un tiers de plus qu'en 2020. On a alors souvent évoqué la libération de la parole des victimes pour expliquer cette hausse spectaculaire. Mais ces explications ont leur limite. En effet, on constate, par exemple, que le nombre de faits anciens n'augmentent que de manière marginale puisqu'en 2021 « seulement » 19 % des violences signalées avaient été commises plus de 5 ans auparavant contre 15 % en 2020 et 12 % en 2018.

Par conséquent, alors que l'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée, je cite : « grande cause du quinquennat » par Emmanuel Macron, on constate que les résultats sont bien loin des ambitions affichées, au lieu de s'améliorer, la situation se dégrade. Force est de constater que la présente délibération est en quelque sorte une illustration de l'échec du gouvernement en la matière de par sa politique que l'on pourrait qualifier de défaisement récurrent, peut-être pas permanent, mais souvent suivant le même schéma : d'abord l'État décide de lancer une expérimentation de quelques mois. Ensuite, pour la mettre en œuvre, il ne fait pas appel aux services publics, mais à une association et au final c'est à la commune de débloquent les moyens pour que cette expérimentation soit concluante. Certes, elle sera reconduite durant quelques mois encore, mais sans savoir jusqu'à quand. Ici, comme ailleurs, l'État se décharge de façon constante sur la société civile et sur les collectivités locales, en invoquant la proximité.

Plus grave, en plus de cette inaction, le gouvernement laisse s'installer un climat délétère en légitimant les campagnes d'intimidation visant les mouvements progressistes. Ici, en

l'occurrence, en discréditant l'action des féministes qualifiées de « woke », intersectionnelles ou autres qualificatifs jugés de façon péjorative.

En ce sens, le gouvernement porte une part de responsabilité dans la dégradation de la situation actuelle propice au retour des actes d'agressions décomplexées contre les femmes.

Je finirai par cette fameuse citation de Simone de Beauvoir : « *N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question* ». Malgré quelques timides avancées ici ou là comme sur l'IVG dernièrement, force est de constater que la crise économique sociale et sanitaire conduit à un climat politique délétère, qui risque d'encourager cette remise en question dans un futur proche si nous n'y prenons pas garde. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Martineau.

Mme MARTINEAU.- Je n'irai pas sur cette diatribe nationale, mais rappeler que dans ce combat que vous soulignez, qui est important contre la violence faite aux femmes, Villeurbanne, et la présence de Colin Maillard sur notre territoire en témoigne, a toujours été une terre d'accueil et d'innovation sur ces structures-là. On pense aussi à VIFFIL, avec lesquels nous travaillons. Rappeler en tout cas qu'à Villeurbanne la lutte contre les violences intra-familiales et contre les femmes est bien une de nos préoccupations que nous partageons collectivement.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

51 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE SOCIAL DES BUERS EN VUE DE LA RECONFIGURATION D'UN CENTRE SOCIAL À CROIX-LUIZET -
Mme Christine GOYARD GUDEFIN

Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai deux situations de déport : Mme Aurélie Loire et M. Gaëtan Constant. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (3 NPPV) -

52 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À TROIS STRUCTURES ASSOCIATIVES DANS LE CADRE DE CONVENTIONS TRIENNALES S'INSCRIVANT DANS LES OBJECTIFS DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) -
Mme Sonia TRON

Il y a une situation de déport : M. Julien Ravello. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

53 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION REAJI RÉSEAU ÉGALITÉ, ANTIDISCRIMINATION, JUSTICE-INTERDISCIPLINAIRE - Mme Agathe FORT

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

54 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES RELAIS PETITE ENFANCE (EX-RELAIS ASSISTANTS MATERNELS) - Mme Cristina MARTINEAU

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

55 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'ADMISSION EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - Mme Cristina MARTINEAU

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

56 - RÉDUCTION DES HORAIRES DES CRÈCHES MUNICIPALES - VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ AUX PARENTS - Mme Cristina MARTINEAU

J'ai trois demandes d'intervention. Madame Martineau, souhaitez-vous en dire un mot ?

Mme MARTINEAU.- Je vous remercie. Il me semble que c'est une délibération importante pour expliquer à l'ensemble des Villeurbannais le contexte qui fait que nous sommes aujourd'hui obligés de voter, en tout cas c'est ce qui vous est proposé ce soir, une indemnité pour les familles Villeurbannaises, qui sont impactées aujourd'hui par la réduction des horaires de crèche. Nous avons été obligés de réduire les horaires de toutes nos crèches municipales depuis le début de l'année. C'est une décision qui est valable jusqu'au mois de juillet, jusqu'à la fin de la saison. Elle est temporaire. Et nous essayons d'accompagner les familles dans les difficultés que nous traversons collectivement.

À Villeurbanne, malheureusement, comme dans beaucoup de villes de France, car ce n'est pas la même situation propre à Villeurbanne, nous manquons d'auxiliaires de puériculture et d'éducateurs de jeunes enfants. À Villeurbanne, il s'agit de 15 % de nos postes vacants. Or, je croise les yeux de mon collègue que je sais professionnel petite enfance, la loi exige une équipe auprès des enfants avec au moins 40 % d'adultes ayant ces diplômes auprès des enfants. Ces diplômes d'éducateurs et d'auxiliaires de puériculture. Et quand vous manquez de personnels, comme c'est le cas aujourd'hui dans beaucoup de collectivités françaises, la seule solution pour respecter ces taux est de réduire ou les

effectifs des enfants accueillis ou de réduire les plages horaires d'accueil pour avoir vos effectifs concentrés sur cette période-là.

Aujourd'hui, depuis le mois de septembre, on a des difficultés de plus en plus importantes et certaines de nos crèches se retrouvent en très grande difficulté avec près de 40 % des postes vacants et toutes sont fragiles. Elles ont tenu ces derniers mois grâce, il faut le dire, à un engagement sans faille des personnels de la petite enfance et des personnels Villeurbannais, des directrices et de la direction de la petite enfance et ce fut la course incessante à la réorganisation des plannings, au report des jours de congé, au recours aux heures supplémentaires, au recours à des personnels intérimaires, qui aujourd'hui sont également en pénurie.

Donc, en cette fin d'année 2021, à l'approche en plus d'une vague de Covid, à laquelle il fallait faire face, nous avons décidé de dire stop. Villeurbanne a décidé de dire stop à la gestion à la semaine, qui était éprouvante pour les équipes et les familles, et bien évidemment pour les enfants. Stop à l'épuisement de nos personnels et à l'instabilité des heures d'accueil, qui compromettent ce qui reste le plus important et on veut le rappeler par cette décision en matière de petite enfance : c'est la qualité d'accueil du petit enfant, de son accompagnement, du lien que les professionnels peuvent tisser avec les parents. Et cette qualité d'accueil est historique à Villeurbanne. Elle a toujours fait partie des priorités. D'ailleurs, elle est reconnue de manière unanime par les parents, que j'ai rencontrés ces dernières semaines, qui m'ont partagé les difficultés auxquelles ils étaient placés face à cette décision, mais qu'ils reconnaissent que leurs enfants sont extrêmement bien accueillis dans nos crèches.

Nous avons décidé de réduire un peu partout plutôt que beaucoup dans les crèches les plus en difficulté. Cela pouvait être un choix de fermer certains secteurs. Nous avons fait le choix d'une réorganisation équitable et solidaire entre tous les établissements de notre commune pour permettre à tous de retrouver de la stabilité.

Concrètement, cela plonge 168 familles dans d'importantes difficultés. Elles sont obligées de se réorganiser et d'aller négocier ou faire entendre leurs difficultés à leur employeur. Cela peut les mettre en porte-à-faux. Elles m'ont partagé bien évidemment tout cela et on l'entend, mais nous n'avons malheureusement pas le choix.

D'autant plus que vous venez de voter une délibération qui mettait à jour les critères d'admission de nos crèches municipales, à Villeurbanne nous avons cette politique de priorisation des familles les plus en difficulté. Aujourd'hui, cette question de la pénurie structurelle, nationale, des professionnels de la petite enfance fragilise et vise d'abord ces familles-là.

En tout cas, cette indemnité sera versée en une fois et de manière automatique. Il s'agit pour les familles qui le souhaitent de les aider à avoir recours à un mode d'accueil complémentaire.

En tout cas, je veux redire ce soir aux familles Villeurbannaises notre pleine mobilisation de l'équipe municipale sur cette situation. Je travaille notamment avec mon collègue Olivier Gluck et Jonathan Bocquet sur ce dossier-là pour améliorer l'attractivité de notre collectivité comme employeur. Pour autant, ce problème-là de pénurie des professionnels de la petite enfance ce n'est pas seulement la ville, qui a les clés de ce problème. On ne

peut pas politiquement se satisfaire de l'idée que l'on irait juste débaucher les professionnels d'à-côté. C'est vraiment un problème national qui exige des réponses nationales. Nous avons commencé avec mes collègues élus petite enfance dans toute la France à travailler sur cette question-là. Nous sommes extrêmement mobilisés à faire entendre la voix de la petite enfance. J'espère, Mesdames, Messieurs, en solidarité avec les familles et l'ensemble des agents du service municipal de la petite enfance, que nous tentons d'accompagner dans le cadre de cette délibération, que vous voudrez bien voter cette indemnité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai trois demandes d'intervention. La première pour le groupe Villeurbanne Progressiste : Madame Virginie Demars.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération nous demande de voter une indemnité compensatrice aux familles impactées par la réduction des horaires d'ouverture de 10 des 13 établissements d'accueil du jeune enfant municipaux.

Il est vrai qu'il y a des difficultés de recrutement professionnel de la petite enfance sur le plan national et cela bien avant la pandémie du Covid-19. En 2019, 90 % des gestionnaires de crèche alertaient sur cette pénurie de personnels qualifiés, notamment les auxiliaires puéricultrices, les infirmières puéricultrices et les éducateurs de jeunes enfants (EJE). *A contrario*, les diplômés inférieurs, CAP, BEP, ne trouvent pas de poste.

Le Covid-19 a sûrement amplifié la pénurie : maladie, application du protocole sanitaire, épuisement par manque d'effectif. Précisons que nous parlons de crèches municipales et pas de crèches privées associatives ou parentales.

Face à ce constat, qui ne date pas d'hier, la Ville de Villeurbanne n'aurait-elle pas pu anticiper cette situation extrême. Je dis « extrême », car 10 crèches sur 13, c'est important et très impactant pour les familles à l'heure où Villeurbanne a une démographie croissante.

Nous nous interrogeons sur la politique de la petite enfance, car rappelons que lors du Conseil municipal du 5 juillet 2021, Madame Cristina Martineau a échoué à convaincre un grand nombre de ses collègues de l'exécutif de renouveler une DSP sur une structure d'accueil de jeunes enfants, qui aurait pu disparaître ou être en grande difficulté.

En effet, certains pensaient protéger les professionnels du secteur, mais ils empêchaient en réalité de dégager des marges de manœuvre pour l'ensemble du service et ainsi pénaliser ces mêmes crèches en régie municipale, qui leur était pourtant si chères.

Certains luttèrent contre une privatisation du service public et prônaient l'importance du service aux habitants avant tout. Ils votèrent contre ou s'abstinèrent pour la création d'une DSP par dogmatisme. Politiques drapées dans une morale mal placée. À l'inverse, nous la soutenions par pragmatisme et réalisme.

Si notre groupe d'opposition n'avait pas voté pour ce renouvellement, conscient d'amplifier ou de pérenniser l'offre de garde d'enfant, la situation serait encore plus critique aujourd'hui pour les familles Villeurbannaises.

Il est dit dans cette délibération, je cite : « *La Ville met en place plusieurs démarches de moyen et long terme pour améliorer l'attractivité des métiers de la petite enfance et favoriser les recrutements.* » Quelles sont-elles ? Est-ce se contenter d'un article dans Le Progrès en

date du 20 février dernier, dans lequel Madame Cristina Martineau interpellait la Région ou le gouvernement pour augmenter les quotas de formation au métier de la petite enfance ?

Cela semble tenir d'un discours de politique électorale, même si c'est un axe à considérer, alors que la Ville pourrait rendre plus attractifs ces métiers, sur le plan salarial et sur le plan des conditions de travail, comme elle a su l'engager pour les postes de policiers municipaux.

Rappelons que c'était en tout cas ce qui nous était présenté par l'adjointe à la petite enfance, lors du Conseil municipal du 5 juillet dernier, expliquant dans le cadre de la DSP d'une EAJE préférer mettre l'accent et les efforts en matière de ressources humaines sur l'amélioration de l'attractivité de notre collectivité à la remunicipalisation de crèches.

Si nous pouvons être d'accord sur le principe qu'une crèche en régie est un idéal à rechercher le plus possible, nous savons également faire face à la réalité parfois cruelle et cette délibération en est malheureusement l'incarnation.

Il est urgent à tous les niveaux de prendre en considération ces métiers de la petite enfance, de les valoriser et de les rendre attractifs. Mais aujourd'hui la situation n'est pas acceptable ni pour les parents ni pour les professionnels du secteur. Le groupe Villeurbaine Progressiste s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbaine Insoumise Ensemble ! Monsieur Olivier Gluck.

M. GLUCK.- Merci Monsieur le Maire chers collègues, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas revenir sur le constat qui a été très bien dressé par Madame Martineau. Effectivement, de grosses difficultés de recrutement avec 18 postes vacants en équivalent temps plein sur les structures municipales.

Nous voilà contraints de prendre des mesures de restriction du service public municipal et cela contre notre volonté, contre celle des personnels de la petite enfance qui animent les structures de la Ville et contre celle des usagers, des enfants et leurs parents.

Nous avons une double problématique, qui est celle du maintien du service public, mais cela sans dégrader les conditions de travail des personnels. Cela se traduit par l'accueil des enfants en respectant les obligations en termes d'encadrement, mais aussi en évitant l'épuisement des équipes, en s'adaptant à la situation sanitaire et à la gestion complexe du quotidien. Au-delà des taux d'encadrement, il s'agit de maintenir une haute qualité d'accueil en adéquation avec la vision du service public porté par les personnels et par la Ville, de maintenir le sens de leur mission et donc de leur travail.

J'en profite, comme l'a fait également Cristina Martineau, pour remercier très sincèrement tous les personnels de la petite enfance de la Ville qui œuvrent chaque jour dans des conditions difficiles depuis plusieurs mois. Leur travail et leur capacité d'adaptation à ce contexte doivent être soulignés et ils le sont par tous les parents des enfants accueillis dans nos structures, comme cela a été dit ces dernières semaines lors des rencontres avec les parents.

Alors que faire ? Il y a des mesures d'urgence. La délibération présentée ce soir en fait partie. Des mesures d'urgence qui consistent à s'adapter, mais en regardant sur un temps

qui va jusqu'à l'été, en essayant de stabiliser au maximum les conditions d'accueil et donc à ne pas réagir chaque jour et chaque semaine aux problématiques du manque de personnel.

Sur le temps long, et je vais le dire à l'intervenante précédente, on a des actions qui sont engagées depuis plusieurs mois et même dans le précédent mandat, qui visent à travailler sur des mesures d'attractivité. On a un plan d'action dit RH Ressources Humaines dans la Direction de la petite enfance, qui est engagé et qui nécessite du temps long. C'est un sujet complexe avec un travail à la fois sur les conditions de travail des agents, sur l'attractivité et là on pourrait en parler pendant des heures. Qu'est-ce que l'attractivité dans la fonction publique territoriale ? Mais aussi dans des secteurs particuliers comme l'est la petite enfance, et également avec l'accompagnement des directions, des structures, la lutte contre l'absentéisme, qui est un sujet important dans ces métiers-là, qui sont très féminins et avec des problématiques liées à la santé, puisqu'il y a des problématiques liées au fait qu'il faut porter les enfants, qui sont très spécifiques à ce secteur, et l'optimisation des procédures de recrutement sur lesquelles nous avons travaillé, mais tout cela ne suffit pas. Il y a des problématiques qui ne dépendent pas de nous, qui sont liées à la fois au niveau régional, vous l'avez cité quand vous avez parlé du manque de places dans les centres de formations. C'est financé par la Région. Ce n'est pas là une question de faire de la politique politicienne. C'est simplement qu'une place en centre de formations coûte 6 000 € et que nous manquons de places. Je peux vous citer la directrice générale d'un des plus importants organismes de formations dans le secteur de la petite enfance en Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui dit qu'à Lyon, dans son école, elle reçoit plus de 500 demandes pour 80 places pour le cursus éducatrices de jeunes enfants et elle reçoit plus de 1 000 demandes pour 90 places pour les auxiliaires de puériculture. Il y a des candidats, mais les places ne sont pas suffisantes.

Si on ramène cela à la compétence de la Région et si on compare la place qui coûte environ 6 000 € par an dans un de ces centres de formations à celle de l'accueil d'un lycéen, qui est aussi une compétence de la Région, 11 000 € par an, on se demande pourquoi la Région refuse de financer un nombre plus important de places. C'est donc bien un choix politique et un choix budgétaire de la Région, qui est en cause.

M. LE MAIRE.- Monsieur Gluck, je vous demande d'aller vers la conclusion.

M. GLUCK.- Au niveau national, on a vu les dégâts dans les EHPAD et au niveau de l'accueil des aînés le fait de confier au secteur privé l'accueil des personnes âgées. On pourrait faire le parallèle avec la petite enfance. Il ne s'agit pas là de faire soit la DSP, soit la régie municipale, ce n'est pas le sujet. Le sujet c'est le fait qu'il y a des structures qui se font de l'argent sur le dos des aînés et des enfants.

Au niveau national, les mesures d'attractivité sont aussi nécessaires. Cela passe par le point d'indice quand on parle de la fonction publique territoriale : revaloriser les rémunérations et donc le point d'indice. Cela passe aussi par des mesures qui consistent à éviter que des gens se fassent de l'argent sur le dos des enfants et des personnes âgées.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Gluck. La prochaine fois, je vous mettrai co-rapporteur avec Cristina Martineau, car vous avez beaucoup travaillé sur ce dossier. On le sent dans la longueur de votre propos.

Deuxième intervention, cette fois-ci, c'est une intervention groupée pour le groupe Communistes et Républicains, Socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s et Les Écologistes. C'est Madame Sonia Tron.

Mme TRON.- Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire. Pour vivre ensemble, il faut s'éveiller ensemble, grandir ensemble, devenir parents ensemble, et bien sûr ensuite se scolariser ensemble.

Notre Ville doit continuer à investir dans ses équipements collectifs d'accueil de jeunes enfants, à accompagner et à orienter les parents et enfin faciliter la transition vers l'école maternelle. Il n'est donc pas satisfaisant de devoir diminuer l'amplitude horaire de nos crèches municipales et ce n'est pas le souhait de notre majorité, qui fait de l'accueil des tout-petits une priorité. Compte tenu des interventions de mes collègues précédemment, on ne peut pas en douter.

Mais notre collectivité est confrontée, comme beaucoup d'autres, à la baisse d'attractivité de la fonction publique territoriale et ce dans un contexte global de tension sur le marché du travail, avec la concurrence du secteur privé, cela vient d'être dit, voire même entre employeurs publics.

La mission interministérielle : LAURENT, DESFORGES, ICARD, qui a récemment audité les élus Villeurbannais métropolitains, dont Monsieur Gluck et moi-même, a relevé un déficit notable dans les métiers de la filière médico-sociale et socio-éducative. Notre Ville ne parvient plus à recruter suffisamment d'auxiliaires de puériculture et d'éducateurs de jeunes enfants. Aujourd'hui, il manque environ 15 % des agents nécessaires pour assurer un accueil de qualité à nos usagers et non pas seulement à nos clients.

Plutôt que de gérer au jour le jour et de prévenir trop tardivement les parents, nous prenons les devants avec une organisation de l'accueil jusqu'à la rentrée prochaine. Cette réduction des horaires pour six mois, bien que contraignante, donnera plus de visibilité au personnel et donc de stabilité aux parents et surtout aux enfants.

L'indemnité financière soumise dans cette délibération compensera les éventuels frais de gardes supplémentaires.

Nous nous réjouissons bien sûr d'avoir une population jeune et que les Villeurbannais.es fassent des bébés, mais nous constatons que des milliers de postes vacants dans les crèches sont aussi le résultat d'une formation initiale et professionnelle défailante, comme cela vient d'être dit par Monsieur Gluck, également.

C'est pour cela que Madame Martineau a signé l'appel aux Régions de France, lancé par son homologue lyonnais, et France urbaine. Il faut absolument que les régions augmentent les quotas de formations aux métiers de la petite enfance. Ce sont en plus des emplois non délocalisables, vitaux pour notre avenir et notre économie. Il est temps de mettre la petite enfance au programme et nous souhaitons interpeller le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes par le biais de ce Conseil Municipal. Nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Martineau.

Mme MARTINEAU.- Merci Monsieur le Maire. Madame Demars, je vais réagir à quelques-uns de vos propos. Je suis très étonnée par ce que vous dites. On a l'impression qu'il n'y a pas de problème lorsque l'employeur est privé, qu'il s'agisse d'ailleurs des crèches associatives ou des entreprises de crèches à but lucratif. Or, ce constat de la pénurie de la petite enfance est lointain, partagé par tous les types de gestionnaires.

Pour l'anecdote, en venant à ce Conseil Municipal, j'ai croisé, et que je salue à travers la caméra, ma prédécesseure, Sarah Sultan, qui a eu deux mandats à la petite enfance et qui évoquait cette difficulté structurelle et pérenne qui ne cesse de s'accroître. Nous partageons ce constat. Elle me sollicitait sur la question des intérimaires. Je lui ai répondu que nous l'avions augmentée. Aujourd'hui, les intérimaires ne sont plus suffisamment disponibles. C'est mathématique. Ce n'est pas être électoraliste que de renvoyer à un moment donné, pour la pédagogie citoyenne, les collectivités à leurs propres prérogatives. Aujourd'hui, la Ville n'a aucun moyen de pouvoir former et n'a pas cette responsabilité-là de former les professionnels de la petite enfance.

Bien au contraire, la Ville sur ces prérogatives est extrêmement volontaire sur cette question-là. Elle est extrêmement exemplaire, et cela a été reconnu par le préfet, sur tout ce qui est projet d'accompagnement, les PEC (emplois compétences) en matière de petite enfance. Dans chacune de nos crèches, nous accompagnons et nous avons des apprentis, mais cela ne suffit pas, car mathématiquement il n'y a pas de professionnels suffisamment formés.

Vous me dites électoraliste : je suis désolée, mais si vous êtes, et j'ai l'impression que vous l'êtes, une lectrice attentive de la presse locale, vous avez dû voir cette tribune que j'ai cosigné avec mon homologue lyonnais et vous avez peut-être remarqué les autres noms qui sont sur cette tribune, les premiers noms. Nous l'avons travaillée avec des gens de toutes couleurs politiques parce que ce problème concerne tout le territoire et toutes les communes. Après, chacun conduit sa politique en interne, mais ce problème-là de pénurie de professionnels nécessite l'interpellation de tous les acteurs. Loin de moi de renvoyer aux uns et aux autres. Je considère qu'il faut tout le monde autour de la table, mais aussi la CAF qui le met dans ses priorités. Mais la CAF doit aussi entendre qu'il y a des professionnels qui soulignent par rapport à leur cœur de métier qu'il y a une administration de plus en plus forte de leur métier, qu'il y a de plus en plus de contraintes administratives liées aux financeurs. C'est tout le monde qui a le bout de solution par rapport à ces éléments-là.

Je suis désolée, je suis juste déçue, et vous m'invitez à aller sur ce terrain-là. Depuis deux ans, nous attendons cette question du comité de filière petite enfance, tellement ce problème-là est remonté sans cesse au niveau national par tout le monde. Adrien Taquet, secrétaire d'État, l'a annoncé il y a à peu près deux ans. Ce n'est que depuis le mois de janvier 2022 qu'il se réunit. J'espère très fortement qu'il produira des décisions importantes d'urgence de moyen et long terme sur la petite enfance, mais permettez-moi de regretter qu'il a fallu attendre un quinquennat. Faire des rapports sur les 1 000 jours c'est bien, mais mettre des moyens sur le terrain c'est mieux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame l'adjointe. Vous sentez que le sujet mobilise fortement notre exécutif. Je ne sais pas si c'est une réponse, Madame Demars, à quelle action avez-

vous conduite ? Mais en tout cas cela donne à voir qu'il y a de la mobilisation sur le sujet et que cela ne se limite pas à un article dans Le Progrès.

Peut-être revenir sur quelques points. Il est vrai que 10 sur 13 cela donne l'impression que c'est très important et que c'est catastrophique, mais je crois que Cristina Martineau, adjointe en charge de ces questions, a été très claire. On a fait le choix d'être équitable et de ne pas pénaliser un ou deux équipements, ce que l'on aurait pu faire dans notre méthode en disant que l'on ferme une ou deux crèches et on maintient le service sur les autres et comme cela tout va bien. Cela ne nous semblait pas très raisonnable et ce n'était pas en accord avec les échanges nombreux que nous avons eus avec les parents dans ces crèches puisque Cristina Martineau avec les services ont eu de nombreuses réunions pour étudier quelles étaient les solutions les moins pénalisantes pour les familles. Cette indemnisation n'est pas quelque chose que l'on a décidé de nous-mêmes. Nous l'avons fait en accord avec les familles qui fréquentent nos établissements. Et d'ailleurs je crois que ce climat de dialogue respectueux a été souligné et que l'on ne se retrouve pas aujourd'hui avec des parents qui assassinent notre impréparation et notre manque de discernement en la matière.

Je ne reviens pas sur l'épisode DSP. Je vous remercie de votre clairvoyance. Pour autant cela ne règle pas la question, car c'est un vrai modèle qu'il nous faut définir ensemble.

Que ce soit la question des métiers de la petite enfance, des métiers du prendre soin de nos aînés, on voit que finalement elle se satisfait assez mal d'une délégation à l'esprit privé quand la recherche du profit est à l'œuvre. Je crois que ce débat n'est pas clos. Il l'est sur le renouvellement de la DSP. Je suis satisfait qu'on l'ait renouvelé, car cela nous permet de voir venir sur des places complémentaires. Je sais que la majorité de mon exécutif sera sensible et vigilante à cela, mais cela ne m'affranchit pas d'une réflexion sur quels sont les métiers que l'on peut laisser entre les seules mains des intérêts privés ?

Enfin, je ne vais pas m'éterniser sur le sujet, car Cristina Martineau l'a parfaitement bien défendu. Il est vrai que c'est difficile de recevoir des leçons à deux titres : celui de la majorité à laquelle vous avez appartenu précédemment puisque vous étiez ensemble à ce mouvement-là et ce n'est pas un fait nouveau. Et celui du nouveau sujet présidentiel que vous souhaitez mettre sur la table quand finalement ce gouvernement a découvert bien tardivement les intérêts des métiers du lien, du prendre soin, de construire les générations futures, considérant qu'il n'était pas du tout urgent de permettre aux collectivités d'augmenter les salaires des fonctionnaires dans la fonction publique, notamment sur ces métiers avec les contraintes que l'on connaît, qui ont été imposées budgétairement à nos villes. Elles n'ont pas permis au premier adjoint en charge des finances d'augmenter le personnel municipal en charge des crèches sur le mandat précédent. Je comprends pourquoi il n'a pas pu. Nous pouvons aujourd'hui et c'est bien que l'on s'engage là-dessus, ainsi nous aurons des actions à proposer et on pourra mieux rémunérer le personnel en charge de nos aînés et de nos plus jeunes qui font partie des compétences qui sont les nôtres. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (7 abstentions) -

57 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION LES PETITES CANTINES DE VILLEURBANNE DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF - M. Maxime JOURDAN

Il y a une situation de déport pour Madame Thouvenot. Je n'ai pas de demande d'intervention. Monsieur Jourdan voulez-vous en dire un mot ?

M. JOURDAN.- Pour recontextualiser, je vous rappelle que le Conseil municipal a mis en place en juillet dernier un budget participatif dit de préfiguration, que l'on a doté de 500 000 €. L'objectif de ce budget participatif c'est de permettre aux Villeurbannais de proposer des projets destinés à améliorer le cadre et les conditions de vie.

Lors du dernier Conseil Municipal, en décembre, j'ai eu le plaisir de vous présenter la liste des 9 projets lauréats issus du vote des Villeurbannais. Actuellement, on est dans une étape d'évaluation de ce premier budget participatif et cela avant d'en confier la coordination à l'assemblée citoyenne. Je veux profiter de cette présentation pour remercier les collègues, qui ont répondu nombreux aux sollicitations pour cette évaluation et beaucoup ont répondu de chaque groupe.

Je voudrais aussi réinviter les élus de l'opposition, qui ont fait part de leur grand intérêt sur l'assemblée citoyenne et sur le budget participatif, à nous donner leur retour dans le cadre de ces évaluations.

Pour revenir à notre délibération, le projet « une petite cantine à Villeurbanne, ça vous dit ? », c'est le projet qui est arrivé en tête du vote des habitants. Il a pour objectif d'ouvrir un lieu de rencontre et de partage autour de repas.

Je vous propose, chers collègues, de voter l'attribution d'une subvention de 100 000 € euros afin de permettre à l'association Les Petites Cantines de Villeurbanne de faire l'acquisition d'un droit au bail et de réaliser les travaux d'aménagement du local. Merci.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

58 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX STRUCTURES DANS LE CADRE DE VILLEURBANNE CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE 2022 - Mme Sonia TRON

Plusieurs structures sont concernées et nous avons plusieurs situations de déport à commencer par moi-même, Floyd Novak, Aurélie Loire, Stéphane Frioux, Christine Goyard Gudefin.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (5 NPPV) -

59 - PARTENARIAT ENTRE LE THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE, LE THÉÂTRE NOUVELLE GENERATION, LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA

VILLE DE LYON DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL D'UNE TROUPE DE THÉÂTRE AFGHANE EN EXIL - M. Mathieu GARABEDIAN

Je l'ai évoqué dans mon introduction. J'ai une demande d'intervention. Monsieur Garabedian, souhaitez-vous en dire un mot.

M. GARABEDIAN.- C'est moi qui ai eu l'honneur de présenter ce rapport que nous avons suivi avec Stéphane Frioux et qui a surtout été porté par les services en plein cœur de l'été, dans l'urgence, et on a réussi à trouver des solutions.

J'en profite aussi pour saluer mes collègues Agathe Fort, Antoine Pelcé et Ikhlef Chikh avec lesquels nous travaillons sur les questions d'hospitalité et d'accueil. Je rappelle que Villeurbanne fait partie des villes et territoires accueillants de France. Comme le disait Monsieur le Maire dans son introduction, ce rapport résonne beaucoup avec l'actualité, avec la guerre. Je rappelle que c'est un rapport qui fait état de l'arrivée d'une troupe afghane suite à la prise du pouvoir des talibans en Afghanistan et cela permet de montrer les effets de la guerre sur l'exil, sur les populations et, malheureusement, ce ne sont pas les seules causes d'exil.

Il s'agit d'un rapport qui présente le partenariat entre la Ville de Villeurbanne, qui s'est engagée dès cet été à trouver des hébergements pour cette troupe, qui s'appelle les « Kabul Girls Theater » et qui a été accueillie par le Théâtre National Populaire de Villeurbanne et le Théâtre Nouvelle Génération de Lyon et qui depuis leur arrivée travaillent sur des créations théâtrales, des expositions photos. Nous vous proposons avec ce rapport de poursuivre ce partenariat. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.es. Madame Sylvie Donati.

Mme DONATI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, durant l'été 2021 alors que la France respirait entre deux vagues de Covid des milliers d'hommes et de femmes ont vu avec effroi les Talibans reprendre le pouvoir en Afghanistan, 20 ans après l'intervention américaine, consécutive aux attentats du 11 septembre.

Vous avez sans doute encore en tête le reportage sur la zone de l'aéroport de Kaboul et les foules de personnes désespérément amassées au pied des avions pour un hypothétique départ vers la liberté, au péril de leur vie, image d'instant ou d'instinct de survie qui se répète aujourd'hui aux frontières de l'Union Européenne.

Parmi les Afghans accueillis sur le sol français, grâce à la ténacité de Joris Mathieu, Directeur du TNG à Lyon et à la complicité de Florence Guinard et Jean Bollorini au TNP de Villeurbanne, ont été accueillies sur notre territoire neuf jeunes apprenties comédiennes du « Kabul Girls Theater » et leur metteur en scène.

La Ville de Lyon et notre Ville ont naturellement prêté leur soutien à l'accueil dans notre Métropole de ces artistes. Villeurbanne prend en charge leur hébergement, Lyon assurant le reste des dépenses. Discrètement, mais résolument les deux directions de centres dramatiques nationaux ont entamé des projets avec l'équipe du « Kabul Girls Theater », qui a pu retrouver la scène à Saint-Étienne le 4 février dernier, autour d'une lecture de poésie populaire afghane, spectacle qui sera représenté prochainement à Rillieux.

Du côté de ces jeunes artistes, outre la répétition d'un spectacle construit autour du célèbre texte de l'Antigone de Sophocle, la langue française est en cours d'apprentissage. En somme, grâce au théâtre un futur est en train de se construire pour ces jeunes femmes, qui ont pris dans l'urgence un aller simple pour la patrie de Voltaire, de Beaumarchais, de Victor Hugo et de Jean Vilar. Sans savoir si venue d'ailleurs l'équipe de « Kabul Girls Theater » deviendra d'ici, selon la formule consacrée à Villeurbanne, nous leur souhaitons le meilleur pour ces prochains mois dans la capitale française de la culture. Notre groupe votera évidemment cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

60 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) ASSOCIATIFS POUR 2022 - Mme Sonia TRON

J'ai trois situations de déport : Aurélie Loire, Agnès Thouvenot, Gaëtan Constant. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (3 NPPV) -

61 - GESTION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE) - ADHÉSION À LA CONVENTION ÉNERGIE PARTAGÉE (CEP) DU SIGERLY - Mme Agnès THOUVENOT

J'ai deux situations de déport : Ikhlef Chikh et Antoine Colliat. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

62 - DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES - M. Yann CROMBECQUE

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

63 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION JETS D'ENCRE - M. Yann CROMBECQUE

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

64 - DÉSIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES ET D'INSTANCES MUNICIPALES - M. Cédric VAN STYVENDAEL

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Mesdames et Messieurs, chers collègues, cher public, chers téléspectateurs, je vous remercie d'avoir assisté à ce Conseil municipal et je vous donne rendez-vous le 28 mars pour le prochain Conseil Municipal. Bonne soirée à chacune et à chacun d'entre vous.

(La séance est levée à 20 heures 24.)

Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 28 février 2022

La séance est ouverte à 17 heures 05 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY – Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD - Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Cristina MARTINEAU – M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON – M. Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN - Mme Laure-Emmanuelle PRADELLE – M. Stéphane FRIOUX – Mme Aurélie LOIRE - M. Olivier GLUCK – Mme Laura GANDOLFI – M. Gaëtan CONSTANT – M. Antoine COLLIAT – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Muriel BETEND – Mme Antoinette BUTET – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD – Mme Béatrice VESSILLER – Mme Sylvie DONATI – M. Laurent QUIQUEREZ - M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Jacques VINCE – Mme Caroline ROGER-SEPPI – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Zemorda KHELIFI – M. Sébastien CHATAING – M. Mariano BERON-PEREZ – M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO – M. Maxime JOURDAN – M. Antoine PELCÉ – M. Floyd NOVAK – Mme Morgane GUILLAS – Mme Marwa ABDELLI – M. Prosper KABALO – M. Loïc CHABRIER – Mme Virginie DEMARS – Mme Sabrina BENHAIM – M. Mahrez BENHADJ – Mme Emilie PROST – M. Stéphane COLSON

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Melouka HADJ-MIMOUNE – (pouvoir à Mme Laura GANDOLFI)

M. Jacques GERNET – (pouvoir à M. Alain BRISSARD)

Mme Katia BUISSON – (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

Mme Anaïs D'HOSTINGUE – (pouvoir à Mme Sabrina BENHAIM)

- : -

M. LE MAIRE.- Bonjour à chacune et chacun d'entre vous. En attendant que l'on commence ce Conseil municipal, vous avez pu prendre connaissance des visuels de la campagne incitant les Villeurbannaises et les Villeurbannais à aller s'inscrire sur les listes électorales. C'est une petite capsule avec des signes du zodiaque qui parlait de la réalité et invitait ensuite à aller s'inscrire sur les listes électorales. Je ne doute pas que c'est une préoccupation que partage l'ensemble des représentants de ce Conseil municipal.

Nous sommes ravis d'accueillir parmi nous Frédéric Lamantia dans un Conseil municipal dans un format classique avec accueil du public. Au regard de l'actualité particulière sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir dans un instant, je lui ai demandé de nous préparer un témoignage à ces heures sombres que nous sommes en train de vivre en Europe. Monsieur Lamantia si vous voulez nous dire le choix que vous m'avez proposé après une mure réflexion, la parole est à vous.

M. LAMANTIA.- Monsieur le Maire, je vous remercie de m'accorder la parole. Cet instant grave où la musique est peut-être encore un moyen de pouvoir se parler et se comprendre. J'ai donc choisi ce soir en ouverture de ce Conseil municipal deux titres.

Le premier est une chanson tirée d'un film soviétique, un film de guerre, mais c'est une chanson qui parle d'amour avec des acteurs russes et ukrainiens, qui sont ensemble et c'est la première chanson que je jouerai, que j'ai retranscrite à cet effet.

La seconde sera somme toute plus classique, mais néanmoins très porteuse de sens puisque c'est la chanson : « *Quand on a que l'amour* » de Jacques Brel.

(Une musique est jouée.)

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Lamantia. Si certains doutaient encore de la force symbolique d'un orgue municipal, je crois que vous nous aidez à en comprendre le sens.

Je l'ai dit en introduction, nous sommes dans un contexte historique extrêmement particulier et ce Conseil municipal se tient à ce moment-là, moment d'inquiétudes pour l'ensemble de l'Europe et pour notre pays, et nous vivons un moment historique qui restera comme un événement tragique de l'histoire européenne.

Ce soir, nous avons bien sûr souhaité dire toute notre solidarité à l'Ukraine et à tout son peuple. Nous avons placé ce Conseil sous les couleurs des trois drapeaux : français, européen et ukrainien. Ce drapeau a une saveur particulière puisqu'il nous est confié par la communauté ukrainienne de la Métropole de Lyon. L'ensemble des stocks de drapeaux sont actuellement indisponibles. Ils ont eu la gentillesse de nous prêter le drapeau qu'ils utilisent pour leur rendez-vous dans une communauté ukrainienne, qui a la particularité de se réunir assez régulièrement dans la petite église Sainte-Athanase, qui pratique le culte orthodoxe ukrainien près de Cusset, pour celles et ceux qui se demandaient à quoi servait cette petite église historique.

Je ne m'arrogerai pas ce soir les prérogatives de la diplomatie internationale. Ce n'est pas la place d'un maire. Cela ne m'empêche pas d'avoir un certain nombre de convictions et de relayer des positions prises par nos dirigeants, mais je crois que nous n'avons pas intérêt de donner l'impression aux Villeurbannais et Villeurbannaises que depuis une

municipalité nous pouvons agir dans le ballet de la diplomatie internationale. Il est important de préserver la valeur de la parole des élus.

Avec d'autres chefs d'État, le Président Macron a usé de tous les pouvoirs que lui confèrent la Constitution et la présidence française de l'Union Européenne pour tenter d'éviter cette guerre. Manifestement, il s'est trouvé en face de quelqu'un qui ne partageait pas cet objectif et cela certainement depuis le début.

Cette guerre est avant tout un drame humain pour l'ensemble du peuple ukrainien avec à sa tête un Président qui donne au monde une leçon de courage. Nous voyons ces derniers jours des images sidérantes, qui renvoient aux heures les plus sombres de l'histoire européenne. C'est un événement dont certainement nous ne mesurons pas encore toutes les répliques et toutes les conséquences à court, moyen et long terme. Toutes les mesures visant à isoler et à mettre la pression sur la Russie sont utiles. Elles doivent être à la hauteur de l'agression de l'Ukraine. Elles viennent aussi appuyer tous ces Russes qui s'opposent courageusement à cette guerre.

Dans cette perspective de soutien et dans cette forme de boycott, le Président de l'ASVEL a devancé les responsables de l'Euroleague, en annonçant que le club refusait d'aller jouer en Russie. Je soutiens pour ma part pleinement cette position.

Si à l'échelle d'une commune nous n'avons pas le pouvoir diplomatique de l'action, nous pouvons pour autant agir. Nous pouvons être au côté des Villeurbannais d'origine ukrainienne. Il se trouve, et je vous l'ai expliqué en signifiant d'où venait ce drapeau, qu'une communauté ukrainienne est implantée à Villeurbanne. J'ai pu avoir dès jeudi soir des contacts avec des Villeurbannais d'origine ukrainienne et j'aurai l'occasion de les rencontrer dans les jours qui viennent pour leur témoigner notre solidarité et identifier avec eux quelle aide nous pourrions leur apporter.

Villeurbanne prendra, mais ce ne sera une surprise pour personne, toute sa part dans l'accueil des réfugiés ukrainiens. Cet accueil se travaillera bien sûr au niveau européen et de l'État, mais nous serons fortement mobilisés pour accueillir des réfugiés le cas échéant. On parle déjà de plus de 150 000 personnes qui auraient franchi la frontière. Je ne doute pas de notre capacité collective à nous mobiliser pour répondre à la part qui sera la nôtre.

Cette actualité raisonne aussi particulièrement par rapport à une délibération qui va être présentée à notre Conseil quand Villeurbanne avec la Ville de Lyon, le TNG et le TNP avait déjà fait la preuve de sa capacité à accueillir, cette fois-ci, une troupe de femmes afghanes actrices, qui ont été accueillies en août dernier à Villeurbanne et dont la délibération sera l'objet tout à l'heure et qui d'ailleurs auront les premières présentations la semaine prochaine, les 10 et 11 mars.

Il nous revient aussi de donner un débouché à la solidarité des habitantes et des habitants qui se manifestent spontanément auprès de la mairie depuis plusieurs jours, bien sûr, en organisant des collectes et en regardant aussi comment on peut mobiliser ce souhait de s'investir autour des dimensions de l'accueil et notamment de l'accueil de réfugiés ukrainiens par des particuliers, puisque ce sont aujourd'hui des propositions qui nous sont faites.

En conclusion de mon propos, en cette veille de date historique pour notre ville que constitue la commémoration de la rafle du 1^{er} mars, que nous commémorerons ensemble dimanche prochain, la situation nous dit combien tous les équilibres sont fragiles. Nous dit combien les valeurs de la démocratie sont sans cesse menacées par les forces obscurantistes, les forces de régression, de négation de l'histoire. Toutes celles et ceux qui attisent la haine, qui exacerbent les tensions, qui désignent les boucs émissaires, qui travestissent l'histoire, qui flattent les instants les plus grégaires, devraient se rappeler que nos systèmes sont fragiles, réversibles et surtout jamais à l'abri du retour de la barbarie.

Et pour celles et ceux qui douteraient de l'importance de ces commémorations, comme celle que nous nous apprêtons à célébrer ensemble dimanche prochain, je crois que cette force symbolique des commémorations, pour se redire « plus jamais ça » transmet par celles et ceux qui ont vécu ces conflits, plus que jamais est importante parce que finalement nous sommes aujourd'hui les passeurs de cette mémoire. Nous ne l'avons pas vécue personnellement et il nous revient de faire passer de génération en génération la fragilité de ces valeurs de liberté, de démocratie, de fraternité, auxquelles nous sommes, j'en suis persuadé, toutes et tous extrêmement attachés.

Je vais revenir à l'ordre du jour de notre Conseil et peut-être noter, comme je le fais régulièrement, quelques éléments à l'ordre du jour en matière d'événements.

D'abord partager avec vous que les données épidémiques sont plutôt rassurantes. Bien sûr, la crise n'est pas derrière nous, mais si les évolutions des indicateurs importants comme la diminution du taux d'incidence, aujourd'hui 663 pour 100 000 habitants (- 48 % en 7 jours) et la diminution du nombre de personnes hospitalisées : 851 à ce jour, pour le territoire qui nous occupe (- 15 % en 7 jours), on peut imaginer que nous allons pouvoir petit à petit voir les contraintes qui pesaient sur nos événements et sur un certain nombre de consignes sanitaires s'alléger progressivement. C'est en tout cas le souhait que je formule.

Dans ce cadre-là, nous allons pouvoir, par exemple, pour le 6 mars, organiser une commémoration dans ces formes habituelles avec du public, prises de parole et convivialité.

Le 8 mars pour la Journée des droits de la Femme et des femmes, nous pourrions organiser également des manifestations. Je rappelle à ce titre qu'une formation d'une heure est proposée aux élues femmes. Nous avons aujourd'hui encore deux places pour que cette formation puisse se tenir. Je rappelle qu'elle est ouverte à l'ensemble des composantes de ce Conseil municipal.

Du 9 au 23 mars, nous accueillerons l'exposition Charb, qui sera accueillie juste derrière moi, dans le hall de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de capitale française de la culture. C'est une exposition inédite de Charb, qui a été assassiné lors de l'attentat contre Charlie Hebdo le 7 janvier 2015 et une quarantaine de planches seront présentées en hommage à l'engagement et au travail du dessinateur.

Le 20 mars, nous pourrions également retrouver les Foulées de Villeurbanne ;

Du 30 mars au 3 avril, le retour de la Fête du livre, non pas le retour comme si l'édition de l'année dernière ne s'était pas tenue, mais elle s'était tenue dans une forme distancielle. Cette fois-ci, nous pourrions à nouveau accueillir le public.

Au moment où j'avais écrit ces quelques mots d'introduction, j'avais envie de le fêter et me réjouir avec vous de cela. Vous comprendrez que mon ton est un peu plus posé au regard de l'actualité, mais je ne doute pas que nous trouverons quand même du plaisir à nous retrouver et à retrouver ces moments de convivialité. Je suis de toute façon persuadé que nous en avons besoin au regard de ce que nous devons affronter collectivement.

Enfin, dernier point d'information, Monsieur Chabrier avait fait part de son souhait pour son groupe lors du dernier Conseil municipal de voir se tenir une Commission générale portant sur les projets urbains. Nous avons retenu la date du 11 avril à 18 heures pour tenir cette Commission générale, comme vous nous l'aviez demandé.

Elle aura pour objet de balayer l'ensemble des grands projets urbains qui concernent notre ville.

Voilà pour les différents points d'actualité que je souhaitais partager avec vous avant de commencer ce Conseil municipal du 28 février 2022.

Je rappelle donc que ce Conseil municipal est en présentiel avec du public puisque la situation sanitaire le permet. Par ailleurs, ce Conseil municipal comme tous les autres de ce mandat, est retransmis en direct sur le site Internet de la Ville et pour démarrer ce Conseil, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance Madame Marwa Abdelli.

Nous allons procéder à l'appel nominal. Madame la secrétaire de séance, voudriez-vous procéder à l'appel s'il vous plaît.

(Madame Abdelli procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.-Le service des assemblées se déplacera parmi vous afin de vous faire signer le registre de présence.

Avant d'examiner les différents projets de délibérations de ce jour, je vous informe d'ores et déjà de la date du prochain Conseil municipal : il aura lieu le lundi 28 mars 2022 à 17 heures et si la situation le permet il se tiendra dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui en présentiel.

Nous allons maintenant procéder à l'adoption par le Conseil municipal du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ? Je mets donc ce procès-verbal aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu par ailleurs communication du compte rendu des décisions que j'ai prises en vertu de la déclaration qui m'a été accordée par le Conseil municipal par la délibération du 4 juillet 2020. Y a-t-il des remarques ? *(Aucune)*

Nous allons passer à l'examen du premier projet de délibération.

1 - GARANTIE D'EMPRUNT FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT AU 17-19, RUE BOURGCHANIN - M. Jonathan BOCQUET

J'ai un dépôt, Monsieur Colliat. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

2 - GARANTIE D'EMPRUNT FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT AU 1, RUE RENÉ PROLONGÉE - M. Jonathan BOCQUET

Je n'ai pas de demande d'intervention. Un dépôt pour Monsieur Colliat. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

3 - GARANTIES D'EMPRUNT RHÔNE SAÔNE HABITAT SOUTIEN À LA REPRISE DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS SITUÉS RUE FRÉDÉRIC MISTRAL ET AVENUE FRANCIS-DE-PRESSENSÉ - M. Jonathan BOCQUET

J'ai deux dépôts : Madame Thouvenot et Monsieur Chikh. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

4 - GARANTIES D'EMPRUNT RHÔNE SAÔNE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS SITUÉS 3 RUE CHARLES MONTALAND - M. Jonathan BOCQUET

J'ai deux dépôts : Madame Thouvenot et Monsieur Chikh. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

5 - GARANTIES D'EMPRUNT VILOGIA ACQUISITION EN VEFA DE 3 LOGEMENTS SITUÉS 80, RUE ANTONIN PERRIN - M. Jonathan BOCQUET

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

6 - GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA (SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN) - RÉHABILITATION DE 35

LOGEMENTS SITUÉS 155, AVENUE ROGER SALENGRO - M. Jonathan BOCQUET

J'ai un déport : Madame Melouka Hadj-Mimoune. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

7 - GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA (SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN) - RÉHABILITATION DE 42 LOGEMENTS SITUÉS 155, AVENUE ROGER SALENGRO - M. Jonathan BOCQUET

J'ai un déport : Madame Melouka Hadj-Mimoune. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

8 - GARANTIE D'EMPRUNT FONCIERE SOLIDAIRE DU GRAND LYON - ACQUISITION DE 14 LOGEMENTS ET 13 STATIONNEMENTS AU 149-151, COURS TOLSTOÏ - M. Jonathan BOCQUET

J'ai déport : Madame Melouka Hadj-Mimoune. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

9 - OCTROI DE LA GARANTIE À CERTAINS CRÉANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE - Mme Agnès THOUVENOT

J'ai deux situations de déport : Monsieur Jonathan Bocquet et Monsieur Olivier Glück. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

10 - REMISE GRACIEUSE DE DETTES CONCERNANT LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES - M. Jonathan BOCQUET

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Nous abordons une nouvelle série de rapports où cette fois-ci il y a des demandes d'intervention.

11 - ADOPTION D'UNE « CHARTE ACHAT DURABLE ET RESPONSABLE » - M. Jonathan BOCQUET

J'ai deux demandes d'intervention. Est-ce que Monsieur Bocquet, vous souhaitez en dire quelques mots avant les demandes d'intervention ?

M. BOCQUET.- Oui, je veux bien présenter le plan d'actions associé à la Charte. Merci Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter la Charte d'achat durable et responsable, mais surtout le plan d'action qui est associé. Une fois n'est pas coutume, cette charte a été présentée en avant-première et discutée avec les acteurs économiques. Ce sont eux qui demain vont répondre à nos marchés. Il semblait normal qu'ils soient partie prenante de l'élaboration de cette charte et aussi de la concertation.

De toute façon, vous ne la découvrez pas puisque la plupart des élus ici présents ont contribué à son élaboration et je remercie d'ailleurs également les membres du groupe progressiste et notamment les membres de la CAO, qui ont contribué à la définition des enjeux prioritaires de la charte.

Je remercie également l'ensemble des services associés parce qu'il y en a beaucoup qui ont été mis au travail dans cette dynamique-là.

On est dans une délibération qui clairement répond à notre enjeu de transition écologique et de lutte contre les inégalités et de beaucoup d'autres objectifs.

La première charte de ce genre à Villeurbanne date de 2010. Ce n'est pas une innovation. Cela fait de nombreuses années que la Ville est dans une telle démarche, mais les lignes continuent d'avancer et il convient de renouveler nos ambitions et de rehausser nos niveaux d'exigence en prenant en compte à la fois les nouveaux enjeux auxquels nous faisons face et aussi les nouvelles opportunités, les nouvelles possibilités, à la fois techniques, juridiques et technologiques.

Cette charte repose sur la volonté de considérer d'abord la commande publique comme un outil support de politique publique durable, plus largement d'ailleurs, ma conviction notre conviction, est qu'il faut considérer que toutes les fonctions ressources des collectivités sont de véritables leviers politiques.

La commande publique est un outil concret pour faciliter cette transition écologique et sociale en développant en généralisant la pratique de l'achat public durable et responsable. L'idée c'est d'acheter non seulement en inscrivant dans les critères d'achat des critères de régularité juridique et d'efficacité économique. On ne les perd pas de vue, mais c'est aussi considérer que c'est un levier qui permet d'avoir des impacts positifs sur le territoire, sur l'intégration de dispositions en faveur de la protection de l'environnement, du progrès social, de la santé des usagers, du développement économique durable. La réalisation d'économies intelligentes également, au plus près du besoin, en prenant en compte les coûts indirects cachés et le cycle de vie du produit, l'ensemble des étapes de la vie du produit ou de la prestation et la sobriété énergétique en termes de ressources.

Cette délibération peut paraître symbolique, elle est d'abord symbolique, mais elle ne peut pas rester un texte déclaratif et c'est pourquoi je vous présente ici, au-delà de la déclaration d'intention, le plan d'action. De nombreuses collectivités se sont engagées dans ce genre de charte depuis plusieurs années, mais ce sont des textes qui ont eu parfois très peu d'effets tangibles, du fait soit d'un défaut d'ingénierie interne de maîtrise des outils de la commande publique, soit d'un défaut d'acculturation ou d'appropriation

par les services qui ont des injonctions contradictoires -je fais partie de ceux qui leur demandent des économies, donc on ne peut pas en même temps leur demander des démarches vertueuses d'achat- ou d'un manque de portage politique ou d'inadéquation avec la réalité économique des marchés. La déconnexion entre les injonctions des élus et la réalité des entreprises a aussi parfois été un obstacle.

Et forts de ces constats, nous avons pris le sujet dans le sens inverse : la charte n'est pas le but, mais bien le prétexte. Prétexte à un plan d'actions en trois dimensions :

- Dimension de démarche globale à l'échelle de la collectivité.
- Dimension d'objectifs déclinés direction par direction. Chaque service maîtrise mieux son métier et ses marchés que n'importe qui d'autres.
- Un accompagnement des acteurs économiques pour progresser ensemble.

Ce plan d'actions va mobiliser l'ensemble des services de la collectivité et donc il est vital qu'il soit approprié par tous les élus et par toutes les directions.

Beaucoup de chartes sont restées lettre morte, car au-delà de la déclaration d'intention il n'y avait pas de diffusion au sein des prescripteurs et des acheteurs, c'est-à-dire ceux qui à un moment donné actionnent le levier de l'achat public. Il s'agit avant tout que nos orientations se diffusent en interne et auprès de nos partenaires.

Là-dessus, nous avons été exigeants sur le fait qu'il ne s'agisse pas d'une injonction unilatérale. Il s'agit au contraire de questionner en amont les caractéristiques du marché fournisseurs et des entreprises et de les accompagner sur le plan des progrès sociaux et environnementaux, qui peuvent d'ailleurs être intégrés directement au marché. C'est ce que l'on a entamé, en lien avec Paul Campy, en consacrant des temps d'écoute des acteurs économiques du territoire, qui permettent d'élaborer des cadres d'achats toujours plus innovants et plus exigeants en termes d'objectif, l'échange de bonnes pratiques, le *sourcing*, l'intermédiation, la coopération et des attentions particulières qui peuvent être portées aux TPE et PME, qui n'ont pas toujours l'ingénierie pour répondre à la commande publique et pour comprendre les process des collectivités.

Vous voyez ici le calendrier. Cela demande de préciser l'expression des besoins de la collectivité le plus en amont possible et d'élaborer des cahiers des charges très fins, à la fois réalistes et exigeants, une meilleure planification en interrogeant le besoin sous les angles économique, social et environnemental, la déclinaison du plan d'actions transversale à tous les services et toutes les directions avec la mise en œuvre opérationnelle des objectifs stratégiques posés par la charte et la mise à disposition des outils et la mobilisation en fonction des directions.

Ce sera tout l'enjeu et toute la responsabilité de la direction de la commande publique de fournir ces outils aux autres directions. On vous a mis dans le diaporama des exemples d'outils, qui sont non exhaustifs et peut-être pourrions-nous procéder à de nouvelles innovations.

L'idée est que ce plan d'actions soit évalué et requestionné annuellement pour que l'on puisse monter en exigence. C'est un plan d'actions qui va organiser la mobilisation des outils réglementaires de la commande publique, mobiliser aussi de manière plus marquée les outils déjà constitués par la DJCOP, qui va permettre d'identifier par direction les

segments d'achats stratégiques sur lesquels on peut avancer plus vite que d'autres et qui pourraient faire effet d'accélérateur pour des secteurs économiques. Valoriser aussi ce qui existe déjà; tant en interne qu'en externe; avec des entreprises qui sont en avance par rapport à d'autres.

Cet engagement annuel de chaque direction a contribué à cette démarche, pilotée par un comité de suivi, et chaque élu thématique aura la charge de la démarche de son propre service.

Un travail interne et un travail externe, qui nous engagent à mieux suivre l'exécution des contrats. C'est souvent l'une des failles de la commande publique : une fois le marché attribué on n'a pas toujours un suivi exemplaire de celui à qui on l'a attribué et du respect du contrat initial. Assurer un bilan annuel interne, et le cas échéant, des clauses de progrès avec les prestataires.

Sur cette dernière diapositive, vous voyez le plan d'actions et une sorte de schéma directeur pour nos services et nos partenaires. Dans cette démarche vertueuse, vous voyez bien que cela se décline par des éléments précis, concrets, très opérationnels et ce n'est pas juste une déclaration d'intention, même si elle nous importait parce qu'il y a du symbolique dans ces transitions. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai deux demandes d'intervention. La première pour le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Madame Sylvie Donati, la parole est à vous pour deux minutes.

Mme DONATI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, les collectivités publiques sont des acteurs majeurs de l'économie. En toute rationalité, la Ville ne pourra jamais subvenir seule à l'intégralité de ses propres besoins et une partie des entreprises dépend aussi de cette commande publique.

Néanmoins, nous ne sommes pas des clients comme les autres. L'achat de biens et de services auprès du secteur privé concourt à l'exécution du service public. C'est à ce titre que des garanties existent pour sécuriser nos contrats sur le plan juridique et financier.

Aujourd'hui, ce sont donc des exigences d'ordre politique durable, politique au sens littéral du terme, de la vie de la cité, que nous rajoutons à ce corpus pour le mettre en conformité avec nos orientations. Ce n'est pas une coquetterie d'élus, bien loin de là, mais bien une réponse aux enjeux de notre siècle. La dominante est bien sûr tournée vers la responsabilité sociale des entreprises, la lutte contre les exclusions, l'incontournable transition écologique et la préservation du vivant dans son ensemble.

La concurrence ne se joue pas seulement sur les prix, mais sur la capacité des entreprises à nous suivre dans ces objectifs que nous nous sommes fixés pour ce mandat. La collectivité doit assumer son rôle de régulateur sur le marché des biens et des services. Nous nous réjouissons que notre démarche ne soit un cas isolé. Nous rejoignons ainsi Lyon et la Métropole, qui ont adopté des chartes similaires. C'est à notre sens une condition de la viabilité économique du dispositif en permettant des économies d'échelle.

La coconstruction du dispositif est elle-même un gage de son efficacité, de sa viabilité, en partant du réel, tant du côté des pratiques au sein des services, que des attentes du monde économique.

L'enjeu est désormais d'encourager et accompagner des entreprises désireuses à répondre à ces nouvelles exigences, et favoriser finalement les pratiques vertueuses. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe Les Écologistes, Monsieur Antoine Colliat, la parole est à vous.

M. COLLIAT.- Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Chaque année la Ville de Villeurbanne achète plusieurs dizaines de millions d'euros de biens et services. Elle répond ainsi à une partie des besoins de ces 153 000 habitants. Si la Ville met en œuvre ces politiques pour partie par des achats, la nature qualitative de ceux-ci constitue aussi des leviers pour agir ici et ailleurs sur la transition écologique, l'inclusion sociale, la santé, la préservation des ressources et des écosystèmes.

La « Charte achat durable et responsable » fixe une ambition forte pour que les dépenses de la Ville soient en cohérence avec son projet politique. Elle répond à notre devoir d'exemplarité et permet de mettre en adéquation les fins et les moyens. Avec d'autres collectivités, comme la Métropole et le SYTRAL, qui ont adopté une démarche similaire, nous pouvons avoir un effet levier important pour agir sur l'offre des entreprises, pour l'emploi durable et la réduction de l'empreinte environnementale.

Mais c'est dans la façon dont la charte sera déclinée au jour le jour qu'elle produira ses effets. La Ville ne part pas de rien. Elle a déjà une culture en la matière. Aujourd'hui, elle doit aller plus loin. Nous partageons les orientations complémentaires présentées par Jonathan Bocquet et pour nous, Écologistes, il est nécessaire que cette politique soit co-pilotée au sein de notre collectivité par une ou des ressources clairement identifiées, avec la nécessité si besoin de les renforcer.

La formation et la sensibilisation doivent également pouvoir concerner l'ensemble des fonctions et métiers.

Enfin, l'évaluation dans une démarche d'amélioration continue nous permettra d'être toujours plus performants au fil du temps.

En termes d'évaluation, le bilan des émissions de gaz à effet de serre que la Ville réalise tous les trois ans, nous donne quelques indications. De 2016 à 2019, l'augmentation des émissions de CO₂ a progressé de 34 % sur le scop 3 « achats d'intrants ». Nous voulons être volontaires et organisés pour améliorer ce résultat.

Au-delà de l'achat, comme la charte l'indique, la location peut-être une solution pour du matériel peu utilisé ou réparable au fil du temps. En matière de construction et de rénovation, nous serons amenés à faire davantage appel à des matériaux biosourcés.

L'équation n'est pas facile à résoudre quand nous connaissons les besoins en équipement public de notre Ville.

La « Charte achat durable et responsable » ne fera pas tout, mais elle est un outil de pilotage essentiel. Le groupe Les Écologistes votera évidemment ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet, souhaitez-vous revenir sur ces interventions plutôt consensuelles et qui appellent à continuer les efforts engagés ?

Je veux, en tout état de cause, saluer la qualité du travail qui a été mené par les différents adjoints, que Jonathan Bocquet a cités, et par les services, car dans un moment de début de mandat où il faut lancer un certain nombre de consultations sur des projets importants pour le programme que nous avons présenté aux Villeurbannais.e.s, se mobiliser en parallèle sur la méthode et sur les moyens de la commande publique, ce n'était pas évident. Je les remercie infiniment de leur mobilisation.

Deuxième élément que je souhaite noter dans la démarche qui est proposée par Jonathan Bocquet, à laquelle Paul Campy a été associé, et qui nous a permis de présenter cette démarche, non pas dans son détail, mais dans son intention, le 8 février dernier, au Palais du travail, avec des représentants des entreprises Villeurbannaises, je crois que c'est l'état d'esprit à la fois constructif, pragmatique et de coopération dans lequel nous souhaitons être avec celles et ceux qui voudraient pouvoir prétendre à la commande publique Villeurbannaise. Je crois que l'on a besoin d'eux aussi pour faire évoluer un certain nombre de pratiques, pour nous interpellier sur la manière dont nos commandes publiques peuvent parfois les empêcher de se positionner.

En tout état de cause, ce n'est pas en leur tordant le bras que l'on arrivera à conduire un certain nombre d'évolutions attendues, que ce soit pour la sobriété énergétique, la diminution de notre empreinte carbone, que Monsieur Colliat vient de rappeler, mais aussi la santé de celles et ceux qui produisent les services, la santé, des agents.e.s de la Ville qui sont concernés.e.s. C'est une démarche globale sur laquelle on a tous besoin de s'engager collectivement pour faire évoluer progressivement nos pratiques et le travail qui est ici proposé me semble aller dans le bon sens. Il n'y a pas d'autre demande d'intervention. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

12 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - M. Yann CROMBECQUE

J'ai deux demandes d'intervention. Monsieur Crombecque, est-ce que vous présentez préalablement ce rapport ?

M. CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, je vais laisser les questions venir et répondre dans un même élan.

M. LE MAIRE.- Très bien. Première intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste. La parole est à M. Chabrier pour trois minutes.

M. CHABRIER.- Merci Monsieur le Maire. Cette délibération est une délibération habituelle puisque l'année dernière on en avait eu une de la sorte. Nous vous avons déjà fait part de notre *satisfecit*. Nous allons renouveler nos encouragements à persévérer dans

cette voie de coopération avec les services de l'État puisque c'est quand même l'objet même de cette délibération.

Je ne vais pas revenir sur certains points puisqu'il ne s'agit pas de lire de manière exhaustive les différents axes qui sont l'enjeu du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Je note deux points principaux :

D'abord, le renforcement des moyens humains et techniques et la volonté d'associer les habitants. Quelques remarques quand même et peut-être quelques interrogations, même si tout ceci va dans le bon sens.

On note notamment une poursuite du développement de la vidéoprotection et du fonctionnement du Centre de Supervision Urbain avec des réalisations très précises, notamment le long du Cours Émile Zola et sur la rue du 8 mai 1945 et l'extension du dispositif dans le secteur de la place Grand Clément avec un niveau d'investissement qui est quand même plutôt appréciable.

Vous sollicitez ici le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, qui est mis en place par l'État. C'est son rôle. Le déploiement de la vidéoprotection : on vous redit que c'est plutôt une bonne chose, mais il nous est expliqué que le remplacement sera influencé par la possibilité de faire de la vidéo-verbalisation. Nous n'avons rien contre, bien évidemment, mais nous espérons que ces nouvelles caméras ne serviront pas uniquement à verbaliser les véhicules mal garés. Il faut aussi que les mesures mises en place servent à apaiser les quartiers et réduire les points de *deal*.

Autre axe important : la formation des habitants à la médiation. C'est bien, bien évidemment, mais cela peut rester de l'accessoire. On ne peut pas dire un gadget, car c'est quand même utile, mais on ne peut pas faire reposer sur la seule initiative des citoyens le règlement des problèmes d'insécurité. Ce n'est pas leur rôle. Il est nécessaire de voir plus large même si la vigilance citoyenne peut être quelque chose de positif. D'ailleurs, cela a été évoqué précédemment dans le cadre d'actions, qui ont fait l'objet de propositions issues du travail de la conférence citoyenne de consensus.

À ce sujet, beaucoup d'actions ont été menées autour de l'animation des espaces publics pour éviter les points de *deal*. À ce jour, je ne sais pas si Monsieur l'adjoint peut nous donner des retours sur l'évolution des endroits où cela a été mis en place. On a noté que vous êtes assez volontaires pour prendre des mesures pour lutter contre la délinquance. Tout cela va dans le bon sens, mais on attendra quand même et je ne fais pas le process maintenant, car ce sont quand même des actions à long terme et on ne peut pas exiger des résultats immédiatement. Mais à un moment donné il faudra faire le bilan pour savoir si toutes ces mesures concrètes ont leur efficacité et amènent surtout des résultats visibles pour l'ensemble des citoyens. Vous savez que c'est un des sujets, même s'il n'est pas utile de créer des polémiques sur cette question, qui animent principalement nos habitants. Vous vous en êtes vous-mêmes rendu compte.

Nous voterons bien évidemment pour cette délibération et sur ce sujet-là, qui est sensible, nous ne ferons pas de démagogie. Nous accompagnerons votre démarche si elle nous semble positive et le fait que vous coopérez de manière efficace avec les services de l'État, aussi bien la Préfecture, que le Parquet, est plutôt quand même un *satisfecit* que

P'on vous donne puisque cela traduit quand même une prise de conscience du sujet. Attendons quelque temps encore pour voir les résultats concrets de ces actions.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est aux interventions conjointes du groupe Communistes et Républicains et Villeurbanne Insoumise Ensemble !, Madame Danielle Carasco.

Mme CARASCO.- En espérant que cette fois-ci je ne pleure pas. Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération est rédigée en deux parties. La première porte sur la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, qui nous paraît aller dans le bon sens puisqu'elle évoque la prévention et l'insertion.

Nous apprécions l'ensemble du texte, très complet, et pour sa qualité, hormis l'objectif numéro 2 de l'axe de travail 1, qui va élargir et coordonner l'utilisation des caméras de vidéoprotection.

La deuxième partie est donc la demande de financement à l'État pour installer des caméras de surveillance sur certains boulevards. C'est sur cette demande de financement pour de la vidéosurveillance que nous devons voter ce soir.

Nous l'avons déjà dit dans notre tribune du VIVA et nous le répétons ce soir : les caméras de surveillance ne font que déplacer les problèmes. Le *dealer* ira trafiquer dans la rue d'à côté, le chauffeur ira garer sa camionnette plus loin. L'étude la plus récente sur l'efficacité de ces caméras date de décembre 2021 à Grenoble et elle a montré que sur 1 939 enquêtes, seuls 11 % étaient élucidés grâce à la vidéosurveillance.

Chers collègues, il y a plus d'un an notre majorité a participé à une réunion où nous avons invité Sébastien Roché, directeur de recherche au CNRS et spécialisé sur les questions de délinquance et d'insécurité. Nous rappelons ici l'un des éclaircissements qu'il nous a apportés. Il faut cesser de confondre les outils et les situations qu'ils sont censés régler. Le *deal* est un problème économique et social. Les personnes mal stationnées est un problème social et un problème de mobilité. Bien poser les problèmes c'est déjà commencer à mieux y répondre. Réprimer n'est donc pas suffisant. Il faut surtout prévenir et créer de la solidarité. Si pour régler les problèmes de sécurité routière on avait utilisé que des radars et la gendarmerie sans que les passagers n'aient de ceinture de sécurité et d'airbag ou de panneaux sur le bord de la route, nous serions beaucoup moins efficaces qu'aujourd'hui pour prévenir les accidents.

Bien sûr, la prévention est sûrement moins voyante à court terme, mais elle est plus efficace à long terme. Nous pensons que l'argent public serait mieux utilisé pour développer davantage l'axe de travail numéro 3, à savoir : renforcer la présence sociale et l'animation au cœur des quartiers, augmenter le nombre d'intervenants sociaux dans les espaces ouverts aux publics. Dans quel monde veut-on vivre ? Prenons un peu de hauteur. La loi sécurité globale, le projet de caméras à reconnaissance faciale porté par Laurent Wauquiez à la Région, nous sommes dans une pente de plus en plus technophile, sécuritaire et liberticide. Voulons-nous vraiment ajouter notre pierre à cet édifice ? Que fait-on de la liberté de circuler sans être filmé ? Quel monde voulons-nous ? Nous sommes favorables à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, qui est présentée dans les délibérations, mais nous l'avons dit ce soir on

nous sollicite sur une demande de financement pour de la vidéosurveillance, nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Crombecque, il n'y avait pas beaucoup de questions, mais plutôt des prises de position, mais je vous laisse réagir et je me permettrai d'intervenir un peu après.

M. CROMBECQUE.- Merci Monsieur le Maire. Par rapport aux deux interventions un peu différentes puisque nous avons le plaisir d'avoir un bon point par rapport à l'intervention de Loïc Chabrier et on a un questionnement éthique par rapport à l'intervention de Danielle Carasco.

Peut-être rappeler que la stratégie territoriale a été validée par les partenaires institutionnels, que ce soit l'État, la Métropole et l'État dans toute sa diversité : l'Éducation nationale, le procureur de la République, la police, la préfecture, mais qu'elle a été aussi élaborée avec le soutien des citoyens Villeurbannais, en tout cas de citoyens Villeurbannais, que ce soient des membres de collectifs, des représentants des conseils de quartier, des membres de la conférence de consensus et donc tous ces éléments qui sont présents dans le texte, dont le rapport ce soir n'est vraiment qu'une petite partie de la stratégie, mais était un élément partenarial, et y compris les questions de tranquillité publique à travers la surveillance par les caméras de vidéo, sont des éléments qui étaient demandés par nos concitoyens et par des partenaires.

Il est bien évident, et on a rappelé depuis le début du mandat, que les caméras ne sont qu'un outil au service d'une politique qui repose sur un triptyque, qui n'est pas celui dont on pourrait faire l'extension de "Liberté, égalité, fraternité", mais en tout cas qui est celui de la prévention, de la nécessaire tranquillité publique et de la réparation de l'accompagnement aux victimes.

À travers ces éléments, l'ensemble des axes qui sont présentés dans la stratégie et qui sont un peu plus que la question de la vidéoprotection sont, bien évidemment, tournés autour de la prévention et de la réparation puisque c'est le FIPD par rapport à l'axe des caméras. Il fallait déposer le dossier avant le 27 mars. C'est pour cela que l'on vous présente ce rapport ce soir, mais par exemple le FIPD permet le financement de l'opération "Raid Prox", qui vise à rapprocher la police et la population, notamment en demi-journée, les jeunes de secteur, et l'après-midi le grand public. Là aussi cela a été financé l'année dernière et ce sera redemandé cette année. C'est déjà aux alentours du 6 mai sur un autre secteur que celui de l'année dernière.

Un autre élément est abondé par le FIPD : l'accompagnement social au commissariat de Villeurbanne.

La demande qui est faite aujourd'hui ne porte que sur un des axes et concernant la sollicitation du FIPD c'est bien normal que la mairie utilise les moyens de l'État, elle le faisait avant et elle le fait aujourd'hui. C'est naturel de le faire dans une séquence.

J'entends Danielle Carasco qui a des préventions ou des interrogations. C'est vrai qu'un sociologue est venu nous porter les limites, mais de toute façon rassurez-vous, mes chers collègues, quand on demande des fonds au FIPD, dans son cahier des charges, il faut que l'on analyse ce que cela a apporté. Donc on aura aussi des éléments de constat.

Aujourd'hui, les vidéos sont utilisées certes par la police nationale qui fait des demandes pour résoudre un certain nombre d'enquêtes, qui peuvent être résolues. Contrairement à ce qui pouvait se passer, je rappelle à tout un chacun, et y compris parfois les habitants nous en faisaient le reproche, on avait des caméras qui filmaient et on se demandait pourquoi elles filmaient. Je vous rappelle, et dites-le aux habitants, en tout cas, nous, quand on les rencontre on leur dit et on a un *satisfecit* de leur part.

Aujourd'hui, en permanence de 9 heures à 19 heures, nous avons deux ASVP, qui sont présents au CSU et la présence humaine derrière les caméras permet d'assurer une tranquillité et une mobilisation si nécessaire des forces de police municipale sur le territoire, en tant que besoin, voire la sollicitation des forces de la police nationale, qui sur un certain nombre de sujets, notamment les trafics de drogue, qui est la plus efficace, en tout cas celle qui doit agir pour résoudre ces problèmes. Cela fait partie d'une articulation plus large.

Je le dis, la stratégie c'est un tout. Ce n'est pas à la découpe. Dans la stratégie, il y a cette question de la vidéosurveillance, qui est utilisée à la fois pour la tranquillité publique, mais je le dis aussi parce que la sécurité c'est aussi la sécurité des piétons, des cyclistes. Quand on regarde les axes qui sont mis, ce sont des axes potentiellement accidentogènes. La présence humaine derrière les caméras permettra aussi de lutter contre des comportements routiers anarchiques, qui sont aussi dangereux que d'autres comportements.

Je vous rassure, nous ne faisons pas de la vidéosurveillance l'alpha et l'oméga de notre politique. C'est un outil qui est utilisé avec des renforts humains. N'oublions pas la question de départ, c'est-à-dire la prévention, et la question ensuite de la réparation. Je vous annonce d'ores et déjà que nous menons aujourd'hui un travail avec l'ensemble des chefs d'établissement de l'Éducation nationale à travers un groupe de travail en préfecture sur la sécurisation des abords des établissements scolaires. Une fois que nous aurons terminé nos rondes de discussion avec les chefs d'établissement Villeurbannais nous solliciterons sans doute le FIPD pour des aménagements pour la sécurisation de ces espaces.

Voilà rapidement, parce que nous pourrions y passer des heures, les éléments sur la stratégie et sur ce qui vous est demandé. Pour être précis, sur la somme de 320 000 € nous espérons obtenir 50 % de cette somme à travers le FIPD. Pour le moment, on ne sait pas parce que le barème n'a pas été encore clairement fixé par la circulaire de l'État.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Crombecque. Au passage, j'en profite pour vous remercier pour votre mobilisation avec les services sur ces questions de tranquillité et de sécurité. Nous avons fait le choix avec notre majorité de les mettre au cœur de notre début de mandat. Vous n'avez pas ménagé votre peine avec les services : près de 50 rencontres avec les collectifs d'habitants. Cela me permet de commencer à répondre aux deux questions de Monsieur Chabrier. Pour l'instant, je crois que la meilleure réponse c'est le retour des collectifs habitants, qui n'ont pas ménagé leur peine pour nous alerter sur la situation sur les réseaux sociaux avec parfois des méthodes sympathiques.

Il semblerait qu'aujourd'hui ils actent le fait que nous soyons au travail et que les premiers résultats commencent à se faire connaître, ce qui n'empêche pas que ces

difficultés peuvent se reporter à d'autres endroits, qu'elles peuvent donner lieu à des évolutions, mais pour autant il n'y a pas d'inaction aujourd'hui relevée par les collectifs, que ce soit au Tonkin, Charpennes, ou même plus récemment autour de l'Astroballe avec les difficultés rencontrées avec le marché illégal qui s'y tient régulièrement et sur lequel on a eu une intervention massive ces derniers jours.

Vous remercier, Monsieur Crombecque, pour ce travail conduit avec les habitants, également pour la stratégie de sécurité qui a été élaborée. Madame Carasco, c'est ce que je retiendrai de votre intervention. Nous sommes d'accord sur presque tout. C'est ce qui m'intéresse. On a un point de divergence, qui vous amène quand même à un petit procédé risqué, c'est de voter contre le fait que l'on demande de l'argent pour financer notre stratégie. Cette manière de faire vous appartient, mais je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur endroit pour faire valoir votre point de vue, en tout cas de cette manière. Je vais rester sur la note positive : nous sommes d'accord sur une stratégie équilibrée, qui travaille à la fois sur les enjeux de prévention et de traitement de l'insécurité sous toutes ces formes, dans les prérogatives qui sont celles de la Ville.

Je ne me proclame pas responsable de la sécurité des habitants.e.s. C'est un pouvoir pour lequel j'ai un certain nombre de responsabilités, mais pas toutes.

Monsieur Chabrier, j'ai bien entendu vos propos assez positifs sur le travail de cette majorité. J'aimerais parfois que le ministre de l'Intérieur les entende pour qu'il nous alloue les moyens associés aux efforts que nous avons réalisés sur ces 18 premiers mois parce que pour l'instant à part des déclarations dans la presse à chaque déplacement, je n'ai encore strictement rien vu. Je ne veux pas polémiquer parce que ce n'est pas votre intention, mais je vous le dis, si vous dites que nous partageons un volontarisme en la matière, on aura besoin à un moment ou un autre de soutiens en effectifs affectés à Villeurbanne. Je ne peux pas me satisfaire aujourd'hui des annonces globales qui disent plus 300 policiers, sans que je n'aie aucune indication sur le nombre affecté à la deuxième commune de ce territoire. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation à ce sujet.

Enfin, puisqu'il s'agissait de parler de la vidéoprotection et non de l'ensemble de la stratégie, mais on en a parlé, avec notre majorité, vous voyez qu'il y a quelques éléments de désaccord, mais on avait fait le choix d'aborder la sécurité sans totem ni tabou en allant à la rencontre des habitants.e. Y compris dans la conférence du consensus citoyenne cette question de la vidéoprotection n'a pas été posée comme quelque chose à rejeter ou comme quelque chose qu'il fallait forcément développer. Les gens sont comme vous, ils sont circonspects sur ces moyens-là. Pour autant, on nous demande, dans des stratégies, de les développer pour pouvoir bénéficier de l'appui des moyens de la police nationale. Yann Crombecque l'a rappelé, y compris pour protéger nos propres forces de police nationale et de police municipale. C'est pour cela que la vidéo individuelle portée par les agents de police municipale n'a fait aucune difficulté de mise en œuvre. Ils l'utilisent et ils sont très contents de l'avoir. Ils trouvent que cela calme le jeu quand ils sont en situation d'intervention.

Je vous propose pour nos travaux de continuer dans cette ligne très pragmatique et très volontariste. En revanche, et je terminerai là-dessus, une petite déception pour Monsieur Chabrier : je crois que l'on ne peut pas aujourd'hui dans un moment où on demande à chacune et à chacun de respecter le droit, de respecter la règle, commencer à dire que

pour telle infraction il faudrait être plus coulant que sur une autre, etc. L'idée n'est pas de faire la chasse à la voiture ou de se dire que l'on a uniquement dans notre visée les automobilistes malveillants, mais pour autant on a un vrai enjeu de sécurité routière aujourd'hui et ils feront l'objet également d'une intervention de notre part s'ils ne respectent pas un certain nombre de règles dans cette ville et la vidéo-verbalisation fait partie de l'attirail que nous entendons mobiliser, au même titre, que nous ne restons pas sans rien faire face à d'autres infractions commises sur ce territoire.

Il s'agit aussi, d'une manière équitable, d'aborder un certain nombre de choses. On ne peut pas avoir chacun sa propre appréhension de ce que l'on peut faire ou de ce que l'on ne peut pas faire. Je sais que vous serez vigilant à ce que ce volontarisme soit suivi de résultat. Vous nous l'avez dit et on ne manquera pas, avec Monsieur Crombecque et avec les équipes, de revenir vers vous pour vous présenter les évolutions liées à ce travail.

M. CHABRIER.- Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je n'ai jamais dit que nous étions contre le principe de la vidéo-verbalisation.

M. LE MAIRE.- Merci de le préciser. Ce sera au PV et on sera tous d'accord là-dessus.

M. CHABRIER.- J'ai voulu dire que cela ne pouvait pas servir uniquement à cela. Si j'en juge à votre réponse, on est d'accord.

M. LE MAIRE.- Parfait. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (14 contre) -

13 - MODIFICATION N°3 DU PLU-H (PLAN LOCAL DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND LYON - AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET - Mme Agnès THOUVENOT

Il y avait une demande d'intervention qui a été retirée, mais Madame Thouvenot va quand même présenter rapidement cette intervention, qui revêt un caractère important pour les projets de Villeurbanne.

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la modification numéro 3 du Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat porté par la Métropole de Lyon. Au cours du précédent Conseil municipal nous avons déjà évoqué ce sujet, notamment autour des demandes d'emplacements réservés que la commune sollicitait pour ses propres équipements municipaux.

Cette fois-ci c'est un avis global que la Métropole de Lyon nous demande de rendre. C'est un avis favorable. La délibération est exhaustive. Je soulignerai quatre points principaux concernant Villeurbanne.

Premièrement, c'est l'augmentation du coefficient de pleine terre. Celui-ci augmente de 5 % dans la plupart des zonages. C'est important et cela va nous permettre à la fois d'accroître les espaces verts et donc le bien-être des habitants, mais c'est aussi lutter contre les îlots de chaleur urbains, dont on bénéficiera tous compte tenu du réchauffement climatique.

Deuxième élément, en termes d'habitat, nous nous félicitons, car le secteur de tailles minimales de logements s'applique désormais à la fois dans le neuf -c'était déjà le cas auparavant- mais aussi dans l'ancien. C'est un élément technique, mais qui est important et qui permet de lutter contre les ventes à la découpe, et de ce fait de l'inflation des logements.

Nous intégrons également dans cette modification le bail réel solidaire que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises.

Troisièmement, la modification vient protéger du patrimoine végétal, mais aussi du bâti, notamment ce patrimoine ordinaire ouvrier, spécifique à Villeurbanne.

Dernier point sur les normes de stationnement, nous avons eu des discussions nourries avec la Métropole. Celle-ci parie sur une forte démotorisation en lien notamment avec les lignes de transport en commun et les aménagements de voies cyclables.

Nous avons apporté un point de vigilance. Nous ne contestons pas le bien-fondé de réduire la place de la voiture en ville -la délibération suivante sur la Zone de Faibles Émissions va y revenir- mais nous attirons une vigilance collective sur le fait que des zones d'emplois sont déconnectées des zones d'habitat et tout le monde ne travaille pas à Villeurbanne ou dans la très proche agglomération. Le recours à la voiture est nécessaire pour se rendre au travail. Dans un contexte où l'espace public va être de moins en moins dévolu à la voiture, il faut que l'habitat et l'activité économique puissent accueillir les moyens de déplacement des particuliers et donc c'est un point de vigilance que nous avons fait remonter à la Métropole et une évaluation précise sera à conduire d'ici la modification numéro 4 du PLU.

M. LE MAIRE.- Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

14 - AVIS SUR LE PROJET D'AMPLIFICATION DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS DE MOBILITÉ DE LA MÉTROPOLE DE LYON AUX VÉHICULES PARTICULIERS ET DEUX-ROUES MOTORISÉS DE CRIT'AIR 5 ET NON CLASSÉS - Mme Pauline SCHLOSSER

Je crois que j'ai des demandes d'intervention de la totalité des groupes. Madame Schlosser, voulez-vous présenter le rapport avant les interventions ? Je vous laisse le présenter.

Mme SCHLOSSER.- La Métropole demande à la Ville de Villeurbanne de donner un avis sur la concertation du projet d'extension de la Zone à Faibles Émissions que l'on appelle ZFE. La ZFE s'applique déjà à Villeurbanne, notamment aux professionnels, et dans le périmètre les véhicules les plus polluants sont interdits, à savoir les Crit'Air 3 et plus.

Cette concertation porte sur des mesures relatives aux véhicules non pas professionnels, mais particuliers et des deux-roues motorisés en particulier sur des Crit'Air 5 et plus et non classés. Elle s'intéresse plus largement à la démarche globale de la Zone à Faibles

Émissions, la phase dite 5 et plus étant présentée comme une préfiguration des phases ultérieures et le dispositif ZFE devant être plutôt appréhendé dans sa globalité.

Pour rappel, la mise en place de la Zone à Faibles Émissions était une obligation pour toutes les métropoles de plus de 150 000 habitants, dont Villeurbanne fait partie et qui prévoit la suppression de la circulation et du stationnement dans son périmètre par étape en commençant pour les particuliers par les véhicules Crit'Air 5 et plus dès janvier 2023, puis les Crit'Air 4 en 2024, etc.

Ces véhicules seront interdits de circuler et de stationner à l'intérieur d'une zone, qui comprend pour le moment les secteurs de Villeurbanne situés à l'intérieur du périphérique.

La Métropole souhaite aller plus vite en proposant la sortie des Crit'Air 5 et plus dès 2022 avec pour horizon la sortie du diesel en 2026. Pourquoi le diesel ? Parce que c'est le type de motorisation qui pollue le plus pour les courtes distances et cela concerne fortement les déplacements en voiture à Villeurbanne, car plus de 50 % d'entre eux font moins de 3 kilomètres.

Il y a urgence en effet à agir pour améliorer la qualité de l'air. À Villeurbanne, à titre d'exemple, tous les groupes scolaires sont concernés par une mauvaise qualité de l'air et nous subissons trop régulièrement des pics de pollution.

Les quartiers les plus défavorisés, les Buers, Cyprian, Saint-Jean, les Brosses, sont souvent à proximité des grands axes routiers et donc aussi les plus sujets aux problématiques de pollution.

La Ville de Villeurbanne est donc favorable au principe de Zone à Faibles Émissions qui permettra d'améliorer la qualité de l'air et de répondre aux enjeux de santé publique. Mais il sera important d'accompagner les habitants, en particulier les plus fragiles, en activant plusieurs leviers :

- Le développement des solutions de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, c'est le cas par le développement de transports en commun, comme les projets T6, T9 et BHNS, dont on entend beaucoup parler ;
- Le développement de l'autopartage ;
- Le développement de l'aménagement cyclable, continu et sécurisé, qui est particulièrement adapté aux courtes distances ;
- La mise en place de mesures d'accompagnement au changement de pratique ;
- Le soutien financier au changement de motorisation pour ceux qui auront toujours besoin de se déplacer quotidiennement en voiture ;
- Enfin, évidemment, le contrôle sera nécessaire pour garantir l'efficacité des mesures notamment par la mise en place de lecture automatique de plaques.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Première intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste, Madame Émilie Prost.

Mme PROST.- Je vous remercie Monsieur le Maire. Je compte grouper cette intervention avec celle sur la déclaration suivante, pour faire le lien entre les deux.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons aujourd'hui à débattre de la première étape d'amplification de la ZFE sur le territoire de la Métropole. Nous intervenons bien sûr au nom de notre groupe, mais de manière plus large nous nous inscrivons dans la dynamique des élus Progressistes de Lyon et de la Métropole pour nous opposer à cette vision de la ZFE.

Nous ne reviendrons pas sur la nécessité de poursuivre le travail engagé depuis plus de 6 ans et sur le fait que nous sommes favorables à la ZFE. Cependant, nous restons attentifs à son acceptation par nos concitoyens, condition essentielle à sa réussite.

Nous notons en ce sens l'intérêt de la mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation parmi vos propositions. Car oui le souci de concilier transition écologique et justice sociale, de prendre en compte les plus précaires et les classes moyennes fragilisées, doit être au centre de nos réflexions si nous ne voulons pas transformer cette ZFE en zone à forte exclusion.

Concrètement, d'ici quelques mois, ce sont plus de 30 000 véhicules qui vont devoir "s'évaporer de la Métropole", comme les Verts aiment à nous le rappeler, et cela va aussi concerner Villeurbanne.

Quelles sont les réponses concrètes apportées à leurs propriétaires ? Prenons l'exemple de Madame B., 30 ans, aide-soignante au Médipôle. Elle vit à Trévoux. Elle ne souhaite pas déménager et de toute façon elle n'a pas les moyens de vivre à Villeurbanne, par exemple. Elle commence sa journée de travail à 6h30. Pour arriver à l'heure, elle a acheté une Renault Clio à 1 500 €. C'est aussi ce qu'elle gagne tous les mois. Cette voiture diesel immatriculée en 2000 est donc un Crit'Air 5. Dans 10 mois, madame ne pourra plus entrer en ville ni même arrivée à l'heure. On lui parle d'un bus à haut niveau de services qui devrait arriver un jour, mais pour l'instant le premier bus part de Trévoux à 6h30. Elle doit le prendre jusqu'à Saint-Germain-au-Mont-d'Or pour rejoindre un autre bus puis le métro 1 à Bellecour.

Autre exemple, Madame X, 58 ans, agente au collège Le Plan du Loup à Sainte-Foy-lès-Lyon, qui habite le quartier des Buers depuis toujours. Elle doit faire au moins une heure de transports en commun : bus 17, métro A, bus C 19. Comme cela devient un peu dur elle a décidé d'acheter un Renault Scénic, environ 3 500 €, soit presque deux mois de salaires. Son véhicule Crit'Air 4 sera *a priori* interdit dans moins de deux ans. Elle ne sait pas si elle pourra de nouveau dépenser 3 500 € pour s'acheter une nouvelle voiture pour ces dernières années avant la retraite.

À tous ces habitants de Villeurbanne et à ceux qui viennent y travailler et qui demain devront se séparer de leur véhicule, que dites-vous ? Ne vous inquiétez pas nous allons vous aider à acheter une voiture d'occasion avec un reste à charge de 4 000 € sans compter les frais d'entretien.

Pour espérer bénéficier d'un reste à charge de 1 000 €, il faudrait, comme vous le citez dans votre avis, que le marché du véhicule d'occasion n'augmente pas, mais surtout ne pas dépasser 6 000 € de revenu fiscal de référence, revenu qu'un salarié au SMIC vivant

seul dépasse, et c'est heureux, et ce qui est totalement déconnecté des réalités pour la plupart des familles.

Bien sûr, il est aujourd'hui essentiel de questionner la place de la voiture dans nos villes, mais nous devons le faire en intégrant pleinement les contraintes économiques et la capacité de la collectivité à fournir des alternatives. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une solution qui offre aux plus aisés le confort d'une voiture électrique et laisse les autres littéralement sur le bord de la route.

Comme sur la transition au sens global nous ne pouvons pas exiger de tous les Villeurbannais la même chose. Qui aujourd'hui a les moyens de remplir son frigo d'une alimentation bio, de se vêtir responsable et d'acheter un véhicule électrique ? Sûrement pas les personnes données en exemple. Exemple que nous aurions pu multiplier : employés de commerce, enseignants, personnels de la ville.

C'est pourquoi nous défendons une écologie sociale avec une responsabilité commune et différenciée. Nous refusons une écologie autoritaire que prône l'exécutif de la Métropole et de la Ville de Lyon et que malgré cet avis vous adoubez ici aussi à Villeurbanne.

Cette écologie qui impose à chaque individu d'endosser une responsabilité qu'il n'a pas les moyens de porter, même s'il la comprend. Je ne paraphraserai pas ici le candidat communiste à la présidentielle, qui martèle qu'il n'est pas pour une écologie qui vise à faire porter les efforts liés à la transition sur les plus "modestes", mais comme notamment votre groupe à la Métropole, Monsieur le Maire, ainsi que vos consœurs de Vaulx-en-Velin et Vénissieux, nous nous inquiétons de voir une partie de la population exclue. Ainsi, comme le groupe Socialiste, lors du dernier Conseil métropolitain, et suite à votre avis, nous réclamons aussi qu'il faut plus de dérogations, plus d'aides et plus de temps et les vœux pieux formulés lors de cette délibération, malheureusement, ne nous rassurent pas.

Si vous approuvez malgré tout ce projet d'amplification, vous signez à la Métropole un chèque en blanc, sans aucune assurance sur les mesures qui accompagneront cette ZFE et qui pourraient nous apporter à tous des garanties. Ce sera le prix de l'obstination du Président de la Métropole, mais qui ne sera pas à vos côtés pour expliquer aux habitants le prix de la décision.

Monsieur le Maire, pour conclure, vous évoquez souvent vos valeurs humanistes et cet équilibre dur à trouver, certes, entre justice sociale et écologie, mais il est encore temps de ne pas vous renier et, comme nous, de ne pas voter pour cette délibération en demandant que soient validées au préalable de véritables mesures d'accompagnement.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des grandes lignes de votre avis dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère. Nous notons notamment la nécessité de limiter l'étalement urbain et de proposer aux citoyens des équipements publics de proximité.

Nous sommes en accord avec cette stratégie et nous aurons certainement l'occasion d'évoquer à l'avenir la question des financements.

En conclusion, nous donnerons un avis favorable sur ce dernier rapport sur le PPA, mais en conformité avec nos précédentes interventions nous voterons contre sur celui relatif à la ZFE. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Cercle Radical et Place Publique, Madame Marwa Abdelli.

Mme ABDELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues, le cadre qui est le nôtre aujourd'hui ne permet pas de discuter du détail des dizaines de questions qui se posent légitimement au sujet de la ZFE.

De cette ZFE, les grandes lignes nous sont imposées par l'État et les modalités précises ont déjà été arbitrées pour cette étape par la Métropole. Il ne nous reste qu'à donner un avis sur cette amplification aux véhicules de Crit'Air 5 et plus.

De nombreuses questions se posent encore et méritent une certaine vigilance. Notre avis ne peut donc pas être un blanc-seing à l'amplification de la ZFE et, à ce titre, nous souscrivons aux remarques formulées par l'avis proposé aujourd'hui, notamment :

- L'impossibilité dans l'immédiat du contrôle des restrictions ;
- La différenciation entre les Villeurbannais dans la ZFE et ceux hors de la ZFE ;
- Le principe même de demander un effort financier, même modeste, aux plus pauvres ;
- Le nécessaire développement préalable des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

D'autres collectivités ont déjà, avec plus ou moins de bonne foi, exprimé toutes ces objections, mais finalement, malgré ces complexités, l'amplification de la ZFE permet de mettre la santé humaine au premier plan. La qualité de l'air que nous respirons toutes et tous est le premier des enjeux que nous devons prendre en considération. Ce sont ces questions de santé, de protection des habitants et d'amélioration de la qualité de l'air qui doivent *in fine* guider notre action.

Nous agissons donc aujourd'hui dans le sens d'une nécessaire lutte contre les pollutions atmosphériques. Il restera à garantir au fur et à mesure de son application la justice et l'équité de cette ZFE, qui est une mesure sociale puisque ce sont les plus précaires qui subissent le plus la pollution.

On ne peut pas décréter l'urgence écologique et ne pas en tirer les conclusions qui s'imposent. Le groupe Cercle Radical et Place Publique soutient sans équivoque l'amplification de la ZFE et l'avis proposé par la majorité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Communistes et Républicains, Madame Muriel Bétend.

Mme BÉTEND.- Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. Nous sommes globalement d'accord avec l'avis qui nous est présenté. Pendant sa rédaction le groupe Communistes a proposé plusieurs ajouts qui n'ont pas été retenus, comme la création d'un fret métropolitain combinant le réseau de trams et des plates-formes municipales de livraison à vélo ou encore des sociétés publiques pour l'autopartage de masse.

Toutefois, nous déplorons que malgré notre insistance les rédacteurs de ce texte aient renoncé à intégrer le principe de gratuité des transports en commun. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce texte. Car en plus d'être un engagement de campagne, c'est pour nous la condition même de réalisation de la ZFE.

À l'exception du centre de la Métropole, tout le territoire est aménagé pour la voiture. De nombreux quartiers et bassins d'emploi sont peu ou mal desservis par les transports en commun. Il faut développer le réseau et rendre les transports gratuits, sinon les gens continueront de prendre leur voiture.

Grâce aux aides et en se serrant la ceinture, certains pourront s'acheter une voiture moins polluante, mais polluante quand même, et ceux qui n'auront pas les moyens continueront d'utiliser leur vieille voiture, simplement pour aller travailler. Ils risqueront les amendes et continueront de polluer. Ce n'est ni juste ni efficace.

Dans un rapport rendu ce mois-ci, Oxfam et Greenpeace démontrent que 60 milliardaires français polluent autant que la moitié de la population du pays. Pire, en alimentant ces fortunes sans contrepartie environnementale, le plan de relance sert en fait à augmenter les émissions de CO2. Autrement dit, tandis que l'on subventionne les plus riches pour qu'ils polluent encore plus, on demande aux gens modestes de faire des efforts pour réduire la pollution qu'ils respirent. La Métropole de Lyon ne peut sans doute rien contre les milliardaires, mais elle peut rendre les transports gratuits et Villeurbanne doit lui rappeler.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble !, Madame Agathe Fort.

Mme FORT.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons voter pour cet avis de la Ville. Nous comptons sur nos collègues métropolitains pour que les réserves et les remarques que nous faisons ensemble sur ce projet de ZFE soient bien prises en compte. Nous sommes contents que le groupe Les Écologistes, majoritaire à la Métropole, vote cet avis, ce qui permettra, on l'espère, de faire intégrer nos mesures proposées.

Nous partageons bien les interrogations et propositions émises dans l'avis, notamment sur les mesures d'accompagnement. Ces mesures doivent empêcher l'augmentation de la ségrégation socio-spatiale. Quand on regarde les cartes qui montrent la répartition des véhicules en fonction de leur vignette Crit'Air, le constat est évident : ce sont les communes dont les populations sont les plus pauvres qui ont aussi le plus grand nombre de vieilles voitures. Pour ces personnes, l'amplification de la ZFE sans aide et alternative efficace pourrait se transformer en double peine : pauvreté et immobilisme contraint.

Ceci étant dit, listons quelques actions indispensables :

- Rendre tous les habitants et habitantes de la Métropole éligibles aux aides. Il n'y a pas que les personnes qui travaillent ou habitent dans le périmètre ZFE qui ont besoin d'y aller ou de le traverser.
- Rendre le système d'aides financières proportionnel aux revenus. Actuellement, il fonctionne par tranche, ce qui va créer des effets de seuil. À un euro de revenu près, on n'aurait pas le droit au même montant d'aides.

- L'augmentation du budget consacré à ces aides : nous le trouvons trop faible au vu des besoins anticipés. Il faudrait le multiplier par 3. L'écologie sociale a un coût.
- Et enfin, une mesure qui n'est pas reprise dans l'avis de la Ville, mais qui était bien dans le programme de Villeurbanne en commun : la gratuité progressive des transports en commun.

Je termine en précisant que la ZFE dans sa forme actuelle est vectrice d'inégalités sociales. La preuve en est que nous devons imaginer toute une batterie de mesures accompagnatrices pour ne pas exclure encore plus les plus fragiles, alors même que nous ne sommes pas capables d'exclure de la zone des voitures récentes, mais polluantes comme les SUV.

À l'échelle nationale, il faudrait refondre complètement ce dispositif. Pour être acceptée, l'écologie doit être juste. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Monsieur Yann Crombecque.

M. CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous sommes dans une urgence climatique rappelée par de nombreux intervenants, dans les médias, et le rapport du GIEC aujourd'hui vient lui aussi le confirmer. Chaque jour qui passe confirme les prévisions des scientifiques qui nous alertent depuis près de 50 ans maintenant.

Villeurbanne est une ville à la population particulièrement jeune et une majorité de ces jeunes concitoyens verra dans les années à venir, si nous ne faisons rien, sa qualité de vie fortement dégradée. Face à ce constat, il y a le dire et le faire. Le faire c'est soutenir la mise en place de la ZFE, qui est une des réponses à la mauvaise qualité de l'air, qui est responsable de 48 000 morts prématurés par an en France.

Nous pouvons regretter que le gouvernement se soit défaussé sur les élus locaux puisque la loi climat et résilience impose le calendrier, la définition des périmètres, les mesures dérogatoires et le contrôle.

Notre groupe est favorable au principe de la ZFE afin d'améliorer la qualité de l'air et répondre aux enjeux de santé, repenser la conception des espaces publics et offrir un cadre de vie plus agréable. Pour autant, nous souhaitons insister sur les mesures d'accompagnement nécessaire, tant sur le plan pédagogique que sur le plan de la justice sociale.

Stéphane Frioux aurait pu nous rappeler, en sa qualité d'historien, la mise en place de la lutte contre la pollution de l'air à Los Angeles où les premières règles et contrôles édictés au début des années 60 pesèrent sur les plus modestes aux véhicules les plus anciens, entraînant une opposition à ces mesures.

Cet exemple peut nous sembler lointain, mais il illustre pour nous la nécessité d'accompagner pour la faire accepter la mise en place de la ZFE. L'enfer est parfois pavé de bonnes intentions et pour nous la ZFE ne doit pas être vécue comme une mesure punitive pour les ménages les plus modestes. Il convient de tenir compte de la complexité pour les ménages modestes de changer de véhicule, dans un contexte où la hausse des coûts de la l'énergie pèse déjà fortement sur les budgets.

Dans le même esprit, on compte de nombreux salariés parmi les foyers modestes, qui travaillent en périphérie dans des lieux parfois mal desservis par les transports en commun.

Notre groupe souhaite, tout en soutenant la mise en place de la ZFE, un renforcement de la communication auprès des habitants, afin de permettre aux ménages concernés de pouvoir mobiliser les aides. Nous insistons sur la nécessité d'un accompagnement humain au plus près des habitants pour favoriser le recours aux aides. Pour nous, l'Agence des mobilités ne peut se réduire à une agence centralisée, localisée à Lyon, et à une déclinaison des démarches *via* Internet.

Nous devons tenir compte de la fracture numérique qui frappe certains de nos concitoyens et de la complexité pour certains d'entre eux des démarches administratives à accomplir.

Notre groupe souligne sa volonté de voir les aides annoncées bénéficier au plus grand nombre. Aujourd'hui, le système annoncé, basé sur des critères établis par l'État, ne garantit pas l'accès aux aides, notamment pour les personnes seules.

Par ailleurs, les aides annoncées risquent de laisser un reste à charge trop élevé pour les ménages les plus modestes.

Pour notre groupe, le contrôle ne peut intervenir avant 2024, car outre le fait que techniquement le contrôle effectif des dérogations liées à la ZFE n'est à ce jour pas possible, ce contrôle par le stationnement risque de créer des efforts de bord importants entre les secteurs payants et non payants de la commune.

Enfin, il existerait une différence de traitement entre les ménages disposant ou non d'un stationnement privé et donc non soumis au contrôle.

Notre groupe appuie les propositions de mise en place de dispositifs de type pass ZFE mobilité pour les visiteurs occasionnels, de création d'un comité de suivi et d'évaluation associant les communes, les acteurs économiques, mais aussi les citoyens, de constitution d'un groupement d'achats d'automobiles, afin de faire baisser les prix des véhicules.

Vous aurez compris que nous refusons d'opposer santé publique, transition écologique et existence de justice sociale. Nous devons les trois à nos concitoyens.

Nous rejoignons ainsi par cohérence la position du groupe Socialiste à la Métropole, mais aussi celui à la Région. Tout en restant vigilant pour l'avenir, notre groupe votera en faveur de ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Génération.s et Les Écologistes, dans une intervention conjointe. C'est monsieur Laurent Quiquerez qui prend la parole.

M. QUIQUEREZ.- Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, chers collègues, la Ville doit donner son avis sur une nouvelle étape de la mise en place de la ZFE de la Métropole de Lyon. Elle va concerner maintenant les véhicules particuliers comme cela a été dit. Mais rappelons surtout que depuis des années l'Union Européenne condamne la France pour la mauvaise qualité de l'air d'une douzaine de Métropoles, dont la nôtre.

En Europe, de nombreuses villes, plus ou moins grandes, ont déjà des ZFE. La première date de 1996 en Suède. Il y a 25 ans. Ils ont déjà interdit le diesel. La France a un retard énorme à combler après des années bien peu ambitieuses sur ce dossier.

L'étape pour laquelle nous allons nous prononcer ce soir concerne l'interdiction des véhicules particuliers Crit'Air 5 et non classés dans le périmètre défini en 2020 pour les véhicules professionnels.

Pour Villeurbanne, c'est la partie à l'intérieur du périphérique, comme pour Bron et Vénissieux. Cela concerne les diesels de plus de 20 ans et les véhicules à essence de plus de 23 ans. Sur les quelques 62 000 véhicules particuliers immatriculés sur la commune sont concernés 844 Crit'Air 5 et 1 250 véhicules non classés, c'est-à-dire plus anciens.

Si la Métropole a décidé de faire cette interdiction au 1^{er} septembre, quatre mois avant la date imposée par la loi, c'est pour se donner quatre mois complets de pédagogie et de sensibilisation avant de passer aux sanctions en 2023.

En ce sens, nous saluons cette anticipation. En revanche, nous regrettons que le gouvernement repousse encore son engagement à mettre en place le contrôle, car sans contrôle la mesure sera inopérante.

Mi-janvier, un pic de pollution a placé Lyon au 21^e rang des villes les plus polluées du monde devant des villes aussi polluées que Bangkok ou Shanghai. La ZFE est un outil efficace pour lutter contre la pollution atmosphérique, car le trafic routier représente 66 % de la pollution au dioxyde d'azote et aux particules fines.

Les objectifs de santé publique nous conduisent à agir fermement pour réduire la pollution qui porte atteinte aux voies respiratoires des plus fragiles, jeunes enfants, personnes souffrant de problèmes cardiaques ou les terrains asthmatiques. Et cela c'est punitif. Plus que de changer de motorisation, il faut accompagner les changements de comportements en tenant compte à la fois des besoins et des ressources de chacune et chacun. Par exemple avec le SYTRAL et la Métropole nous déployons des politiques de mobilité décarbonée et non polluante. La densification des transports en commun qui va répondre aux problématiques qui ont été soulevées avec deux nouvelles lignes de tramway dans Villeurbanne, T6 et T9, qui relie des quartiers populaires. Un bus à haut niveau de services, route de Genas, des voies cyclables plus nombreuses, des espaces plus confortables et sûrs dans les rues pour les piétons.

Voilà pour celles et ceux qui le peuvent une activité physique de 30 minutes par jour à pied ou à vélo est bien meilleure pour la santé que la sédentarité dans sa voiture. C'est surtout bien moins coûteux.

Pour celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer autrement qu'en voiture, cela a été abordé, les aides financières pour acheter un véhicule récent, donc moins polluant, sont indispensables, notamment pour les ménages les plus modestes.

En ce sens, nous souscrivons à l'idée d'offrir par anticipation ces aides aux habitants de Villeurbanne, qui seront concernés par la ZFE à terme, comme à Saint-Jean ou aux Brosses. Pour autant, il conviendra de vérifier la bonne adéquation des mesures d'accompagnement aux besoins réels des habitants, quitte à les adapter le cas échéant.

Nous portons la transition écologique pour la justice sociale, notamment avec une politique tarifaire des transports en commun depuis 2021, qui bénéficie à 83 000 personnes pour l'abonnement à 10 €, mais aussi pour 60 000 personnes à la gratuité des transports en commun.

M. LE MAIRE.- Sauf si vous me dites que votre intervention est groupée avec la précédente, je vous demande de vous rapprocher de la conclusion, s'il vous plaît.

M. QUIQUEREZ.- Je vous remercie. La gratuité des transports en commun est effective. Nous allons voter cette résolution, car nous sommes fiers de poursuivre ce chantier avec volonté et confiance et très attentifs aux enjeux sociaux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Schlosser.

Mme SCHLOSSER.- Je veux juste préciser qu'il ne faut pas confondre la pollution de l'air causée par les véhicules automobiles en particulier le dioxyde d'azote et les gaz à effet de serre. Aujourd'hui, un nouveau rapport du GIEC est sorti, qui donne des pistes sur comment on va pouvoir s'adapter au changement climatique, mais le transport automobile cause beaucoup de gaz à effet de serre, mais dans nos métropoles c'est surtout le dioxyde d'azote qui pose problème. L'objectif de la ZFE est bien de lutter contre ce dioxyde d'azote. Il se trouve que les véhicules diesel émettent moins de CO2 que d'autres types de motorisation. En revanche, sur le dioxyde d'azote ils en émettent plus, en particulier pour de courtes distances puisque le diesel est plutôt un type de motorisation qui a été fait pour de longues distances. Le véhicule diesel s'il est adapté pour faire un trajet Marseille/Paris ne sera pas adapté dans nos métropoles puisqu'il va venir générer du dioxyde d'azote.

Je retiens des interventions que nous sommes à peu près tous d'accord pour dire qu'il y a urgence à agir et à trouver des solutions, à activer les différents leviers. La ZEF en est un. En revanche, il faut que l'on soit vigilant à la justice sociale, à prendre en considération que ceux qui sont les plus touchés par cette pollution, ce sont aussi ceux qui ont très souvent moins de revenus. Il va falloir accompagner en activant différents leviers tous ensemble. Vous en avez cité un certain nombre. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Schlosser. Vous me permettrez quelques mots, car c'est à la fois un sujet extrêmement important et Madame Prost m'a quand même cité souvent. Si je ne répondais pas, il y aurait une forme de déception.

Peut-être d'abord revenir sur l'inquiétude la plus importante qui était la vôtre : est-ce que je vais renier mes valeurs humanistes et mon sens de l'équilibre ? Même si le "en même temps" ce n'est pas mon "truc", en tout cas de moins en moins. Je ne suis pas sûr d'aller complètement dans cette direction, mais pour autant bien sûr je ne vais pas me renier sur cet équilibre et ce pragmatisme dont j'essaie de faire mien en matière d'action politique. D'ailleurs, je crois que vous êtes embêtés par cet avis formulé par notre majorité, car il n'est pas si loin des exigences que vous formulez. Je vois bien que vous oscillez entre "on va voter contre", mais en même temps ce qu'il dit sur la question de la prise en compte des plus fragiles, sur le rythme, etc., va quand même un peu dans les éléments d'alerte que vous partagez. N'hésitez-pas, je n'ai pas encore soumis le texte aux voix. Vous pouvez encore changer d'avis, si j'ai réussi à vous convaincre.

Moi, en tout cas, au-delà de la boutade, je suis très satisfait de la qualité du travail qui est le résultat de cet avis qui vous est proposé entre l'ensemble des groupes, même si on voit encore quelques nuances formulées par les uns ou par les autres, notamment sur la question de la gratuité des transports en commun, mais avouons-le ce n'est pas l'objet de cette délibération. Par ailleurs, il y a un accord politique entre les membres de la majorité qui siègent aujourd'hui au SYTRAL et qui siègent à la Métropole du Grand Lyon. Si vous n'êtes pas d'accord avec vos représentants élus à la Métropole, il faut leur dire et qu'ils ne continuent pas à siéger ou qu'en tout cas ils portent ce dossier-là où il va se décider.

Pour autant, je suis sensible à votre appel puisque j'ai fait partie de ceux qui étaient plutôt favorables à ce que l'on étudie cette gratuité des transports en commun. J'ai même des collègues maires dans des grandes villes pas si éloignées qui l'expérimentent. Je regarde avec attention ce qui se passe. On peut quand même noter que la Métropole a donné des signaux forts en matière de politique tarifaire sociale depuis ces 18 premiers mois. On peut toujours dire que ce n'est pas assez, mais en même temps cela n'avait jamais été fait jusqu'à présent. Je me félicite de toutes ces avancées. On verra bien dans quelle direction elle nous emmène.

Je voudrais revenir à l'objet de cette délibération. Je ne veux pas me laisser instrumentaliser entre choisir entre la santé publique et le portefeuille des ménages et les plus modestes. Ce sera ma ligne politique tout le long des débats que nous aurons. Vous interpellez ma capacité à tenir ces débats à la Métropole. Je crois que je fais partie des quelques élus qui ont pris la parole dans la presse récemment sur ce sujet. Je dis que je suis vigilant et je le serai et tout le monde sait que je le serai. Je ne suis pas inquiet ni pour moi-même ni pour ma vigilance ni sur celle des autres sur le fait que je serai vigilant. Je crois que tout le monde a bien compris que je serai très vigilant sur ce dossier-là. Au-delà d'impacter les Villeurbannais.e.s, qui sont déjà dans le périmètre, il va y avoir des débats sur l'extension de ce périmètre et va se poser la question de Saint-Jean, des Brosses, et pour moi cela fait aussi partie des éléments de discussion à venir, notamment sur la préservation des ménages les plus modestes. Je l'ai déjà dit dans cet exécutif et à la Métropole, dans des réunions préparatoires. Il me semblerait logique que l'on cale à tout le moins le calendrier sur l'arrivée de ces dits transports en commun. Cela fait partie de ces choses posées sur la table et qui sont dans le débat.

En même temps, aujourd'hui, ce débat existe. On fait toujours le procès, en tout cas, ils sont certains à dire qu'il n'y a pas de discussion ni de débat. Là il y a un débat. Notre Ville peut formuler un avis. Elle passe du temps pour l'écrire, pour faire en sorte de se mettre d'accord sur un certain nombre de propos. Je me félicite de cet exercice démocratique, car il est vital pour ce que l'on a à mettre en place.

Ce que l'on a à mettre en place c'est à la fois la qualité de l'air : on est intransigeant, car ce n'est pas possible de continuer à avoir autant de morts. Pauline Schlosser l'a rappelé avec beaucoup plus de talent pédagogique que le mien. On voit l'expérience de l'enseignante sur contre quoi on se battait, mais pour autant, je le dis, le compte n'y est pas sur l'accompagnement social concernant les ménages. Le compte n'y est pas au niveau local, mais il ne l'est pas moins au niveau national. Cette obligation de ZFE en 2025 ce n'est pas une obligation dont on se serait saisi spontanément. D'abord, c'est l'exécutif précédent, dont vous êtes assez proches, qui la mis en place. Ensuite, c'est le

gouvernement actuel, dont vous êtes aussi assez proches, qui l'a mis en place. J'attends que le gouvernement soit aussi à la hauteur de cette ambition et vienne accompagner les efforts que la Métropole va mettre en place pour accompagner ce dispositif, car je ne doute pas que dans les échanges et dans les débats que nous aurons à la Métropole on arrive à améliorer notre capacité d'accompagner, notamment les ménages les plus modestes, dans cette évolution essentielle, dont personne ne remet en cause la nécessité, y compris les personnes concernées.

En revanche, vous avez raison, quand ils sont confrontés à leurs Clio de 2000, j'ai bien noté qu'il va nous falloir accompagner ces ménages dans ces évolutions. Je ne sais pas si comme le propose Villeurbanne Insoumise Ensemble ! il faut tripler les aides. En tout cas, on voit bien qu'il va falloir être tout aussi volontariste sur l'objectif visé que sur les moyens associés pour accompagner cette évolution. J'espère du fond du cœur, et j'y serai vigilant, que nous trouverons les espaces pour accompagner ce changement indispensable.

Je vous remercie pour la qualité des interventions précédentes qui participent à ce débat. Voulez-vous que l'on fasse d'abord le Plan de Protection de l'Atmosphère puisqu'il y a une intervention groupée et après une autre demande d'intervention et après je fais voter les deux rapports ou on les fait séparément ? On les fait séparément. On fait le premier rapport qui est le 2022-69 sur la ZEF. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (7 contre - 5 abstentions) -

15 - AVIS SUR LE PROJET DE TROISIÈME PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE POUR LA PÉRIODE 2022-2027 - Mme Agnès THOUVENOT

C'est un avis que nous devons rendre auprès des services du préfet. Madame Thouvenot, vous nous en dites un mot avant les interventions ?

Mme THOUVENOT.- Pour préciser que c'est un outil de planification qui vise à ramener la concentration des polluants dans l'atmosphère à un niveau conforme pour que l'on ait une qualité de l'air qui soit soutenable.

Par rapport à la délibération précédente, la ZFE concernait seulement les mobilités. Le Plan de Prévention de l'Atmosphère concerne l'industrie, les modes de chauffage et l'agriculture.

Vous l'avez lu dans l'avis que rend la Ville, nous vous proposons un avis favorable avec des points d'observation. Quelque part, l'exercice est à la fois formel et paradoxal. Formel parce que finalement beaucoup d'éléments relèvent de normes nationales, du législateur, et donc on est dans une demande d'application de normes à l'échelle locale, et paradoxale en même temps parce que l'ADEME va supprimer ses financements dans le cadre des feuilles de route de la qualité de l'air de l'agglomération lyonnaise. Par rapport au débat que nous avons précédemment, nous voyons bien qu'il faut accompagner à la fois les particuliers, mais aussi les acteurs économiques.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Villeurbanne Progressiste, on est d'accord que l'intervention était commune aux deux délibérations.

Mme PROST.- Oui.

M. LE MAIRE.- Je ne vous prive pas d'un temps de parole. Ensuite, on a une intervention conjointe entre le groupe Génération.s, Cercle Radical et Place Publique, groupe Communistes et Républicains, Villeurbanne Insoumise Ensemble ! Socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s, Les Écologistes. C'est Madame Béatrice Vessiller qui prend la parole.

Mme VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues. En effet, cette intervention est faite au nom de l'ensemble des groupes de la majorité.

Nous devons rendre un avis sur le Plan de Protection de l'Atmosphère élaboré par le préfet, soumis à l'avis des communes.

De PPA en PPA, il s'agit du troisième depuis 2008, même si la situation de la qualité de l'air dans la Métropole s'est améliorée, la pollution est toujours préoccupante avec environ 15 000 habitants exposés à des niveaux de pollution supérieurs au seuil que définit l'OMS pour la santé publique.

Une partie de ces 15 000 habitants sont des Villeurbannais, notamment ceux qui habitent à proximité des grands axes de circulation. Pour ce qui concerne Villeurbanne, c'est notamment le boulevard Laurent Bonnefoy.

Au plan national, rappelons encore que la France paye des pénalités à l'Union Européenne pour non-respect des normes de qualité de l'air dans notre Métropole, comme dans une douzaine d'autres agglomérations. Alors sur le fond, nous ne pouvons que saluer les orientations et les actions du Plan puisqu'elles vont dans le sens de ce que nous portons depuis des années, tant en termes d'alerte que d'actions des collectivités où Les Écologistes et la gauche sont en responsabilité, mais il convient de questionner la place de l'État dans l'accompagnement de certaines mesures, soit au plan financier, soit au plan du respect de leur application. Cela a été dit dans le débat précédent, mais évidemment cela se pose ici dans ce plan global qu'est le PPA.

Définir une liste d'actions à mettre en œuvre : c'est bien et le PPA en compte 35, mais pour améliorer la qualité de l'air il faut des budgets et des moyens de contrôle. L'État est bon conseiller, mais pas payeur.

Le PPA demande à l'ensemble des parties prenantes, notamment, d'engager de nouveaux projets pour la filière air-bois, le meilleur accès au traitement des déchets verts, des mobilités moins polluantes.

Le PPA prévoit, concernant le chauffage, l'interdiction des poêles à bois non performants ou des cheminées à foyer ouvert.

La Métropole a mis en place depuis plusieurs années une aide financière au remplacement des appareils de chauffage au bois, la prime air bois, qui a été majorée en 2022 pour les ménages les plus modestes. Mais le préfet doit aider, d'une part, à sensibiliser et informer les habitants sur la pollution aux particules générées par le chauffage bois non performant parce que l'on estime que l'on a une méconnaissance de ces problèmes de

pollution aux particules par le chauffage bois. D'autre part, l'État doit mettre en place le contrôle par le respect de l'interdiction puisque le PPA prévoit l'interdiction de ces installations de chauffage.

Un des points centraux de ce troisième Plan concerne la mobilité puisque nous l'avons vu précédemment la pollution aux oxydes d'azote et à l'ozone provient largement des véhicules motorisés. Là encore, les collectivités ont besoin de plus de soutien pour sensibiliser au changement de comportement, pour soutenir le développement des lignes de transports en commun, la décarbonation des flux de bus, l'aide à la lutte contre l'autosolisme, les aménagements pour les mobilités actives.

Au-delà des déplacements urbains, qu'a fait l'État pour le fret ferroviaire depuis des décennies pendant lesquelles la part des marchandises transportées par camion n'a cessé de croître au détriment du train ? Ne parlons pas du tout TGV, plus lucratif que les grandes lignes classiques ou les dessertes de proximité.

C'est un enjeu qui concerne l'aménagement du territoire et la transition énergétique. L'État doit annoncer le cap et mettre les moyens partout en France pour inverser la tendance en faveur des mobilités non polluantes et décarbonées.

Dans le cadre de France Relance l'État local a commencé à travailler avec les concessionnaires autoroutiers sur la mise en place de voies de covoiturage et de couloirs réservés sur les autoroutes, notamment A42 et A43. Villeurbanne est intéressée par un tel projet sur l'A42, qui permettrait de réduire la circulation arrivant du nord du département et de l'Ain, mais pour l'instant pas de calendrier de réalisation annoncé ni de décision ferme ni de financement.

Les collectivités agissent déjà. Elles sont prêtes à agir plus, mais l'État ne peut pas être seulement un commanditaire ; il doit prendre sa part des dispositions et des engagements financiers dans la transition énergétique et la baisse de la pollution indispensable pour la santé publique.

Nous voterons bien sûr l'avis favorable sur le PPA assorti des différentes observations. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la première adjointe, souhaitez-vous réagir ?

Mme THOUVENOT.- Il me semble que l'essentiel a été dit, sachant qu'à l'échelle nationale il faut redemander des financements pour accompagner les territoires dans cette phase de transition.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

16 - TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DE L'AUTRE SOIE À LA SAS AUTRE SOIE ET APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE - M. Alain BRISSARD

J'ai une demande d'intervention. Monsieur Brissard, souhaitez-vous en dire un mot avant l'intervention ?

M. BRISSARD.- Non. J'interviendrai peut-être en réponse à l'intervention.

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention pour le groupe Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.e.s. Monsieur Ikhlef Chikh, la parole est à vous.

M. CHIKH.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Il y a maintenant presque deux ans, nous avons pris rendez-vous auprès des Villeurbannais.es pour renforcer la place de la nature en ville en nous appuyant notamment sur l'énergie citoyenne et le désir des habitants de contribuer à l'aménagement et à l'entretien de nouveaux jardins partagés.

Nous avons aussi promis d'engager la réalisation de grands parcs pour notre Ville, à l'image de ce parc de l'Autre Soie, dont la délibération pose aujourd'hui une étape essentielle.

Véritable poumon vert au cœur d'un projet social et urbain de grande ampleur, nous savons tout ce que ce parc va apporter : amélioration de la qualité de l'air, rafraîchissement de l'espace public, animation d'un quartier à travers son ouverture à tous les habitants pour se promener, s'aérer, se retrouver, flâner, pratiquer du sport et tant d'autres activités que les habitants du quartier pourront ajouter à cette liste qui ne fait que commencer.

Cet îlot de fraîcheur sera un lieu accueillant pour les riverains ainsi que pour toutes les Villeurbannais.es, qui promeut la mixité sociale et intergénérationnelle.

Le projet de l'Autre Soie réinvente la façon dont nous aménageons l'espace public. L'humain est au cœur du projet et cela tranche avec l'image parfois froide et désincarnée de certains aménagements urbains des décennies passées. Sans vouloir vous abreuver de chiffres, j'en citerai un : ces 1,5 hectares de verdure sont bien concrets. Ils ont une identité et une utilité qui n'attendent que l'ouverture de la concertation, le dimanche 23 avril prochain, pour continuer de se transformer avec les habitants.

C'est bien en permettant à la Ville de trouver sa juste place et en laissant faire les habitants qu'il deviendra un parc autogéré. Je dis « autogéré » et nous assumons ce terme parce qu'il dit la confiance à l'égard des usagers actuels et futurs du lieu. Il allie la diversité des usages. La mixité appelle à vivre ensemble plutôt que vivre avec ou même vivre chacun chez soi. Ce terme « autogéré », je le rappelle dit que c'est en faisant alliance avec les habitants, avec les associations, que Villeurbanne sera au rendez-vous qu'elle a donné.

Dans un autre registre, et à plus petite échelle, le succès des plantations citoyennes et des jardins partagés repose sur la confiance accordée aux Villeurbannais.es en leur permettant de prendre une part active au verdissement de leur ville et cela de la plantation à l'entretien des végétaux. Et cette confiance aussi, comme la main verte, elle ne s'invente pas, elle ne se décrète pas, elle se cultive. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Brissard, un commentaire sur la main verte ou sur tout autre chose ?

M. BRISSARD.- En tout cas, Monsieur Ikhlef Chikh a bien résumé l'état d'esprit dans lequel nous engageons ce projet, également la façon dont on souhaite développer la végétalisation à Villeurbanne. J'espère que nous aurons tous la main verte et que nous

saurons passer le flambeau aux habitants pour qu'ils prennent le relais de la Ville dans cette dynamique.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est un projet important pour notre Ville, même s'il faut convenir toutes et tous que c'est l'utilisation du « déjà là » et que nous avons eu la chance de trouver ces 2 hectares de parcs qui sont déjà présents et que l'on va pouvoir ouvrir au public et « rendre » au public pour qu'il nous dise comment il envisage l'évolution de ce parc.

Je mets ce rapport aux voix. Il y a une situation de déport me concernant.

- Adopté à l'unanimité -

17 - ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DES MAISONS NEUVES - BILAN DE CLÔTURE DE LA ZAC ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE - SUPPRESSION DE LA ZAC - Mme Agnès THOUVENOT

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

18 - TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE PRATIQUE SUR LE COMPLEXE SPORTIF DOMINIQUE MATÉO : VALIDATION DU PROGRAMME DE L'OPÉRATION, LANCEMENT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET CRÉATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME - M. Mohamed AHAMADA

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

19 - POSE DE CANALISATIONS ÉLECTRIQUES SUR LA PARCELLE BZ 235 APPARTENANT À LA VILLE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL - CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE ENEDIS ET LA VILLE DE VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

20 - AVIS SUR L'ARRÊT DE PROJET RELATIF À L'ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) DE LA MÉTROPOLE DE LYON - Mme Agnès THOUVENOT

J'ai plusieurs demandes d'intervention. C'est Madame la première adjointe qui rapporte et à qui je vais laisser la parole pour qu'elle présente cet avis.

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Cet avis s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité que la Métropole a désormais compétence pour élaborer. En effet, depuis la loi engagement national pour l'environnement de 2010, l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité revient aux intercommunalités. C'est donc à la Métropole de le faire.

Après plusieurs délibérations et une concertation avec les communes, la Métropole a délibéré en décembre 2021 et les communes sont invitées à formuler un avis.

Vous le savez, Villeurbanne a été exemplaire en matière de réduction de la publicité, avec un règlement très exigeant. C'est le fruit d'une volonté politique portée par Jean-Paul Bret de réduire drastiquement la publicité dans la Ville.

Maintenant que ce document devient intercommunal, la vigilance de la Ville a été de ne pas perdre les acquis de ce règlement communal de publicité et de prendre le risque de voir fleurir de nouveaux panneaux publicitaires sur les palissades de chantier ou voir la taille des panneaux augmenter outre mesure.

Un travail nourri et des orientations politiques communes portées par la Métropole de Lyon nous ont permis d'être rassurés, mais parfois le diable est dans les détails et il y a eu des allers-retours importants avec la Métropole ces derniers jours, dont j'ai fait mention en Commission d'urbanisme, qui nous ont permis d'aboutir à un avis qui formule un certain nombre d'observations sur des points particuliers et sur lesquels la Métropole s'est engagée à porter un regard attentif, voire d'accepter nos observations pour qu'elles soient traduites dans ce Règlement Local de Publicité métropolitain.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai trois demandes d'intervention. La première est une intervention conjointe entre le groupe Génération.s et le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble ! La parole est à M. Maxime Jourdan.

M. JOURDAN.- Tout s'achète : l'amour, l'art la planète terre, vous, moi, surtout moi. L'homme est un produit comme les autres avec une date limite de vente. Je suis publicitaire. Je suis de ceux qui vous font rêver des choses que vous n'aurez jamais : ciel toujours bleu, « nanas » jamais moches, bonheur parfait retouché sur Photoshop. Vous croyez que j'embellis le monde ? Perdu : je le bousille.

Nous nous rappelons tous de la scène d'introduction du film « 99 francs » devant lequel nous nous sommes dit la même chose : c'est tellement vrai.

Mesdames et Messieurs, chers membres du Conseil Municipal, malheureusement, oui, c'est tellement vrai. En 2019, le marché de la communication et de la publicité était estimé à près de 33 milliards d'euros en France. Mais on s'y perd avec ces milliards. 33 milliards, par exemple, c'est 8 milliards de plus que le budget solidarité, insertion et égalité des chances de l'État français. 33 milliards c'est encore 5 milliards de plus que le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la France.

Vous me direz, certes, que l'on gouverne très mal avec des chiffres et qu'ils ont une regrettable tendance à nous transformer en gestionnaire. Ils ont pourtant cette qualité phénoménale de pouvoir marquer les esprits bien plus fortement que les grands et beaux discours.

La Ville de Villeurbanne s'est dotée dès 2004 d'un Règlement Local de Publicité pour gérer et contraindre les méthodes et les localisations de publicité sur son territoire et ainsi assurer une meilleure qualité de vie à ses habitants.

L'exigence imposée par notre municipalité était alors importante, contraignant les afficheurs à déposer la totalité de leur dispositif publicitaire de 12 mètres carrés et n'autorisant que des dispositifs de 2 mètres carrés au plus sur 80 % du territoire.

À titre de comparaison, le Règlement Local de Publicité adopté par la Ville de Lyon dès 2001 autorisait encore, dans les zones les plus restrictives destinées à la publicité sur son seul mobilier métropolitain, des affichages publicitaires de 8 mètres carrés. Aussi, la majorité du territoire lyonnais prévoyait l'autorisation de toute forme de publicité, affichage de 12 mètres carrés compris, bien entendu.

La Métropole de Lyon se dote aujourd'hui de son propre RLP qui, par conséquence d'un millefeuille territorial toujours délicat, s'impose à notre municipalité. Nous saluons bien évidemment l'engagement de la Métropole dans une dynamique de réduction et de contrôle des lieux et des types d'affichage publicitaire présents sur son territoire.

Pour autant, nous ne pouvons pas nous résoudre à ce que le premier engagement du Grand Lyon en la matière vienne assouplir des réglementations que nous avons mises en œuvre il y a près de 20 ans pour améliorer la qualité de vie de nos habitants.

Attachés à ce principe fort de contrôle de réduction et de réglementation d'un système capitaliste toujours plus vorace et toujours plus avide, de tels assouplissements vont à l'encontre des principes que notre majorité prône.

Les groupes Villeurbanne Insoumise Ensemble ! et Génération.s s'associent pleinement aux réserves émises par la Ville de Villeurbanne sur les points du Règlement Local de Publicité et de la Métropole qui auraient pour fâcheuse conséquence d'assouplir une réglementation locale aujourd'hui plus contraignante. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.ne.s Villeurbannais.e.s. Madame Catherine Anavoizard.

Mme ANAVOIZARD.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, il y a presque un an le Conseil municipal a étudié les orientations générales du projet de Règlement Local de la Publicité métropolitain. Rappelons que la réglementation de la publicité fait partie des leviers essentiels d'amélioration du cadre de vie. Cet enjeu avait été identifié dès 1989 par la municipalité de l'époque, qui avait compris qu'il fallait aller au-delà des seules prescriptions légales en la matière.

L'amélioration du cadre de vie fait partie des victoires rapides et visibles que nous sommes en mesure d'obtenir. Ce règlement poursuit néanmoins une ambition plus vaste et de plus long terme, celui de la désintoxication de nos esprits et le changement de nos habitudes de consommation.

Nous saluons que cette volonté soit partagée avec l'actuelle majorité métropolitaine, comme en témoigne le volontarisme affiché par l'exécutif dans l'élaboration d'un RLP ambitieux.

La Métropole s'apprête en effet à adopter son propre Règlement Local de la Publicité, qui se substituera au RLP municipal.

Nous le savons, les détails ont leur importance. L'objet de cette délibération est bien d'alerter la Métropole sur les derniers ajustements techniques identifiés comme nécessaires par les élus et les services de la Ville.

Ces mesures ont déjà été approuvées sur le territoire Villeurbannais et nous ont donné pleine satisfaction. Ce n'est certainement pas un désaveu, mais bien la preuve qu'un dialogue constructif existe entre les deux collectivités.

Retenons surtout que cette politique publique va indéniablement dans le bon sens et que nous la soutiendrons ici comme à la Métropole.

L'hygiène mentale de nos concitoyens, la beauté urbaine et la transition écologique reposent sur des acquis sérieux qu'il convient de préserver aujourd'hui et de renforcer demain.

Notre groupe votera en faveur de cet avis. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Les Écologistes, la parole est à Jacques Vince.

M. VINCE.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, la publicité commerciale est une agression dans les rues de nos villes comme dans tous les médias qu'elle inonde. Cette pollution visuelle se double d'une incitation à la surconsommation et d'un surcoût, car n'oublions pas que c'est toujours le consommateur qui, *in fine*, endosse le coût de la publicité.

La lente prise de conscience de ces méfaits a été initiée par quelques mouvements associatifs, qui ont joué finalement le rôle de lanceur d'alerte, puis elle a conduit à l'évolution de quelques textes réglementaires et enfin pour gagner en cohérence, et nous y sommes à l'échelle du territoire, la compétence pour élaborer le Règlement Local de Publicité revient maintenant à la Métropole de Lyon.

Nous arrivons ainsi au terme d'un long processus délibératif concernant notre cadre de vie. Il n'est pas facile pour 59 communes de se mettre d'accord, pas davantage sur ce sujet que sur d'autres. On le voit bien, mais ce débat a permis d'aboutir à la fin de l'année dernière à un nouveau projet de Règlement Local de Publicité à l'échelle de la Métropole et c'est à Villeurbanne ce soir de se prononcer sur ce RLP proposé par la Métropole.

Sans détailler l'ensemble des mesures techniques, car il faudrait des heures pour détailler l'ensemble des mesures, nous saluons en particulier l'interdiction des écrans numériques qui serait une véritable avancée partout dans la Métropole ou l'interdiction de la publicité sur les bâches de chantier.

L'objectif, rappelons-le, n'est pas d'interdire strictement la publicité, mais, d'une part, de donner une cohérence métropolitaine pour l'ensemble des règlements municipaux existants en harmonisant les règles. D'autre part, de minimiser les nuisances visuelles tout en développant notre attractivité métropolitaine.

Notre architecture est belle, nos parcs aussi, ne laissons pas les publicités gâcher le paysage et envahir les cerveaux qu'ils soient ou non disponibles, ceux des grands, mais

aussi des petits. Si nous adoptons les mêmes règles que nos voisins, le bénéfice sera encore plus grand.

Bien sûr, et le règlement qui nous est soumis le souligne, Villeurbanne disposait déjà d'un RLP volontariste, encadrant la publicité dans l'espace public depuis 2004. Cela a été rappelé dans les interventions précédentes. De ce point de vue, notre ville a pu faire figure de précurseurs par le passé. Nous souhaitons souligner ce travail des services qui a abouti il y a quelques années à ce RLP communal.

Mais au regard des nouvelles avancées, personne ne pourra dire, sur ce sujet en tout les cas, que tout ce qui est fait relève de la majorité municipale du mandat précédent. Sur certains points jugés plus restrictifs, nous pourrions dire mieux disants, que le RLP proposé par la Métropole, la Ville souhaite maintenir certaines dispositions qui lui seraient propres. Mais si chacune des 59 communes en fait de même où serait la cohérence métropolitaine recherchée et la lisibilité pour les annonceurs ?

Demain, la règle sera bien la même à l'échelle des 59 communes. Bien sûr, on aurait pu étendre aux territoires métropolitains certaines règles plus restrictives présentes dans le RLP Villeurbannais, mais attention à la faisabilité. Sans entrer dans les détails techniques, quelques observations sur le terrain indiquent que certaines dispositions mieux disantes ne sont pas respectées sur notre territoire.

En effet, on peut relever de nombreuses irrégularités et des panneaux qui dépassent les tailles règlementaires. Il ne suffit pas d'avoir un bon RLP, encore faut-il pouvoir le faire appliquer. Mieux vaut un RLP réaliste et respecté qu'un RLP magnifique sur le papier, mais souvent contourné.

La bonne nouvelle c'est que le RLP devenant métropolitain permettra plus facilement l'obligation de se mettre en conformité pour bon nombre de contrevenants au RLP communal actuel.

Au regard du travail mené entre les services de la Ville et ceux de la Métropole pour construire un règlement exigeant et réaliste, parce qu'il est essentiel que notre Ville porte un avis favorable sur l'arrêt de projet de RLP de la Métropole, nous voterons évidemment ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la première adjointe souhaitez-vous intervenir ?

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Sur vos interventions, un petit point peut-être de précision ou d'étonnement. Le travail d'aller-retour avec la Métropole nous a permis de préciser un certain nombre d'éléments passant de réserve à observation. Le changement sémantique a du poids juridique. Cela étant, nous affirmons qu'il y a encore des éléments sur lesquels nous pourrions avoir un RLP spécifique. Il existe dans d'autres communes de France, d'autres agglomérations, des adaptations territoriales. C'est le cas notamment sur des sujets comme les enseignes ou certains zonages sur lesquels nous avons demandé des modifications. Des modifications qui pour certaines ont été acceptées, d'autres pour lesquelles des discussions sont en cours.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est un sujet extrêmement important et l'intervention du groupe Les Écologistes m'oblige à en dire un mot un peu plus long que ce que j'avais prévu.

J'ai lu, comme vous, *Le Progrès* ce matin. On ne va pas passer longtemps sur qui de la poule ou de l'œuf. On pourra quand même noter la volonté politique de Jean-Paul Bret, en tant que Maire, d'avoir fait en sorte qu'il y ait un Règlement Local de Publicité ambitieux.

C'est un travail qui a été engagé également, la refonte du RLP par la Métropole, sous la mandature précédente. Il faut aussi regarder dans quel cadre cela s'inscrit. Et aujourd'hui c'est un travail qui a été engagé depuis maintenant près de 5 ans. On a eu le temps de prendre connaissance des différents registres de souhait d'application d'un certain nombre de mesures spécifiques à notre Ville.

Certes, vous pointez notre incapacité parfois à faire appliquer la totalité de ces lois. Mais comment cela ? Cela veut dire qu'il ne faudrait pas faire voter la ZFE parce que nous ne sommes pas capables de l'appliquer immédiatement ? Monsieur Vince, soyez prudent avec les arguments que vous maniez, pour demander à ce que l'on applique la même chose sur les 59 communes.

Je le dis avec beaucoup de fermeté : cela fait longtemps que l'on a indiqué quels étaient les points sensibles pour nous dans ce Règlement Local de Publicité. D'ailleurs, j'ai écrit au Président de la Métropole pour lui signifier. J'ai bien précisé que ce n'étaient pas des réserves, mais des observations pour ne pas invalider le processus. Pour autant, je ne vais pas être le seul à formuler des réserves. À mon avis, cela ne va pas passer au premier tour, cette affaire de Règlement Local de Publicité ; Je n'ai pas l'impression de mettre en péril l'acceptation du RLP. On ne pourra pas me faire de procès d'intention que d'imaginer que je souhaite essayer d'attendrir aux entourures ce RLP. Je veux juste que l'on maintienne des spécificités propres à notre Ville, comme d'autres collectivités ont su le faire sur le reste du territoire. Je n'ai aucune inquiétude sur le fait que nous allons réussir à y arriver. Si l'avenir de la Métropole c'est le nivellement par le bas d'un certain nombre d'ambitions, je n'y souscrirai pas. Pour d'autres sujets, également. Je crois que c'est ma fonction de Maire, qui me l'impose. Je vous remercie pour la qualité des échanges. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

21 - PLAN FRANCE RELANCE - SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT POUR L'ANNÉE 2022 - Mme Agnès THOUVENOT

J'ai trois demandes d'intervention. Madame Thouvenot, souhaitez-vous en dire un mot avant ?

Mme THOUVENOT.- Un petit mot pour présenter cette délibération qui s'inscrit dans le cadre du Plan France Relance pour peut-être trouver un choc de l'offre comme le titrait la fondation Abbé Pierre. Le gouvernement découvrant peut-être le fait que l'on ne construit pas assez de logements, notamment sociaux, en France, propose d'accompagner les communes qui construisent des logements. Nous avons déjà eu une délibération au mois de décembre qui avait entériné un certain nombre de crédits parce que nous avons délivré des permis de construire. Ce contrat permet de prendre la suite avec un objectif de 1 000 logements sur 15 mois, dont 300 logements sociaux.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai trois demandes d'intervention. Pour le groupe Villeurbanne Progressiste, une explication de vote. Monsieur Loïc Chabrier.

M. CHABRIER.- Nous voterons pour, bien évidemment. J'espère que les élus de la majorité en feront autant. On n'est pas à l'abri de surprises si on voit les délibérations précédentes puisque vous-mêmes, Monsieur le Maire, vous étiez étonné des votes de certains groupes de votre majorité. J'attends de voir les interventions et les réponses de Madame l'adjointe ensuite.

M. LE MAIRE.- La parole est au groupe Communistes et Républicains. Monsieur Mariano Beron-Perez.

M. BERON-PEREZ.- Monsieur le Maire, Madame la rapporteur, chers collègues. Nous allons signer un document intitulé « contrat de relance du logement » dans lequel l'État prétend avoir des objectifs ambitieux de production de logements au regard des besoins.

Et pour cela, le gouvernement ne lésine pas sur les moyens puisqu'il propose une aide exceptionnelle de 1 500 € par logement. Rendez-vous compte.

En vérité, si la situation n'était pas si grave, ce serait presque comique. Dans son rapport annuel rendu il y a à peine un mois, la fondation Abbé Pierre déplorait que le logement n'ait pas fait l'objet d'une attention particulière dans le Plan de Relance, et pour cause, la production de logements n'a jamais été aussi basse depuis 15 ans.

Lors du précédent quinquennat, François Hollande avait déjà échoué à tenir son engagement de construire 500 000 logements par an, dont 150 000 logements sociaux. Mais Emmanuel Macron fait encore mieux : non seulement il ne tient pas ses promesses, mais il fait l'inverse. En 2017, le candidat Macron avait promis de créer des logements sociaux pour les jeunes. À deux mois de la fin de son mandat, on attend toujours.

Toujours pendant la campagne, il assurait vouloir privilégier le logement aux solutions d'hébergement d'urgence. À peine élu, il avait même assuré que plus personne ne dormirait à la rue d'ici la fin de l'année. Aujourd'hui, près de 500 personnes sont expulsées chaque jour, les deux tiers pendant la trêve hivernale, et dans 9 cas sur 10 sans aucune solution de relogement.

Résultat : la France compte aujourd'hui 300 000 personnes sans domicile. Un chiffre qui a doublé depuis 2012 et presque quadruplé depuis 2002. C'est cela le bilan du quinquennat d'Emmanuel Macron. C'est cela le bilan des politiques libérales qui s'enchaînent depuis des années.

Heureusement, à Villeurbanne, nous n'avons pas attendu les miettes du gouvernement pour construire de nouveaux logements. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole pour le groupe Les Écologistes est à Zémorda Khelifi.

Mme KHELIFI.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, relancer la France est très honorable, mais ne pas l'avoir cassée en amont à coups d'économies sur le dos des plus modestes aurait été encore mieux.

Le Plan de Relance de 100 Md€ est dans son principe un acte positif, mais nous déplorons qu'il arrive bien tardivement et qu'il soit si ponctuel quand il faudrait engager une réelle transformation de notre économie sur le long terme.

Ce Plan nous promettait le verdissement et la relocalisation de notre économie. Ce sera au final un plan de relance à l'ancienne dans le prolongement de la politique conduite par le gouvernement depuis 2017, avec un volet écologique bien en deçà des enjeux. Un Plan incohérent affichant d'un côté un objectif de transition écologique et de l'autre un soutien aveugle à la compétitivité des entreprises, sans aucune conditionnalité sociale ni environnementale, un peu comme en 2018 pour le CICE.

Les baisses d'impôts de production à hauteur de 20 Md€ concernent pour la plupart des entreprises fortement émettrices de CO2. Le gouvernement adopte dans ce Plan une conception très extensive de l'écologie : 2,6 Md€ pour le plan de soutien à l'aéronautique ou au secteur automobile.

Dans le cadre de cette délibération, l'État souhaite pour 2022 accompagner la relance de la construction durable à travers un dispositif de contractualisation sur les territoires caractérisés par une tension du marché immobilier avec des objectifs de production de logements neufs au regard des besoins identifiés dans les territoires.

Nous ne pouvons que saluer cette aide de l'État bienvenue dans un contexte difficile où l'État a plutôt réduit ces dernières années son soutien, notamment au logement social. Rappelons que la loi de finances de 2018, puis celle de 2019, ont réduit de 800 M€ les APL obligeant les bailleurs sociaux à mettre en place la désormais tristement célèbre réduction des loyers de solidarité, pour ne pas alourdir le coût du loyer des ménages modestes. Cette baisse concomitante des APL et des loyers pratiqués par les bailleurs sociaux a été une atteinte sans précédent au modèle français du logement social. Ce secteur essentiel, qui permet à de nombreuses familles et à de nombreux Villeurbannais de se loger, a vu ses fondamentaux remis en cause, comme jamais aucun gouvernement n'avait osé le faire.

Le prochain gouvernement devra faire du secteur du logement social une priorité, mais, évidemment, les candidats à la présidentielle ne portent pas tous cet enjeu majeur, surtout pas ceux qui veulent sans cesse réduire les dépenses publiques liées à la solidarité. Avoir un toit, un logement digne, ce n'est pas un luxe, c'est un droit.

Dans la Métropole de Lyon, la flambée des prix est importante depuis des années avec le risque d'exclure les plus modestes. Dans les outils permettant de produire du logement abordable et de construire une ville plus juste et plus accessible à tous soulignons les secteurs de mixité sociale dans le PLU-H et la production de logements sociaux et abordables, en particulier dans les communes carencées. Objectifs traduits dans la modification numéro 3 du PLU-H de la Métropole de Lyon, qui est en enquête publique depuis aujourd'hui même. L'encadrement des loyers mis en place sur Villeurbanne et Lyon depuis la fin 2021 est une autre mesure pour ce même objectif.

Sur la réhabilitation énergétique des bâtiments, qui permet de réduire les charges des ménages et donc de gagner du pouvoir d'achat, la Métropole met des moyens importants avec Eco Renov', tout comme la Ville qui accompagne aussi les opérations. Nous souhaitons que ce Plan de Relance apporte aussi un soutien financier important sur la réhabilitation du logement social ou encore sur la rénovation des bâtiments publics.

Même si nous estimons le Plan de Relance insuffisant, nous approuverons la mise en œuvre du dispositif sur Villeurbanne. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la première adjointe, vous souhaitez ajouter un mot ?

Monsieur Chabrier, il m'arrive parfois d'être surpris par les positions des groupes, mais heureusement cela s'appelle la démocratie. Si je n'étais pas surpris par la position des groupes de la majorité, cela voudrait dire que leur dicte ce qu'ils ont à faire avant les Conseils municipaux et vous vous en offusqueriez. Ce n'est pas possible.

Pour autant, je ne suis pas surpris sur les interventions et sur les votes qui vont avoir lieu. Concernant ce Plan France Relance, et notamment sur l'accompagnement aux Maires bâtisseurs, je ne peux que me féliciter que Villeurbanne récupère 1 300 000 € pour accompagner son effort de construction des logements pour les plus modestes et je dois dire que c'est une bonne surprise pour la Ville.

Pour autant, je ne suis pas dupe. C'est une bonne surprise qui arrive après plusieurs années de très mauvaises surprises pour le logement social. Je ne suis pas certain que cela permette de rattraper le bilan finalement assez déplorable en la matière de ce gouvernement sur le logement social, mais il me semblerait malvenu d'indiquer que nous ne sommes pas satisfaits d'un signe de préoccupation sur ce sujet-là.

Madame Zémorda Khelifi nous a mis dans l'ambiance de la campagne présidentielle -ce que j'essaie de ne pas faire, Madame Khelifi- mais je ne vais pas vous suivre très longtemps. Gageons que ce sujet, après la présentation du rapport de la fondation Abbé Pierre sera au cœur des propositions des différents candidats. Notre ville et notre pays gagneraient à que ce soit un vrai sujet et qu'il ne soit pas juste instrumentalisé de temps en temps pour donner des gages à tel ou tel. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Puisque j'ai un déport sur le rapport à venir. Je confie la présidence de ce Conseil municipal à Madame la première adjointe pour quelques minutes.

22 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - ENTREPRENDRE POUR HUMANISER LA DÉPENDANCE (EHD) - SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU MOUVEMENT HABITAT ET HUMANISME - 14 RUE DES DEUX FRÈRES - Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Il n'y a pas de demande d'intervention. Il y a deux déports Monsieur Van Styvendael et Monsieur Colliat. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

23 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - ALLIADÉ HABITAT - 2-8 RUE CHARLES PERRAULT - 324 COURS ÉMILE ZOLA - ANGLE RUE DE BRUXELLES - RUE MARTERET - Mme Agnès THOUVENOT

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

24 - RESTRUCTURATION PARTIELLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'HÔTEL DE VILLE POUR AMÉLIORER L'ORGANISATION DES DIVERS LOCAUX D'ACCUEIL : PROGRAMME DE TRAVAUX - M. Gaëtan CONSTANT

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

25 - PRÉSENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS POUR 2022 - M. Antoine COLLIAT

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

26 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) - Mme Agathe FORT

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

27 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR ADMINISTRATION ET PATRIMOINE POUR 2022 - M. Jonathan BOCQUET

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

28 - PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC COURS ÉMILE ZOLA - TRANCHE D - Mme Laura GANDOLFI

Les travaux commencent ce mois-ci. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

29 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR SOLIDARITÉS POUR 2022 - M. Mathieu GARABEDIAN

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

30 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR CULTURE JEUNESSE POUR 2022 - M. Stéphane FRIOUX

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

31 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR PETITE ENFANCE POUR 2022 - Mme Cristina MARTINEAU

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

32 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR SCOLAIRE POUR 2022 - Mme Sonia TRON

Il n'y a pas de demande d'intervention. Madame TRON, voulez-vous présenter ce rapport ?

Mme TRON.- Non puisqu'il n'y a pas d'intervention.

Mme THOUVENOT.- Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

33 - PROGRAMME DE REQUALIFICATION DES COURS D'ÉCOLES EN 2022 - M. Alain BRISSARD

Il y a une demande d'intervention de Madame Arthaud. Au préalable, Monsieur Brissard, souhaitez-vous dire un mot ?

M. BRISSARD.- Nous continuons le programme qui avait été démarré dans le précédent mandat concernant la végétalisation des cours d'écoles et leur désimperméabilisation, avec cette année deux écoles qui vont être concernées sur Antonin Perrin et Jean Jaurès. Je répondrai s'il y a des questions.

Mme THOUVENOT.- Une demande d'intervention des Écologistes. C'est Madame Maryse Arthaud qui prend la parole.

Mme ARTHAUD.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Ce programme de rénovation et de végétalisation des cours d'école est à tous points de vue une réussite éducative et écologique. La requalification des cours d'école participe à l'adaptation au changement climatique, dont on a pas mal parlé aujourd'hui, en concevant de nouveaux espaces de vie pour les enfants d'aujourd'hui et aussi pour les générations futures. Complet et innovant, ce projet permet tout d'abord de réellement concevoir ces

espaces collectifs, de rééquilibrer les usages et le partage des équipements, qu'ils soient sportifs, ludiques ou de détente. Il permet également d'augmenter l'infiltration et la récupération des eaux de pluie et donc de lutter contre les îlots de chaleur et de favoriser le contact des enfants avec la nature.

Ce programme est aussi un support pédagogique formidable pour sensibiliser de manière pratique et ludique les jeunes aux transitions écologiques avec des jardins pédagogiques, des ateliers de sensibilisation scientifique sur le cycle de l'eau et l'expérimentation par des enseignants progressivement formés, pour faire la classe dehors.

Depuis cette année, Villeurbanne va encore plus loin que la seule végétalisation et désimperméabilisation des sols et innove dans l'organisation des espaces et l'implantation de nouveaux mobiliers.

Toute la communauté éducative et les enfants bien sûr ont été associés dans les ateliers de concertation, de la phase de diagnostic à la conception des différents espaces et ambiance de chaque cours. Cette démarche de concertation va enrichir le référentiel environnemental de notre cahier des charges et contribuer à la conception de nos futures cours de récréation.

Nous voterons bien entendu cette délibération. Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.-Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

M. LE MAIRE.- Merci. Nous passons au rapport 22-47.

34 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR DU SPORT - M. Ali MOHAMED AHAMADA

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

35 - PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR NOCTURNE DU THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE (TNP) - Mme Katia BUISSON

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

36 - BILAN ACQUISITIONS/CESSIONS POUR L'ANNÉE 2021 - Mme Agnès THOUVENOT

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

37 - ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D'UNE PROPRIÉTÉ FONCIÈRE SITUÉE 272 RUE DU QUATRE-AOÛT 1789 - Mme Agnès Thouvenot

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

38 - CESSION À LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE PARCELLES APPARTENANT À LA VILLE DE VILLEURBANNE ET INSCRITES DANS L'EMPRISE DU NOUVEAU LYCÉE DE LA ZAC GRATTE-CIEL CENTRE-VILLE

- Mme Agnès THOUVENOT

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

39 - CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN SUR L'EMPRISE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN EN VUE DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT RUE DU 8 MAI 1945 - Mme Laura GANDOLFI

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

40 - RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL - M. Olivier GLUCK

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

41 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2018-392 DU 17 DÉCEMBRE 2018 CONCERNANT LE RÉGIME INDEMNITAIRE - M. Olivier GLUCK

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

42 - RECRUTEMENT DES ANIMATEURS SUR LE CENTRE DE PLEIN AIR DE CHAMAGNIEU POUR LES PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES (PRINTEMPS ET ÉTÉ 2022) - M. Olivier GLUCK

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

44 - CONVENTION D'ACCÈS ET D'UTILISATION DU RESTAURANT MUNICIPAL AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE

L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS (DDETS) - MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE VENTE À EMPORTER AVEC CONTENANT RÉUTILISABLE - M. Alain BRISSARD

Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai raté le plan de mobilité administration. Je vais y revenir. Je fais d'abord la mise à disposition du restaurant. Je n'ai pas de demande d'intervention.

- Adopté à l'unanimité -

Grâce à la vigilance de Monsieur Grignard, Madame Schlosser, on va pouvoir voter le plan de mobilité d'administration.

43 - PLAN DE MOBILITÉ ADMINISTRATION (PDMA) - M. Olivier GLUCK

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

45 - PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE PRÉFIGURATRICE DE GRANDCLÉMENT INTERVENTION - Mme Sonia TRON

J'ai une demande d'intervention. Madame Sonia TRON souhaitez-vous en dire un mot avant que je laisse la parole à l'intervention ? La parole est au groupe Cercle Radical et Place Publique et c'est Monsieur Frédéric Vermeulin qui intervient.

M. VERMEULIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, depuis quelques années la pression exercée sur nos écoles par l'accroissement démographique ne cesse d'augmenter et le rythme de réalisation des nouveaux programmes n'a pas été suffisant pour absorber cet afflux.

Face à l'urgence, la Ville a lancé de nouveaux projets. L'école préfiguratrice, qui va ouvrir en septembre 2022, rue la Fontaine, comprendra jusqu'à 10 classes, quand elle sera pleinement opérationnelle. Celles-ci viendront alléger les groupes scolaires existants dans l'attente de la réalisation d'un nouvel équipement sur la ZAC Grandclément.

Passer par l'étape d'une école préfiguratrice a un coût élevé, particulièrement quand on a, comme c'est le cas à Villeurbanne, la volonté de proposer aux enfants un accueil de très bonne qualité, même dans un contexte de transition.

Il s'agit d'un investissement de 4 M€, qui vient se rajouter au coût de l'école définitive. En outre, un tel projet est d'autant plus difficile à mettre en œuvre, que le site de l'école préfiguratrice ne peut pas être le même que celui de l'école définitive. L'école de la République est au cœur de ce qu'est la gauche. On est sur quelque chose de fondamental au cœur de ce qu'est la gauche, son histoire, ses valeurs. Elle est le point central d'un projet de société humaniste et solidaire. L'érosion du secteur public au niveau national touche aussi l'école, malheureusement. Nous refusons le glissement vers un système éducatif ségrégatif et à deux vitesses avec d'un côté les enfants favorisés regroupés entre

eux dans des écoles privées et de l'autre une population de plus en plus fragilisée à laquelle l'école doit permettre de prendre toute sa place dans la société.

Par une action volontariste, nous devons à l'échelon local être à la hauteur des enjeux. Ce sujet est l'un de ceux sur lesquels nous sommes les plus attendus. C'est évident. La dynamique enclenchée par l'adjointe à l'éducation permet d'avancer, mais le chemin est encore long et mobilisera toute la force de notre engagement au service de tous. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame l'adjointe, souhaitez-vous répondre ?

Mme Sonia TRON.- Si ce n'est remercier l'intervention de Monsieur Vermeulin.

M. LE MAIRE.- Parfait. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

46 - ACCORD D'ENGAGEMENT AU SEIN DU RÉSEAU MÉTROPOLITAIN DES LIEUX D'ACCUEIL D'INFORMATION ET D'ORIENTATION EN MATIÈRE D'EMPLOI ET D'INSERTION - M. Paul CAMPY

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

47 - AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES » À LA VILLE DE VILLEURBANNE - M. Paul CAMPY

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

48 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN BIEN ENTRE L'ASSOCIATION EUREKA KOMPLEXKAPHARNAUM ET LA VILLE DE VILLEURBANNE - M. Stéphane FRIOUX

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

49 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022/2024 ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MAISON DU CITOYEN - M. Mathieu GARABEDIAN

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

50 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DE LA MAISON DE QUARTIER DES BROSSES À L'ASSOCIATION COLIN MAILLARD - Cristina MARTINEAU

J'ai une demande d'intervention. Madame Martineau souhaitez-vous en dire un mot ?

Mme MARTINEAU.- Non. Je vais attendre l'intervention.

M. LE MAIRE.- La parole est au groupe Communistes et Républicains, Monsieur Cyril Hauland-Gronneberg.

M. HAULAND-GRONNEBERG.- Monsieur le Maire, Madame la rapporteur, chers collègues. Depuis le mois de septembre dernier, la Ville de Villeurbanne met les locaux de la Maison de quartier des Broses à disposition de l'association Colin Maillard à raison de deux samedis par mois pour permettre à cette association de créer un espace protégé afin d'organiser et d'assurer une médiation lors des rencontres entre le père, la mère et l'enfant dans un contexte de violences familiales, notamment.

Cette expérimentation s'étant avérée concluante, il nous est demandé aujourd'hui de permettre son prolongement jusqu'à la fin de l'année. Pour nous, c'est une évidence, il faut bien sûr le faire, car il y en a hélas grand besoin.

En effet, les violences faites aux femmes loin de s'arrêter ne cessent d'augmenter. En 2020, par exemple, le 3919, le numéro qui reçoit les appels pour les victimes de violences conjugales a reçu 70 % d'appels de plus par rapport à l'année précédente, sachant que près de la moitié de ces appels n'ont pu être correctement traités faute de moyens.

On avait alors mis cette hausse spectaculaire sur le dos du confinement. De même, en 2021, les violences sexuelles signalées aux forces de police étaient en augmentation, un tiers de plus qu'en 2020. On a alors souvent évoqué la libération de la parole des victimes pour expliquer cette hausse spectaculaire. Mais ces explications ont leur limite. En effet, on constate, par exemple, que le nombre de faits anciens n'augmentent que de manière marginale puisqu'en 2021 « seulement » 19 % des violences signalées avaient été commises plus de 5 ans auparavant contre 15 % en 2020 et 12 % en 2018.

Par conséquent, alors que l'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée, je cite : « grande cause du quinquennat » par Emmanuel Macron, on constate que les résultats sont bien loin des ambitions affichées, au lieu de s'améliorer, la situation se dégrade. Force est de constater que la présente délibération est en quelque sorte une illustration de l'échec du gouvernement en la matière de par sa politique que l'on pourrait qualifier de défaisance récurrent, peut-être pas permanent, mais souvent suivant le même schéma : d'abord l'État décide de lancer une expérimentation de quelques mois. Ensuite, pour la mettre en œuvre, il ne fait pas appel aux services publics, mais à une association et au final c'est à la commune de débloquent les moyens pour que cette expérimentation soit concluante. Certes, elle sera reconduite durant quelques mois encore, mais sans savoir jusqu'à quand. Ici, comme ailleurs, l'État se décharge de façon constante sur la société civile et sur les collectivités locales, en invoquant la proximité.

Plus grave, en plus de cette inaction, le gouvernement laisse s'installer un climat délétère en légitimant les campagnes d'intimidation visant les mouvements progressistes. Ici, en

l'occurrence, en discréditant l'action des féministes qualifiées de « woke », intersectionnelles ou autres qualificatifs jugés de façon péjorative.

En ce sens, le gouvernement porte une part de responsabilité dans la dégradation de la situation actuelle propice au retour des actes d'agressions décomplexées contre les femmes.

Je finirai par cette fameuse citation de Simone de Beauvoir : « *N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question* ». Malgré quelques timides avancées ici ou là comme sur l'IVG dernièrement, force est de constater que la crise économique sociale et sanitaire conduit à un climat politique délétère, qui risque d'encourager cette remise en question dans un futur proche si nous n'y prenons pas garde. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Martineau.

Mme MARTINEAU.- Je n'irai pas sur cette diatribe nationale, mais rappeler que dans ce combat que vous soulignez, qui est important contre la violence faite aux femmes, Villeurbanne, et la présence de Colin Maillard sur notre territoire en témoigne, a toujours été une terre d'accueil et d'innovation sur ces structures-là. On pense aussi à VIFFIL, avec lesquels nous travaillons. Rappeler en tout cas qu'à Villeurbanne la lutte contre les violences intra-familiales et contre les femmes est bien une de nos préoccupations que nous partageons collectivement.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

51 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE SOCIAL DES BUERS EN VUE DE LA RECONFIGURATION D'UN CENTRE SOCIAL À CROIX-LUIZET -
Mme Christine GOYARD GUDEFIN

Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai deux situations de déport : Mme Aurélie Loire et M. Gaëtan Constant. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (3 NPPV) -

52 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À TROIS STRUCTURES ASSOCIATIVES DANS LE CADRE DE CONVENTIONS TRIENNALES S'INSCRIVANT DANS LES OBJECTIFS DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) -
Mme Sonia TRON

Il y a une situation de déport : M. Julien Ravello. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

53 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION REAJI RÉSEAU ÉGALITÉ, ANTIDISCRIMINATION, JUSTICE-INTERDISCIPLINAIRE - Mme Agathe FORT

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

54 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES RELAIS PETITE ENFANCE (EX-RELAIS ASSISTANTS MATERNELS) - Mme Cristina MARTINEAU

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

55 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'ADMISSION EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - Mme Cristina MARTINEAU

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

56 - RÉDUCTION DES HORAIRES DES CRÈCHES MUNICIPALES - VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ AUX PARENTS - Mme Cristina MARTINEAU

J'ai trois demandes d'intervention. Madame Martineau, souhaitez-vous en dire un mot ?

Mme MARTINEAU.- Je vous remercie. Il me semble que c'est une délibération importante pour expliquer à l'ensemble des Villeurbannais le contexte qui fait que nous sommes aujourd'hui obligés de voter, en tout cas c'est ce qui vous est proposé ce soir, une indemnité pour les familles Villeurbannaises, qui sont impactées aujourd'hui par la réduction des horaires de crèche. Nous avons été obligés de réduire les horaires de toutes nos crèches municipales depuis le début de l'année. C'est une décision qui est valable jusqu'au mois de juillet, jusqu'à la fin de la saison. Elle est temporaire. Et nous essayons d'accompagner les familles dans les difficultés que nous traversons collectivement.

À Villeurbanne, malheureusement, comme dans beaucoup de villes de France, car ce n'est pas la même situation propre à Villeurbanne, nous manquons d'auxiliaires de puériculture et d'éducateurs de jeunes enfants. À Villeurbanne, il s'agit de 15 % de nos postes vacants. Or, je croise les yeux de mon collègue que je sais professionnel petite enfance, la loi exige une équipe auprès des enfants avec au moins 40 % d'adultes ayant ces diplômes auprès des enfants. Ces diplômes d'éducateurs et d'auxiliaires de puériculture. Et quand vous manquez de personnels, comme c'est le cas aujourd'hui dans beaucoup de collectivités françaises, la seule solution pour respecter ces taux est de réduire ou les

effectifs des enfants accueillis ou de réduire les plages horaires d'accueil pour avoir vos effectifs concentrés sur cette période-là.

Aujourd'hui, depuis le mois de septembre, on a des difficultés de plus en plus importantes et certaines de nos crèches se retrouvent en très grande difficulté avec près de 40 % des postes vacants et toutes sont fragiles. Elles ont tenu ces derniers mois grâce, il faut le dire, à un engagement sans faille des personnels de la petite enfance et des personnels Villeurbannais, des directrices et de la direction de la petite enfance et ce fut la course incessante à la réorganisation des plannings, au report des jours de congé, au recours aux heures supplémentaires, au recours à des personnels intérimaires, qui aujourd'hui sont également en pénurie.

Donc, en cette fin d'année 2021, à l'approche en plus d'une vague de Covid, à laquelle il fallait faire face, nous avons décidé de dire stop. Villeurbanne a décidé de dire stop à la gestion à la semaine, qui était éprouvante pour les équipes et les familles, et bien évidemment pour les enfants. Stop à l'épuisement de nos personnels et à l'instabilité des heures d'accueil, qui compromettent ce qui reste le plus important et on veut le rappeler par cette décision en matière de petite enfance : c'est la qualité d'accueil du petit enfant, de son accompagnement, du lien que les professionnels peuvent tisser avec les parents. Et cette qualité d'accueil est historique à Villeurbanne. Elle a toujours fait partie des priorités. D'ailleurs, elle est reconnue de manière unanime par les parents, que j'ai rencontrés ces dernières semaines, qui m'ont partagé les difficultés auxquelles ils étaient placés face à cette décision, mais qu'ils reconnaissent que leurs enfants sont extrêmement bien accueillis dans nos crèches.

Nous avons décidé de réduire un peu partout plutôt que beaucoup dans les crèches les plus en difficulté. Cela pouvait être un choix de fermer certains secteurs. Nous avons fait le choix d'une réorganisation équitable et solidaire entre tous les établissements de notre commune pour permettre à tous de retrouver de la stabilité.

Concrètement, cela plonge 168 familles dans d'importantes difficultés. Elles sont obligées de se réorganiser et d'aller négocier ou faire entendre leurs difficultés à leur employeur. Cela peut les mettre en porte-à-faux. Elles m'ont partagé bien évidemment tout cela et on l'entend, mais nous n'avons malheureusement pas le choix.

D'autant plus que vous venez de voter une délibération qui mettait à jour les critères d'admission de nos crèches municipales, à Villeurbanne nous avons cette politique de priorisation des familles les plus en difficulté. Aujourd'hui, cette question de la pénurie structurelle, nationale, des professionnels de la petite enfance fragilise et vise d'abord ces familles-là.

En tout cas, cette indemnité sera versée en une fois et de manière automatique. Il s'agit pour les familles qui le souhaitent de les aider à avoir recours à un mode d'accueil complémentaire.

En tout cas, je veux redire ce soir aux familles Villeurbannaises notre pleine mobilisation de l'équipe municipale sur cette situation. Je travaille notamment avec mon collègue Olivier Gluck et Jonathan Bocquet sur ce dossier-là pour améliorer l'attractivité de notre collectivité comme employeur. Pour autant, ce problème-là de pénurie des professionnels de la petite enfance ce n'est pas seulement la ville, qui a les clés de ce problème. On ne

peut pas politiquement se satisfaire de l'idée que l'on irait juste débaucher les professionnels d'à-côté. C'est vraiment un problème national qui exige des réponses nationales. Nous avons commencé avec mes collègues élus petite enfance dans toute la France à travailler sur cette question-là. Nous sommes extrêmement mobilisés à faire entendre la voix de la petite enfance. J'espère, Mesdames, Messieurs, en solidarité avec les familles et l'ensemble des agents du service municipal de la petite enfance, que nous tentons d'accompagner dans le cadre de cette délibération, que vous voudrez bien voter cette indemnité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai trois demandes d'intervention. La première pour le groupe Villeurbanne Progressiste : Madame Virginie Demars.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération nous demande de voter une indemnité compensatrice aux familles impactées par la réduction des horaires d'ouverture de 10 des 13 établissements d'accueil du jeune enfant municipaux.

Il est vrai qu'il y a des difficultés de recrutement professionnel de la petite enfance sur le plan national et cela bien avant la pandémie du Covid-19. En 2019, 90 % des gestionnaires de crèche alertaient sur cette pénurie de personnels qualifiés, notamment les auxiliaires puéricultrices, les infirmières puéricultrices et les éducateurs de jeunes enfants (EJE). *A contrario*, les diplômés inférieurs, CAP, BEP, ne trouvent pas de poste.

Le Covid-19 a sûrement amplifié la pénurie : maladie, application du protocole sanitaire, épuisement par manque d'effectif. Précisons que nous parlons de crèches municipales et pas de crèches privées associatives ou parentales.

Face à ce constat, qui ne date pas d'hier, la Ville de Villeurbanne n'aurait-elle pas pu anticiper cette situation extrême. Je dis « extrême », car 10 crèches sur 13, c'est important et très impactant pour les familles à l'heure où Villeurbanne a une démographie croissante.

Nous nous interrogeons sur la politique de la petite enfance, car rappelons que lors du Conseil municipal du 5 juillet 2021, Madame Cristina Martineau a échoué à convaincre un grand nombre de ses collègues de l'exécutif de renouveler une DSP sur une structure d'accueil de jeunes enfants, qui aurait pu disparaître ou être en grande difficulté.

En effet, certains pensaient protéger les professionnels du secteur, mais ils empêchaient en réalité de dégager des marges de manœuvre pour l'ensemble du service et ainsi pénaliser ces mêmes crèches en régie municipale, qui leur était pourtant si chères.

Certains luttèrent contre une privatisation du service public et prônaient l'importance du service aux habitants avant tout. Ils votèrent contre ou s'abstinèrent pour la création d'une DSP par dogmatisme. Politiques drapées dans une morale mal placée. À l'inverse, nous la soutenions par pragmatisme et réalisme.

Si notre groupe d'opposition n'avait pas voté pour ce renouvellement, conscient d'amplifier ou de pérenniser l'offre de garde d'enfant, la situation serait encore plus critique aujourd'hui pour les familles Villeurbannaises.

Il est dit dans cette délibération, je cite : « *La Ville met en place plusieurs démarches de moyen et long terme pour améliorer l'attractivité des métiers de la petite enfance et favoriser les recrutements.* » Quelles sont-elles ? Est-ce se contenter d'un article dans Le Progrès en

date du 20 février dernier, dans lequel Madame Cristina Martineau interpellait la Région ou le gouvernement pour augmenter les quotas de formation au métier de la petite enfance ?

Cela semble tenir d'un discours de politique électorale, même si c'est un axe à considérer, alors que la Ville pourrait rendre plus attractifs ces métiers, sur le plan salarial et sur le plan des conditions de travail, comme elle a su l'engager pour les postes de policiers municipaux.

Rappelons que c'était en tout cas ce qui nous était présenté par l'adjointe à la petite enfance, lors du Conseil municipal du 5 juillet dernier, expliquant dans le cadre de la DSP d'une EAJE préférer mettre l'accent et les efforts en matière de ressources humaines sur l'amélioration de l'attractivité de notre collectivité à la remunicipalisation de crèches.

Si nous pouvons être d'accord sur le principe qu'une crèche en régie est un idéal à rechercher le plus possible, nous savons également faire face à la réalité parfois cruelle et cette délibération en est malheureusement l'incarnation.

Il est urgent à tous les niveaux de prendre en considération ces métiers de la petite enfance, de les valoriser et de les rendre attractifs. Mais aujourd'hui la situation n'est pas acceptable ni pour les parents ni pour les professionnels du secteur. Le groupe Villeurbanne Progressiste s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble ! Monsieur Olivier Gluck.

M. GLUCK.- Merci Monsieur le Maire chers collègues, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas revenir sur le constat qui a été très bien dressé par Madame Martineau. Effectivement, de grosses difficultés de recrutement avec 18 postes vacants en équivalent temps plein sur les structures municipales.

Nous voilà contraints de prendre des mesures de restriction du service public municipal et cela contre notre volonté, contre celle des personnels de la petite enfance qui animent les structures de la Ville et contre celle des usagers, des enfants et leurs parents.

Nous avons une double problématique, qui est celle du maintien du service public, mais cela sans dégrader les conditions de travail des personnels. Cela se traduit par l'accueil des enfants en respectant les obligations en termes d'encadrement, mais aussi en évitant l'épuisement des équipes, en s'adaptant à la situation sanitaire et à la gestion complexe du quotidien. Au-delà des taux d'encadrement, il s'agit de maintenir une haute qualité d'accueil en adéquation avec la vision du service public porté par les personnels et par la Ville, de maintenir le sens de leur mission et donc de leur travail.

J'en profite, comme l'a fait également Cristina Martineau, pour remercier très sincèrement tous les personnels de la petite enfance de la Ville qui œuvrent chaque jour dans des conditions difficiles depuis plusieurs mois. Leur travail et leur capacité d'adaptation à ce contexte doivent être soulignés et ils le sont par tous les parents des enfants accueillis dans nos structures, comme cela a été dit ces dernières semaines lors des rencontres avec les parents.

Alors que faire ? Il y a des mesures d'urgence. La délibération présentée ce soir en fait partie. Des mesures d'urgence qui consistent à s'adapter, mais en regardant sur un temps

qui va jusqu'à l'été, en essayant de stabiliser au maximum les conditions d'accueil et donc à ne pas réagir chaque jour et chaque semaine aux problématiques du manque de personnel.

Sur le temps long, et je vais le dire à l'intervenante précédente, on a des actions qui sont engagées depuis plusieurs mois et même dans le précédent mandat, qui visent à travailler sur des mesures d'attractivité. On a un plan d'action dit RH Ressources Humaines dans la Direction de la petite enfance, qui est engagé et qui nécessite du temps long. C'est un sujet complexe avec un travail à la fois sur les conditions de travail des agents, sur l'attractivité et là on pourrait en parler pendant des heures. Qu'est-ce que l'attractivité dans la fonction publique territoriale ? Mais aussi dans des secteurs particuliers comme l'est la petite enfance, et également avec l'accompagnement des directions, des structures, la lutte contre l'absentéisme, qui est un sujet important dans ces métiers-là, qui sont très féminins et avec des problématiques liées à la santé, puisqu'il y a des problématiques liées au fait qu'il faut porter les enfants, qui sont très spécifiques à ce secteur, et l'optimisation des procédures de recrutement sur lesquelles nous avons travaillé, mais tout cela ne suffit pas. Il y a des problématiques qui ne dépendent pas de nous, qui sont liées à la fois au niveau régional, vous l'avez cité quand vous avez parlé du manque de places dans les centres de formations. C'est financé par la Région. Ce n'est pas là une question de faire de la politique politicienne. C'est simplement qu'une place en centre de formations coûte 6 000 € et que nous manquons de places. Je peux vous citer la directrice générale d'un des plus importants organismes de formations dans le secteur de la petite enfance en Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui dit qu'à Lyon, dans son école, elle reçoit plus de 500 demandes pour 80 places pour le cursus éducatrices de jeunes enfants et elle reçoit plus de 1 000 demandes pour 90 places pour les auxiliaires de puériculture. Il y a des candidats, mais les places ne sont pas suffisantes.

Si on ramène cela à la compétence de la Région et si on compare la place qui coûte environ 6 000 € par an dans un de ces centres de formations à celle de l'accueil d'un lycéen, qui est aussi une compétence de la Région, 11 000 € par an, on se demande pourquoi la Région refuse de financer un nombre plus important de places. C'est donc bien un choix politique et un choix budgétaire de la Région, qui est en cause.

M. LE MAIRE.- Monsieur Gluck, je vous demande d'aller vers la conclusion.

M. GLUCK.- Au niveau national, on a vu les dégâts dans les EHPAD et au niveau de l'accueil des aînés le fait de confier au secteur privé l'accueil des personnes âgées. On pourrait faire le parallèle avec la petite enfance. Il ne s'agit pas là de faire soit la DSP, soit la régie municipale, ce n'est pas le sujet. Le sujet c'est le fait qu'il y a des structures qui se font de l'argent sur le dos des aînés et des enfants.

Au niveau national, les mesures d'attractivité sont aussi nécessaires. Cela passe par le point d'indice quand on parle de la fonction publique territoriale : revaloriser les rémunérations et donc le point d'indice. Cela passe aussi par des mesures qui consistent à éviter que des gens se fassent de l'argent sur le dos des enfants et des personnes âgées.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Gluck. La prochaine fois, je vous mettrai co-rapporteur avec Cristina Martineau, car vous avez beaucoup travaillé sur ce dossier. On le sent dans la longueur de votre propos.

Deuxième intervention, cette fois-ci, c'est une intervention groupée pour le groupe Communistes et Républicains, Socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s et Les Écologistes. C'est Madame Sonia Tron.

Mme TRON.- Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire. Pour vivre ensemble, il faut s'éveiller ensemble, grandir ensemble, devenir parents ensemble, et bien sûr ensuite se scolariser ensemble.

Notre Ville doit continuer à investir dans ses équipements collectifs d'accueil de jeunes enfants, à accompagner et à orienter les parents et enfin faciliter la transition vers l'école maternelle. Il n'est donc pas satisfaisant de devoir diminuer l'amplitude horaire de nos crèches municipales et ce n'est pas le souhait de notre majorité, qui fait de l'accueil des tout-petits une priorité. Compte tenu des interventions de mes collègues précédemment, on ne peut pas en douter.

Mais notre collectivité est confrontée, comme beaucoup d'autres, à la baisse d'attractivité de la fonction publique territoriale et ce dans un contexte global de tension sur le marché du travail, avec la concurrence du secteur privé, cela vient d'être dit, voire même entre employeurs publics.

La mission interministérielle : LAURENT, DESFORGES, ICARD, qui a récemment audité les élus Villeurbannais métropolitains, dont Monsieur Gluck et moi-même, a relevé un déficit notable dans les métiers de la filière médico-sociale et socio-éducative. Notre Ville ne parvient plus à recruter suffisamment d'auxiliaires de puériculture et d'éducateurs de jeunes enfants. Aujourd'hui, il manque environ 15 % des agents nécessaires pour assurer un accueil de qualité à nos usagers et non pas seulement à nos clients.

Plutôt que de gérer au jour le jour et de prévenir trop tardivement les parents, nous prenons les devants avec une organisation de l'accueil jusqu'à la rentrée prochaine. Cette réduction des horaires pour six mois, bien que contraignante, donnera plus de visibilité au personnel et donc de stabilité aux parents et surtout aux enfants.

L'indemnité financière soumise dans cette délibération compensera les éventuels frais de gardes supplémentaires.

Nous nous réjouissons bien sûr d'avoir une population jeune et que les Villeurbannais.es fassent des bébés, mais nous constatons que des milliers de postes vacants dans les crèches sont aussi le résultat d'une formation initiale et professionnelle défailante, comme cela vient d'être dit par Monsieur Gluck, également.

C'est pour cela que Madame Martineau a signé l'appel aux Régions de France, lancé par son homologue lyonnais, et France urbaine. Il faut absolument que les régions augmentent les quotas de formations aux métiers de la petite enfance. Ce sont en plus des emplois non délocalisables, vitaux pour notre avenir et notre économie. Il est temps de mettre la petite enfance au programme et nous souhaitons interpeller le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes par le biais de ce Conseil Municipal. Nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Martineau.

Mme MARTINEAU.- Merci Monsieur le Maire. Madame Demars, je vais réagir à quelques-uns de vos propos. Je suis très étonnée par ce que vous dites. On a l'impression qu'il n'y a pas de problème lorsque l'employeur est privé, qu'il s'agisse d'ailleurs des crèches associatives ou des entreprises de crèches à but lucratif. Or, ce constat de la pénurie de la petite enfance est lointain, partagé par tous les types de gestionnaires.

Pour l'anecdote, en venant à ce Conseil Municipal, j'ai croisé, et que je salue à travers la caméra, ma prédécesseure, Sarah Sultan, qui a eu deux mandats à la petite enfance et qui évoquait cette difficulté structurelle et pérenne qui ne cesse de s'accroître. Nous partageons ce constat. Elle me sollicitait sur la question des intérimaires. Je lui ai répondu que nous l'avions augmentée. Aujourd'hui, les intérimaires ne sont plus suffisamment disponibles. C'est mathématique. Ce n'est pas être électoraliste que de renvoyer à un moment donné, pour la pédagogie citoyenne, les collectivités à leurs propres prérogatives. Aujourd'hui, la Ville n'a aucun moyen de pouvoir former et n'a pas cette responsabilité-là de former les professionnels de la petite enfance.

Bien au contraire, la Ville sur ces prérogatives est extrêmement volontaire sur cette question-là. Elle est extrêmement exemplaire, et cela a été reconnu par le préfet, sur tout ce qui est projet d'accompagnement, les PEC (emplois compétences) en matière de petite enfance. Dans chacune de nos crèches, nous accompagnons et nous avons des apprentis, mais cela ne suffit pas, car mathématiquement il n'y a pas de professionnels suffisamment formés.

Vous me dites électoraliste : je suis désolée, mais si vous êtes, et j'ai l'impression que vous l'êtes, une lectrice attentive de la presse locale, vous avez dû voir cette tribune que j'ai cosigné avec mon homologue lyonnais et vous avez peut-être remarqué les autres noms qui sont sur cette tribune, les premiers noms. Nous l'avons travaillée avec des gens de toutes couleurs politiques parce que ce problème concerne tout le territoire et toutes les communes. Après, chacun conduit sa politique en interne, mais ce problème-là de pénurie de professionnels nécessite l'interpellation de tous les acteurs. Loin de moi de renvoyer aux uns et aux autres. Je considère qu'il faut tout le monde autour de la table, mais aussi la CAF qui le met dans ses priorités. Mais la CAF doit aussi entendre qu'il y a des professionnels qui soulignent par rapport à leur cœur de métier qu'il y a une administration de plus en plus forte de leur métier, qu'il y a de plus en plus de contraintes administratives liées aux financeurs. C'est tout le monde qui a le bout de solution par rapport à ces éléments-là.

Je suis désolée, je suis juste déçue, et vous m'invitez à aller sur ce terrain-là. Depuis deux ans, nous attendons cette question du comité de filière petite enfance, tellement ce problème-là est remonté sans cesse au niveau national par tout le monde. Adrien Taquet, secrétaire d'État, l'a annoncé il y a à peu près deux ans. Ce n'est que depuis le mois de janvier 2022 qu'il se réunit. J'espère très fortement qu'il produira des décisions importantes d'urgence de moyen et long terme sur la petite enfance, mais permettez-moi de regretter qu'il a fallu attendre un quinquennat. Faire des rapports sur les 1 000 jours c'est bien, mais mettre des moyens sur le terrain c'est mieux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame l'adjointe. Vous sentez que le sujet mobilise fortement notre exécutif. Je ne sais pas si c'est une réponse, Madame Demars, à quelle action avez-

vous conduite ? Mais en tout cas cela donne à voir qu'il y a de la mobilisation sur le sujet et que cela ne se limite pas à un article dans Le Progrès.

Peut-être revenir sur quelques points. Il est vrai que 10 sur 13 cela donne l'impression que c'est très important et que c'est catastrophique, mais je crois que Cristina Martineau, adjointe en charge de ces questions, a été très claire. On a fait le choix d'être équitable et de ne pas pénaliser un ou deux équipements, ce que l'on aurait pu faire dans notre méthode en disant que l'on ferme une ou deux crèches et on maintient le service sur les autres et comme cela tout va bien. Cela ne nous semblait pas très raisonnable et ce n'était pas en accord avec les échanges nombreux que nous avons eus avec les parents dans ces crèches puisque Cristina Martineau avec les services ont eu de nombreuses réunions pour étudier quelles étaient les solutions les moins pénalisantes pour les familles. Cette indemnisation n'est pas quelque chose que l'on a décidé de nous-mêmes. Nous l'avons fait en accord avec les familles qui fréquentent nos établissements. Et d'ailleurs je crois que ce climat de dialogue respectueux a été souligné et que l'on ne se retrouve pas aujourd'hui avec des parents qui assassinent notre impréparation et notre manque de discernement en la matière.

Je ne reviens pas sur l'épisode DSP. Je vous remercie de votre clairvoyance. Pour autant cela ne règle pas la question, car c'est un vrai modèle qu'il nous faut définir ensemble.

Que ce soit la question des métiers de la petite enfance, des métiers du prendre soin de nos aînés, on voit que finalement elle se satisfait assez mal d'une délégation à l'esprit privé quand la recherche du profit est à l'œuvre. Je crois que ce débat n'est pas clos. Il l'est sur le renouvellement de la DSP. Je suis satisfait qu'on l'ait renouvelé, car cela nous permet de voir venir sur des places complémentaires. Je sais que la majorité de mon exécutif sera sensible et vigilante à cela, mais cela ne m'affranchit pas d'une réflexion sur quels sont les métiers que l'on peut laisser entre les seules mains des intérêts privés ?

Enfin, je ne vais pas m'éterniser sur le sujet, car Cristina Martineau l'a parfaitement bien défendu. Il est vrai que c'est difficile de recevoir des leçons à deux titres : celui de la majorité à laquelle vous avez appartenu précédemment puisque vous étiez ensemble à ce mouvement-là et ce n'est pas un fait nouveau. Et celui du nouveau sujet présidentiel que vous souhaitez mettre sur la table quand finalement ce gouvernement a découvert bien tardivement les intérêts des métiers du lien, du prendre soin, de construire les générations futures, considérant qu'il n'était pas du tout urgent de permettre aux collectivités d'augmenter les salaires des fonctionnaires dans la fonction publique, notamment sur ces métiers avec les contraintes que l'on connaît, qui ont été imposées budgétairement à nos villes. Elles n'ont pas permis au premier adjoint en charge des finances d'augmenter le personnel municipal en charge des crèches sur le mandat précédent. Je comprends pourquoi il n'a pas pu. Nous pouvons aujourd'hui et c'est bien que l'on s'engage là-dessus, ainsi nous aurons des actions à proposer et on pourra mieux rémunérer le personnel en charge de nos aînés et de nos plus jeunes qui font partie des compétences qui sont les nôtres. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (7 abstentions) -

57 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION LES PETITES CANTINES DE VILLEURBANNE DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF - M. Maxime JOURDAN

Il y a une situation de déport pour Madame Thouvenot. Je n'ai pas de demande d'intervention. Monsieur Jourdan voulez-vous en dire un mot ?

M. JOURDAN.- Pour recontextualiser, je vous rappelle que le Conseil municipal a mis en place en juillet dernier un budget participatif dit de préfiguration, que l'on a doté de 500 000 €. L'objectif de ce budget participatif c'est de permettre aux Villeurbannais de proposer des projets destinés à améliorer le cadre et les conditions de vie.

Lors du dernier Conseil Municipal, en décembre, j'ai eu le plaisir de vous présenter la liste des 9 projets lauréats issus du vote des Villeurbannais. Actuellement, on est dans une étape d'évaluation de ce premier budget participatif et cela avant d'en confier la coordination à l'assemblée citoyenne. Je veux profiter de cette présentation pour remercier les collègues, qui ont répondu nombreux aux sollicitations pour cette évaluation et beaucoup ont répondu de chaque groupe.

Je voudrais aussi réinviter les élus de l'opposition, qui ont fait part de leur grand intérêt sur l'assemblée citoyenne et sur le budget participatif, à nous donner leur retour dans le cadre de ces évaluations.

Pour revenir à notre délibération, le projet « une petite cantine à Villeurbanne, ça vous dit ? », c'est le projet qui est arrivé en tête du vote des habitants. Il a pour objectif d'ouvrir un lieu de rencontre et de partage autour de repas.

Je vous propose, chers collègues, de voter l'attribution d'une subvention de 100 000 € euros afin de permettre à l'association Les Petites Cantines de Villeurbanne de faire l'acquisition d'un droit au bail et de réaliser les travaux d'aménagement du local. Merci.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

58 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX STRUCTURES DANS LE CADRE DE VILLEURBANNE CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE 2022 - Mme Sonia TRON

Plusieurs structures sont concernées et nous avons plusieurs situations de déport à commencer par moi-même, Floyd Novak, Aurélie Loire, Stéphane Frioux, Christine Goyard Gudefin.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (5 NPPV) -

59 - PARTENARIAT ENTRE LE THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE, LE THÉÂTRE NOUVELLE GENERATION, LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA

VILLE DE LYON DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL D'UNE TROUPE DE THÉÂTRE AFGHANE EN EXIL - M. Mathieu GARABEDIAN

Je l'ai évoqué dans mon introduction. J'ai une demande d'intervention. Monsieur Garabedian, souhaitez-vous en dire un mot.

M. GARABEDIAN.- C'est moi qui ai eu l'honneur de présenter ce rapport que nous avons suivi avec Stéphane Frioux et qui a surtout été porté par les services en plein cœur de l'été, dans l'urgence, et on a réussi à trouver des solutions.

J'en profite aussi pour saluer mes collègues Agathe Fort, Antoine Pelcé et Ikhlef Chikh avec lesquels nous travaillons sur les questions d'hospitalité et d'accueil. Je rappelle que Villeurbanne fait partie des villes et territoires accueillants de France. Comme le disait Monsieur le Maire dans son introduction, ce rapport résonne beaucoup avec l'actualité, avec la guerre. Je rappelle que c'est un rapport qui fait état de l'arrivée d'une troupe afghane suite à la prise du pouvoir des talibans en Afghanistan et cela permet de montrer les effets de la guerre sur l'exil, sur les populations et, malheureusement, ce ne sont pas les seules causes d'exil.

Il s'agit d'un rapport qui présente le partenariat entre la Ville de Villeurbanne, qui s'est engagée dès cet été à trouver des hébergements pour cette troupe, qui s'appelle les « Kabul Girls Theater » et qui a été accueillie par le Théâtre National Populaire de Villeurbanne et le Théâtre Nouvelle Génération de Lyon et qui depuis leur arrivée travaillent sur des créations théâtrales, des expositions photos. Nous vous proposons avec ce rapport de poursuivre ce partenariat. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.es. Madame Sylvie Donati.

Mme DONATI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, durant l'été 2021 alors que la France respirait entre deux vagues de Covid des milliers d'hommes et de femmes ont vu avec effroi les Talibans reprendre le pouvoir en Afghanistan, 20 ans après l'intervention américaine, consécutive aux attentats du 11 septembre.

Vous avez sans doute encore en tête le reportage sur la zone de l'aéroport de Kaboul et les foules de personnes désespérément amassées au pied des avions pour un hypothétique départ vers la liberté, au péril de leur vie, image d'instant ou d'instinct de survie qui se répète aujourd'hui aux frontières de l'Union Européenne.

Parmi les Afghans accueillis sur le sol français, grâce à la ténacité de Joris Mathieu, Directeur du TNG à Lyon et à la complicité de Florence Guinard et Jean Bollorini au TNP de Villeurbanne, ont été accueillies sur notre territoire neuf jeunes apprenties comédiennes du « Kabul Girls Theater » et leur metteur en scène.

La Ville de Lyon et notre Ville ont naturellement prêté leur soutien à l'accueil dans notre Métropole de ces artistes. Villeurbanne prend en charge leur hébergement, Lyon assurant le reste des dépenses. Discrètement, mais résolument les deux directions de centres dramatiques nationaux ont entamé des projets avec l'équipe du « Kabul Girls Theater », qui a pu retrouver la scène à Saint-Étienne le 4 février dernier, autour d'une lecture de poésie populaire afghane, spectacle qui sera représenté prochainement à Rillieux.

Du côté de ces jeunes artistes, outre la répétition d'un spectacle construit autour du célèbre texte de l'Antigone de Sophocle, la langue française est en cours d'apprentissage. En somme, grâce au théâtre un futur est en train de se construire pour ces jeunes femmes, qui ont pris dans l'urgence un aller simple pour la patrie de Voltaire, de Beaumarchais, de Victor Hugo et de Jean Vilar. Sans savoir si venue d'ailleurs l'équipe de « Kabul Girls Theater » deviendra d'ici, selon la formule consacrée à Villeurbanne, nous leur souhaitons le meilleur pour ces prochains mois dans la capitale française de la culture. Notre groupe votera évidemment cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

60 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) ASSOCIATIFS POUR 2022 - Mme Sonia TRON

J'ai trois situations de déport : Aurélie Loire, Agnès Thouvenot, Gaëtan Constant. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (3 NPPV) -

61 - GESTION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE) - ADHÉSION À LA CONVENTION ÉNERGIE PARTAGÉE (CEP) DU SIGERLY - Mme Agnès THOUVENOT

J'ai deux situations de déport : Ikhlef Chikh et Antoine Colliat. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

62 - DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES - M. Yann CROMBECQUE

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

63 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION JETS D'ENCRE - M. Yann CROMBECQUE

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

64 - DÉSIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES ET D'INSTANCES MUNICIPALES - M. Cédric VAN STYVENDAEL

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Mesdames et Messieurs, chers collègues, cher public, chers téléspectateurs, je vous remercie d'avoir assisté à ce Conseil municipal et je vous donne rendez-vous le 28 mars pour le prochain Conseil Municipal. Bonne soirée à chacune et à chacun d'entre vous.

(La séance est levée à 20 heures 24.)

Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 28 février 2022

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 17 heures 05 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY – Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD - Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Cristina MARTINEAU – M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON – M. Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN - Mme Laure-Emmanuelle PRADELLE – M. Stéphane FRIOUX – Mme Aurélie LOIRE - M. Olivier GLUCK – Mme Laura GANDOLFI – M. Gaëtan CONSTANT – M. Antoine COLLIAT – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Muriel BETEND – Mme Antoinette BUTET – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD – Mme Béatrice VESSILLER – Mme Sylvie DONATI – M. Laurent QUIQUEREZ - M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Jacques VINCE – Mme Caroline ROGER-SEPPI – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Zemorda KHELIFI – M. Sébastien CHATAING – M. Mariano BERON-PEREZ – M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO – M. Maxime JOURDAN – M. Antoine PELCÉ – M. Floyd NOVAK – Mme Morgane GUILLAS – Mme Marwa ABDELLI – M. Prosper KABALO – M. Loïc CHABRIER – Mme Virginie DEMARS – Mme Sabrina BENHAIM – M. Mahrez BENHADJ – Mme Emilie PROST – M. Stéphane COLSON

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Melouka HADJ-MIMOUNE – (pouvoir à Mme Laura GANDOLFI)

M. Jacques GERNET – (pouvoir à M. Alain BRISSARD)

Mme Katia BUISSON – (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

Mme Anaïs D'HOSTINGUE – (pouvoir à Mme Sabrina BENHAIM)

- : -

M. LE MAIRE.- Bonjour à chacune et chacun d'entre vous. En attendant que l'on commence ce Conseil municipal, vous avez pu prendre connaissance des visuels de la campagne incitant les Villeurbannaises et les Villeurbannais à aller s'inscrire sur les listes électorales. C'est une petite capsule avec des signes du zodiaque qui parlait de la réalité et invitait ensuite à aller s'inscrire sur les listes électorales. Je ne doute pas que c'est une préoccupation que partage l'ensemble des représentants de ce Conseil municipal.

Nous sommes ravis d'accueillir parmi nous Frédéric Lamantia dans un Conseil municipal dans un format classique avec accueil du public. Au regard de l'actualité particulière sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir dans un instant, je lui ai demandé de nous préparer un témoignage à ces heures sombres que nous sommes en train de vivre en Europe. Monsieur Lamantia si vous voulez nous dire le choix que vous m'avez proposé après une mure réflexion, la parole est à vous.

M. LAMANTIA.- Monsieur le Maire, je vous remercie de m'accorder la parole. Cet instant grave où la musique est peut-être encore un moyen de pouvoir se parler et se comprendre. J'ai donc choisi ce soir en ouverture de ce Conseil municipal deux titres.

Le premier est une chanson tirée d'un film soviétique, un film de guerre, mais c'est une chanson qui parle d'amour avec des acteurs russes et ukrainiens, qui sont ensemble et c'est la première chanson que je jouerai, que j'ai retranscrite à cet effet.

La seconde sera somme toute plus classique, mais néanmoins très porteuse de sens puisque c'est la chanson : « *Quand on a que l'amour* » de Jacques Brel.

(Une musique est jouée.)

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Lamantia. Si certains doutaient encore de la force symbolique d'un orgue municipal, je crois que vous nous aidez à en comprendre le sens.

Je l'ai dit en introduction, nous sommes dans un contexte historique extrêmement particulier et ce Conseil municipal se tient à ce moment-là, moment d'inquiétudes pour l'ensemble de l'Europe et pour notre pays, et nous vivons un moment historique qui restera comme un événement tragique de l'histoire européenne.

Ce soir, nous avons bien sûr souhaité dire toute notre solidarité à l'Ukraine et à tout son peuple. Nous avons placé ce Conseil sous les couleurs des trois drapeaux : français, européen et ukrainien. Ce drapeau a une saveur particulière puisqu'il nous est confié par la communauté ukrainienne de la Métropole de Lyon. L'ensemble des stocks de drapeaux sont actuellement indisponibles. Ils ont eu la gentillesse de nous prêter le drapeau qu'ils utilisent pour leur rendez-vous dans une communauté ukrainienne, qui a la particularité de se réunir assez régulièrement dans la petite église Sainte-Athanase, qui pratique le culte orthodoxe ukrainien près de Cusset, pour celles et ceux qui se demandaient à quoi servait cette petite église historique.

Je ne m'arrogerai pas ce soir les prérogatives de la diplomatie internationale. Ce n'est pas la place d'un maire. Cela ne m'empêche pas d'avoir un certain nombre de convictions et de relayer des positions prises par nos dirigeants, mais je crois que nous n'avons pas intérêt de donner l'impression aux Villeurbannais et Villeurbannaises que depuis une

municipalité nous pouvons agir dans le ballet de la diplomatie internationale. Il est important de préserver la valeur de la parole des élus.

Avec d'autres chefs d'État, le Président Macron a usé de tous les pouvoirs que lui confèrent la Constitution et la présidence française de l'Union Européenne pour tenter d'éviter cette guerre. Manifestement, il s'est trouvé en face de quelqu'un qui ne partageait pas cet objectif et cela certainement depuis le début.

Cette guerre est avant tout un drame humain pour l'ensemble du peuple ukrainien avec à sa tête un Président qui donne au monde une leçon de courage. Nous voyons ces derniers jours des images sidérantes, qui renvoient aux heures les plus sombres de l'histoire européenne. C'est un événement dont certainement nous ne mesurons pas encore toutes les répliques et toutes les conséquences à court, moyen et long terme. Toutes les mesures visant à isoler et à mettre la pression sur la Russie sont utiles. Elles doivent être à la hauteur de l'agression de l'Ukraine. Elles viennent aussi appuyer tous ces Russes qui s'opposent courageusement à cette guerre.

Dans cette perspective de soutien et dans cette forme de boycott, le Président de l'ASVEL a devancé les responsables de l'Euroleague, en annonçant que le club refusait d'aller jouer en Russie. Je soutiens pour ma part pleinement cette position.

Si à l'échelle d'une commune nous n'avons pas le pouvoir diplomatique de l'action, nous pouvons pour autant agir. Nous pouvons être au côté des Villeurbannais d'origine ukrainienne. Il se trouve, et je vous l'ai expliqué en signifiant d'où venait ce drapeau, qu'une communauté ukrainienne est implantée à Villeurbanne. J'ai pu avoir dès jeudi soir des contacts avec des Villeurbannais d'origine ukrainienne et j'aurai l'occasion de les rencontrer dans les jours qui viennent pour leur témoigner notre solidarité et identifier avec eux quelle aide nous pourrions leur apporter.

Villeurbanne prendra, mais ce ne sera une surprise pour personne, toute sa part dans l'accueil des réfugiés ukrainiens. Cet accueil se travaillera bien sûr au niveau européen et de l'État, mais nous serons fortement mobilisés pour accueillir des réfugiés le cas échéant. On parle déjà de plus de 150 000 personnes qui auraient franchi la frontière. Je ne doute pas de notre capacité collective à nous mobiliser pour répondre à la part qui sera la nôtre.

Cette actualité raisonne aussi particulièrement par rapport à une délibération qui va être présentée à notre Conseil quand Villeurbanne avec la Ville de Lyon, le TNG et le TNP avait déjà fait la preuve de sa capacité à accueillir, cette fois-ci, une troupe de femmes afghanes actrices, qui ont été accueillies en août dernier à Villeurbanne et dont la délibération sera l'objet tout à l'heure et qui d'ailleurs auront les premières présentations la semaine prochaine, les 10 et 11 mars.

Il nous revient aussi de donner un débouché à la solidarité des habitantes et des habitants qui se manifestent spontanément auprès de la mairie depuis plusieurs jours, bien sûr, en organisant des collectes et en regardant aussi comment on peut mobiliser ce souhait de s'investir autour des dimensions de l'accueil et notamment de l'accueil de réfugiés ukrainiens par des particuliers, puisque ce sont aujourd'hui des propositions qui nous sont faites.

En conclusion de mon propos, en cette veille de date historique pour notre ville que constitue la commémoration de la rafle du 1^{er} mars, que nous commémorerons ensemble dimanche prochain, la situation nous dit combien tous les équilibres sont fragiles. Nous dit combien les valeurs de la démocratie sont sans cesse menacées par les forces obscurantistes, les forces de régression, de négation de l'histoire. Toutes celles et ceux qui attisent la haine, qui exacerbent les tensions, qui désignent les boucs émissaires, qui travestissent l'histoire, qui flattent les instants les plus grégaires, devraient se rappeler que nos systèmes sont fragiles, réversibles et surtout jamais à l'abri du retour de la barbarie.

Et pour celles et ceux qui douteraient de l'importance de ces commémorations, comme celle que nous nous apprêtons à célébrer ensemble dimanche prochain, je crois que cette force symbolique des commémorations, pour se redire « plus jamais ça » transmet par celles et ceux qui ont vécu ces conflits, plus que jamais est importante parce que finalement nous sommes aujourd'hui les passeurs de cette mémoire. Nous ne l'avons pas vécue personnellement et il nous revient de faire passer de génération en génération la fragilité de ces valeurs de liberté, de démocratie, de fraternité, auxquelles nous sommes, j'en suis persuadé, toutes et tous extrêmement attachés.

Je vais revenir à l'ordre du jour de notre Conseil et peut-être noter, comme je le fais régulièrement, quelques éléments à l'ordre du jour en matière d'événements.

D'abord partager avec vous que les données épidémiques sont plutôt rassurantes. Bien sûr, la crise n'est pas derrière nous, mais si les évolutions des indicateurs importants comme la diminution du taux d'incidence, aujourd'hui 663 pour 100 000 habitants (- 48 % en 7 jours) et la diminution du nombre de personnes hospitalisées : 851 à ce jour, pour le territoire qui nous occupe (- 15 % en 7 jours), on peut imaginer que nous allons pouvoir petit à petit voir les contraintes qui pesaient sur nos événements et sur un certain nombre de consignes sanitaires s'alléger progressivement. C'est en tout cas le souhait que je formule.

Dans ce cadre-là, nous allons pouvoir, par exemple, pour le 6 mars, organiser une commémoration dans ces formes habituelles avec du public, prises de parole et convivialité.

Le 8 mars pour la Journée des droits de la Femme et des femmes, nous pourrions organiser également des manifestations. Je rappelle à ce titre qu'une formation d'une heure est proposée aux élues femmes. Nous avons aujourd'hui encore deux places pour que cette formation puisse se tenir. Je rappelle qu'elle est ouverte à l'ensemble des composantes de ce Conseil municipal.

Du 9 au 23 mars, nous accueillerons l'exposition Charb, qui sera accueillie juste derrière moi, dans le hall de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de capitale française de la culture. C'est une exposition inédite de Charb, qui a été assassiné lors de l'attentat contre Charlie Hebdo le 7 janvier 2015 et une quarantaine de planches seront présentées en hommage à l'engagement et au travail du dessinateur.

Le 20 mars, nous pourrions également retrouver les Foulées de Villeurbanne ;

Du 30 mars au 3 avril, le retour de la Fête du livre, non pas le retour comme si l'édition de l'année dernière ne s'était pas tenue, mais elle s'était tenue dans une forme distancielle. Cette fois-ci, nous pourrions à nouveau accueillir le public.

Au moment où j'avais écrit ces quelques mots d'introduction, j'avais envie de le fêter et me réjouir avec vous de cela. Vous comprendrez que mon ton est un peu plus posé au regard de l'actualité, mais je ne doute pas que nous trouverons quand même du plaisir à nous retrouver et à retrouver ces moments de convivialité. Je suis de toute façon persuadé que nous en avons besoin au regard de ce que nous devons affronter collectivement.

Enfin, dernier point d'information, Monsieur Chabrier avait fait part de son souhait pour son groupe lors du dernier Conseil municipal de voir se tenir une Commission générale portant sur les projets urbains. Nous avons retenu la date du 11 avril à 18 heures pour tenir cette Commission générale, comme vous nous l'aviez demandé.

Elle aura pour objet de balayer l'ensemble des grands projets urbains qui concernent notre ville.

Voilà pour les différents points d'actualité que je souhaitais partager avec vous avant de commencer ce Conseil municipal du 28 février 2022.

Je rappelle donc que ce Conseil municipal est en présentiel avec du public puisque la situation sanitaire le permet. Par ailleurs, ce Conseil municipal comme tous les autres de ce mandat, est retransmis en direct sur le site Internet de la Ville et pour démarrer ce Conseil, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance Madame Marwa Abdelli.

Nous allons procéder à l'appel nominal. Madame la secrétaire de séance, voudriez-vous procéder à l'appel s'il vous plaît.

(Madame Abdelli procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.-Le service des assemblées se déplacera parmi vous afin de vous faire signer le registre de présence.

Avant d'examiner les différents projets de délibérations de ce jour, je vous informe d'ores et déjà de la date du prochain Conseil municipal : il aura lieu le lundi 28 mars 2022 à 17 heures et si la situation le permet il se tiendra dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui en présentiel.

Nous allons maintenant procéder à l'adoption par le Conseil municipal du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ? Je mets donc ce procès-verbal aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu par ailleurs communication du compte rendu des décisions que j'ai prises en vertu de la déclaration qui m'a été accordée par le Conseil municipal par la délibération du 4 juillet 2020. Y a-t-il des remarques ? *(Aucune)*

Nous allons passer à l'examen du premier projet de délibération.

1 - GARANTIE D'EMPRUNT FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT AU 17-19, RUE BOURGCHANIN - M. Jonathan BOCQUET

J'ai un dépôt, Monsieur Colliat. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

2 - GARANTIE D'EMPRUNT FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT AU 1, RUE RENÉ PROLONGÉE - M. Jonathan BOCQUET

Je n'ai pas de demande d'intervention. Un dépôt pour Monsieur Colliat. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

3 - GARANTIES D'EMPRUNT RHÔNE SAÔNE HABITAT SOUTIEN À LA REPRISE DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS SITUÉS RUE FRÉDÉRIC MISTRAL ET AVENUE FRANCIS-DE-PRESSENSÉ - M. Jonathan BOCQUET

J'ai deux dépôts : Madame Thouvenot et Monsieur Chikh. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

4 - GARANTIES D'EMPRUNT RHÔNE SAÔNE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS SITUÉS 3 RUE CHARLES MONTALAND - M. Jonathan BOCQUET

J'ai deux dépôts : Madame Thouvenot et Monsieur Chikh. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

5 - GARANTIES D'EMPRUNT VILOGIA ACQUISITION EN VEFA DE 3 LOGEMENTS SITUÉS 80, RUE ANTONIN PERRIN - M. Jonathan BOCQUET

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

6 - GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA (SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN) - RÉHABILITATION DE 35

LOGEMENTS SITUÉS 155, AVENUE ROGER SALENGRO - M. Jonathan BOCQUET

J'ai un déport : Madame Melouka Hadj-Mimoune. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

7 - GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA (SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN) - RÉHABILITATION DE 42 LOGEMENTS SITUÉS 155, AVENUE ROGER SALENGRO - M. Jonathan BOCQUET

J'ai un déport : Madame Melouka Hadj-Mimoune. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

8 - GARANTIE D'EMPRUNT FONCIERE SOLIDAIRE DU GRAND LYON - ACQUISITION DE 14 LOGEMENTS ET 13 STATIONNEMENTS AU 149-151, COURS TOLSTOÏ - M. Jonathan BOCQUET

J'ai déport : Madame Melouka Hadj-Mimoune. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

9 - OCTROI DE LA GARANTIE À CERTAINS CRÉANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE - Mme Agnès THOUVENOT

J'ai deux situations de déport : Monsieur Jonathan Bocquet et Monsieur Olivier Glück. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

10 - REMISE GRACIEUSE DE DETTES CONCERNANT LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES - M. Jonathan BOCQUET

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Nous abordons une nouvelle série de rapports où cette fois-ci il y a des demandes d'intervention.

11 - ADOPTION D'UNE « CHARTE ACHAT DURABLE ET RESPONSABLE » - M. Jonathan BOCQUET

J'ai deux demandes d'intervention. Est-ce que Monsieur Bocquet, vous souhaitez en dire quelques mots avant les demandes d'intervention ?

M. BOCQUET.- Oui, je veux bien présenter le plan d'actions associé à la Charte. Merci Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter la Charte d'achat durable et responsable, mais surtout le plan d'action qui est associé. Une fois n'est pas coutume, cette charte a été présentée en avant-première et discutée avec les acteurs économiques. Ce sont eux qui demain vont répondre à nos marchés. Il semblait normal qu'ils soient partie prenante de l'élaboration de cette charte et aussi de la concertation.

De toute façon, vous ne la découvrez pas puisque la plupart des élus ici présents ont contribué à son élaboration et je remercie d'ailleurs également les membres du groupe progressiste et notamment les membres de la CAO, qui ont contribué à la définition des enjeux prioritaires de la charte.

Je remercie également l'ensemble des services associés parce qu'il y en a beaucoup qui ont été mis au travail dans cette dynamique-là.

On est dans une délibération qui clairement répond à notre enjeu de transition écologique et de lutte contre les inégalités et de beaucoup d'autres objectifs.

La première charte de ce genre à Villeurbanne date de 2010. Ce n'est pas une innovation. Cela fait de nombreuses années que la Ville est dans une telle démarche, mais les lignes continuent d'avancer et il convient de renouveler nos ambitions et de rehausser nos niveaux d'exigence en prenant en compte à la fois les nouveaux enjeux auxquels nous faisons face et aussi les nouvelles opportunités, les nouvelles possibilités, à la fois techniques, juridiques et technologiques.

Cette charte repose sur la volonté de considérer d'abord la commande publique comme un outil support de politique publique durable, plus largement d'ailleurs, ma conviction notre conviction, est qu'il faut considérer que toutes les fonctions ressources des collectivités sont de véritables leviers politiques.

La commande publique est un outil concret pour faciliter cette transition écologique et sociale en développant en généralisant la pratique de l'achat public durable et responsable. L'idée c'est d'acheter non seulement en inscrivant dans les critères d'achat des critères de régularité juridique et d'efficacité économique. On ne les perd pas de vue, mais c'est aussi considérer que c'est un levier qui permet d'avoir des impacts positifs sur le territoire, sur l'intégration de dispositions en faveur de la protection de l'environnement, du progrès social, de la santé des usagers, du développement économique durable. La réalisation d'économies intelligentes également, au plus près du besoin, en prenant en compte les coûts indirects cachés et le cycle de vie du produit, l'ensemble des étapes de la vie du produit ou de la prestation et la sobriété énergétique en termes de ressources.

Cette délibération peut paraître symbolique, elle est d'abord symbolique, mais elle ne peut pas rester un texte déclaratif et c'est pourquoi je vous présente ici, au-delà de la déclaration d'intention, le plan d'action. De nombreuses collectivités se sont engagées dans ce genre de charte depuis plusieurs années, mais ce sont des textes qui ont eu parfois très peu d'effets tangibles, du fait soit d'un défaut d'ingénierie interne de maîtrise des outils de la commande publique, soit d'un défaut d'acculturation ou d'appropriation

par les services qui ont des injonctions contradictoires -je fais partie de ceux qui leur demandent des économies, donc on ne peut pas en même temps leur demander des démarches vertueuses d'achat- ou d'un manque de portage politique ou d'inadéquation avec la réalité économique des marchés. La déconnexion entre les injonctions des élus et la réalité des entreprises a aussi parfois été un obstacle.

Et forts de ces constats, nous avons pris le sujet dans le sens inverse : la charte n'est pas le but, mais bien le prétexte. Prétexte à un plan d'actions en trois dimensions :

- Dimension de démarche globale à l'échelle de la collectivité.
- Dimension d'objectifs déclinés direction par direction. Chaque service maîtrise mieux son métier et ses marchés que n'importe qui d'autres.
- Un accompagnement des acteurs économiques pour progresser ensemble.

Ce plan d'actions va mobiliser l'ensemble des services de la collectivité et donc il est vital qu'il soit approprié par tous les élus et par toutes les directions.

Beaucoup de chartes sont restées lettre morte, car au-delà de la déclaration d'intention il n'y avait pas de diffusion au sein des prescripteurs et des acheteurs, c'est-à-dire ceux qui à un moment donné actionnent le levier de l'achat public. Il s'agit avant tout que nos orientations se diffusent en interne et auprès de nos partenaires.

Là-dessus, nous avons été exigeants sur le fait qu'il ne s'agisse pas d'une injonction unilatérale. Il s'agit au contraire de questionner en amont les caractéristiques du marché fournisseurs et des entreprises et de les accompagner sur le plan des progrès sociaux et environnementaux, qui peuvent d'ailleurs être intégrés directement au marché. C'est ce que l'on a entamé, en lien avec Paul Campy, en consacrant des temps d'écoute des acteurs économiques du territoire, qui permettent d'élaborer des cadres d'achats toujours plus innovants et plus exigeants en termes d'objectif, l'échange de bonnes pratiques, le *sourcing*, l'intermédiation, la coopération et des attentions particulières qui peuvent être portées aux TPE et PME, qui n'ont pas toujours l'ingénierie pour répondre à la commande publique et pour comprendre les process des collectivités.

Vous voyez ici le calendrier. Cela demande de préciser l'expression des besoins de la collectivité le plus en amont possible et d'élaborer des cahiers des charges très fins, à la fois réalistes et exigeants, une meilleure planification en interrogeant le besoin sous les angles économique, social et environnemental, la déclinaison du plan d'actions transversale à tous les services et toutes les directions avec la mise en œuvre opérationnelle des objectifs stratégiques posés par la charte et la mise à disposition des outils et la mobilisation en fonction des directions.

Ce sera tout l'enjeu et toute la responsabilité de la direction de la commande publique de fournir ces outils aux autres directions. On vous a mis dans le diaporama des exemples d'outils, qui sont non exhaustifs et peut-être pourrions-nous procéder à de nouvelles innovations.

L'idée est que ce plan d'actions soit évalué et requestionné annuellement pour que l'on puisse monter en exigence. C'est un plan d'actions qui va organiser la mobilisation des outils réglementaires de la commande publique, mobiliser aussi de manière plus marquée les outils déjà constitués par la DJCOP, qui va permettre d'identifier par direction les

segments d'achats stratégiques sur lesquels on peut avancer plus vite que d'autres et qui pourraient faire effet d'accélérateur pour des secteurs économiques. Valoriser aussi ce qui existe déjà; tant en interne qu'en externe; avec des entreprises qui sont en avance par rapport à d'autres.

Cet engagement annuel de chaque direction a contribué à cette démarche, pilotée par un comité de suivi, et chaque élu thématique aura la charge de la démarche de son propre service.

Un travail interne et un travail externe, qui nous engagent à mieux suivre l'exécution des contrats. C'est souvent l'une des failles de la commande publique : une fois le marché attribué on n'a pas toujours un suivi exemplaire de celui à qui on l'a attribué et du respect du contrat initial. Assurer un bilan annuel interne, et le cas échéant, des clauses de progrès avec les prestataires.

Sur cette dernière diapositive, vous voyez le plan d'actions et une sorte de schéma directeur pour nos services et nos partenaires. Dans cette démarche vertueuse, vous voyez bien que cela se décline par des éléments précis, concrets, très opérationnels et ce n'est pas juste une déclaration d'intention, même si elle nous importait parce qu'il y a du symbolique dans ces transitions. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai deux demandes d'intervention. La première pour le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Madame Sylvie Donati, la parole est à vous pour deux minutes.

Mme DONATI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, les collectivités publiques sont des acteurs majeurs de l'économie. En toute rationalité, la Ville ne pourra jamais subvenir seule à l'intégralité de ses propres besoins et une partie des entreprises dépend aussi de cette commande publique.

Néanmoins, nous ne sommes pas des clients comme les autres. L'achat de biens et de services auprès du secteur privé concourt à l'exécution du service public. C'est à ce titre que des garanties existent pour sécuriser nos contrats sur le plan juridique et financier.

Aujourd'hui, ce sont donc des exigences d'ordre politique durable, politique au sens littéral du terme, de la vie de la cité, que nous rajoutons à ce corpus pour le mettre en conformité avec nos orientations. Ce n'est pas une coquetterie d'élus, bien loin de là, mais bien une réponse aux enjeux de notre siècle. La dominante est bien sûr tournée vers la responsabilité sociale des entreprises, la lutte contre les exclusions, l'incontournable transition écologique et la préservation du vivant dans son ensemble.

La concurrence ne se joue pas seulement sur les prix, mais sur la capacité des entreprises à nous suivre dans ces objectifs que nous nous sommes fixés pour ce mandat. La collectivité doit assumer son rôle de régulateur sur le marché des biens et des services. Nous nous réjouissons que notre démarche ne soit un cas isolé. Nous rejoignons ainsi Lyon et la Métropole, qui ont adopté des chartes similaires. C'est à notre sens une condition de la viabilité économique du dispositif en permettant des économies d'échelle.

La coconstruction du dispositif est elle-même un gage de son efficacité, de sa viabilité, en partant du réel, tant du côté des pratiques au sein des services, que des attentes du monde économique.

L'enjeu est désormais d'encourager et accompagner des entreprises désireuses à répondre à ces nouvelles exigences, et favoriser finalement les pratiques vertueuses. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe Les Écologistes, Monsieur Antoine Colliat, la parole est à vous.

M. COLLIAT.- Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Chaque année la Ville de Villeurbanne achète plusieurs dizaines de millions d'euros de biens et services. Elle répond ainsi à une partie des besoins de ces 153 000 habitants. Si la Ville met en œuvre ces politiques pour partie par des achats, la nature qualitative de ceux-ci constitue aussi des leviers pour agir ici et ailleurs sur la transition écologique, l'inclusion sociale, la santé, la préservation des ressources et des écosystèmes.

La « Charte achat durable et responsable » fixe une ambition forte pour que les dépenses de la Ville soient en cohérence avec son projet politique. Elle répond à notre devoir d'exemplarité et permet de mettre en adéquation les fins et les moyens. Avec d'autres collectivités, comme la Métropole et le SYTRAL, qui ont adopté une démarche similaire, nous pouvons avoir un effet levier important pour agir sur l'offre des entreprises, pour l'emploi durable et la réduction de l'empreinte environnementale.

Mais c'est dans la façon dont la charte sera déclinée au jour le jour qu'elle produira ses effets. La Ville ne part pas de rien. Elle a déjà une culture en la matière. Aujourd'hui, elle doit aller plus loin. Nous partageons les orientations complémentaires présentées par Jonathan Bocquet et pour nous, Écologistes, il est nécessaire que cette politique soit co-pilotée au sein de notre collectivité par une ou des ressources clairement identifiées, avec la nécessité si besoin de les renforcer.

La formation et la sensibilisation doivent également pouvoir concerner l'ensemble des fonctions et métiers.

Enfin, l'évaluation dans une démarche d'amélioration continue nous permettra d'être toujours plus performants au fil du temps.

En termes d'évaluation, le bilan des émissions de gaz à effet de serre que la Ville réalise tous les trois ans, nous donne quelques indications. De 2016 à 2019, l'augmentation des émissions de CO₂ a progressé de 34 % sur le scop 3 « achats d'intrants ». Nous voulons être volontaires et organisés pour améliorer ce résultat.

Au-delà de l'achat, comme la charte l'indique, la location peut-être une solution pour du matériel peu utilisé ou réparable au fil du temps. En matière de construction et de rénovation, nous serons amenés à faire davantage appel à des matériaux biosourcés.

L'équation n'est pas facile à résoudre quand nous connaissons les besoins en équipement public de notre Ville.

La « Charte achat durable et responsable » ne fera pas tout, mais elle est un outil de pilotage essentiel. Le groupe Les Écologistes votera évidemment ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet, souhaitez-vous revenir sur ces interventions plutôt consensuelles et qui appellent à continuer les efforts engagés ?

Je veux, en tout état de cause, saluer la qualité du travail qui a été mené par les différents adjoints, que Jonathan Bocquet a cités, et par les services, car dans un moment de début de mandat où il faut lancer un certain nombre de consultations sur des projets importants pour le programme que nous avons présenté aux Villeurbannais.e.s, se mobiliser en parallèle sur la méthode et sur les moyens de la commande publique, ce n'était pas évident. Je les remercie infiniment de leur mobilisation.

Deuxième élément que je souhaite noter dans la démarche qui est proposée par Jonathan Bocquet, à laquelle Paul Campy a été associé, et qui nous a permis de présenter cette démarche, non pas dans son détail, mais dans son intention, le 8 février dernier, au Palais du travail, avec des représentants des entreprises Villeurbannaises, je crois que c'est l'état d'esprit à la fois constructif, pragmatique et de coopération dans lequel nous souhaitons être avec celles et ceux qui voudraient pouvoir prétendre à la commande publique Villeurbannaise. Je crois que l'on a besoin d'eux aussi pour faire évoluer un certain nombre de pratiques, pour nous interpellier sur la manière dont nos commandes publiques peuvent parfois les empêcher de se positionner.

En tout état de cause, ce n'est pas en leur tordant le bras que l'on arrivera à conduire un certain nombre d'évolutions attendues, que ce soit pour la sobriété énergétique, la diminution de notre empreinte carbone, que Monsieur Colliat vient de rappeler, mais aussi la santé de celles et ceux qui produisent les services, la santé, des agents.e.s de la Ville qui sont concernés.e.s. C'est une démarche globale sur laquelle on a tous besoin de s'engager collectivement pour faire évoluer progressivement nos pratiques et le travail qui est ici proposé me semble aller dans le bon sens. Il n'y a pas d'autre demande d'intervention. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

12 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - M. Yann CROMBECQUE

J'ai deux demandes d'intervention. Monsieur Crombecque, est-ce que vous présentez préalablement ce rapport ?

M. CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, je vais laisser les questions venir et répondre dans un même élan.

M. LE MAIRE.- Très bien. Première intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste. La parole est à M. Chabrier pour trois minutes.

M. CHABRIER.- Merci Monsieur le Maire. Cette délibération est une délibération habituelle puisque l'année dernière on en avait eu une de la sorte. Nous vous avons déjà fait part de notre *satisfecit*. Nous allons renouveler nos encouragements à persévérer dans

cette voie de coopération avec les services de l'État puisque c'est quand même l'objet même de cette délibération.

Je ne vais pas revenir sur certains points puisqu'il ne s'agit pas de lire de manière exhaustive les différents axes qui sont l'enjeu du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Je note deux points principaux :

D'abord, le renforcement des moyens humains et techniques et la volonté d'associer les habitants. Quelques remarques quand même et peut-être quelques interrogations, même si tout ceci va dans le bon sens.

On note notamment une poursuite du développement de la vidéoprotection et du fonctionnement du Centre de Supervision Urbain avec des réalisations très précises, notamment le long du Cours Émile Zola et sur la rue du 8 mai 1945 et l'extension du dispositif dans le secteur de la place Grand Clément avec un niveau d'investissement qui est quand même plutôt appréciable.

Vous sollicitez ici le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, qui est mis en place par l'État. C'est son rôle. Le déploiement de la vidéoprotection : on vous redit que c'est plutôt une bonne chose, mais il nous est expliqué que le remplacement sera influencé par la possibilité de faire de la vidéo-verbalisation. Nous n'avons rien contre, bien évidemment, mais nous espérons que ces nouvelles caméras ne serviront pas uniquement à verbaliser les véhicules mal garés. Il faut aussi que les mesures mises en place servent à apaiser les quartiers et réduire les points de *deal*.

Autre axe important : la formation des habitants à la médiation. C'est bien, bien évidemment, mais cela peut rester de l'accessoire. On ne peut pas dire un gadget, car c'est quand même utile, mais on ne peut pas faire reposer sur la seule initiative des citoyens le règlement des problèmes d'insécurité. Ce n'est pas leur rôle. Il est nécessaire de voir plus large même si la vigilance citoyenne peut être quelque chose de positif. D'ailleurs, cela a été évoqué précédemment dans le cadre d'actions, qui ont fait l'objet de propositions issues du travail de la conférence citoyenne de consensus.

À ce sujet, beaucoup d'actions ont été menées autour de l'animation des espaces publics pour éviter les points de *deal*. À ce jour, je ne sais pas si Monsieur l'adjoint peut nous donner des retours sur l'évolution des endroits où cela a été mis en place. On a noté que vous êtes assez volontaires pour prendre des mesures pour lutter contre la délinquance. Tout cela va dans le bon sens, mais on attendra quand même et je ne fais pas le process maintenant, car ce sont quand même des actions à long terme et on ne peut pas exiger des résultats immédiatement. Mais à un moment donné il faudra faire le bilan pour savoir si toutes ces mesures concrètes ont leur efficacité et amènent surtout des résultats visibles pour l'ensemble des citoyens. Vous savez que c'est un des sujets, même s'il n'est pas utile de créer des polémiques sur cette question, qui animent principalement nos habitants. Vous vous en êtes vous-mêmes rendu compte.

Nous voterons bien évidemment pour cette délibération et sur ce sujet-là, qui est sensible, nous ne ferons pas de démagogie. Nous accompagnerons votre démarche si elle nous semble positive et le fait que vous coopériez de manière efficace avec les services de l'État, aussi bien la Préfecture, que le Parquet, est plutôt quand même un *satisfecit* que

P'on vous donne puisque cela traduit quand même une prise de conscience du sujet. Attendons quelque temps encore pour voir les résultats concrets de ces actions.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est aux interventions conjointes du groupe Communistes et Républicains et Villeurbanne Insoumise Ensemble !, Madame Danielle Carasco.

Mme CARASCO.- En espérant que cette fois-ci je ne pleure pas. Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération est rédigée en deux parties. La première porte sur la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, qui nous paraît aller dans le bon sens puisqu'elle évoque la prévention et l'insertion.

Nous apprécions l'ensemble du texte, très complet, et pour sa qualité, hormis l'objectif numéro 2 de l'axe de travail 1, qui va élargir et coordonner l'utilisation des caméras de vidéoprotection.

La deuxième partie est donc la demande de financement à l'État pour installer des caméras de surveillance sur certains boulevards. C'est sur cette demande de financement pour de la vidéosurveillance que nous devons voter ce soir.

Nous l'avons déjà dit dans notre tribune du VIVA et nous le répétons ce soir : les caméras de surveillance ne font que déplacer les problèmes. Le *dealer* ira trafiquer dans la rue d'à côté, le chauffeur ira garer sa camionnette plus loin. L'étude la plus récente sur l'efficacité de ces caméras date de décembre 2021 à Grenoble et elle a montré que sur 1 939 enquêtes, seuls 11 % étaient élucidés grâce à la vidéosurveillance.

Chers collègues, il y a plus d'un an notre majorité a participé à une réunion où nous avons invité Sébastien Roché, directeur de recherche au CNRS et spécialisé sur les questions de délinquance et d'insécurité. Nous rappelons ici l'un des éclaircissements qu'il nous a apportés. Il faut cesser de confondre les outils et les situations qu'ils sont censés régler. Le *deal* est un problème économique et social. Les personnes mal stationnées est un problème social et un problème de mobilité. Bien poser les problèmes c'est déjà commencer à mieux y répondre. Réprimer n'est donc pas suffisant. Il faut surtout prévenir et créer de la solidarité. Si pour régler les problèmes de sécurité routière on avait utilisé que des radars et la gendarmerie sans que les passagers n'aient de ceinture de sécurité et d'airbag ou de panneaux sur le bord de la route, nous serions beaucoup moins efficaces qu'aujourd'hui pour prévenir les accidents.

Bien sûr, la prévention est sûrement moins voyante à court terme, mais elle est plus efficace à long terme. Nous pensons que l'argent public serait mieux utilisé pour développer davantage l'axe de travail numéro 3, à savoir : renforcer la présence sociale et l'animation au cœur des quartiers, augmenter le nombre d'intervenants sociaux dans les espaces ouverts aux publics. Dans quel monde veut-on vivre ? Prenons un peu de hauteur. La loi sécurité globale, le projet de caméras à reconnaissance faciale porté par Laurent Wauquiez à la Région, nous sommes dans une pente de plus en plus technophile, sécuritaire et liberticide. Voulons-nous vraiment ajouter notre pierre à cet édifice ? Que fait-on de la liberté de circuler sans être filmé ? Quel monde voulons-nous ? Nous sommes favorables à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, qui est présentée dans les délibérations, mais nous l'avons dit ce soir on

nous sollicite sur une demande de financement pour de la vidéosurveillance, nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Crombecque, il n'y avait pas beaucoup de questions, mais plutôt des prises de position, mais je vous laisse réagir et je me permettrai d'intervenir un peu après.

M. CROMBECQUE.- Merci Monsieur le Maire. Par rapport aux deux interventions un peu différentes puisque nous avons le plaisir d'avoir un bon point par rapport à l'intervention de Loïc Chabrier et on a un questionnement éthique par rapport à l'intervention de Danielle Carasco.

Peut-être rappeler que la stratégie territoriale a été validée par les partenaires institutionnels, que ce soit l'État, la Métropole et l'État dans toute sa diversité : l'Éducation nationale, le procureur de la République, la police, la préfecture, mais qu'elle a été aussi élaborée avec le soutien des citoyens Villeurbannais, en tout cas de citoyens Villeurbannais, que ce soient des membres de collectifs, des représentants des conseils de quartier, des membres de la conférence de consensus et donc tous ces éléments qui sont présents dans le texte, dont le rapport ce soir n'est vraiment qu'une petite partie de la stratégie, mais était un élément partenarial, et y compris les questions de tranquillité publique à travers la surveillance par les caméras de vidéo, sont des éléments qui étaient demandés par nos concitoyens et par des partenaires.

Il est bien évident, et on a rappelé depuis le début du mandat, que les caméras ne sont qu'un outil au service d'une politique qui repose sur un triptyque, qui n'est pas celui dont on pourrait faire l'extension de "Liberté, égalité, fraternité", mais en tout cas qui est celui de la prévention, de la nécessaire tranquillité publique et de la réparation de l'accompagnement aux victimes.

À travers ces éléments, l'ensemble des axes qui sont présentés dans la stratégie et qui sont un peu plus que la question de la vidéoprotection sont, bien évidemment, tournés autour de la prévention et de la réparation puisque c'est le FIPD par rapport à l'axe des caméras. Il fallait déposer le dossier avant le 27 mars. C'est pour cela que l'on vous présente ce rapport ce soir, mais par exemple le FIPD permet le financement de l'opération "Raid Prox", qui vise à rapprocher la police et la population, notamment en demi-journée, les jeunes de secteur, et l'après-midi le grand public. Là aussi cela a été financé l'année dernière et ce sera redemandé cette année. C'est déjà aux alentours du 6 mai sur un autre secteur que celui de l'année dernière.

Un autre élément est abondé par le FIPD : l'accompagnement social au commissariat de Villeurbanne.

La demande qui est faite aujourd'hui ne porte que sur un des axes et concernant la sollicitation du FIPD c'est bien normal que la mairie utilise les moyens de l'État, elle le faisait avant et elle le fait aujourd'hui. C'est naturel de le faire dans une séquence.

J'entends Danielle Carasco qui a des préventions ou des interrogations. C'est vrai qu'un sociologue est venu nous porter les limites, mais de toute façon rassurez-vous, mes chers collègues, quand on demande des fonds au FIPD, dans son cahier des charges, il faut que l'on analyse ce que cela a apporté. Donc on aura aussi des éléments de constat.

Aujourd'hui, les vidéos sont utilisées certes par la police nationale qui fait des demandes pour résoudre un certain nombre d'enquêtes, qui peuvent être résolues. Contrairement à ce qui pouvait se passer, je rappelle à tout un chacun, et y compris parfois les habitants nous en faisaient le reproche, on avait des caméras qui filmaient et on se demandait pourquoi elles filmaient. Je vous rappelle, et dites-le aux habitants, en tout cas, nous, quand on les rencontre on leur dit et on a un *satisfecit* de leur part.

Aujourd'hui, en permanence de 9 heures à 19 heures, nous avons deux ASVP, qui sont présents au CSU et la présence humaine derrière les caméras permet d'assurer une tranquillité et une mobilisation si nécessaire des forces de police municipale sur le territoire, en tant que besoin, voire la sollicitation des forces de la police nationale, qui sur un certain nombre de sujets, notamment les trafics de drogue, qui est la plus efficace, en tout cas celle qui doit agir pour résoudre ces problèmes. Cela fait partie d'une articulation plus large.

Je le dis, la stratégie c'est un tout. Ce n'est pas à la découpe. Dans la stratégie, il y a cette question de la vidéosurveillance, qui est utilisée à la fois pour la tranquillité publique, mais je le dis aussi parce que la sécurité c'est aussi la sécurité des piétons, des cyclistes. Quand on regarde les axes qui sont mis, ce sont des axes potentiellement accidentogènes. La présence humaine derrière les caméras permettra aussi de lutter contre des comportements routiers anarchiques, qui sont aussi dangereux que d'autres comportements.

Je vous rassure, nous ne faisons pas de la vidéosurveillance l'alpha et l'oméga de notre politique. C'est un outil qui est utilisé avec des renforts humains. N'oublions pas la question de départ, c'est-à-dire la prévention, et la question ensuite de la réparation. Je vous annonce d'ores et déjà que nous menons aujourd'hui un travail avec l'ensemble des chefs d'établissement de l'Éducation nationale à travers un groupe de travail en préfecture sur la sécurisation des abords des établissements scolaires. Une fois que nous aurons terminé nos rondes de discussion avec les chefs d'établissement Villeurbannais nous solliciterons sans doute le FIPD pour des aménagements pour la sécurisation de ces espaces.

Voilà rapidement, parce que nous pourrions y passer des heures, les éléments sur la stratégie et sur ce qui vous est demandé. Pour être précis, sur la somme de 320 000 € nous espérons obtenir 50 % de cette somme à travers le FIPD. Pour le moment, on ne sait pas parce que le barème n'a pas été encore clairement fixé par la circulaire de l'État.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Crombecque. Au passage, j'en profite pour vous remercier pour votre mobilisation avec les services sur ces questions de tranquillité et de sécurité. Nous avons fait le choix avec notre majorité de les mettre au cœur de notre début de mandat. Vous n'avez pas ménagé votre peine avec les services : près de 50 rencontres avec les collectifs d'habitants. Cela me permet de commencer à répondre aux deux questions de Monsieur Chabrier. Pour l'instant, je crois que la meilleure réponse c'est le retour des collectifs habitants, qui n'ont pas ménagé leur peine pour nous alerter sur la situation sur les réseaux sociaux avec parfois des méthodes sympathiques.

Il semblerait qu'aujourd'hui ils actent le fait que nous soyons au travail et que les premiers résultats commencent à se faire connaître, ce qui n'empêche pas que ces

difficultés peuvent se reporter à d'autres endroits, qu'elles peuvent donner lieu à des évolutions, mais pour autant il n'y a pas d'inaction aujourd'hui relevée par les collectifs, que ce soit au Tonkin, Charpennes, ou même plus récemment autour de l'Astroballe avec les difficultés rencontrées avec le marché illégal qui s'y tient régulièrement et sur lequel on a eu une intervention massive ces derniers jours.

Vous remercier, Monsieur Crombecque, pour ce travail conduit avec les habitants, également pour la stratégie de sécurité qui a été élaborée. Madame Carasco, c'est ce que je retiendrai de votre intervention. Nous sommes d'accord sur presque tout. C'est ce qui m'intéresse. On a un point de divergence, qui vous amène quand même à un petit procédé risqué, c'est de voter contre le fait que l'on demande de l'argent pour financer notre stratégie. Cette manière de faire vous appartient, mais je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur endroit pour faire valoir votre point de vue, en tout cas de cette manière. Je vais rester sur la note positive : nous sommes d'accord sur une stratégie équilibrée, qui travaille à la fois sur les enjeux de prévention et de traitement de l'insécurité sous toutes ces formes, dans les prérogatives qui sont celles de la Ville.

Je ne me proclame pas responsable de la sécurité des habitants.e.s. C'est un pouvoir pour lequel j'ai un certain nombre de responsabilités, mais pas toutes.

Monsieur Chabrier, j'ai bien entendu vos propos assez positifs sur le travail de cette majorité. J'aimerais parfois que le ministre de l'Intérieur les entende pour qu'il nous alloue les moyens associés aux efforts que nous avons réalisés sur ces 18 premiers mois parce que pour l'instant à part des déclarations dans la presse à chaque déplacement, je n'ai encore strictement rien vu. Je ne veux pas polémiquer parce que ce n'est pas votre intention, mais je vous le dis, si vous dites que nous partageons un volontarisme en la matière, on aura besoin à un moment ou un autre de soutiens en effectifs affectés à Villeurbanne. Je ne peux pas me satisfaire aujourd'hui des annonces globales qui disent plus 300 policiers, sans que je n'aie aucune indication sur le nombre affecté à la deuxième commune de ce territoire. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation à ce sujet.

Enfin, puisqu'il s'agissait de parler de la vidéoprotection et non de l'ensemble de la stratégie, mais on en a parlé, avec notre majorité, vous voyez qu'il y a quelques éléments de désaccord, mais on avait fait le choix d'aborder la sécurité sans totem ni tabou en allant à la rencontre des habitants.e. Y compris dans la conférence du consensus citoyenne cette question de la vidéoprotection n'a pas été posée comme quelque chose à rejeter ou comme quelque chose qu'il fallait forcément développer. Les gens sont comme vous, ils sont circonspects sur ces moyens-là. Pour autant, on nous demande, dans des stratégies, de les développer pour pouvoir bénéficier de l'appui des moyens de la police nationale. Yann Crombecque l'a rappelé, y compris pour protéger nos propres forces de police nationale et de police municipale. C'est pour cela que la vidéo individuelle portée par les agents de police municipale n'a fait aucune difficulté de mise en œuvre. Ils l'utilisent et ils sont très contents de l'avoir. Ils trouvent que cela calme le jeu quand ils sont en situation d'intervention.

Je vous propose pour nos travaux de continuer dans cette ligne très pragmatique et très volontariste. En revanche, et je terminerai là-dessus, une petite déception pour Monsieur Chabrier : je crois que l'on ne peut pas aujourd'hui dans un moment où on demande à chacune et à chacun de respecter le droit, de respecter la règle, commencer à dire que

pour telle infraction il faudrait être plus coulant que sur une autre, etc. L'idée n'est pas de faire la chasse à la voiture ou de se dire que l'on a uniquement dans notre visée les automobilistes malveillants, mais pour autant on a un vrai enjeu de sécurité routière aujourd'hui et ils feront l'objet également d'une intervention de notre part s'ils ne respectent pas un certain nombre de règles dans cette ville et la vidéo-verbalisation fait partie de l'attirail que nous entendons mobiliser, au même titre, que nous ne restons pas sans rien faire face à d'autres infractions commises sur ce territoire.

Il s'agit aussi, d'une manière équitable, d'aborder un certain nombre de choses. On ne peut pas avoir chacun sa propre appréhension de ce que l'on peut faire ou de ce que l'on ne peut pas faire. Je sais que vous serez vigilant à ce que ce volontarisme soit suivi de résultat. Vous nous l'avez dit et on ne manquera pas, avec Monsieur Crombecque et avec les équipes, de revenir vers vous pour vous présenter les évolutions liées à ce travail.

M. CHABRIER.- Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je n'ai jamais dit que nous étions contre le principe de la vidéo-verbalisation.

M. LE MAIRE.- Merci de le préciser. Ce sera au PV et on sera tous d'accord là-dessus.

M. CHABRIER.- J'ai voulu dire que cela ne pouvait pas servir uniquement à cela. Si j'en juge à votre réponse, on est d'accord.

M. LE MAIRE.- Parfait. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (14 contre) -

13 - MODIFICATION N°3 DU PLU-H (PLAN LOCAL DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND LYON - AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET - Mme Agnès THOUVENOT

Il y avait une demande d'intervention qui a été retirée, mais Madame Thouvenot va quand même présenter rapidement cette intervention, qui revêt un caractère important pour les projets de Villeurbanne.

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la modification numéro 3 du Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat porté par la Métropole de Lyon. Au cours du précédent Conseil municipal nous avons déjà évoqué ce sujet, notamment autour des demandes d'emplacements réservés que la commune sollicitait pour ses propres équipements municipaux.

Cette fois-ci c'est un avis global que la Métropole de Lyon nous demande de rendre. C'est un avis favorable. La délibération est exhaustive. Je soulignerai quatre points principaux concernant Villeurbanne.

Premièrement, c'est l'augmentation du coefficient de pleine terre. Celui-ci augmente de 5 % dans la plupart des zonages. C'est important et cela va nous permettre à la fois d'accroître les espaces verts et donc le bien-être des habitants, mais c'est aussi lutter contre les îlots de chaleur urbains, dont on bénéficiera tous compte tenu du réchauffement climatique.

Deuxième élément, en termes d'habitat, nous nous félicitons, car le secteur de tailles minimales de logements s'applique désormais à la fois dans le neuf -c'était déjà le cas auparavant- mais aussi dans l'ancien. C'est un élément technique, mais qui est important et qui permet de lutter contre les ventes à la découpe, et de ce fait de l'inflation des logements.

Nous intégrons également dans cette modification le bail réel solidaire que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises.

Troisièmement, la modification vient protéger du patrimoine végétal, mais aussi du bâti, notamment ce patrimoine ordinaire ouvrier, spécifique à Villeurbanne.

Dernier point sur les normes de stationnement, nous avons eu des discussions nourries avec la Métropole. Celle-ci parie sur une forte démotorisation en lien notamment avec les lignes de transport en commun et les aménagements de voies cyclables.

Nous avons apporté un point de vigilance. Nous ne contestons pas le bien-fondé de réduire la place de la voiture en ville -la délibération suivante sur la Zone de Faibles Émissions va y revenir- mais nous attirons une vigilance collective sur le fait que des zones d'emplois sont déconnectées des zones d'habitat et tout le monde ne travaille pas à Villeurbanne ou dans la très proche agglomération. Le recours à la voiture est nécessaire pour se rendre au travail. Dans un contexte où l'espace public va être de moins en moins dévolu à la voiture, il faut que l'habitat et l'activité économique puissent accueillir les moyens de déplacement des particuliers et donc c'est un point de vigilance que nous avons fait remonter à la Métropole et une évaluation précise sera à conduire d'ici la modification numéro 4 du PLU.

M. LE MAIRE.- Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

14 - AVIS SUR LE PROJET D'AMPLIFICATION DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS DE MOBILITÉ DE LA MÉTROPOLE DE LYON AUX VÉHICULES PARTICULIERS ET DEUX-ROUES MOTORISÉS DE CRIT'AIR 5 ET NON CLASSÉS - Mme Pauline SCHLOSSER

Je crois que j'ai des demandes d'intervention de la totalité des groupes. Madame Schlosser, voulez-vous présenter le rapport avant les interventions ? Je vous laisse le présenter.

Mme SCHLOSSER.- La Métropole demande à la Ville de Villeurbanne de donner un avis sur la concertation du projet d'extension de la Zone à Faibles Émissions que l'on appelle ZFE. La ZFE s'applique déjà à Villeurbanne, notamment aux professionnels, et dans le périmètre les véhicules les plus polluants sont interdits, à savoir les Crit'Air 3 et plus.

Cette concertation porte sur des mesures relatives aux véhicules non pas professionnels, mais particuliers et des deux-roues motorisés en particulier sur des Crit'Air 5 et plus et non classés. Elle s'intéresse plus largement à la démarche globale de la Zone à Faibles

Émissions, la phase dite 5 et plus étant présentée comme une préfiguration des phases ultérieures et le dispositif ZFE devant être plutôt appréhendé dans sa globalité.

Pour rappel, la mise en place de la Zone à Faibles Émissions était une obligation pour toutes les métropoles de plus de 150 000 habitants, dont Villeurbanne fait partie et qui prévoit la suppression de la circulation et du stationnement dans son périmètre par étape en commençant pour les particuliers par les véhicules Crit'Air 5 et plus dès janvier 2023, puis les Crit'Air 4 en 2024, etc.

Ces véhicules seront interdits de circuler et de stationner à l'intérieur d'une zone, qui comprend pour le moment les secteurs de Villeurbanne situés à l'intérieur du périphérique.

La Métropole souhaite aller plus vite en proposant la sortie des Crit'Air 5 et plus dès 2022 avec pour horizon la sortie du diesel en 2026. Pourquoi le diesel ? Parce que c'est le type de motorisation qui pollue le plus pour les courtes distances et cela concerne fortement les déplacements en voiture à Villeurbanne, car plus de 50 % d'entre eux font moins de 3 kilomètres.

Il y a urgence en effet à agir pour améliorer la qualité de l'air. À Villeurbanne, à titre d'exemple, tous les groupes scolaires sont concernés par une mauvaise qualité de l'air et nous subissons trop régulièrement des pics de pollution.

Les quartiers les plus défavorisés, les Buers, Cyprian, Saint-Jean, les Brosses, sont souvent à proximité des grands axes routiers et donc aussi les plus sujets aux problématiques de pollution.

La Ville de Villeurbanne est donc favorable au principe de Zone à Faibles Émissions qui permettra d'améliorer la qualité de l'air et de répondre aux enjeux de santé publique. Mais il sera important d'accompagner les habitants, en particulier les plus fragiles, en activant plusieurs leviers :

- Le développement des solutions de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, c'est le cas par le développement de transports en commun, comme les projets T6, T9 et BHNS, dont on entend beaucoup parler ;
- Le développement de l'autopartage ;
- Le développement de l'aménagement cyclable, continu et sécurisé, qui est particulièrement adapté aux courtes distances ;
- La mise en place de mesures d'accompagnement au changement de pratique ;
- Le soutien financier au changement de motorisation pour ceux qui auront toujours besoin de se déplacer quotidiennement en voiture ;
- Enfin, évidemment, le contrôle sera nécessaire pour garantir l'efficacité des mesures notamment par la mise en place de lecture automatique de plaques.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Première intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste, Madame Émilie Prost.

Mme PROST.- Je vous remercie Monsieur le Maire. Je compte grouper cette intervention avec celle sur la déclaration suivante, pour faire le lien entre les deux.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons aujourd'hui à débattre de la première étape d'amplification de la ZFE sur le territoire de la Métropole. Nous intervenons bien sûr au nom de notre groupe, mais de manière plus large nous nous inscrivons dans la dynamique des élus Progressistes de Lyon et de la Métropole pour nous opposer à cette vision de la ZFE.

Nous ne reviendrons pas sur la nécessité de poursuivre le travail engagé depuis plus de 6 ans et sur le fait que nous sommes favorables à la ZFE. Cependant, nous restons attentifs à son acceptation par nos concitoyens, condition essentielle à sa réussite.

Nous notons en ce sens l'intérêt de la mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation parmi vos propositions. Car oui le souci de concilier transition écologique et justice sociale, de prendre en compte les plus précaires et les classes moyennes fragilisées, doit être au centre de nos réflexions si nous ne voulons pas transformer cette ZFE en zone à forte exclusion.

Concrètement, d'ici quelques mois, ce sont plus de 30 000 véhicules qui vont devoir "s'évaporer de la Métropole", comme les Verts aiment à nous le rappeler, et cela va aussi concerner Villeurbanne.

Quelles sont les réponses concrètes apportées à leurs propriétaires ? Prenons l'exemple de Madame B., 30 ans, aide-soignante au Médipôle. Elle vit à Trévoux. Elle ne souhaite pas déménager et de toute façon elle n'a pas les moyens de vivre à Villeurbanne, par exemple. Elle commence sa journée de travail à 6h30. Pour arriver à l'heure, elle a acheté une Renault Clio à 1 500 €. C'est aussi ce qu'elle gagne tous les mois. Cette voiture diesel immatriculée en 2000 est donc un Crit'Air 5. Dans 10 mois, madame ne pourra plus entrer en ville ni même arrivée à l'heure. On lui parle d'un bus à haut niveau de services qui devrait arriver un jour, mais pour l'instant le premier bus part de Trévoux à 6h30. Elle doit le prendre jusqu'à Saint-Germain-au-Mont-d'Or pour rejoindre un autre bus puis le métro 1 à Bellecour.

Autre exemple, Madame X, 58 ans, agente au collège Le Plan du Loup à Sainte-Foy-lès-Lyon, qui habite le quartier des Buers depuis toujours. Elle doit faire au moins une heure de transports en commun : bus 17, métro A, bus C 19. Comme cela devient un peu dur elle a décidé d'acheter un Renault Scénic, environ 3 500 €, soit presque deux mois de salaires. Son véhicule Crit'Air 4 sera *a priori* interdit dans moins de deux ans. Elle ne sait pas si elle pourra de nouveau dépenser 3 500 € pour s'acheter une nouvelle voiture pour ces dernières années avant la retraite.

À tous ces habitants de Villeurbanne et à ceux qui viennent y travailler et qui demain devront se séparer de leur véhicule, que dites-vous ? Ne vous inquiétez pas nous allons vous aider à acheter une voiture d'occasion avec un reste à charge de 4 000 € sans compter les frais d'entretien.

Pour espérer bénéficier d'un reste à charge de 1 000 €, il faudrait, comme vous le citez dans votre avis, que le marché du véhicule d'occasion n'augmente pas, mais surtout ne pas dépasser 6 000 € de revenu fiscal de référence, revenu qu'un salarié au SMIC vivant

seul dépasse, et c'est heureux, et ce qui est totalement déconnecté des réalités pour la plupart des familles.

Bien sûr, il est aujourd'hui essentiel de questionner la place de la voiture dans nos villes, mais nous devons le faire en intégrant pleinement les contraintes économiques et la capacité de la collectivité à fournir des alternatives. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une solution qui offre aux plus aisés le confort d'une voiture électrique et laisse les autres littéralement sur le bord de la route.

Comme sur la transition au sens global nous ne pouvons pas exiger de tous les Villeurbannais la même chose. Qui aujourd'hui a les moyens de remplir son frigo d'une alimentation bio, de se vêtir responsable et d'acheter un véhicule électrique ? Sûrement pas les personnes données en exemple. Exemple que nous aurions pu multiplier : employés de commerce, enseignants, personnels de la ville.

C'est pourquoi nous défendons une écologie sociale avec une responsabilité commune et différenciée. Nous refusons une écologie autoritaire que prône l'exécutif de la Métropole et de la Ville de Lyon et que malgré cet avis vous adoubez ici aussi à Villeurbanne.

Cette écologie qui impose à chaque individu d'endosser une responsabilité qu'il n'a pas les moyens de porter, même s'il la comprend. Je ne paraphraserai pas ici le candidat communiste à la présidentielle, qui martèle qu'il n'est pas pour une écologie qui vise à faire porter les efforts liés à la transition sur les plus "modestes", mais comme notamment votre groupe à la Métropole, Monsieur le Maire, ainsi que vos consœurs de Vaulx-en-Velin et Vénissieux, nous nous inquiétons de voir une partie de la population exclue. Ainsi, comme le groupe Socialiste, lors du dernier Conseil métropolitain, et suite à votre avis, nous réclamons aussi qu'il faut plus de dérogations, plus d'aides et plus de temps et les vœux pieux formulés lors de cette délibération, malheureusement, ne nous rassurent pas.

Si vous approuvez malgré tout ce projet d'amplification, vous signez à la Métropole un chèque en blanc, sans aucune assurance sur les mesures qui accompagneront cette ZFE et qui pourraient nous apporter à tous des garanties. Ce sera le prix de l'obstination du Président de la Métropole, mais qui ne sera pas à vos côtés pour expliquer aux habitants le prix de la décision.

Monsieur le Maire, pour conclure, vous évoquez souvent vos valeurs humanistes et cet équilibre dur à trouver, certes, entre justice sociale et écologie, mais il est encore temps de ne pas vous renier et, comme nous, de ne pas voter pour cette délibération en demandant que soient validées au préalable de véritables mesures d'accompagnement.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des grandes lignes de votre avis dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère. Nous notons notamment la nécessité de limiter l'étalement urbain et de proposer aux citoyens des équipements publics de proximité.

Nous sommes en accord avec cette stratégie et nous aurons certainement l'occasion d'évoquer à l'avenir la question des financements.

En conclusion, nous donnerons un avis favorable sur ce dernier rapport sur le PPA, mais en conformité avec nos précédentes interventions nous voterons contre sur celui relatif à la ZFE. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Cercle Radical et Place Publique, Madame Marwa Abdelli.

Mme ABDELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues, le cadre qui est le nôtre aujourd'hui ne permet pas de discuter du détail des dizaines de questions qui se posent légitimement au sujet de la ZFE.

De cette ZFE, les grandes lignes nous sont imposées par l'État et les modalités précises ont déjà été arbitrées pour cette étape par la Métropole. Il ne nous reste qu'à donner un avis sur cette amplification aux véhicules de Crit'Air 5 et plus.

De nombreuses questions se posent encore et méritent une certaine vigilance. Notre avis ne peut donc pas être un blanc-seing à l'amplification de la ZFE et, à ce titre, nous souscrivons aux remarques formulées par l'avis proposé aujourd'hui, notamment :

- L'impossibilité dans l'immédiat du contrôle des restrictions ;
- La différenciation entre les Villeurbannais dans la ZFE et ceux hors de la ZFE ;
- Le principe même de demander un effort financier, même modeste, aux plus pauvres ;
- Le nécessaire développement préalable des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

D'autres collectivités ont déjà, avec plus ou moins de bonne foi, exprimé toutes ces objections, mais finalement, malgré ces complexités, l'amplification de la ZFE permet de mettre la santé humaine au premier plan. La qualité de l'air que nous respirons toutes et tous est le premier des enjeux que nous devons prendre en considération. Ce sont ces questions de santé, de protection des habitants et d'amélioration de la qualité de l'air qui doivent *in fine* guider notre action.

Nous agissons donc aujourd'hui dans le sens d'une nécessaire lutte contre les pollutions atmosphériques. Il restera à garantir au fur et à mesure de son application la justice et l'équité de cette ZFE, qui est une mesure sociale puisque ce sont les plus précaires qui subissent le plus la pollution.

On ne peut pas décréter l'urgence écologique et ne pas en tirer les conclusions qui s'imposent. Le groupe Cercle Radical et Place Publique soutient sans équivoque l'amplification de la ZFE et l'avis proposé par la majorité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Communistes et Républicains, Madame Muriel Bétend.

Mme BÉTEND.- Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. Nous sommes globalement d'accord avec l'avis qui nous est présenté. Pendant sa rédaction le groupe Communistes a proposé plusieurs ajouts qui n'ont pas été retenus, comme la création d'un fret métropolitain combinant le réseau de trams et des plates-formes municipales de livraison à vélo ou encore des sociétés publiques pour l'autopartage de masse.

Toutefois, nous déplorons que malgré notre insistance les rédacteurs de ce texte aient renoncé à intégrer le principe de gratuité des transports en commun. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce texte. Car en plus d'être un engagement de campagne, c'est pour nous la condition même de réalisation de la ZFE.

À l'exception du centre de la Métropole, tout le territoire est aménagé pour la voiture. De nombreux quartiers et bassins d'emploi sont peu ou mal desservis par les transports en commun. Il faut développer le réseau et rendre les transports gratuits, sinon les gens continueront de prendre leur voiture.

Grâce aux aides et en se serrant la ceinture, certains pourront s'acheter une voiture moins polluante, mais polluante quand même, et ceux qui n'auront pas les moyens continueront d'utiliser leur vieille voiture, simplement pour aller travailler. Ils risqueront les amendes et continueront de polluer. Ce n'est ni juste ni efficace.

Dans un rapport rendu ce mois-ci, Oxfam et Greenpeace démontrent que 60 milliardaires français polluent autant que la moitié de la population du pays. Pire, en alimentant ces fortunes sans contrepartie environnementale, le plan de relance sert en fait à augmenter les émissions de CO2. Autrement dit, tandis que l'on subventionne les plus riches pour qu'ils polluent encore plus, on demande aux gens modestes de faire des efforts pour réduire la pollution qu'ils respirent. La Métropole de Lyon ne peut sans doute rien contre les milliardaires, mais elle peut rendre les transports gratuits et Villeurbanne doit lui rappeler.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble !, Madame Agathe Fort.

Mme FORT.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons voter pour cet avis de la Ville. Nous comptons sur nos collègues métropolitains pour que les réserves et les remarques que nous faisons ensemble sur ce projet de ZFE soient bien prises en compte. Nous sommes contents que le groupe Les Écologistes, majoritaire à la Métropole, vote cet avis, ce qui permettra, on l'espère, de faire intégrer nos mesures proposées.

Nous partageons bien les interrogations et propositions émises dans l'avis, notamment sur les mesures d'accompagnement. Ces mesures doivent empêcher l'augmentation de la ségrégation socio-spatiale. Quand on regarde les cartes qui montrent la répartition des véhicules en fonction de leur vignette Crit'Air, le constat est évident : ce sont les communes dont les populations sont les plus pauvres qui ont aussi le plus grand nombre de vieilles voitures. Pour ces personnes, l'amplification de la ZFE sans aide et alternative efficace pourrait se transformer en double peine : pauvreté et immobilisme contraint.

Ceci étant dit, listons quelques actions indispensables :

- Rendre tous les habitants et habitantes de la Métropole éligibles aux aides. Il n'y a pas que les personnes qui travaillent ou habitent dans le périmètre ZFE qui ont besoin d'y aller ou de le traverser.
- Rendre le système d'aides financières proportionnel aux revenus. Actuellement, il fonctionne par tranche, ce qui va créer des effets de seuil. À un euro de revenu près, on n'aurait pas le droit au même montant d'aides.

- L'augmentation du budget consacré à ces aides : nous le trouvons trop faible au vu des besoins anticipés. Il faudrait le multiplier par 3. L'écologie sociale a un coût.
- Et enfin, une mesure qui n'est pas reprise dans l'avis de la Ville, mais qui était bien dans le programme de Villeurbanne en commun : la gratuité progressive des transports en commun.

Je termine en précisant que la ZFE dans sa forme actuelle est vectrice d'inégalités sociales. La preuve en est que nous devons imaginer toute une batterie de mesures accompagnatrices pour ne pas exclure encore plus les plus fragiles, alors même que nous ne sommes pas capables d'exclure de la zone des voitures récentes, mais polluantes comme les SUV.

À l'échelle nationale, il faudrait refondre complètement ce dispositif. Pour être acceptée, l'écologie doit être juste. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Monsieur Yann Crombecque.

M. CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous sommes dans une urgence climatique rappelée par de nombreux intervenants, dans les médias, et le rapport du GIEC aujourd'hui vient lui aussi le confirmer. Chaque jour qui passe confirme les prévisions des scientifiques qui nous alertent depuis près de 50 ans maintenant.

Villeurbanne est une ville à la population particulièrement jeune et une majorité de ces jeunes concitoyens verra dans les années à venir, si nous ne faisons rien, sa qualité de vie fortement dégradée. Face à ce constat, il y a le dire et le faire. Le faire c'est soutenir la mise en place de la ZFE, qui est une des réponses à la mauvaise qualité de l'air, qui est responsable de 48 000 morts prématurés par an en France.

Nous pouvons regretter que le gouvernement se soit défaussé sur les élus locaux puisque la loi climat et résilience impose le calendrier, la définition des périmètres, les mesures dérogatoires et le contrôle.

Notre groupe est favorable au principe de la ZFE afin d'améliorer la qualité de l'air et répondre aux enjeux de santé, repenser la conception des espaces publics et offrir un cadre de vie plus agréable. Pour autant, nous souhaitons insister sur les mesures d'accompagnement nécessaire, tant sur le plan pédagogique que sur le plan de la justice sociale.

Stéphane Frioux aurait pu nous rappeler, en sa qualité d'historien, la mise en place de la lutte contre la pollution de l'air à Los Angeles où les premières règles et contrôles édictés au début des années 60 pesèrent sur les plus modestes aux véhicules les plus anciens, entraînant une opposition à ces mesures.

Cet exemple peut nous sembler lointain, mais il illustre pour nous la nécessité d'accompagner pour la faire accepter la mise en place de la ZFE. L'enfer est parfois pavé de bonnes intentions et pour nous la ZFE ne doit pas être vécue comme une mesure punitive pour les ménages les plus modestes. Il convient de tenir compte de la complexité pour les ménages modestes de changer de véhicule, dans un contexte où la hausse des coûts de la l'énergie pèse déjà fortement sur les budgets.

Dans le même esprit, on compte de nombreux salariés parmi les foyers modestes, qui travaillent en périphérie dans des lieux parfois mal desservis par les transports en commun.

Notre groupe souhaite, tout en soutenant la mise en place de la ZFE, un renforcement de la communication auprès des habitants, afin de permettre aux ménages concernés de pouvoir mobiliser les aides. Nous insistons sur la nécessité d'un accompagnement humain au plus près des habitants pour favoriser le recours aux aides. Pour nous, l'Agence des mobilités ne peut se réduire à une agence centralisée, localisée à Lyon, et à une déclinaison des démarches *via* Internet.

Nous devons tenir compte de la fracture numérique qui frappe certains de nos concitoyens et de la complexité pour certains d'entre eux des démarches administratives à accomplir.

Notre groupe souligne sa volonté de voir les aides annoncées bénéficier au plus grand nombre. Aujourd'hui, le système annoncé, basé sur des critères établis par l'État, ne garantit pas l'accès aux aides, notamment pour les personnes seules.

Par ailleurs, les aides annoncées risquent de laisser un reste à charge trop élevé pour les ménages les plus modestes.

Pour notre groupe, le contrôle ne peut intervenir avant 2024, car outre le fait que techniquement le contrôle effectif des dérogations liées à la ZFE n'est à ce jour pas possible, ce contrôle par le stationnement risque de créer des efforts de bord importants entre les secteurs payants et non payants de la commune.

Enfin, il existerait une différence de traitement entre les ménages disposant ou non d'un stationnement privé et donc non soumis au contrôle.

Notre groupe appuie les propositions de mise en place de dispositifs de type pass ZFE mobilité pour les visiteurs occasionnels, de création d'un comité de suivi et d'évaluation associant les communes, les acteurs économiques, mais aussi les citoyens, de constitution d'un groupement d'achats d'automobiles, afin de faire baisser les prix des véhicules.

Vous aurez compris que nous refusons d'opposer santé publique, transition écologique et existence de justice sociale. Nous devons les trois à nos concitoyens.

Nous rejoignons ainsi par cohérence la position du groupe Socialiste à la Métropole, mais aussi celui à la Région. Tout en restant vigilant pour l'avenir, notre groupe votera en faveur de ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Génération.s et Les Écologistes, dans une intervention conjointe. C'est monsieur Laurent Quiquerez qui prend la parole.

M. QUIQUEREZ.- Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, chers collègues, la Ville doit donner son avis sur une nouvelle étape de la mise en place de la ZFE de la Métropole de Lyon. Elle va concerner maintenant les véhicules particuliers comme cela a été dit. Mais rappelons surtout que depuis des années l'Union Européenne condamne la France pour la mauvaise qualité de l'air d'une douzaine de Métropoles, dont la nôtre.

En Europe, de nombreuses villes, plus ou moins grandes, ont déjà des ZFE. La première date de 1996 en Suède. Il y a 25 ans. Ils ont déjà interdit le diesel. La France a un retard énorme à combler après des années bien peu ambitieuses sur ce dossier.

L'étape pour laquelle nous allons nous prononcer ce soir concerne l'interdiction des véhicules particuliers Crit'Air 5 et non classés dans le périmètre défini en 2020 pour les véhicules professionnels.

Pour Villeurbanne, c'est la partie à l'intérieur du périphérique, comme pour Bron et Vénissieux. Cela concerne les diesels de plus de 20 ans et les véhicules à essence de plus de 23 ans. Sur les quelques 62 000 véhicules particuliers immatriculés sur la commune sont concernés 844 Crit'Air 5 et 1 250 véhicules non classés, c'est-à-dire plus anciens.

Si la Métropole a décidé de faire cette interdiction au 1^{er} septembre, quatre mois avant la date imposée par la loi, c'est pour se donner quatre mois complets de pédagogie et de sensibilisation avant de passer aux sanctions en 2023.

En ce sens, nous saluons cette anticipation. En revanche, nous regrettons que le gouvernement repousse encore son engagement à mettre en place le contrôle, car sans contrôle la mesure sera inopérante.

Mi-janvier, un pic de pollution a placé Lyon au 21^e rang des villes les plus polluées du monde devant des villes aussi polluées que Bangkok ou Shanghai. La ZFE est un outil efficace pour lutter contre la pollution atmosphérique, car le trafic routier représente 66 % de la pollution au dioxyde d'azote et aux particules fines.

Les objectifs de santé publique nous conduisent à agir fermement pour réduire la pollution qui porte atteinte aux voies respiratoires des plus fragiles, jeunes enfants, personnes souffrant de problèmes cardiaques ou les terrains asthmatiques. Et cela c'est punitif. Plus que de changer de motorisation, il faut accompagner les changements de comportements en tenant compte à la fois des besoins et des ressources de chacune et chacun. Par exemple avec le SYTRAL et la Métropole nous déployons des politiques de mobilité décarbonée et non polluante. La densification des transports en commun qui va répondre aux problématiques qui ont été soulevées avec deux nouvelles lignes de tramway dans Villeurbanne, T6 et T9, qui relie des quartiers populaires. Un bus à haut niveau de services, route de Genas, des voies cyclables plus nombreuses, des espaces plus confortables et sûrs dans les rues pour les piétons.

Voilà pour celles et ceux qui le peuvent une activité physique de 30 minutes par jour à pied ou à vélo est bien meilleure pour la santé que la sédentarité dans sa voiture. C'est surtout bien moins coûteux.

Pour celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer autrement qu'en voiture, cela a été abordé, les aides financières pour acheter un véhicule récent, donc moins polluant, sont indispensables, notamment pour les ménages les plus modestes.

En ce sens, nous souscrivons à l'idée d'offrir par anticipation ces aides aux habitants de Villeurbanne, qui seront concernés par la ZFE à terme, comme à Saint-Jean ou aux Brosses. Pour autant, il conviendra de vérifier la bonne adéquation des mesures d'accompagnement aux besoins réels des habitants, quitte à les adapter le cas échéant.

Nous portons la transition écologique pour la justice sociale, notamment avec une politique tarifaire des transports en commun depuis 2021, qui bénéficie à 83 000 personnes pour l'abonnement à 10 €, mais aussi pour 60 000 personnes à la gratuité des transports en commun.

M. LE MAIRE.- Sauf si vous me dites que votre intervention est groupée avec la précédente, je vous demande de vous rapprocher de la conclusion, s'il vous plaît.

M. QUIQUEREZ.- Je vous remercie. La gratuité des transports en commun est effective. Nous allons voter cette résolution, car nous sommes fiers de poursuivre ce chantier avec volonté et confiance et très attentifs aux enjeux sociaux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Schlosser.

Mme SCHLOSSER.- Je veux juste préciser qu'il ne faut pas confondre la pollution de l'air causée par les véhicules automobiles en particulier le dioxyde d'azote et les gaz à effet de serre. Aujourd'hui, un nouveau rapport du GIEC est sorti, qui donne des pistes sur comment on va pouvoir s'adapter au changement climatique, mais le transport automobile cause beaucoup de gaz à effet de serre, mais dans nos métropoles c'est surtout le dioxyde d'azote qui pose problème. L'objectif de la ZFE est bien de lutter contre ce dioxyde d'azote. Il se trouve que les véhicules diesel émettent moins de CO2 que d'autres types de motorisation. En revanche, sur le dioxyde d'azote ils en émettent plus, en particulier pour de courtes distances puisque le diesel est plutôt un type de motorisation qui a été fait pour de longues distances. Le véhicule diesel s'il est adapté pour faire un trajet Marseille/Paris ne sera pas adapté dans nos métropoles puisqu'il va venir générer du dioxyde d'azote.

Je retiens des interventions que nous sommes à peu près tous d'accord pour dire qu'il y a urgence à agir et à trouver des solutions, à activer les différents leviers. La ZEF en est un. En revanche, il faut que l'on soit vigilant à la justice sociale, à prendre en considération que ceux qui sont les plus touchés par cette pollution, ce sont aussi ceux qui ont très souvent moins de revenus. Il va falloir accompagner en activant différents leviers tous ensemble. Vous en avez cité un certain nombre. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Schlosser. Vous me permettrez quelques mots, car c'est à la fois un sujet extrêmement important et Madame Prost m'a quand même cité souvent. Si je ne répondais pas, il y aurait une forme de déception.

Peut-être d'abord revenir sur l'inquiétude la plus importante qui était la vôtre : est-ce que je vais renier mes valeurs humanistes et mon sens de l'équilibre ? Même si le "en même temps" ce n'est pas mon "truc", en tout cas de moins en moins. Je ne suis pas sûr d'aller complètement dans cette direction, mais pour autant bien sûr je ne vais pas me renier sur cet équilibre et ce pragmatisme dont j'essaie de faire mien en matière d'action politique. D'ailleurs, je crois que vous êtes embêtés par cet avis formulé par notre majorité, car il n'est pas si loin des exigences que vous formulez. Je vois bien que vous oscillez entre "on va voter contre", mais en même temps ce qu'il dit sur la question de la prise en compte des plus fragiles, sur le rythme, etc., va quand même un peu dans les éléments d'alerte que vous partagez. N'hésitez pas, je n'ai pas encore soumis le texte aux voix. Vous pouvez encore changer d'avis, si j'ai réussi à vous convaincre.

Moi, en tout cas, au-delà de la boutade, je suis très satisfait de la qualité du travail qui est le résultat de cet avis qui vous est proposé entre l'ensemble des groupes, même si on voit encore quelques nuances formulées par les uns ou par les autres, notamment sur la question de la gratuité des transports en commun, mais avouons-le ce n'est pas l'objet de cette délibération. Par ailleurs, il y a un accord politique entre les membres de la majorité qui siègent aujourd'hui au SYTRAL et qui siègent à la Métropole du Grand Lyon. Si vous n'êtes pas d'accord avec vos représentants élus à la Métropole, il faut leur dire et qu'ils ne continuent pas à siéger ou qu'en tout cas ils portent ce dossier-là où il va se décider.

Pour autant, je suis sensible à votre appel puisque j'ai fait partie de ceux qui étaient plutôt favorables à ce que l'on étudie cette gratuité des transports en commun. J'ai même des collègues maires dans des grandes villes pas si éloignées qui l'expérimentent. Je regarde avec attention ce qui se passe. On peut quand même noter que la Métropole a donné des signaux forts en matière de politique tarifaire sociale depuis ces 18 premiers mois. On peut toujours dire que ce n'est pas assez, mais en même temps cela n'avait jamais été fait jusqu'à présent. Je me félicite de toutes ces avancées. On verra bien dans quelle direction elle nous emmène.

Je voudrais revenir à l'objet de cette délibération. Je ne veux pas me laisser instrumentaliser entre choisir entre la santé publique et le portefeuille des ménages et les plus modestes. Ce sera ma ligne politique tout le long des débats que nous aurons. Vous interpellez ma capacité à tenir ces débats à la Métropole. Je crois que je fais partie des quelques élus qui ont pris la parole dans la presse récemment sur ce sujet. Je dis que je suis vigilant et je le serai et tout le monde sait que je le serai. Je ne suis pas inquiet ni pour moi-même ni pour ma vigilance ni sur celle des autres sur le fait que je serai vigilant. Je crois que tout le monde a bien compris que je serai très vigilant sur ce dossier-là. Au-delà d'impacter les Villeurbannais.e.s, qui sont déjà dans le périmètre, il va y avoir des débats sur l'extension de ce périmètre et va se poser la question de Saint-Jean, des Brosses, et pour moi cela fait aussi partie des éléments de discussion à venir, notamment sur la préservation des ménages les plus modestes. Je l'ai déjà dit dans cet exécutif et à la Métropole, dans des réunions préparatoires. Il me semblerait logique que l'on cale à tout le moins le calendrier sur l'arrivée de ces dits transports en commun. Cela fait partie de ces choses posées sur la table et qui sont dans le débat.

En même temps, aujourd'hui, ce débat existe. On fait toujours le procès, en tout cas, ils sont certains à dire qu'il n'y a pas de discussion ni de débat. Là il y a un débat. Notre Ville peut formuler un avis. Elle passe du temps pour l'écrire, pour faire en sorte de se mettre d'accord sur un certain nombre de propos. Je me félicite de cet exercice démocratique, car il est vital pour ce que l'on a à mettre en place.

Ce que l'on a à mettre en place c'est à la fois la qualité de l'air : on est intransigeant, car ce n'est pas possible de continuer à avoir autant de morts. Pauline Schlosser l'a rappelé avec beaucoup plus de talent pédagogique que le mien. On voit l'expérience de l'enseignante sur contre quoi on se battait, mais pour autant, je le dis, le compte n'y est pas sur l'accompagnement social concernant les ménages. Le compte n'y est pas au niveau local, mais il ne l'est pas moins au niveau national. Cette obligation de ZFE en 2025 ce n'est pas une obligation dont on se serait saisi spontanément. D'abord, c'est l'exécutif précédent, dont vous êtes assez proches, qui la mis en place. Ensuite, c'est le

gouvernement actuel, dont vous êtes aussi assez proches, qui l'a mis en place. J'attends que le gouvernement soit aussi à la hauteur de cette ambition et vienne accompagner les efforts que la Métropole va mettre en place pour accompagner ce dispositif, car je ne doute pas que dans les échanges et dans les débats que nous aurons à la Métropole on arrive à améliorer notre capacité d'accompagner, notamment les ménages les plus modestes, dans cette évolution essentielle, dont personne ne remet en cause la nécessité, y compris les personnes concernées.

En revanche, vous avez raison, quand ils sont confrontés à leurs Clio de 2000, j'ai bien noté qu'il va nous falloir accompagner ces ménages dans ces évolutions. Je ne sais pas si comme le propose Villeurbanne Insoumise Ensemble ! il faut tripler les aides. En tout cas, on voit bien qu'il va falloir être tout aussi volontariste sur l'objectif visé que sur les moyens associés pour accompagner cette évolution. J'espère du fond du cœur, et j'y serai vigilant, que nous trouverons les espaces pour accompagner ce changement indispensable.

Je vous remercie pour la qualité des interventions précédentes qui participent à ce débat. Voulez-vous que l'on fasse d'abord le Plan de Protection de l'Atmosphère puisqu'il y a une intervention groupée et après une autre demande d'intervention et après je fais voter les deux rapports ou on les fait séparément ? On les fait séparément. On fait le premier rapport qui est le 2022-69 sur la ZEF. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (7 contre - 5 abstentions) -

15 - AVIS SUR LE PROJET DE TROISIÈME PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE POUR LA PÉRIODE 2022-2027 - Mme Agnès THOUVENOT

C'est un avis que nous devons rendre auprès des services du préfet. Madame Thouvenot, vous nous en dites un mot avant les interventions ?

Mme THOUVENOT.- Pour préciser que c'est un outil de planification qui vise à ramener la concentration des polluants dans l'atmosphère à un niveau conforme pour que l'on ait une qualité de l'air qui soit soutenable.

Par rapport à la délibération précédente, la ZFE concernait seulement les mobilités. Le Plan de Prévention de l'Atmosphère concerne l'industrie, les modes de chauffage et l'agriculture.

Vous l'avez lu dans l'avis que rend la Ville, nous vous proposons un avis favorable avec des points d'observation. Quelque part, l'exercice est à la fois formel et paradoxal. Formel parce que finalement beaucoup d'éléments relèvent de normes nationales, du législateur, et donc on est dans une demande d'application de normes à l'échelle locale, et paradoxale en même temps parce que l'ADEME va supprimer ses financements dans le cadre des feuilles de route de la qualité de l'air de l'agglomération lyonnaise. Par rapport au débat que nous avons précédemment, nous voyons bien qu'il faut accompagner à la fois les particuliers, mais aussi les acteurs économiques.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Villeurbanne Progressiste, on est d'accord que l'intervention était commune aux deux délibérations.

Mme PROST.- Oui.

M. LE MAIRE.- Je ne vous prive pas d'un temps de parole. Ensuite, on a une intervention conjointe entre le groupe Génération.s, Cercle Radical et Place Publique, groupe Communistes et Républicains, Villeurbanne Insoumise Ensemble ! Socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s, Les Écologistes. C'est Madame Béatrice Vessiller qui prend la parole.

Mme VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues. En effet, cette intervention est faite au nom de l'ensemble des groupes de la majorité.

Nous devons rendre un avis sur le Plan de Protection de l'Atmosphère élaboré par le préfet, soumis à l'avis des communes.

De PPA en PPA, il s'agit du troisième depuis 2008, même si la situation de la qualité de l'air dans la Métropole s'est améliorée, la pollution est toujours préoccupante avec environ 15 000 habitants exposés à des niveaux de pollution supérieurs au seuil que définit l'OMS pour la santé publique.

Une partie de ces 15 000 habitants sont des Villeurbannais, notamment ceux qui habitent à proximité des grands axes de circulation. Pour ce qui concerne Villeurbanne, c'est notamment le boulevard Laurent Bonnevay.

Au plan national, rappelons encore que la France paye des pénalités à l'Union Européenne pour non-respect des normes de qualité de l'air dans notre Métropole, comme dans une douzaine d'autres agglomérations. Alors sur le fond, nous ne pouvons que saluer les orientations et les actions du Plan puisqu'elles vont dans le sens de ce que nous portons depuis des années, tant en termes d'alerte que d'actions des collectivités où Les Écologistes et la gauche sont en responsabilité, mais il convient de questionner la place de l'État dans l'accompagnement de certaines mesures, soit au plan financier, soit au plan du respect de leur application. Cela a été dit dans le débat précédent, mais évidemment cela se pose ici dans ce plan global qu'est le PPA.

Définir une liste d'actions à mettre en œuvre : c'est bien et le PPA en compte 35, mais pour améliorer la qualité de l'air il faut des budgets et des moyens de contrôle. L'État est bon conseiller, mais pas payeur.

Le PPA demande à l'ensemble des parties prenantes, notamment, d'engager de nouveaux projets pour la filière air-bois, le meilleur accès au traitement des déchets verts, des mobilités moins polluantes.

Le PPA prévoit, concernant le chauffage, l'interdiction des poêles à bois non performants ou des cheminées à foyer ouvert.

La Métropole a mis en place depuis plusieurs années une aide financière au remplacement des appareils de chauffage au bois, la prime air bois, qui a été majorée en 2022 pour les ménages les plus modestes. Mais le préfet doit aider, d'une part, à sensibiliser et informer les habitants sur la pollution aux particules générées par le chauffage bois non performant parce que l'on estime que l'on a une méconnaissance de ces problèmes de

pollution aux particules par le chauffage bois. D'autre part, l'État doit mettre en place le contrôle par le respect de l'interdiction puisque le PPA prévoit l'interdiction de ces installations de chauffage.

Un des points centraux de ce troisième Plan concerne la mobilité puisque nous l'avons vu précédemment la pollution aux oxydes d'azote et à l'ozone provient largement des véhicules motorisés. Là encore, les collectivités ont besoin de plus de soutien pour sensibiliser au changement de comportement, pour soutenir le développement des lignes de transports en commun, la décarbonation des flux de bus, l'aide à la lutte contre l'autosolisme, les aménagements pour les mobilités actives.

Au-delà des déplacements urbains, qu'a fait l'État pour le fret ferroviaire depuis des décennies pendant lesquelles la part des marchandises transportées par camion n'a cessé de croître au détriment du train ? Ne parlons pas du tout TGV, plus lucratif que les grandes lignes classiques ou les dessertes de proximité.

C'est un enjeu qui concerne l'aménagement du territoire et la transition énergétique. L'État doit annoncer le cap et mettre les moyens partout en France pour inverser la tendance en faveur des mobilités non polluantes et décarbonées.

Dans le cadre de France Relance l'État local a commencé à travailler avec les concessionnaires autoroutiers sur la mise en place de voies de covoiturage et de couloirs réservés sur les autoroutes, notamment A42 et A43. Villeurbanne est intéressée par un tel projet sur l'A42, qui permettrait de réduire la circulation arrivant du nord du département et de l'Ain, mais pour l'instant pas de calendrier de réalisation annoncé ni de décision ferme ni de financement.

Les collectivités agissent déjà. Elles sont prêtes à agir plus, mais l'État ne peut pas être seulement un commanditaire ; il doit prendre sa part des dispositions et des engagements financiers dans la transition énergétique et la baisse de la pollution indispensable pour la santé publique.

Nous voterons bien sûr l'avis favorable sur le PPA assorti des différentes observations. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la première adjointe, souhaitez-vous réagir ?

Mme THOUVENOT.- Il me semble que l'essentiel a été dit, sachant qu'à l'échelle nationale il faut redemander des financements pour accompagner les territoires dans cette phase de transition.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

16 - TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DE L'AUTRE SOIE À LA SAS AUTRE SOIE ET APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE - M. Alain BRISSARD

J'ai une demande d'intervention. Monsieur Brissard, souhaitez-vous en dire un mot avant l'intervention ?

M. BRISSARD.- Non. J'interviendrai peut-être en réponse à l'intervention.

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention pour le groupe Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.e.s. Monsieur Ikhlef Chikh, la parole est à vous.

M. CHIKH.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Il y a maintenant presque deux ans, nous avons pris rendez-vous auprès des Villeurbannais.es pour renforcer la place de la nature en ville en nous appuyant notamment sur l'énergie citoyenne et le désir des habitants de contribuer à l'aménagement et à l'entretien de nouveaux jardins partagés.

Nous avons aussi promis d'engager la réalisation de grands parcs pour notre Ville, à l'image de ce parc de l'Autre Soie, dont la délibération pose aujourd'hui une étape essentielle.

Véritable poumon vert au cœur d'un projet social et urbain de grande ampleur, nous savons tout ce que ce parc va apporter : amélioration de la qualité de l'air, rafraîchissement de l'espace public, animation d'un quartier à travers son ouverture à tous les habitants pour se promener, s'aérer, se retrouver, flâner, pratiquer du sport et tant d'autres activités que les habitants du quartier pourront ajouter à cette liste qui ne fait que commencer.

Cet îlot de fraîcheur sera un lieu accueillant pour les riverains ainsi que pour toutes les Villeurbannais.es, qui promeut la mixité sociale et intergénérationnelle.

Le projet de l'Autre Soie réinvente la façon dont nous aménageons l'espace public. L'humain est au cœur du projet et cela tranche avec l'image parfois froide et désincarnée de certains aménagements urbains des décennies passées. Sans vouloir vous abreuver de chiffres, j'en citerai un : ces 1,5 hectares de verdure sont bien concrets. Ils ont une identité et une utilité qui n'attendent que l'ouverture de la concertation, le dimanche 23 avril prochain, pour continuer de se transformer avec les habitants.

C'est bien en permettant à la Ville de trouver sa juste place et en laissant faire les habitants qu'il deviendra un parc autogéré. Je dis « autogéré » et nous assumons ce terme parce qu'il dit la confiance à l'égard des usagers actuels et futurs du lieu. Il allie la diversité des usages. La mixité appelle à vivre ensemble plutôt que vivre avec ou même vivre chacun chez soi. Ce terme « autogéré », je le rappelle dit que c'est en faisant alliance avec les habitants, avec les associations, que Villeurbanne sera au rendez-vous qu'elle a donné.

Dans un autre registre, et à plus petite échelle, le succès des plantations citoyennes et des jardins partagés repose sur la confiance accordée aux Villeurbannais.es en leur permettant de prendre une part active au verdissement de leur ville et cela de la plantation à l'entretien des végétaux. Et cette confiance aussi, comme la main verte, elle ne s'invente pas, elle ne se décrète pas, elle se cultive. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Brissard, un commentaire sur la main verte ou sur tout autre chose ?

M. BRISSARD.- En tout cas, Monsieur Ikhlef Chikh a bien résumé l'état d'esprit dans lequel nous engageons ce projet, également la façon dont on souhaite développer la végétalisation à Villeurbanne. J'espère que nous aurons tous la main verte et que nous

saurons passer le flambeau aux habitants pour qu'ils prennent le relais de la Ville dans cette dynamique.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est un projet important pour notre Ville, même s'il faut convenir toutes et tous que c'est l'utilisation du « déjà là » et que nous avons eu la chance de trouver ces 2 hectares de parcs qui sont déjà présents et que l'on va pouvoir ouvrir au public et « rendre » au public pour qu'il nous dise comment il envisage l'évolution de ce parc.

Je mets ce rapport aux voix. Il y a une situation de départ me concernant.

- Adopté à l'unanimité -

17 - ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DES MAISONS NEUVES - BILAN DE CLÔTURE DE LA ZAC ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE - SUPPRESSION DE LA ZAC - Mme Agnès THOUVENOT

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

18 - TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE PRATIQUE SUR LE COMPLEXE SPORTIF DOMINIQUE MATÉO : VALIDATION DU PROGRAMME DE L'OPÉRATION, LANCEMENT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET CRÉATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME - M. Mohamed AHAMADA

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

19 - POSE DE CANALISATIONS ÉLECTRIQUES SUR LA PARCELLE BZ 235 APPARTENANT À LA VILLE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL - CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE ENEDIS ET LA VILLE DE VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

20 - AVIS SUR L'ARRÊT DE PROJET RELATIF À L'ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) DE LA MÉTROPOLE DE LYON - Mme Agnès THOUVENOT

J'ai plusieurs demandes d'intervention. C'est Madame la première adjointe qui rapporte et à qui je vais laisser la parole pour qu'elle présente cet avis.

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Cet avis s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité que la Métropole a désormais compétence pour élaborer. En effet, depuis la loi engagement national pour l'environnement de 2010, l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité revient aux intercommunalités. C'est donc à la Métropole de le faire.

Après plusieurs délibérations et une concertation avec les communes, la Métropole a délibéré en décembre 2021 et les communes sont invitées à formuler un avis.

Vous le savez, Villeurbanne a été exemplaire en matière de réduction de la publicité, avec un règlement très exigeant. C'est le fruit d'une volonté politique portée par Jean-Paul Bret de réduire drastiquement la publicité dans la Ville.

Maintenant que ce document devient intercommunal, la vigilance de la Ville a été de ne pas perdre les acquis de ce règlement communal de publicité et de prendre le risque de voir fleurir de nouveaux panneaux publicitaires sur les palissades de chantier ou voir la taille des panneaux augmenter outre mesure.

Un travail nourri et des orientations politiques communes portées par la Métropole de Lyon nous ont permis d'être rassurés, mais parfois le diable est dans les détails et il y a eu des allers-retours importants avec la Métropole ces derniers jours, dont j'ai fait mention en Commission d'urbanisme, qui nous ont permis d'aboutir à un avis qui formule un certain nombre d'observations sur des points particuliers et sur lesquels la Métropole s'est engagée à porter un regard attentif, voire d'accepter nos observations pour qu'elles soient traduites dans ce Règlement Local de Publicité métropolitain.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai trois demandes d'intervention. La première est une intervention conjointe entre le groupe Génération.s et le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble ! La parole est à M. Maxime Jourdan.

M. JOURDAN.- Tout s'achète : l'amour, l'art la planète terre, vous, moi, surtout moi. L'homme est un produit comme les autres avec une date limite de vente. Je suis publicitaire. Je suis de ceux qui vous font rêver des choses que vous n'aurez jamais : ciel toujours bleu, « nanas » jamais moches, bonheur parfait retouché sur Photoshop. Vous croyez que j'embellis le monde ? Perdu : je le bousille.

Nous nous rappelons tous de la scène d'introduction du film « 99 francs » devant lequel nous nous sommes dit la même chose : c'est tellement vrai.

Mesdames et Messieurs, chers membres du Conseil Municipal, malheureusement, oui, c'est tellement vrai. En 2019, le marché de la communication et de la publicité était estimé à près de 33 milliards d'euros en France. Mais on s'y perd avec ces milliards. 33 milliards, par exemple, c'est 8 milliards de plus que le budget solidarité, insertion et égalité des chances de l'État français. 33 milliards c'est encore 5 milliards de plus que le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la France.

Vous me direz, certes, que l'on gouverne très mal avec des chiffres et qu'ils ont une regrettable tendance à nous transformer en gestionnaire. Ils ont pourtant cette qualité phénoménale de pouvoir marquer les esprits bien plus fortement que les grands et beaux discours.

La Ville de Villeurbanne s'est dotée dès 2004 d'un Règlement Local de Publicité pour gérer et contraindre les méthodes et les localisations de publicité sur son territoire et ainsi assurer une meilleure qualité de vie à ses habitants.

L'exigence imposée par notre municipalité était alors importante, contraignant les afficheurs à déposer la totalité de leur dispositif publicitaire de 12 mètres carrés et n'autorisant que des dispositifs de 2 mètres carrés au plus sur 80 % du territoire.

À titre de comparaison, le Règlement Local de Publicité adopté par la Ville de Lyon dès 2001 autorisait encore, dans les zones les plus restrictives destinées à la publicité sur son seul mobilier métropolitain, des affichages publicitaires de 8 mètres carrés. Aussi, la majorité du territoire lyonnais prévoyait l'autorisation de toute forme de publicité, affichage de 12 mètres carrés compris, bien entendu.

La Métropole de Lyon se dote aujourd'hui de son propre RLP qui, par conséquence d'un millefeuille territorial toujours délicat, s'impose à notre municipalité. Nous saluons bien évidemment l'engagement de la Métropole dans une dynamique de réduction et de contrôle des lieux et des types d'affichage publicitaire présents sur son territoire.

Pour autant, nous ne pouvons pas nous résoudre à ce que le premier engagement du Grand Lyon en la matière vienne assouplir des réglementations que nous avons mises en œuvre il y a près de 20 ans pour améliorer la qualité de vie de nos habitants.

Attachés à ce principe fort de contrôle de réduction et de réglementation d'un système capitaliste toujours plus vorace et toujours plus avide, de tels assouplissements vont à l'encontre des principes que notre majorité prône.

Les groupes Villeurbanne Insoumise Ensemble ! et Génération.s s'associent pleinement aux réserves émises par la Ville de Villeurbanne sur les points du Règlement Local de Publicité et de la Métropole qui auraient pour fâcheuse conséquence d'assouplir une réglementation locale aujourd'hui plus contraignante. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.ne.s Villeurbannais.e.s. Madame Catherine Anavoizard.

Mme ANAVOIZARD.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, il y a presque un an le Conseil municipal a étudié les orientations générales du projet de Règlement Local de la Publicité métropolitain. Rappelons que la réglementation de la publicité fait partie des leviers essentiels d'amélioration du cadre de vie. Cet enjeu avait été identifié dès 1989 par la municipalité de l'époque, qui avait compris qu'il fallait aller au-delà des seules prescriptions légales en la matière.

L'amélioration du cadre de vie fait partie des victoires rapides et visibles que nous sommes en mesure d'obtenir. Ce règlement poursuit néanmoins une ambition plus vaste et de plus long terme, celui de la désintoxication de nos esprits et le changement de nos habitudes de consommation.

Nous saluons que cette volonté soit partagée avec l'actuelle majorité métropolitaine, comme en témoigne le volontarisme affiché par l'exécutif dans l'élaboration d'un RLP ambitieux.

La Métropole s'apprête en effet à adopter son propre Règlement Local de la Publicité, qui se substituera au RLP municipal.

Nous le savons, les détails ont leur importance. L'objet de cette délibération est bien d'alerter la Métropole sur les derniers ajustements techniques identifiés comme nécessaires par les élus et les services de la Ville.

Ces mesures ont déjà été approuvées sur le territoire Villeurbannais et nous ont donné pleine satisfaction. Ce n'est certainement pas un désaveu, mais bien la preuve qu'un dialogue constructif existe entre les deux collectivités.

Retenons surtout que cette politique publique va indéniablement dans le bon sens et que nous la soutiendrons ici comme à la Métropole.

L'hygiène mentale de nos concitoyens, la beauté urbaine et la transition écologique reposent sur des acquis sérieux qu'il convient de préserver aujourd'hui et de renforcer demain.

Notre groupe votera en faveur de cet avis. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Les Écologistes, la parole est à Jacques Vince.

M. VINCE.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, la publicité commerciale est une agression dans les rues de nos villes comme dans tous les médias qu'elle inonde. Cette pollution visuelle se double d'une incitation à la surconsommation et d'un surcoût, car n'oublions pas que c'est toujours le consommateur qui, *in fine*, endosse le coût de la publicité.

La lente prise de conscience de ces méfaits a été initiée par quelques mouvements associatifs, qui ont joué finalement le rôle de lanceur d'alerte, puis elle a conduit à l'évolution de quelques textes réglementaires et enfin pour gagner en cohérence, et nous y sommes à l'échelle du territoire, la compétence pour élaborer le Règlement Local de Publicité revient maintenant à la Métropole de Lyon.

Nous arrivons ainsi au terme d'un long processus délibératif concernant notre cadre de vie. Il n'est pas facile pour 59 communes de se mettre d'accord, pas davantage sur ce sujet que sur d'autres. On le voit bien, mais ce débat a permis d'aboutir à la fin de l'année dernière à un nouveau projet de Règlement Local de Publicité à l'échelle de la Métropole et c'est à Villeurbanne ce soir de se prononcer sur ce RLP proposé par la Métropole.

Sans détailler l'ensemble des mesures techniques, car il faudrait des heures pour détailler l'ensemble des mesures, nous saluons en particulier l'interdiction des écrans numériques qui serait une véritable avancée partout dans la Métropole ou l'interdiction de la publicité sur les bâches de chantier.

L'objectif, rappelons-le, n'est pas d'interdire strictement la publicité, mais, d'une part, de donner une cohérence métropolitaine pour l'ensemble des règlements municipaux existants en harmonisant les règles. D'autre part, de minimiser les nuisances visuelles tout en développant notre attractivité métropolitaine.

Notre architecture est belle, nos parcs aussi, ne laissons pas les publicités gâcher le paysage et envahir les cerveaux qu'ils soient ou non disponibles, ceux des grands, mais

aussi des petits. Si nous adoptons les mêmes règles que nos voisins, le bénéfice sera encore plus grand.

Bien sûr, et le règlement qui nous est soumis le souligne, Villeurbanne disposait déjà d'un RLP volontariste, encadrant la publicité dans l'espace public depuis 2004. Cela a été rappelé dans les interventions précédentes. De ce point de vue, notre ville a pu faire figure de précurseurs par le passé. Nous souhaitons souligner ce travail des services qui a abouti il y a quelques années à ce RLP communal.

Mais au regard des nouvelles avancées, personne ne pourra dire, sur ce sujet en tout les cas, que tout ce qui est fait relève de la majorité municipale du mandat précédent. Sur certains points jugés plus restrictifs, nous pourrions dire mieux disants, que le RLP proposé par la Métropole, la Ville souhaite maintenir certaines dispositions qui lui seraient propres. Mais si chacune des 59 communes en fait de même où serait la cohérence métropolitaine recherchée et la lisibilité pour les annonceurs ?

Demain, la règle sera bien la même à l'échelle des 59 communes. Bien sûr, on aurait pu étendre aux territoires métropolitains certaines règles plus restrictives présentes dans le RLP Villeurbannais, mais attention à la faisabilité. Sans entrer dans les détails techniques, quelques observations sur le terrain indiquent que certaines dispositions mieux disantes ne sont pas respectées sur notre territoire.

En effet, on peut relever de nombreuses irrégularités et des panneaux qui dépassent les tailles règlementaires. Il ne suffit pas d'avoir un bon RLP, encore faut-il pouvoir le faire appliquer. Mieux vaut un RLP réaliste et respecté qu'un RLP magnifique sur le papier, mais souvent contourné.

La bonne nouvelle c'est que le RLP devenant métropolitain permettra plus facilement l'obligation de se mettre en conformité pour bon nombre de contrevenants au RLP communal actuel.

Au regard du travail mené entre les services de la Ville et ceux de la Métropole pour construire un règlement exigeant et réaliste, parce qu'il est essentiel que notre Ville porte un avis favorable sur l'arrêt de projet de RLP de la Métropole, nous voterons évidemment ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la première adjointe souhaitez-vous intervenir ?

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Sur vos interventions, un petit point peut-être de précision ou d'étonnement. Le travail d'aller-retour avec la Métropole nous a permis de préciser un certain nombre d'éléments passant de réserve à observation. Le changement sémantique a du poids juridique. Cela étant, nous affirmons qu'il y a encore des éléments sur lesquels nous pourrions avoir un RLP spécifique. Il existe dans d'autres communes de France, d'autres agglomérations, des adaptations territoriales. C'est le cas notamment sur des sujets comme les enseignes ou certains zonages sur lesquels nous avons demandé des modifications. Des modifications qui pour certaines ont été acceptées, d'autres pour lesquelles des discussions sont en cours.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est un sujet extrêmement important et l'intervention du groupe Les Écologistes m'oblige à en dire un mot un peu plus long que ce que j'avais prévu.

J'ai lu, comme vous, *Le Progrès* ce matin. On ne va pas passer longtemps sur qui de la poule ou de l'œuf. On pourra quand même noter la volonté politique de Jean-Paul Bret, en tant que Maire, d'avoir fait en sorte qu'il y ait un Règlement Local de Publicité ambitieux.

C'est un travail qui a été engagé également, la refonte du RLP par la Métropole, sous la mandature précédente. Il faut aussi regarder dans quel cadre cela s'inscrit. Et aujourd'hui c'est un travail qui a été engagé depuis maintenant près de 5 ans. On a eu le temps de prendre connaissance des différents registres de souhait d'application d'un certain nombre de mesures spécifiques à notre Ville.

Certes, vous pointez notre incapacité parfois à faire appliquer la totalité de ces lois. Mais comment cela ? Cela veut dire qu'il ne faudrait pas faire voter la ZFE parce que nous ne sommes pas capables de l'appliquer immédiatement ? Monsieur Vince, soyez prudent avec les arguments que vous maniez, pour demander à ce que l'on applique la même chose sur les 59 communes.

Je le dis avec beaucoup de fermeté : cela fait longtemps que l'on a indiqué quels étaient les points sensibles pour nous dans ce Règlement Local de Publicité. D'ailleurs, j'ai écrit au Président de la Métropole pour lui signifier. J'ai bien précisé que ce n'étaient pas des réserves, mais des observations pour ne pas invalider le processus. Pour autant, je ne vais pas être le seul à formuler des réserves. À mon avis, cela ne va pas passer au premier tour, cette affaire de Règlement Local de Publicité ; Je n'ai pas l'impression de mettre en péril l'acceptation du RLP. On ne pourra pas me faire de procès d'intention que d'imaginer que je souhaite essayer d'attendrir aux entourures ce RLP. Je veux juste que l'on maintienne des spécificités propres à notre Ville, comme d'autres collectivités ont su le faire sur le reste du territoire. Je n'ai aucune inquiétude sur le fait que nous allons réussir à y arriver. Si l'avenir de la Métropole c'est le nivellement par le bas d'un certain nombre d'ambitions, je n'y souscrirai pas. Pour d'autres sujets, également. Je crois que c'est ma fonction de Maire, qui me l'impose. Je vous remercie pour la qualité des échanges. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

21 - PLAN FRANCE RELANCE - SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT POUR L'ANNÉE 2022 - Mme Agnès THOUVENOT

J'ai trois demandes d'intervention. Madame Thouvenot, souhaitez-vous en dire un mot avant ?

Mme THOUVENOT.- Un petit mot pour présenter cette délibération qui s'inscrit dans le cadre du Plan France Relance pour peut-être trouver un choc de l'offre comme le titrait la fondation Abbé Pierre. Le gouvernement découvrant peut-être le fait que l'on ne construit pas assez de logements, notamment sociaux, en France, propose d'accompagner les communes qui construisent des logements. Nous avons déjà eu une délibération au mois de décembre qui avait entériné un certain nombre de crédits parce que nous avons délivré des permis de construire. Ce contrat permet de prendre la suite avec un objectif de 1 000 logements sur 15 mois, dont 300 logements sociaux.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai trois demandes d'intervention. Pour le groupe Villeurbanne Progressiste, une explication de vote. Monsieur Loïc Chabrier.

M. CHABRIER.- Nous voterons pour, bien évidemment. J'espère que les élus de la majorité en feront autant. On n'est pas à l'abri de surprises si on voit les délibérations précédentes puisque vous-mêmes, Monsieur le Maire, vous étiez étonné des votes de certains groupes de votre majorité. J'attends de voir les interventions et les réponses de Madame l'adjointe ensuite.

M. LE MAIRE.- La parole est au groupe Communistes et Républicains. Monsieur Mariano Beron-Perez.

M. BERON-PEREZ.- Monsieur le Maire, Madame la rapporteur, chers collègues. Nous allons signer un document intitulé « contrat de relance du logement » dans lequel l'État prétend avoir des objectifs ambitieux de production de logements au regard des besoins.

Et pour cela, le gouvernement ne lésine pas sur les moyens puisqu'il propose une aide exceptionnelle de 1 500 € par logement. Rendez-vous compte.

En vérité, si la situation n'était pas si grave, ce serait presque comique. Dans son rapport annuel rendu il y a à peine un mois, la fondation Abbé Pierre déplorait que le logement n'ait pas fait l'objet d'une attention particulière dans le Plan de Relance, et pour cause, la production de logements n'a jamais été aussi basse depuis 15 ans.

Lors du précédent quinquennat, François Hollande avait déjà échoué à tenir son engagement de construire 500 000 logements par an, dont 150 000 logements sociaux. Mais Emmanuel Macron fait encore mieux : non seulement il ne tient pas ses promesses, mais il fait l'inverse. En 2017, le candidat Macron avait promis de créer des logements sociaux pour les jeunes. À deux mois de la fin de son mandat, on attend toujours.

Toujours pendant la campagne, il assurait vouloir privilégier le logement aux solutions d'hébergement d'urgence. À peine élu, il avait même assuré que plus personne ne dormirait à la rue d'ici la fin de l'année. Aujourd'hui, près de 500 personnes sont expulsées chaque jour, les deux tiers pendant la trêve hivernale, et dans 9 cas sur 10 sans aucune solution de relogement.

Résultat : la France compte aujourd'hui 300 000 personnes sans domicile. Un chiffre qui a doublé depuis 2012 et presque quadruplé depuis 2002. C'est cela le bilan du quinquennat d'Emmanuel Macron. C'est cela le bilan des politiques libérales qui s'enchaînent depuis des années.

Heureusement, à Villeurbanne, nous n'avons pas attendu les miettes du gouvernement pour construire de nouveaux logements. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole pour le groupe Les Écologistes est à Zémorda Khelifi.

Mme KHELIFI.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, relancer la France est très honorable, mais ne pas l'avoir cassée en amont à coups d'économies sur le dos des plus modestes aurait été encore mieux.

Le Plan de Relance de 100 Md€ est dans son principe un acte positif, mais nous déplorons qu'il arrive bien tardivement et qu'il soit si ponctuel quand il faudrait engager une réelle transformation de notre économie sur le long terme.

Ce Plan nous promettait le verdissement et la relocalisation de notre économie. Ce sera au final un plan de relance à l'ancienne dans le prolongement de la politique conduite par le gouvernement depuis 2017, avec un volet écologique bien en deçà des enjeux. Un Plan incohérent affichant d'un côté un objectif de transition écologique et de l'autre un soutien aveugle à la compétitivité des entreprises, sans aucune conditionnalité sociale ni environnementale, un peu comme en 2018 pour le CICE.

Les baisses d'impôts de production à hauteur de 20 Md€ concernent pour la plupart des entreprises fortement émettrices de CO2. Le gouvernement adopte dans ce Plan une conception très extensive de l'écologie : 2,6 Md€ pour le plan de soutien à l'aéronautique ou au secteur automobile.

Dans le cadre de cette délibération, l'État souhaite pour 2022 accompagner la relance de la construction durable à travers un dispositif de contractualisation sur les territoires caractérisés par une tension du marché immobilier avec des objectifs de production de logements neufs au regard des besoins identifiés dans les territoires.

Nous ne pouvons que saluer cette aide de l'État bienvenue dans un contexte difficile où l'État a plutôt réduit ces dernières années son soutien, notamment au logement social. Rappelons que la loi de finances de 2018, puis celle de 2019, ont réduit de 800 M€ les APL obligeant les bailleurs sociaux à mettre en place la désormais tristement célèbre réduction des loyers de solidarité, pour ne pas alourdir le coût du loyer des ménages modestes. Cette baisse concomitante des APL et des loyers pratiqués par les bailleurs sociaux a été une atteinte sans précédent au modèle français du logement social. Ce secteur essentiel, qui permet à de nombreuses familles et à de nombreux Villeurbannais de se loger, a vu ses fondamentaux remis en cause, comme jamais aucun gouvernement n'avait osé le faire.

Le prochain gouvernement devra faire du secteur du logement social une priorité, mais, évidemment, les candidats à la présidentielle ne portent pas tous cet enjeu majeur, surtout pas ceux qui veulent sans cesse réduire les dépenses publiques liées à la solidarité. Avoir un toit, un logement digne, ce n'est pas un luxe, c'est un droit.

Dans la Métropole de Lyon, la flambée des prix est importante depuis des années avec le risque d'exclure les plus modestes. Dans les outils permettant de produire du logement abordable et de construire une ville plus juste et plus accessible à tous soulignons les secteurs de mixité sociale dans le PLU-H et la production de logements sociaux et abordables, en particulier dans les communes carencées. Objectifs traduits dans la modification numéro 3 du PLU-H de la Métropole de Lyon, qui est en enquête publique depuis aujourd'hui même. L'encadrement des loyers mis en place sur Villeurbanne et Lyon depuis la fin 2021 est une autre mesure pour ce même objectif.

Sur la réhabilitation énergétique des bâtiments, qui permet de réduire les charges des ménages et donc de gagner du pouvoir d'achat, la Métropole met des moyens importants avec Eco Renov', tout comme la Ville qui accompagne aussi les opérations. Nous souhaitons que ce Plan de Relance apporte aussi un soutien financier important sur la réhabilitation du logement social ou encore sur la rénovation des bâtiments publics.

Même si nous estimons le Plan de Relance insuffisant, nous approuverons la mise en œuvre du dispositif sur Villeurbanne. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la première adjointe, vous souhaitez ajouter un mot ?

Monsieur Chabrier, il m'arrive parfois d'être surpris par les positions des groupes, mais heureusement cela s'appelle la démocratie. Si je n'étais pas surpris par la position des groupes de la majorité, cela voudrait dire que leur dicte ce qu'ils ont à faire avant les Conseils municipaux et vous vous en offusqueriez. Ce n'est pas possible.

Pour autant, je ne suis pas surpris sur les interventions et sur les votes qui vont avoir lieu. Concernant ce Plan France Relance, et notamment sur l'accompagnement aux Maires bâtisseurs, je ne peux que me féliciter que Villeurbanne récupère 1 300 000 € pour accompagner son effort de construction des logements pour les plus modestes et je dois dire que c'est une bonne surprise pour la Ville.

Pour autant, je ne suis pas dupe. C'est une bonne surprise qui arrive après plusieurs années de très mauvaises surprises pour le logement social. Je ne suis pas certain que cela permette de rattraper le bilan finalement assez déplorable en la matière de ce gouvernement sur le logement social, mais il me semblerait malvenu d'indiquer que nous ne sommes pas satisfaits d'un signe de préoccupation sur ce sujet-là.

Madame Zémorda Khelifi nous a mis dans l'ambiance de la campagne présidentielle -ce que j'essaie de ne pas faire, Madame Khelifi- mais je ne vais pas vous suivre très longtemps. Gageons que ce sujet, après la présentation du rapport de la fondation Abbé Pierre sera au cœur des propositions des différents candidats. Notre ville et notre pays gagneraient à que ce soit un vrai sujet et qu'il ne soit pas juste instrumentalisé de temps en temps pour donner des gages à tel ou tel. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Puisque j'ai un déport sur le rapport à venir. Je confie la présidence de ce Conseil municipal à Madame la première adjointe pour quelques minutes.

22 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - ENTREPRENDRE POUR HUMANISER LA DÉPENDANCE (EHD) - SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU MOUVEMENT HABITAT ET HUMANISME - 14 RUE DES DEUX FRERES - Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Il n'y a pas de demande d'intervention. Il y a deux déports Monsieur Van Styvendael et Monsieur Colliat. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

23 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - ALLIADÉ HABITAT - 2-8 RUE CHARLES PERRAULT - 324 COURS ÉMILE ZOLA - ANGLE RUE DE BRUXELLES - RUE MARTERET - Mme Agnès THOUVENOT

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

24 - RESTRUCTURATION PARTIELLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'HÔTEL DE VILLE POUR AMÉLIORER L'ORGANISATION DES DIVERS LOCAUX D'ACCUEIL : PROGRAMME DE TRAVAUX - M. Gaëtan CONSTANT

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

25 - PRÉSENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS POUR 2022 - M. Antoine COLLIAT

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

26 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) - Mme Agathe FORT

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

27 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR ADMINISTRATION ET PATRIMOINE POUR 2022 - M. Jonathan BOCQUET

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

28 - PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC COURS ÉMILE ZOLA - TRANCHE D - Mme Laura GANDOLFI

Les travaux commencent ce mois-ci. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

29 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR SOLIDARITÉS POUR 2022 - M. Mathieu GARABEDIAN

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

30 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR CULTURE JEUNESSE POUR 2022 - M. Stéphane FRIOUX

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

31 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR PETITE ENFANCE POUR 2022 - Mme Cristina MARTINEAU

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

32 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR SCOLAIRE POUR 2022 - Mme Sonia TRON

Il n'y a pas de demande d'intervention. Madame TRON, voulez-vous présenter ce rapport ?

Mme TRON.- Non puisqu'il n'y a pas d'intervention.

Mme THOUVENOT.- Je mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

33 - PROGRAMME DE REQUALIFICATION DES COURS D'ÉCOLES EN 2022 - M. Alain BRISSARD

Il y a une demande d'intervention de Madame Arthaud. Au préalable, Monsieur Brissard, souhaitez-vous dire un mot ?

M. BRISSARD.- Nous continuons le programme qui avait été démarré dans le précédent mandat concernant la végétalisation des cours d'écoles et leur désimperméabilisation, avec cette année deux écoles qui vont être concernées sur Antonin Perrin et Jean Jaurès. Je répondrai s'il y a des questions.

Mme THOUVENOT.- Une demande d'intervention des Écologistes. C'est Madame Maryse Arthaud qui prend la parole.

Mme ARTHAUD.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Ce programme de rénovation et de végétalisation des cours d'école est à tous points de vue une réussite éducative et écologique. La requalification des cours d'école participe à l'adaptation au changement climatique, dont on a pas mal parlé aujourd'hui, en concevant de nouveaux espaces de vie pour les enfants d'aujourd'hui et aussi pour les générations futures. Complet et innovant, ce projet permet tout d'abord de réellement concevoir ces

espaces collectifs, de rééquilibrer les usages et le partage des équipements, qu'ils soient sportifs, ludiques ou de détente. Il permet également d'augmenter l'infiltration et la récupération des eaux de pluie et donc de lutter contre les îlots de chaleur et de favoriser le contact des enfants avec la nature.

Ce programme est aussi un support pédagogique formidable pour sensibiliser de manière pratique et ludique les jeunes aux transitions écologiques avec des jardins pédagogiques, des ateliers de sensibilisation scientifique sur le cycle de l'eau et l'expérimentation par des enseignants progressivement formés, pour faire la classe dehors.

Depuis cette année, Villeurbanne va encore plus loin que la seule végétalisation et désimperméabilisation des sols et innove dans l'organisation des espaces et l'implantation de nouveaux mobiliers.

Toute la communauté éducative et les enfants bien sûr ont été associés dans les ateliers de concertation, de la phase de diagnostic à la conception des différents espaces et ambiance de chaque cours. Cette démarche de concertation va enrichir le référentiel environnemental de notre cahier des charges et contribuer à la conception de nos futures cours de récréation.

Nous voterons bien entendu cette délibération. Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.-Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

M. LE MAIRE.- Merci. Nous passons au rapport 22-47.

34 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR DU SPORT - M. Ali MOHAMED AHAMADA

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

35 - PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR NOCTURNE DU THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE (TNP) - Mme Katia BUISSON

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

36 - BILAN ACQUISITIONS/CESSIONS POUR L'ANNÉE 2021 - Mme Agnès THOUVENOT

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

37 - ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D'UNE PROPRIÉTÉ FONCIÈRE SITUÉE 272 RUE DU QUATRE-AOÛT 1789 - Mme Agnès Thouvenot

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

38 - CESSION À LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE PARCELLES APPARTENANT À LA VILLE DE VILLEURBANNE ET INSCRITES DANS L'EMPRISE DU NOUVEAU LYCÉE DE LA ZAC GRATTE-CIEL CENTRE-VILLE

- Mme Agnès THOUVENOT

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

39 - CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN SUR L'EMPRISE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN EN VUE DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT RUE DU 8 MAI 1945 - Mme Laura GANDOLFI

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

40 - RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL - M. Olivier GLUCK

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

41 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2018-392 DU 17 DÉCEMBRE 2018 CONCERNANT LE RÉGIME INDEMNITAIRE - M. Olivier GLUCK

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

42 - RECRUTEMENT DES ANIMATEURS SUR LE CENTRE DE PLEIN AIR DE CHAMAGNIEU POUR LES PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES (PRINTEMPS ET ÉTÉ 2022) - M. Olivier GLUCK

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

44 - CONVENTION D'ACCÈS ET D'UTILISATION DU RESTAURANT MUNICIPAL AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE

L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS (DDETS) - MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE VENTE À EMPORTER AVEC CONTENANT RÉUTILISABLE - M. Alain BRISSARD

Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai raté le plan de mobilité administration. Je vais y revenir. Je fais d'abord la mise à disposition du restaurant. Je n'ai pas de demande d'intervention.

- Adopté à l'unanimité -

Grâce à la vigilance de Monsieur Grignard, Madame Schlosser, on va pouvoir voter le plan de mobilité d'administration.

43 - PLAN DE MOBILITÉ ADMINISTRATION (PDMA) - M. Olivier GLUCK

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

45 - PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE PRÉFIGURATRICE DE GRANDCLÉMENT INTERVENTION - Mme Sonia TRON

J'ai une demande d'intervention. Madame Sonia TRON souhaitez-vous en dire un mot avant que je laisse la parole à l'intervention ? La parole est au groupe Cercle Radical et Place Publique et c'est Monsieur Frédéric Vermeulin qui intervient.

M. VERMEULIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, depuis quelques années la pression exercée sur nos écoles par l'accroissement démographique ne cesse d'augmenter et le rythme de réalisation des nouveaux programmes n'a pas été suffisant pour absorber cet afflux.

Face à l'urgence, la Ville a lancé de nouveaux projets. L'école préfiguratrice, qui va ouvrir en septembre 2022, rue la Fontaine, comprendra jusqu'à 10 classes, quand elle sera pleinement opérationnelle. Celles-ci viendront alléger les groupes scolaires existants dans l'attente de la réalisation d'un nouvel équipement sur la ZAC Grandclément.

Passer par l'étape d'une école préfiguratrice a un coût élevé, particulièrement quand on a, comme c'est le cas à Villeurbanne, la volonté de proposer aux enfants un accueil de très bonne qualité, même dans un contexte de transition.

Il s'agit d'un investissement de 4 M€, qui vient se rajouter au coût de l'école définitive. En outre, un tel projet est d'autant plus difficile à mettre en œuvre, que le site de l'école préfiguratrice ne peut pas être le même que celui de l'école définitive. L'école de la République est au cœur de ce qu'est la gauche. On est sur quelque chose de fondamental au cœur de ce qu'est la gauche, son histoire, ses valeurs. Elle est le point central d'un projet de société humaniste et solidaire. L'érosion du secteur public au niveau national touche aussi l'école, malheureusement. Nous refusons le glissement vers un système éducatif ségrégatif et à deux vitesses avec d'un côté les enfants favorisés regroupés entre

eux dans des écoles privées et de l'autre une population de plus en plus fragilisée à laquelle l'école doit permettre de prendre toute sa place dans la société.

Par une action volontariste, nous devons à l'échelon local être à la hauteur des enjeux. Ce sujet est l'un de ceux sur lesquels nous sommes les plus attendus. C'est évident. La dynamique enclenchée par l'adjointe à l'éducation permet d'avancer, mais le chemin est encore long et mobilisera toute la force de notre engagement au service de tous. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame l'adjointe, souhaitez-vous répondre ?

Mme Sonia TRON.- Si ce n'est remercier l'intervention de Monsieur Vermeulin.

M. LE MAIRE.- Parfait. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

46 - ACCORD D'ENGAGEMENT AU SEIN DU RÉSEAU MÉTROPOLITAIN DES LIEUX D'ACCUEIL D'INFORMATION ET D'ORIENTATION EN MATIÈRE D'EMPLOI ET D'INSERTION - M. Paul CAMPY

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

47 - AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES » À LA VILLE DE VILLEURBANNE - M. Paul CAMPY

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

48 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN BIEN ENTRE L'ASSOCIATION EUREKA KOMPLEXKAPHARNAUM ET LA VILLE DE VILLEURBANNE - M. Stéphane FRIOUX

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

49 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022/2024 ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MAISON DU CITOYEN - M. Mathieu GARABEDIAN

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

50 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DE LA MAISON DE QUARTIER DES BROSSES À L'ASSOCIATION COLIN MAILLARD - Cristina MARTINEAU

J'ai une demande d'intervention. Madame Martineau souhaitez-vous en dire un mot ?

Mme MARTINEAU.- Non. Je vais attendre l'intervention.

M. LE MAIRE.- La parole est au groupe Communistes et Républicains, Monsieur Cyril Hauland-Gronneberg.

M. HAULAND-GRONNEBERG.- Monsieur le Maire, Madame la rapporteur, chers collègues. Depuis le mois de septembre dernier, la Ville de Villeurbanne met les locaux de la Maison de quartier des Broses à disposition de l'association Colin Maillard à raison de deux samedis par mois pour permettre à cette association de créer un espace protégé afin d'organiser et d'assurer une médiation lors des rencontres entre le père, la mère et l'enfant dans un contexte de violences familiales, notamment.

Cette expérimentation s'étant avérée concluante, il nous est demandé aujourd'hui de permettre son prolongement jusqu'à la fin de l'année. Pour nous, c'est une évidence, il faut bien sûr le faire, car il y en a hélas grand besoin.

En effet, les violences faites aux femmes loin de s'arrêter ne cessent d'augmenter. En 2020, par exemple, le 3919, le numéro qui reçoit les appels pour les victimes de violences conjugales a reçu 70 % d'appels de plus par rapport à l'année précédente, sachant que près de la moitié de ces appels n'ont pu être correctement traités faute de moyens.

On avait alors mis cette hausse spectaculaire sur le dos du confinement. De même, en 2021, les violences sexuelles signalées aux forces de police étaient en augmentation, un tiers de plus qu'en 2020. On a alors souvent évoqué la libération de la parole des victimes pour expliquer cette hausse spectaculaire. Mais ces explications ont leur limite. En effet, on constate, par exemple, que le nombre de faits anciens n'augmentent que de manière marginale puisqu'en 2021 « seulement » 19 % des violences signalées avaient été commises plus de 5 ans auparavant contre 15 % en 2020 et 12 % en 2018.

Par conséquent, alors que l'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée, je cite : « grande cause du quinquennat » par Emmanuel Macron, on constate que les résultats sont bien loin des ambitions affichées, au lieu de s'améliorer, la situation se dégrade. Force est de constater que la présente délibération est en quelque sorte une illustration de l'échec du gouvernement en la matière de par sa politique que l'on pourrait qualifier de défaisance récurrent, peut-être pas permanent, mais souvent suivant le même schéma : d'abord l'État décide de lancer une expérimentation de quelques mois. Ensuite, pour la mettre en œuvre, il ne fait pas appel aux services publics, mais à une association et au final c'est à la commune de débloquer les moyens pour que cette expérimentation soit concluante. Certes, elle sera reconduite durant quelques mois encore, mais sans savoir jusqu'à quand. Ici, comme ailleurs, l'État se décharge de façon constante sur la société civile et sur les collectivités locales, en invoquant la proximité.

Plus grave, en plus de cette inaction, le gouvernement laisse s'installer un climat délétère en légitimant les campagnes d'intimidation visant les mouvements progressistes. Ici, en

l'occurrence, en discréditant l'action des féministes qualifiées de « woke », intersectionnelles ou autres qualificatifs jugés de façon péjorative.

En ce sens, le gouvernement porte une part de responsabilité dans la dégradation de la situation actuelle propice au retour des actes d'agressions décomplexées contre les femmes.

Je finirai par cette fameuse citation de Simone de Beauvoir : « *N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question* ». Malgré quelques timides avancées ici ou là comme sur l'IVG dernièrement, force est de constater que la crise économique sociale et sanitaire conduit à un climat politique délétère, qui risque d'encourager cette remise en question dans un futur proche si nous n'y prenons pas garde. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Martineau.

Mme MARTINEAU.- Je n'irai pas sur cette diatribe nationale, mais rappeler que dans ce combat que vous soulignez, qui est important contre la violence faite aux femmes, Villeurbanne, et la présence de Colin Maillard sur notre territoire en témoigne, a toujours été une terre d'accueil et d'innovation sur ces structures-là. On pense aussi à VIFFIL, avec lesquels nous travaillons. Rappeler en tout cas qu'à Villeurbanne la lutte contre les violences intra-familiales et contre les femmes est bien une de nos préoccupations que nous partageons collectivement.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

51 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE SOCIAL DES BUERS EN VUE DE LA RECONFIGURATION D'UN CENTRE SOCIAL À CROIX-LUIZET -
Mme Christine GOYARD GUDEFIN

Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai deux situations de déport : Mme Aurélie Loire et M. Gaëtan Constant. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (3 NPPV) -

52 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À TROIS STRUCTURES ASSOCIATIVES DANS LE CADRE DE CONVENTIONS TRIENNALES S'INSCRIVANT DANS LES OBJECTIFS DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) -
Mme Sonia TRON

Il y a une situation de déport : M. Julien Ravello. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

53 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION REAJI RÉSEAU ÉGALITÉ, ANTIDISCRIMINATION, JUSTICE-INTERDISCIPLINAIRE - Mme Agathe FORT

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

54 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES RELAIS PETITE ENFANCE (EX-RELAIS ASSISTANTS MATERNELS) - Mme Cristina MARTINEAU

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

55 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'ADMISSION EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - Mme Cristina MARTINEAU

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

56 - RÉDUCTION DES HORAIRES DES CRÈCHES MUNICIPALES - VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ AUX PARENTS - Mme Cristina MARTINEAU

J'ai trois demandes d'intervention. Madame Martineau, souhaitez-vous en dire un mot ?

Mme MARTINEAU.- Je vous remercie. Il me semble que c'est une délibération importante pour expliquer à l'ensemble des Villeurbannais le contexte qui fait que nous sommes aujourd'hui obligés de voter, en tout cas c'est ce qui vous est proposé ce soir, une indemnité pour les familles Villeurbannaises, qui sont impactées aujourd'hui par la réduction des horaires de crèche. Nous avons été obligés de réduire les horaires de toutes nos crèches municipales depuis le début de l'année. C'est une décision qui est valable jusqu'au mois de juillet, jusqu'à la fin de la saison. Elle est temporaire. Et nous essayons d'accompagner les familles dans les difficultés que nous traversons collectivement.

À Villeurbanne, malheureusement, comme dans beaucoup de villes de France, car ce n'est pas la même situation propre à Villeurbanne, nous manquons d'auxiliaires de puériculture et d'éducateurs de jeunes enfants. À Villeurbanne, il s'agit de 15 % de nos postes vacants. Or, je croise les yeux de mon collègue que je sais professionnel petite enfance, la loi exige une équipe auprès des enfants avec au moins 40 % d'adultes ayant ces diplômes auprès des enfants. Ces diplômes d'éducateurs et d'auxiliaires de puériculture. Et quand vous manquez de personnels, comme c'est le cas aujourd'hui dans beaucoup de collectivités françaises, la seule solution pour respecter ces taux est de réduire ou les

effectifs des enfants accueillis ou de réduire les plages horaires d'accueil pour avoir vos effectifs concentrés sur cette période-là.

Aujourd'hui, depuis le mois de septembre, on a des difficultés de plus en plus importantes et certaines de nos crèches se retrouvent en très grande difficulté avec près de 40 % des postes vacants et toutes sont fragiles. Elles ont tenu ces derniers mois grâce, il faut le dire, à un engagement sans faille des personnels de la petite enfance et des personnels Villeurbannais, des directrices et de la direction de la petite enfance et ce fut la course incessante à la réorganisation des plannings, au report des jours de congé, au recours aux heures supplémentaires, au recours à des personnels intérimaires, qui aujourd'hui sont également en pénurie.

Donc, en cette fin d'année 2021, à l'approche en plus d'une vague de Covid, à laquelle il fallait faire face, nous avons décidé de dire stop. Villeurbanne a décidé de dire stop à la gestion à la semaine, qui était éprouvante pour les équipes et les familles, et bien évidemment pour les enfants. Stop à l'épuisement de nos personnels et à l'instabilité des heures d'accueil, qui compromettent ce qui reste le plus important et on veut le rappeler par cette décision en matière de petite enfance : c'est la qualité d'accueil du petit enfant, de son accompagnement, du lien que les professionnels peuvent tisser avec les parents. Et cette qualité d'accueil est historique à Villeurbanne. Elle a toujours fait partie des priorités. D'ailleurs, elle est reconnue de manière unanime par les parents, que j'ai rencontrés ces dernières semaines, qui m'ont partagé les difficultés auxquelles ils étaient placés face à cette décision, mais qu'ils reconnaissent que leurs enfants sont extrêmement bien accueillis dans nos crèches.

Nous avons décidé de réduire un peu partout plutôt que beaucoup dans les crèches les plus en difficulté. Cela pouvait être un choix de fermer certains secteurs. Nous avons fait le choix d'une réorganisation équitable et solidaire entre tous les établissements de notre commune pour permettre à tous de retrouver de la stabilité.

Concrètement, cela plonge 168 familles dans d'importantes difficultés. Elles sont obligées de se réorganiser et d'aller négocier ou faire entendre leurs difficultés à leur employeur. Cela peut les mettre en porte-à-faux. Elles m'ont partagé bien évidemment tout cela et on l'entend, mais nous n'avons malheureusement pas le choix.

D'autant plus que vous venez de voter une délibération qui mettait à jour les critères d'admission de nos crèches municipales, à Villeurbanne nous avons cette politique de priorisation des familles les plus en difficulté. Aujourd'hui, cette question de la pénurie structurelle, nationale, des professionnels de la petite enfance fragilise et vise d'abord ces familles-là.

En tout cas, cette indemnité sera versée en une fois et de manière automatique. Il s'agit pour les familles qui le souhaitent de les aider à avoir recours à un mode d'accueil complémentaire.

En tout cas, je veux redire ce soir aux familles Villeurbannaises notre pleine mobilisation de l'équipe municipale sur cette situation. Je travaille notamment avec mon collègue Olivier Gluck et Jonathan Bocquet sur ce dossier-là pour améliorer l'attractivité de notre collectivité comme employeur. Pour autant, ce problème-là de pénurie des professionnels de la petite enfance ce n'est pas seulement la ville, qui a les clés de ce problème. On ne

peut pas politiquement se satisfaire de l'idée que l'on irait juste débaucher les professionnels d'à-côté. C'est vraiment un problème national qui exige des réponses nationales. Nous avons commencé avec mes collègues élus petite enfance dans toute la France à travailler sur cette question-là. Nous sommes extrêmement mobilisés à faire entendre la voix de la petite enfance. J'espère, Mesdames, Messieurs, en solidarité avec les familles et l'ensemble des agents du service municipal de la petite enfance, que nous tentons d'accompagner dans le cadre de cette délibération, que vous voudrez bien voter cette indemnité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai trois demandes d'intervention. La première pour le groupe Villeurbanne Progressiste : Madame Virginie Demars.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération nous demande de voter une indemnité compensatrice aux familles impactées par la réduction des horaires d'ouverture de 10 des 13 établissements d'accueil du jeune enfant municipaux.

Il est vrai qu'il y a des difficultés de recrutement professionnel de la petite enfance sur le plan national et cela bien avant la pandémie du Covid-19. En 2019, 90 % des gestionnaires de crèche alertaient sur cette pénurie de personnels qualifiés, notamment les auxiliaires puéricultrices, les infirmières puéricultrices et les éducateurs de jeunes enfants (EJE). *A contrario*, les diplômés inférieurs, CAP, BEP, ne trouvent pas de poste.

Le Covid-19 a sûrement amplifié la pénurie : maladie, application du protocole sanitaire, épuisement par manque d'effectif. Précisons que nous parlons de crèches municipales et pas de crèches privées associatives ou parentales.

Face à ce constat, qui ne date pas d'hier, la Ville de Villeurbanne n'aurait-elle pas pu anticiper cette situation extrême. Je dis « extrême », car 10 crèches sur 13, c'est important et très impactant pour les familles à l'heure où Villeurbanne a une démographie croissante.

Nous nous interrogeons sur la politique de la petite enfance, car rappelons que lors du Conseil municipal du 5 juillet 2021, Madame Cristina Martineau a échoué à convaincre un grand nombre de ses collègues de l'exécutif de renouveler une DSP sur une structure d'accueil de jeunes enfants, qui aurait pu disparaître ou être en grande difficulté.

En effet, certains pensaient protéger les professionnels du secteur, mais ils empêchaient en réalité de dégager des marges de manœuvre pour l'ensemble du service et ainsi pénaliser ces mêmes crèches en régie municipale, qui leur était pourtant si chères.

Certains luttèrent contre une privatisation du service public et prônaient l'importance du service aux habitants avant tout. Ils votèrent contre ou s'abstenaient pour la création d'une DSP par dogmatisme. Politiques drapées dans une morale mal placée. À l'inverse, nous la soutenions par pragmatisme et réalisme.

Si notre groupe d'opposition n'avait pas voté pour ce renouvellement, conscient d'amplifier ou de pérenniser l'offre de garde d'enfant, la situation serait encore plus critique aujourd'hui pour les familles Villeurbannaises.

Il est dit dans cette délibération, je cite : « *La Ville met en place plusieurs démarches de moyen et long terme pour améliorer l'attractivité des métiers de la petite enfance et favoriser les recrutements.* » Quelles sont-elles ? Est-ce se contenter d'un article dans Le Progrès en

date du 20 février dernier, dans lequel Madame Cristina Martineau interpellait la Région ou le gouvernement pour augmenter les quotas de formation au métier de la petite enfance ?

Cela semble tenir d'un discours de politique électorale, même si c'est un axe à considérer, alors que la Ville pourrait rendre plus attractifs ces métiers, sur le plan salarial et sur le plan des conditions de travail, comme elle a su l'engager pour les postes de policiers municipaux.

Rappelons que c'était en tout cas ce qui nous était présenté par l'adjointe à la petite enfance, lors du Conseil municipal du 5 juillet dernier, expliquant dans le cadre de la DSP d'une EAJE préférer mettre l'accent et les efforts en matière de ressources humaines sur l'amélioration de l'attractivité de notre collectivité à la remunicipalisation de crèches.

Si nous pouvons être d'accord sur le principe qu'une crèche en régie est un idéal à rechercher le plus possible, nous savons également faire face à la réalité parfois cruelle et cette délibération en est malheureusement l'incarnation.

Il est urgent à tous les niveaux de prendre en considération ces métiers de la petite enfance, de les valoriser et de les rendre attractifs. Mais aujourd'hui la situation n'est pas acceptable ni pour les parents ni pour les professionnels du secteur. Le groupe Villeurbanne Progressiste s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble ! Monsieur Olivier Gluck.

M. GLUCK.- Merci Monsieur le Maire chers collègues, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas revenir sur le constat qui a été très bien dressé par Madame Martineau. Effectivement, de grosses difficultés de recrutement avec 18 postes vacants en équivalent temps plein sur les structures municipales.

Nous voilà contraints de prendre des mesures de restriction du service public municipal et cela contre notre volonté, contre celle des personnels de la petite enfance qui animent les structures de la Ville et contre celle des usagers, des enfants et leurs parents.

Nous avons une double problématique, qui est celle du maintien du service public, mais cela sans dégrader les conditions de travail des personnels. Cela se traduit par l'accueil des enfants en respectant les obligations en termes d'encadrement, mais aussi en évitant l'épuisement des équipes, en s'adaptant à la situation sanitaire et à la gestion complexe du quotidien. Au-delà des taux d'encadrement, il s'agit de maintenir une haute qualité d'accueil en adéquation avec la vision du service public porté par les personnels et par la Ville, de maintenir le sens de leur mission et donc de leur travail.

J'en profite, comme l'a fait également Cristina Martineau, pour remercier très sincèrement tous les personnels de la petite enfance de la Ville qui œuvrent chaque jour dans des conditions difficiles depuis plusieurs mois. Leur travail et leur capacité d'adaptation à ce contexte doivent être soulignés et ils le sont par tous les parents des enfants accueillis dans nos structures, comme cela a été dit ces dernières semaines lors des rencontres avec les parents.

Alors que faire ? Il y a des mesures d'urgence. La délibération présentée ce soir en fait partie. Des mesures d'urgence qui consistent à s'adapter, mais en regardant sur un temps

qui va jusqu'à l'été, en essayant de stabiliser au maximum les conditions d'accueil et donc à ne pas réagir chaque jour et chaque semaine aux problématiques du manque de personnel.

Sur le temps long, et je vais le dire à l'intervenante précédente, on a des actions qui sont engagées depuis plusieurs mois et même dans le précédent mandat, qui visent à travailler sur des mesures d'attractivité. On a un plan d'action dit RH Ressources Humaines dans la Direction de la petite enfance, qui est engagé et qui nécessite du temps long. C'est un sujet complexe avec un travail à la fois sur les conditions de travail des agents, sur l'attractivité et là on pourrait en parler pendant des heures. Qu'est-ce que l'attractivité dans la fonction publique territoriale ? Mais aussi dans des secteurs particuliers comme l'est la petite enfance, et également avec l'accompagnement des directions, des structures, la lutte contre l'absentéisme, qui est un sujet important dans ces métiers-là, qui sont très féminins et avec des problématiques liées à la santé, puisqu'il y a des problématiques liées au fait qu'il faut porter les enfants, qui sont très spécifiques à ce secteur, et l'optimisation des procédures de recrutement sur lesquelles nous avons travaillé, mais tout cela ne suffit pas. Il y a des problématiques qui ne dépendent pas de nous, qui sont liées à la fois au niveau régional, vous l'avez cité quand vous avez parlé du manque de places dans les centres de formations. C'est financé par la Région. Ce n'est pas là une question de faire de la politique politicienne. C'est simplement qu'une place en centre de formations coûte 6 000 € et que nous manquons de places. Je peux vous citer la directrice générale d'un des plus importants organismes de formations dans le secteur de la petite enfance en Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui dit qu'à Lyon, dans son école, elle reçoit plus de 500 demandes pour 80 places pour le cursus éducatrices de jeunes enfants et elle reçoit plus de 1 000 demandes pour 90 places pour les auxiliaires de puériculture. Il y a des candidats, mais les places ne sont pas suffisantes.

Si on ramène cela à la compétence de la Région et si on compare la place qui coûte environ 6 000 € par an dans un de ces centres de formations à celle de l'accueil d'un lycéen, qui est aussi une compétence de la Région, 11 000 € par an, on se demande pourquoi la Région refuse de financer un nombre plus important de places. C'est donc bien un choix politique et un choix budgétaire de la Région, qui est en cause.

M. LE MAIRE.- Monsieur Gluck, je vous demande d'aller vers la conclusion.

M. GLUCK.- Au niveau national, on a vu les dégâts dans les EHPAD et au niveau de l'accueil des aînés le fait de confier au secteur privé l'accueil des personnes âgées. On pourrait faire le parallèle avec la petite enfance. Il ne s'agit pas là de faire soit la DSP, soit la régie municipale, ce n'est pas le sujet. Le sujet c'est le fait qu'il y a des structures qui se font de l'argent sur le dos des aînés et des enfants.

Au niveau national, les mesures d'attractivité sont aussi nécessaires. Cela passe par le point d'indice quand on parle de la fonction publique territoriale : revaloriser les rémunérations et donc le point d'indice. Cela passe aussi par des mesures qui consistent à éviter que des gens se fassent de l'argent sur le dos des enfants et des personnes âgées.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Gluck. La prochaine fois, je vous mettrai co-rapporteur avec Cristina Martineau, car vous avez beaucoup travaillé sur ce dossier. On le sent dans la longueur de votre propos.

Deuxième intervention, cette fois-ci, c'est une intervention groupée pour le groupe Communistes et Républicains, Socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s et Les Écologistes. C'est Madame Sonia Tron.

Mme TRON.- Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire. Pour vivre ensemble, il faut s'éveiller ensemble, grandir ensemble, devenir parents ensemble, et bien sûr ensuite se scolariser ensemble.

Notre Ville doit continuer à investir dans ses équipements collectifs d'accueil de jeunes enfants, à accompagner et à orienter les parents et enfin faciliter la transition vers l'école maternelle. Il n'est donc pas satisfaisant de devoir diminuer l'amplitude horaire de nos crèches municipales et ce n'est pas le souhait de notre majorité, qui fait de l'accueil des tout-petits une priorité. Compte tenu des interventions de mes collègues précédemment, on ne peut pas en douter.

Mais notre collectivité est confrontée, comme beaucoup d'autres, à la baisse d'attractivité de la fonction publique territoriale et ce dans un contexte global de tension sur le marché du travail, avec la concurrence du secteur privé, cela vient d'être dit, voire même entre employeurs publics.

La mission interministérielle : LAURENT, DESFORGES, ICARD, qui a récemment audité les élus Villeurbannais métropolitains, dont Monsieur Gluck et moi-même, a relevé un déficit notable dans les métiers de la filière médico-sociale et socio-éducative. Notre Ville ne parvient plus à recruter suffisamment d'auxiliaires de puériculture et d'éducateurs de jeunes enfants. Aujourd'hui, il manque environ 15 % des agents nécessaires pour assurer un accueil de qualité à nos usagers et non pas seulement à nos clients.

Plutôt que de gérer au jour le jour et de prévenir trop tardivement les parents, nous prenons les devants avec une organisation de l'accueil jusqu'à la rentrée prochaine. Cette réduction des horaires pour six mois, bien que contraignante, donnera plus de visibilité au personnel et donc de stabilité aux parents et surtout aux enfants.

L'indemnité financière soumise dans cette délibération compensera les éventuels frais de gardes supplémentaires.

Nous nous réjouissons bien sûr d'avoir une population jeune et que les Villeurbannais.es fassent des bébés, mais nous constatons que des milliers de postes vacants dans les crèches sont aussi le résultat d'une formation initiale et professionnelle défailante, comme cela vient d'être dit par Monsieur Gluck, également.

C'est pour cela que Madame Martineau a signé l'appel aux Régions de France, lancé par son homologue lyonnais, et France urbaine. Il faut absolument que les régions augmentent les quotas de formations aux métiers de la petite enfance. Ce sont en plus des emplois non délocalisables, vitaux pour notre avenir et notre économie. Il est temps de mettre la petite enfance au programme et nous souhaitons interpeller le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes par le biais de ce Conseil Municipal. Nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Martineau.

Mme MARTINEAU.- Merci Monsieur le Maire. Madame Demars, je vais réagir à quelques-uns de vos propos. Je suis très étonnée par ce que vous dites. On a l'impression qu'il n'y a pas de problème lorsque l'employeur est privé, qu'il s'agisse d'ailleurs des crèches associatives ou des entreprises de crèches à but lucratif. Or, ce constat de la pénurie de la petite enfance est lointain, partagé par tous les types de gestionnaires.

Pour l'anecdote, en venant à ce Conseil Municipal, j'ai croisé, et que je salue à travers la caméra, ma prédécesseure, Sarah Sultan, qui a eu deux mandats à la petite enfance et qui évoquait cette difficulté structurelle et pérenne qui ne cesse de s'accroître. Nous partageons ce constat. Elle me sollicitait sur la question des intérimaires. Je lui ai répondu que nous l'avions augmentée. Aujourd'hui, les intérimaires ne sont plus suffisamment disponibles. C'est mathématique. Ce n'est pas être électoraliste que de renvoyer à un moment donné, pour la pédagogie citoyenne, les collectivités à leurs propres prérogatives. Aujourd'hui, la Ville n'a aucun moyen de pouvoir former et n'a pas cette responsabilité-là de former les professionnels de la petite enfance.

Bien au contraire, la Ville sur ces prérogatives est extrêmement volontaire sur cette question-là. Elle est extrêmement exemplaire, et cela a été reconnu par le préfet, sur tout ce qui est projet d'accompagnement, les PEC (emplois compétences) en matière de petite enfance. Dans chacune de nos crèches, nous accompagnons et nous avons des apprentis, mais cela ne suffit pas, car mathématiquement il n'y a pas de professionnels suffisamment formés.

Vous me dites électoraliste : je suis désolée, mais si vous êtes, et j'ai l'impression que vous l'êtes, une lectrice attentive de la presse locale, vous avez dû voir cette tribune que j'ai cosigné avec mon homologue lyonnais et vous avez peut-être remarqué les autres noms qui sont sur cette tribune, les premiers noms. Nous l'avons travaillée avec des gens de toutes couleurs politiques parce que ce problème concerne tout le territoire et toutes les communes. Après, chacun conduit sa politique en interne, mais ce problème-là de pénurie de professionnels nécessite l'interpellation de tous les acteurs. Loin de moi de renvoyer aux uns et aux autres. Je considère qu'il faut tout le monde autour de la table, mais aussi la CAF qui le met dans ses priorités. Mais la CAF doit aussi entendre qu'il y a des professionnels qui soulignent par rapport à leur cœur de métier qu'il y a une administration de plus en plus forte de leur métier, qu'il y a de plus en plus de contraintes administratives liées aux financeurs. C'est tout le monde qui a le bout de solution par rapport à ces éléments-là.

Je suis désolée, je suis juste déçue, et vous m'invitez à aller sur ce terrain-là. Depuis deux ans, nous attendons cette question du comité de filière petite enfance, tellement ce problème-là est remonté sans cesse au niveau national par tout le monde. Adrien Taquet, secrétaire d'État, l'a annoncé il y a à peu près deux ans. Ce n'est que depuis le mois de janvier 2022 qu'il se réunit. J'espère très fortement qu'il produira des décisions importantes d'urgence de moyen et long terme sur la petite enfance, mais permettez-moi de regretter qu'il a fallu attendre un quinquennat. Faire des rapports sur les 1 000 jours c'est bien, mais mettre des moyens sur le terrain c'est mieux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame l'adjointe. Vous sentez que le sujet mobilise fortement notre exécutif. Je ne sais pas si c'est une réponse, Madame Demars, à quelle action avez-

vous conduite ? Mais en tout cas cela donne à voir qu'il y a de la mobilisation sur le sujet et que cela ne se limite pas à un article dans Le Progrès.

Peut-être revenir sur quelques points. Il est vrai que 10 sur 13 cela donne l'impression que c'est très important et que c'est catastrophique, mais je crois que Cristina Martineau, adjointe en charge de ces questions, a été très claire. On a fait le choix d'être équitable et de ne pas pénaliser un ou deux équipements, ce que l'on aurait pu faire dans notre méthode en disant que l'on ferme une ou deux crèches et on maintient le service sur les autres et comme cela tout va bien. Cela ne nous semblait pas très raisonnable et ce n'était pas en accord avec les échanges nombreux que nous avons eus avec les parents dans ces crèches puisque Cristina Martineau avec les services ont eu de nombreuses réunions pour étudier quelles étaient les solutions les moins pénalisantes pour les familles. Cette indemnisation n'est pas quelque chose que l'on a décidé de nous-mêmes. Nous l'avons fait en accord avec les familles qui fréquentent nos établissements. Et d'ailleurs je crois que ce climat de dialogue respectueux a été souligné et que l'on ne se retrouve pas aujourd'hui avec des parents qui assassinent notre impréparation et notre manque de discernement en la matière.

Je ne reviens pas sur l'épisode DSP. Je vous remercie de votre clairvoyance. Pour autant cela ne règle pas la question, car c'est un vrai modèle qu'il nous faut définir ensemble.

Que ce soit la question des métiers de la petite enfance, des métiers du prendre soin de nos aînés, on voit que finalement elle se satisfait assez mal d'une délégation à l'esprit privé quand la recherche du profit est à l'œuvre. Je crois que ce débat n'est pas clos. Il l'est sur le renouvellement de la DSP. Je suis satisfait qu'on l'ait renouvelé, car cela nous permet de voir venir sur des places complémentaires. Je sais que la majorité de mon exécutif sera sensible et vigilante à cela, mais cela ne m'affranchit pas d'une réflexion sur quels sont les métiers que l'on peut laisser entre les seules mains des intérêts privés ?

Enfin, je ne vais pas m'éterniser sur le sujet, car Cristina Martineau l'a parfaitement bien défendu. Il est vrai que c'est difficile de recevoir des leçons à deux titres : celui de la majorité à laquelle vous avez appartenu précédemment puisque vous étiez ensemble à ce mouvement-là et ce n'est pas un fait nouveau. Et celui du nouveau sujet présidentiel que vous souhaitez mettre sur la table quand finalement ce gouvernement a découvert bien tardivement les intérêts des métiers du lien, du prendre soin, de construire les générations futures, considérant qu'il n'était pas du tout urgent de permettre aux collectivités d'augmenter les salaires des fonctionnaires dans la fonction publique, notamment sur ces métiers avec les contraintes que l'on connaît, qui ont été imposées budgétairement à nos villes. Elles n'ont pas permis au premier adjoint en charge des finances d'augmenter le personnel municipal en charge des crèches sur le mandat précédent. Je comprends pourquoi il n'a pas pu. Nous pouvons aujourd'hui et c'est bien que l'on s'engage là-dessus, ainsi nous aurons des actions à proposer et on pourra mieux rémunérer le personnel en charge de nos aînés et de nos plus jeunes qui font partie des compétences qui sont les nôtres. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (7 abstentions) -

57 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION LES PETITES CANTINES DE VILLEURBANNE DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF - M. Maxime JOURDAN

Il y a une situation de déport pour Madame Thouvenot. Je n'ai pas de demande d'intervention. Monsieur Jourdan voulez-vous en dire un mot ?

M. JOURDAN.- Pour recontextualiser, je vous rappelle que le Conseil municipal a mis en place en juillet dernier un budget participatif dit de préfiguration, que l'on a doté de 500 000 €. L'objectif de ce budget participatif c'est de permettre aux Villeurbannais de proposer des projets destinés à améliorer le cadre et les conditions de vie.

Lors du dernier Conseil Municipal, en décembre, j'ai eu le plaisir de vous présenter la liste des 9 projets lauréats issus du vote des Villeurbannais. Actuellement, on est dans une étape d'évaluation de ce premier budget participatif et cela avant d'en confier la coordination à l'assemblée citoyenne. Je veux profiter de cette présentation pour remercier les collègues, qui ont répondu nombreux aux sollicitations pour cette évaluation et beaucoup ont répondu de chaque groupe.

Je voudrais aussi réinviter les élus de l'opposition, qui ont fait part de leur grand intérêt sur l'assemblée citoyenne et sur le budget participatif, à nous donner leur retour dans le cadre de ces évaluations.

Pour revenir à notre délibération, le projet « une petite cantine à Villeurbanne, ça vous dit ? », c'est le projet qui est arrivé en tête du vote des habitants. Il a pour objectif d'ouvrir un lieu de rencontre et de partage autour de repas.

Je vous propose, chers collègues, de voter l'attribution d'une subvention de 100 000 € euros afin de permettre à l'association Les Petites Cantines de Villeurbanne de faire l'acquisition d'un droit au bail et de réaliser les travaux d'aménagement du local. Merci.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

58 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX STRUCTURES DANS LE CADRE DE VILLEURBANNE CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE 2022 - Mme Sonia TRON

Plusieurs structures sont concernées et nous avons plusieurs situations de déport à commencer par moi-même, Floyd Novak, Aurélie Loire, Stéphane Frioux, Christine Goyard Gudefin.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (5 NPPV) -

59 - PARTENARIAT ENTRE LE THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE, LE THÉÂTRE NOUVELLE GENERATION, LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA

VILLE DE LYON DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL D'UNE TROUPE DE THÉÂTRE AFGHANE EN EXIL - M. Mathieu GARABEDIAN

Je l'ai évoqué dans mon introduction. J'ai une demande d'intervention. Monsieur Garabedian, souhaitez-vous en dire un mot.

M. GARABEDIAN.- C'est moi qui ai eu l'honneur de présenter ce rapport que nous avons suivi avec Stéphane Frioux et qui a surtout été porté par les services en plein cœur de l'été, dans l'urgence, et on a réussi à trouver des solutions.

J'en profite aussi pour saluer mes collègues Agathe Fort, Antoine Pelcé et Ikhlef Chikh avec lesquels nous travaillons sur les questions d'hospitalité et d'accueil. Je rappelle que Villeurbanne fait partie des villes et territoires accueillants de France. Comme le disait Monsieur le Maire dans son introduction, ce rapport résonne beaucoup avec l'actualité, avec la guerre. Je rappelle que c'est un rapport qui fait état de l'arrivée d'une troupe afghane suite à la prise du pouvoir des talibans en Afghanistan et cela permet de montrer les effets de la guerre sur l'exil, sur les populations et, malheureusement, ce ne sont pas les seules causes d'exil.

Il s'agit d'un rapport qui présente le partenariat entre la Ville de Villeurbanne, qui s'est engagée dès cet été à trouver des hébergements pour cette troupe, qui s'appelle les « Kabul Girls Theater » et qui a été accueillie par le Théâtre National Populaire de Villeurbanne et le Théâtre Nouvelle Génération de Lyon et qui depuis leur arrivée travaillent sur des créations théâtrales, des expositions photos. Nous vous proposons avec ce rapport de poursuivre ce partenariat. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.es. Madame Sylvie Donati.

Mme DONATI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, durant l'été 2021 alors que la France respirait entre deux vagues de Covid des milliers d'hommes et de femmes ont vu avec effroi les Talibans reprendre le pouvoir en Afghanistan, 20 ans après l'intervention américaine, consécutive aux attentats du 11 septembre.

Vous avez sans doute encore en tête le reportage sur la zone de l'aéroport de Kaboul et les foules de personnes désespérément amassées au pied des avions pour un hypothétique départ vers la liberté, au péril de leur vie, image d'instant ou d'instinct de survie qui se répète aujourd'hui aux frontières de l'Union Européenne.

Parmi les Afghans accueillis sur le sol français, grâce à la ténacité de Joris Mathieu, Directeur du TNG à Lyon et à la complicité de Florence Guinard et Jean Bollorini au TNP de Villeurbanne, ont été accueillies sur notre territoire neuf jeunes apprenties comédiennes du « Kabul Girls Theater » et leur metteur en scène.

La Ville de Lyon et notre Ville ont naturellement prêté leur soutien à l'accueil dans notre Métropole de ces artistes. Villeurbanne prend en charge leur hébergement, Lyon assurant le reste des dépenses. Discrètement, mais résolument les deux directions de centres dramatiques nationaux ont entamé des projets avec l'équipe du « Kabul Girls Theater », qui a pu retrouver la scène à Saint-Étienne le 4 février dernier, autour d'une lecture de poésie populaire afghane, spectacle qui sera représenté prochainement à Rillieux.

Du côté de ces jeunes artistes, outre la répétition d'un spectacle construit autour du célèbre texte de l'Antigone de Sophocle, la langue française est en cours d'apprentissage. En somme, grâce au théâtre un futur est en train de se construire pour ces jeunes femmes, qui ont pris dans l'urgence un aller simple pour la patrie de Voltaire, de Beaumarchais, de Victor Hugo et de Jean Vilar. Sans savoir si venue d'ailleurs l'équipe de « Kabul Girls Theater » deviendra d'ici, selon la formule consacrée à Villeurbanne, nous leur souhaitons le meilleur pour ces prochains mois dans la capitale française de la culture. Notre groupe votera évidemment cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

60 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) ASSOCIATIFS POUR 2022 - Mme Sonia TRON

J'ai trois situations de déport : Aurélie Loire, Agnès Thouvenot, Gaëtan Constant. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (3 NPPV) -

61 - GESTION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE) - ADHÉSION À LA CONVENTION ÉNERGIE PARTAGÉE (CEP) DU SIGERLY - Mme Agnès THOUVENOT

J'ai deux situations de déport : Ikhlef Chikh et Antoine Colliat. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

62 - DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES - M. Yann CROMBECQUE

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

63 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION JETS D'ENCRE - M. Yann CROMBECQUE

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

64 - DÉSIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES ET D'INSTANCES MUNICIPALES - M. Cédric VAN STYVENDAEL

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Mesdames et Messieurs, chers collègues, cher public, chers téléspectateurs, je vous remercie d'avoir assisté à ce Conseil municipal et je vous donne rendez-vous le 28 mars pour le prochain Conseil Municipal. Bonne soirée à chacune et à chacun d'entre vous.

(La séance est levée à 20 heures 24.)